

AUTRES INFORMATIONS
RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES
ET COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ



DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT VISANT LES ACTIONS DE LA
SOCIÉTÉ EUROPCAR MOBILITY GROUP INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ
GREEN MOBILITY HOLDING S.A.



Le présent document, relatif aux autres informations notamment juridiques, financières et comptables, de la société Europcar Mobility Group a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 24 novembre 2021, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'instruction 2006-07 du 25 juillet 2006 de l'AMF (telle que modifiée). Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Europcar Mobility Group.

Le présent document d'information incorpore par référence le document d'enregistrement universel d'Europcar Mobility Group pour l'exercice social clos le 31 décembre 2020. Il complète la note en réponse établie par Europcar Mobility Group relative à l'offre publique d'achat visant les actions Europcar Mobility Group initiée par Green Mobility Holding S.A. visée par l'AMF le 23 novembre 2021, sous le numéro 21-500, en application d'une décision de conformité du 23 novembre 2021 (la « **Note en Réponse** »).

Le présent document d'information ainsi que la Note en Réponse sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'Europcar Mobility Group (www.europcar-mobility-group.com) et peuvent être obtenus sans frais sur simple demande auprès d'Europcar Mobility Group (13 ter, boulevard Berthier – 75017 Paris).

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, un communiqué sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, pour informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

Table des matières

1	RAPPEL DES PRINCIPAUX TERMES DE L’OFFRE	3
2	INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L’ARTICLE 231-28 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L’AMF.....	5
3	COMMUNIQUÉS DE PRESSE PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT D’ENREGISTREMENT UNIVERSEL.....	5
4	INFORMATIONS RELATIVES AUX ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT D’ENREGISTREMENT UNIVERSEL	8
4.1	Assemblée générale d’Europcar Mobility Group.....	8
4.2	Composition de l’actionnariat de la Société	8
4.3	Composition des organes sociaux.....	20
4.4	Déclarations de franchissements de seuils et d’intention	21
4.5	Evènements exceptionnels et litiges significatifs	23
5	RÉSOLUTIONS APPROUVÉES PAR L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 30 JUIN 2021	24
6	PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DU PRÉSENT DOCUMENT .	26
Annexe	Communiqués de presse diffusés par la Société depuis le dépôt du Document d’Enregistrement Universel.....	28

1 RAPPEL DES PRINCIPAUX TERMES DE L'OFFRE

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 231-13 et 232-1 du règlement général de l'AMF, Green Mobility Holding S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois au capital de 30.000 euros, dont le siège social est situé 19-21, route d'Arlon, 8009 Strassen, Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B257696 (ci-après l'« **Initiateur** »), propose de manière irrévocable aux actionnaires d'Europcar Mobility Group S.A., société anonyme à conseil d'administration, dont le siège social est situé 13 ter boulevard Berthier à Paris (75017), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 489 099 903 (« **Europcar Mobility Group** » ou la « **Société** » et ensemble avec ses filiales directes et indirectes, le « **Groupe** »), d'acquérir la totalité des actions de la Société (les « **Actions** ») qu'ils détiennent au prix de 0,50 centimes d'euros par Action (le « **Prix de l'Offre** »), sous réserve des ajustements décrits en section 1.2.3 de la Note en Réponse, dans le cadre d'une offre publique d'achat (l'« **Offre** ») dont les termes et conditions sont décrits dans la note d'information préparée par l'Initiateur (la « **Note d'Information** »).

Selon la Note d'Information, l'Initiateur est intégralement détenu par Volkswagen Finance Luxemburg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 19-21, route d'Arlon, 8009 Strassen, Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B166745 (« **VFL** »), une filiale détenue à 100 % par Volkswagen Aktiengesellschaft, une société de droit allemand (*Aktiengesellschaft*), dont le siège social est situé Berliner Ring 2, 38440 Wolfsburg, Allemagne, immatriculée au registre du commerce du tribunal de Braunschweig sous le numéro HRB 100484 (« **Volkswagen** »). L'Initiateur a vocation à devenir, à l'issue de l'Offre, conjointement détenu par :

- VFL, à hauteur de 66 % du capital et des droits de vote de l'Initiateur ;
- Trinity Investments Designated Activity Company, société à responsabilité limitée de droit irlandais (*limited liability company*) dont le siège social est situé Fourth Floor, 3 George's Dock, IFSC, Dublin 1, Ireland et immatriculée au registre des sociétés d'Irlande sous le numéro 535698 (« **Trinity Investments** »), une entité du groupe Attestor Limited (« **Attestor** »), à hauteur de 27 % du capital social et des droits de vote de l'Initiateur ; et
- Pon Holdings B.V., société de droit néerlandais (*Besloten Vennootschap*), dont le siège social est situé Stadionplein 28, 1076CM Amsterdam, Pays-Bas et immatriculée au registre commercial néerlandais sous le numéro 08017970 (« **Pon** »), à hauteur de 7 % du capital social et des droits de vote de l'Initiateur ;

(Volkswagen, Attestor et Pon, ensemble le « **Consortium** »).

Les Actions sont admises aux négociations sur le compartiment C du marché réglementé Euronext Paris (« **Euronext Paris** ») sous le code FR0012789949 (ticker : EUCAR).

L'Initiateur indique dans la Note d'Information qu'à la date de la Note d'Information, Trinity Investments, entité du groupe Attestor qui est membre du Consortium détient 641.514.896 Actions représentant 12,79 % du capital social et des droits de vote de la Société et s'est engagé à apporter ces Actions à l'Offre comme indiqué en section 5.3 de la Note en Réponse. Ni l'Initiateur ni les autres membres du Consortium ne détiennent d'action ou de droit de vote de la Société.

L'Offre porte sur la totalité des Actions non détenues par l'Initiateur :

- qui sont émises à la date de la Note en Réponse, à l'exclusion toutefois des actions auto-détenues par la Société (qui ne seront pas apportées à l'Offre, conformément à la décision du conseil d'administration de la Société en date du 17 septembre 2021 dans le cadre de son avis motivé relatif à l'Offre) soit un nombre total maximum de 5.007.087.758¹ Actions ;
 - qui sont susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre ou de l'Offre Réouverte (le cas échéant et telle que définie à la section 1.3.3 de la Note en Réponse), à raison de l'acquisition définitive et de la remise des Actions au titre du Plan d'AGA 2019 (tels que ce terme est défini ci-après), soit à la date de la Note en Réponse, un nombre maximum de 797.000 actions nouvelles ;
- soit un nombre total maximum de 5.007.884.758 Actions.

À la date de la Note en Réponse, il n'existe aucun autre droit, titre de capital ou instrument financier donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société en dehors du Plan d'AGA 2019 mis en place par la Société au bénéfice de certains dirigeants et salariés décrites ci-après.

L'Offre revêt un caractère volontaire et sera réalisée selon la procédure normale en application des dispositions des articles 232-1 et suivants du règlement général de l'AMF. L'Offre sera ouverte pendant une période de vingt-cinq (25) jours de négociation.

L'Initiateur a l'intention de mettre en œuvre la procédure de retrait obligatoire visant les Actions non apportées à l'Offre, à l'issue de l'Offre, en application des dispositions de l'article L. 433-4 II du code monétaire et financier et des articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, BNP Paribas et Bank of America Europe DAC – Succursale en France ont déposé le 20 septembre 2021, en qualité d'établissements présentateurs de l'Offre, le projet d'Offre et le projet de note d'information auprès de l'AMF. Seule BNP Paribas garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

L'Offre est soumise au seuil de caducité visé à l'article 231-9, I du règlement général de l'AMF, tel que décrit en section 1.2.6 de la Note en Réponse et en section 2.10.1 de la Note d'Information. L'Offre inclut également un seuil de renonciation supérieur au seuil de caducité, conformément à l'article 231-9, II du règlement général de l'AMF, tel que décrit en section 1.2.7 de la Note en Réponse et à la section 2.10.2 de la Note d'Information.

Par ailleurs, selon la Note d'Information, l'Offre est soumise à titre de condition suspensive à l'Autorisation Concurrence de l'UE, telle que définie et décrite en section 1.2.8 de la Note en Réponse (et à la section 2.10.3 de la Note d'Information).

¹ Sur la base des nombres totaux d'actions et de droits de vote théoriques de la Société déterminés conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF au 12 novembre 2021, soit 5.015.640.081 Actions correspondant à 5.016.678.588 droits de vote théoriques. Sur cette même base, les Actions auto-détenues sont au nombre de 8.552.323, représentant 0,17 % du capital social et des droits de vote théoriques.

Le calendrier indicatif de l'Offre est présenté en section 1.4 de la Note en Réponse et à la section 2.11 de la Note d'Information.

2 INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société figurent dans (i) le document d'enregistrement universel 2020 de la Société déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2021 sous le numéro D.21-0408 (le « **Document d'Enregistrement Universel** ») incluant les comptes consolidés et les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 et les rapports des commissaires aux comptes y afférents, (ii) le communiqué d'annonce des résultats du premier trimestre 2021 publié le 6 mai 2021, (iii) le communiqué d'annonce des résultats du premier semestre 2021 publié le 28 juillet 2021, (iv) le rapport financier semestriel pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021, (v) le communiqué d'annonce des résultats du troisième trimestre 2021 publié le 28 octobre 2021 et (vi) la Note en Réponse, qui sont incorporés par référence au présent document.

Ces documents sont disponibles en version électronique sur le site internet d'Europcar Mobility Group (www.europcar-mobility-group.com) et peuvent être obtenus sans frais auprès de la Société (13 ter, boulevard Berthier – 75017 Paris).

Ces documents sont complétés par les informations détaillées ci-après et celles contenues dans les communiqués de presse publiés et mis en ligne sur le site internet d'Europcar Mobility Group (www.europcar-mobility-group.com) reproduits ci-après.

À la connaissance de la Société, aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe Europcar Mobility Group n'est intervenu entre la date de publication du Document d'Enregistrement Universel et la date de dépôt du présent document, à l'exception des informations figurant dans le présent document.

3 COMMUNIQUÉS DE PRESSE PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Europcar Mobility Group publie ses communiqués de presse en ligne sur son site internet (www.europcar-mobility-group.com).

Depuis la publication de son Document d'Enregistrement Universel, Europcar Mobility Group a notamment publié les communiqués de presse ci-dessous, qui sont reproduits en intégralité en Annexe :

Date du communiqué	Titre du communiqué
6 mai 2021	Résultats du premier trimestre 2021
20 mai 2021	Europcar partenaire du Big Tour de Bpifrance, à la rencontre des entrepreneurs de France
25 mai 2021	Changement au sein du Comité Exécutif de

Date du communiqué	Titre du communiqué
	Europcar Mobility Group
26 mai 2021	Avis de réunion publié au BALO
31 mai 2021	Changement au sein du conseil d'administration de Europcar Mobility Group
9 juin 2021	Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale Mixte d'Europcar Mobility Group du 30 juin 2021
14 juin 2021	Avis rectificatif à l'avis de réunion publié au BALO
21 juin 2021	Europcar Mobility Group réintègre l'indice Euronext SBF 120
23 juin 2021	Communiqué Europcar Mobility Group
30 juin 2021	Réponses du conseil d'administration aux questions écrites des actionnaires
30 juin 2021	Assemblée Générale Mixte d'Europcar Mobility Group du 30 juin 2021
30 juin 2021	Résultats des Votes de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2021
8 juillet 2021	“Key’n Go”, la solution d'accès direct aux véhicules d'Europcar Mobility Group, rencontre une demande croissante dans les destinations d'Europe du Sud
19 juillet 2021	Bilan semestriel du contrat de liquidité au 30 juin 2021
27 juillet 2021	Communiqué Europcar Mobility Group
28 juillet 2021	Résultats du premier semestre 2021
28 juillet 2021	Projet d'offre publique d'achat : Europcar Mobility Group annonce un accord avec un consortium mené par Volkswagen, dans la perspective de créer de la valeur dans l'écosystème de la mobilité

Date du communiqué	Titre du communiqué
30 juillet 2021	Publication relative aux conventions réglementées en lien avec l'Offre
23 août 2021	Principaux termes de l'accord de Consortium (tels que publiés par Volkswagen AG)
23 septembre 2021	Publication relative aux conventions réglementées en lien avec l'Offre – mise à jour
20 septembre 2021	Point sur l'activité : perspectives 2021 & trajectoire 2022-2023
20 septembre 2021	Communiqué relatif au dépôt d'un projet de note en réponse établi par la Société
20 septembre 2021	Dépôt du projet d'offre publique d'achat sur le capital de la Société par le consortium mené par Volkswagen
21 septembre 2021	Europcar Mobility Group annonce le lancement d'une émission d'obligations senior liée au développement durable pour un montant de 500 millions d'euros
23 septembre 2021	Europcar Mobility Group place avec succès l'émission obligataire senior liée au développement durable pour un montant de 500 millions d'euros
28 septembre 2021	Europcar Mobility Group franchit une nouvelle étape clé dans la mise en œuvre de son plan de réduction des émissions carbone, avec une émission obligataire « <i>Sustainability-linked</i> »
28 octobre 2021	Résultats du troisième trimestre 2021 : performance supérieure aux attentes, grâce aux mesures structurelles prises par le groupe ces 18 derniers mois et à un environnement conjoncturel favorable
15 novembre 2021	Nomination d'un nouveau Directeur Financier pour Europcar Mobility Group
16 novembre 2021	Point sur l'activité et les perspectives 2021

L'intégralité des communiqués listés ci-dessus sont disponibles sur le site internet d'Europcar Mobility Group (www.europcar-mobility-group.com).

4 INFORMATIONS RELATIVES AUX ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

4.1 Assemblée générale d'Europcar Mobility Group

L'assemblée générale mixte d'Europcar Mobility Group s'est réunie le 30 juin 2021 au siège social de la Société, 13 ter, Boulevard Berthier à Paris, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Alexandre de Juniac, président du conseil d'administration. Les documents et informations relatifs à cette assemblée sont disponibles sur le site internet de la Société (www.europcar-mobility-group.com). Le quorum s'est établi à 73,01 %. L'assemblée générale a approuvé l'ensemble des trente-huit résolutions soumises au vote. Elle a notamment approuvé les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Par ailleurs, l'assemblée générale a approuvé la nouvelle composition du conseil d'administration de la Société, conformément à la nouvelle gouvernance adoptée par l'assemblée générale du 20 janvier 2021. Elle a ainsi approuvé la ratification de la cooptation de Madame Sylvie Veilleux et de Messieurs Alexandre de Juniac et Simon Franks en qualité de membres du conseil d'administration, l'extension du mandat de Madame Caroline Parot en qualité de membre du conseil d'administration, la nomination de Madame Carol Sirou en qualité de membre du conseil d'administration et la nomination de Monsieur Laurent David en qualité de censeur du conseil d'administration.

4.2 Composition de l'actionnariat de la Société

A la date du présent document (sur la base d'un constat au 12 novembre 2021), à la connaissance de la Société, le capital social de la Société s'élève à 50.156.400,81 euros, divisé en 5.015.640.081 Actions d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, réparti comme suit :

Actionnaire	Nombre d'Actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% de droits de vote théoriques
Anchorage Capital Group LLC	1.249.312.849	24,91 %	1.249.312.849	24,90 %
Marathon Asset Management L.P.	539.774.396	10,76 %	539.774.396	10,76 %
Trinity Investments Designated Activity Company ²	641.514.896	12,79 %	641.514.896	12,79 %
Centerbridge Partners L.P.	310.616.449	6,19 %	310.616.449	6,19 %
Diameter Capital Partners L.P.	260.738.525	5,20 %	260.738.525	5,20 %
CarVal Investors L.P.	254.574.218	5,08 %	254.574.218	5,07 %

² Une entité du groupe Attestor détenant la participation du groupe Attestor dans la Société.

Actionnaire	Nombre d'Actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% de droits de vote théoriques
Syqant Capital	179.267.182	3,57 %	179.267.182	3,57 %
Actions auto-détenues	8.552.323	0,17 %	8.552.323	0,17 %
FCPE de la Société	939.680	0,02 %	939.680	0,02 %
Autres ³	1.570.349.563	31,31 %	1.571.388.070	31,32 %
Total	5.015.640.081	100 %	5.016.678.588	100 %

À la date du présent document, la Société ne détient aucune de ses propres actions dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec Rothschild Martin Maurel.

À la connaissance de la Société, en date du 28 juillet 2021 :

- à la suite de discussions entre les parties, les membres du Consortium, l'Initiateur et la Société ont conclu un accord en langue anglaise intitulé « *Tender offer support agreement* » (le « **TOA** ») fixant les termes du rapprochement envisagé entre la Société et l'initiateur et, en particulier, la mise en œuvre de l'Offre, tel que décrit plus en détail à la section 5.4 de la Note en Réponse ;
- VFL, Pon, Trinity Investments, Attestor Value Master Fund LP⁴ et l'Initiateur ont conclu un accord en langue anglaise intitulé « *Transaction framework agreement* » (le « **TFA** ») prévoyant notamment les conditions dans lesquelles les membres du Consortium deviendraient, consécutivement à l'obtention, le cas échéant, de toute autorisation relative au contrôle des concentrations qui serait requise dans le cadre de l'Offre, actionnaires de l'Initiateur. Aux termes du TFA, il est prévu que les membres du Consortium concluent, une fois qu'ils seront devenus co-actionnaires de l'Initiateur et dans les conditions prévues par le TFA, un pacte d'actionnaires ayant pour objet de régir leurs relations en qualité d'actionnaires de l'Initiateur (le « **Pacte d'Actionnaires** »). Le TFA a été modifié par avenant le 17 septembre 2021. Les termes du TFA et du Pacte d'Actionnaires (tels que modifiés) sont décrits, respectivement, aux sections 1.6.1 et 1.6.2 de la Note d'Information telles que reproduites aux sections 5.1 et 5.2 de la Note en Réponse.

À la date du présent document, il n'existe aucun autre droit, titre de capital ou instrument financier donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société en dehors du Plan d'AGA 2019 (tels que définis ci-dessous) mis en place par la Société au bénéfice de certains dirigeants et salariés et décrits ci-dessous.

³ Au 9 octobre 2021, à la connaissance de la Société, 70.312.863 Actions, représentant environ 1,40% du capital et des droits de vote de la Société, sont conservées sur un compte ouvert à la Caisse des dépôts et consignations par la Selarl FHB, en sa qualité de commissaire à l'exécution du plan de sauvegarde financière accélérée de la Société arrêté par jugement du tribunal de commerce de Paris en date du 3 février 2021, pour le compte d'anciens porteurs d'obligations non-identifiés ayant le droit de se voir transférer ces Actions à leur demande, selon les modalités de remise prévues par ledit plan. Ces Actions ne pourront donc être apportées à l'Offre qu'après transfert aux anciens porteurs d'obligations bénéficiaires, dès lors que ces derniers auront exercé leur droit.

⁴ Une entité du groupe Attestor.

Situation des bénéficiaires d'actions gratuites

Le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques des plans d'Actions gratuites en cours mis en place par la Société à la date de la Note en Réponse :

	Plan d'AGA 2019 - Tranche 1	Plan d'AGA 2019 - Tranche 2
Bénéficiaires	Des salariés et mandataires de la Société ou de ses filiales	Des salariés et mandataires de la Société ou de ses filiales
Date d'autorisation par l'assemblée générale de la Société de l'attribution	26/04/2019	26/04/2019
Date d'attribution par le Directoire	22/05/2019	04/11/2019
Nombre cumulé d'actions attribuées au titre du plan	573.000	395.000
Nombre cumulé d'actions en cours d'acquisition au 12 novembre 2021	478.000	319.000
Conditions d'attribution des actions	Condition de présence et à la réalisation de conditions de performance au titre des exercices clos au 31 décembre 2019, au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2021, liées au chiffre d'affaires groupe cumulé, au taux moyen de marge d'EBITDA de la Société et à un TSR (<i>Total Shareholder Return</i>) relatif ⁵	Condition de présence et à la réalisation de conditions de performance au titre des exercices clos au 31 décembre 2019, au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2021, liées au chiffre d'affaires groupe cumulé, au taux moyen de marge d'EBITDA de la Société et à un TSR (<i>Total Shareholder Return</i>) relatif ⁵

⁵ Le Plan d'AGA 2019 prévoit qu'en cas de « Changement de contrôle » survenant avant la constatation de la réalisation d'une ou plusieurs conditions de performance, ces conditions seront réputées pleinement satisfaites et donneront droit aux bénéficiaires à la livraison de toutes les Actions gratuites soumises auxdites conditions de performance à la fin de la période de référence. Le terme « changement de contrôle » désigne notamment une offre publique d'achat réussie sur les Actions. Compte tenu du taux d'attribution global applicable dans le cadre du Plan d'AGA 2019 (qui prévoit que les conditions de performance dont la réalisation doit être constatée par le conseil

	Plan d'AGA 2019 - Tranche 1	Plan d'AGA 2019 - Tranche 2
Période d'acquisition	3 ans	3 ans
Date d'expiration de la période d'acquisition	22/05/2022	04/11/2022
Conditions d'acquisition anticipée (hors invalidité, décès, départ à la retraite)	Aucune	Aucune
Mode d'attribution	Actions nouvelles ou existantes	Actions nouvelles ou existantes
Période de conservation	Aucune	Aucune

À la date de la Note en Réponse, à la connaissance de la Société, un nombre maximum de 797.000 actions gratuites ont été attribuées mais ne sont pas encore acquises (les « **AGA en Période d'Acquisition** ») :

- (i) 478.000 Actions à des salariés et mandataires sociaux aux termes d'une délibération du directoire du 22 mai 2019 (le « **Plan d'AGA 2019 - Tranche 1** »), et
- (ii) 319.000 Actions à des salariés et mandataires sociaux aux termes d'une délibération du directoire du 4 novembre 2019, (le « **Plan d'AGA 2019 - Tranche 2** » et ensemble avec les AGA 2019 -Tranche 1, le « **Plan d'AGA 2019** »).

Les 46.605 Actions attribuées à des salariés et mandataires sociaux aux termes d'une délibération du directoire du 25 octobre 2018 (le « **Plan d'AGA 2018** ») définitivement acquises et qui restaient à livrer ont été livrées en date de valeur du 25 octobre 2021 (c'est-à-dire avant la date d'ouverture de l'Offre). Par conséquent, ces Actions gratuites pourront être apportées à l'Offre ou à l'Offre réouverte (le cas échéant).

Toutefois, sous réserve des hypothèses d'acquisition anticipée visées à l'article L. 225-197-1 du code de commerce, les 797.000 Actions en cours d'acquisition au titre du Plan d'AGA 2019 ne devraient pas être acquises avant la date estimée de la date de clôture de l'Offre, ou de l'Offre Réouverte (le cas échéant). Par conséquent, ces Actions ne pourront pas être apportées à l'Offre ou à l'Offre Réouverte (le cas échéant).

En outre, certaines Actions actuellement détenues par des bénéficiaires dans le cadre de certains plans d'actions gratuites sont soumises à un engagement de conservation à la date de la Note en Réponse et le resteront jusqu'à la date de clôture estimée de l'Offre (les « **AGA**

d'administration de la Société en 2022 sur la base des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021, font l'objet d'une pondération de 60%), 60% des Actions attribuées dans le cadre du Plan d'AGA 2019 pourraient être acquises automatiquement à la suite de l'Offre.

Sous Engagement de Conservation »), en ce compris certaines Actions dont la période d'acquisition est en cours ou a pris fin à la date de la Note en Réponse. Les AGA Sous Engagement de Conservation correspondent à :

- un nombre maximum de 40.949 Actions (compte tenu du nombre d'Actions remises le 25 octobre 2021 au titre du Plan d'AGA 2018) en période de conservation conformément à l'article L. 225-197-1, II du code de commerce, en vertu duquel le conseil de surveillance de la Société a demandé aux mandataires sociaux de conserver certaines de leurs Actions gratuites jusqu'à la cessation de leurs fonctions (la « **Période de Conservation Supplémentaire** ») ;
- un nombre maximum de 91.743 Actions soumises à un engagement de conservation en vertu de l'article 150-0 D (1ter)(A)(a) du Code général des impôts (« **CGI** ») pour les actions éligibles aux dispositions de l'article 200 A(3) du CGI dans sa rédaction issue de l'article 135 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 ;
- un nombre maximum de 12.012 Actions soumises à un engagement de conservation en vertu de la réglementation fiscale australienne, en ce qui concerne les Actions attribuées au titre du Plan d'AGA 2018 à des résidents australiens.

À la connaissance de la Société, à la date de la Note en Réponse et sous réserve des cas d'acquisition anticipée et de transférabilité prévus par la réglementation applicable, les AGA en Période d'Acquisition et les AGA Sous Engagement de Conservation (étant précisé que certaines de ces actions peuvent parfois se confondre), correspondant à un nombre maximum de 941.704 Actions, ne peuvent être apportées à l'Offre dans la mesure où les périodes d'acquisition, Période de Conservation Supplémentaire et période de conservation visée par la réglementation fiscales, selon le cas, n'ont pas expiré ou n'ont pas fait l'objet d'une renonciation avant la clôture de l'Offre ou de l'Offre réouverte (le cas échéant) (ensemble, les « **AGA Non Cessibles** »).

Mécanisme de liquidité

En vertu du TOA (tel que modifié), l'Initiateur s'est engagé à proposer aux bénéficiaires des AGA Non Cessibles de conclure des promesses d'achat et de vente afin de leur permettre de bénéficier d'une liquidité en numéraire pour les AGA Non Cessibles (chacune, un « **Contrat de Liquidité** »).

En vertu du Contrat de Liquidité, sous réserve de la mise en œuvre par l'Initiateur d'un retrait obligatoire ou de la survenance d'un événement d'illiquidité⁶ concernant les actions d'Europcar Mobility Group, chaque bénéficiaire d'AGA Non Cessibles s'engagera à céder à l'Initiateur à sa demande ses AGA Non Cessibles dans les soixante (60) jours calendaires suivant l'expiration de la période d'acquisition et, le cas échéant, de la période de conservation. En l'absence d'une telle demande de la part de l'Initiateur, ce dernier s'engagera à acquérir auprès de chaque bénéficiaire, à la demande de chacun de ces bénéficiaires, ces AGA Non Cessibles dans les soixante (60) jours calendaires suivant l'expiration de la période d'exercice de l'option d'achat.

⁶ Un événement d'illiquidité correspond au fait que le volume moyen des Actions échangées chaque jour au cours des vingt (20) derniers jours de bourse est inférieur à 0,5 % du capital social de la Société, sur la base des informations publiées par Euronext Paris.

Le prix d'exercice des promesses d'achat et de vente sera calculé en fonction du *corporate EBITDA* le plus récent disponible sur les 12 derniers mois, étant précisé que ce prix par action devra être compris entre 95% et 105% du Prix de l'Offre. Il est précisé que ce prix d'exercice est équivalent au Prix de l'Offre jusqu'à la clôture de l'Offre et l'arrêté des comptes semestriels du premier semestre de l'exercice 2022.

Dans l'hypothèse de la mise en œuvre d'un retrait obligatoire, les AGA Non Cessibles qui feront l'objet d'un Contrat de Liquidité ne seront pas visées par ledit retrait obligatoire. Pour le calcul du seuil de retrait obligatoire, les AGA Non Cessibles faisant l'objet du Contrat de Liquidité seront réputées détenues par l'Initiateur en vertu des règles d'assimilation à la détention d'actions prévues à l'article L. 233-9, 4° bis du code de commerce.

Autorisations et délégations financières

Outre les pouvoirs légaux qui lui sont conférés par la loi et les statuts de la Société, le conseil d'administration (anciennement, le directoire) bénéficie des autorisations et délégations listées ci-dessous.

Nature de l'autorisation ou délégation accordée	Date de l'assemblée générale et résolution concernée	Montant nominal maximal ou pourcentage du capital social ou nombre d'actions autorisé	Durée	Utilisation au cours de l'exercice
Autorisation d'un programme permettant à la Société de racheter ses propres actions	30 juin 2021 (26ème résolution)	75.000.000 €	29 décembre 2022 (18 mois)	Contrat de liquidité
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport	30 juin 2021 (27ème résolution)	500.000.000 €	29 août 2024 (26 mois)	Aucune
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant droit à d'autres titres de capital de la Société ou	30 juin 2021 (28ème résolution)	50% du capital social ^{7 8} 750.000.000 € en titres de créance	29 août 2024 (26 mois)	Aucune

⁷ Le montant nominal maximal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation s'impute sur le montant du plafond nominal global qui ne peut excéder un montant représentant plus de 50% of du capital de la Société à la date de l'assemblée générale du 30 juin 2021.

⁸ Ce montant pourra être augmenté du montant nominal des actions ordinaires de la Société qui seront éventuellement émises pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément aux dispositions légales et réglementaires et à toute stipulation contractuelle contraire.

Nature de l'autorisation ou délégation accordée	Date de l'assemblée générale et résolution concernée	Montant nominal maximal ou pourcentage du capital social ou nombre d'actions autorisé	Durée	Utilisation au cours de l'exercice
donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou à l'effet d'émettre d'autres titres donnant droit à des actions futures de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription				
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant droit à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou à l'effet d'émettre d'autres titres donnant droit à des actions futures, avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public autre que celles visées à l'article L. 411-2, 1° du code monétaire et financier, ou dans le cadre d'une offre au public comportant une composante d'échange	30 juin 2021 (29ème résolution)	10% du capital social ^{7 8 9} 750.000.000 € en titres de créance	29 août 2024 (26 mois)	Aucune
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant droit à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de	30 juin 2021 (30ème résolution)	10% du capital social ^{7 8 9} 750.000.000 € en titres de créance	29 août 2024 (26 mois)	Aucune

⁹ Le montant nominal maximal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en application des 29ème, 30ème, 32ème et 34ème résolutions ne pourra être supérieur à 10% du capital de la Société à la date d'utilisation de la délégation financière par le directoire / conseil d'administration, et s'imputera sur le plafond nominal global représentant plus de 50% du capital de la Société à la date de l'assemblée générale du 30 juin 2021.

Nature de l'autorisation ou délégation accordée	Date de l'assemblée générale et résolution concernée	Montant nominal maximal ou pourcentage du capital social ou nombre d'actions autorisé	Durée	Utilisation au cours de l'exercice
créance et à l'effet d'émettre des titres donnant droit à des actions futures, avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public visée à l'article L. 411-2, 1° du code monétaire et financier				
Autorisation donnée au conseil d'administration, en cas d'émission d'actions et/ou de titres de capital donnant droit à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou d'autres titres donnant droit à des actions futures, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre au public ou d'un placement privé, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10% du capital social par an	30 juin 2021 (31ème resolution)	10% du capital social ⁷	29 août 2024 (26 mois)	Aucune
Autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter le nombre d'actions et/ou de titres de capital donnant droit à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de titres donnant droit à des actions futures à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription des	30 juin 2021 (32ème résolution)	15% de l'émission initiale ^{7,9}	29 août 2024 (26 mois)	Aucune

Nature de l'autorisation ou délégation accordée	Date de l'assemblée générale et résolution concernée	Montant nominal maximal ou pourcentage du capital social ou nombre d'actions autorisé	Durée	Utilisation au cours de l'exercice
actionnaires				
Délégation de pouvoir au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant droit à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et d'autres titres donnant droit à des actions futures, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en rémunération d'apports en nature consentis à la Société	30 juin 2021 (33ème résolution)	10% du capital social ^{7 8 9}	29 août 2024 (26 mois)	Aucune
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant droit à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et à l'effet d'émettre d'autres titres donnant droit à des actions futures, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une certaine catégorie de personnes dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres	30 juin 2021 (34ème résolution)	10% du capital social ^{7 8 9}	29 décembre 2022 (18 mois)	Aucune
Autorisation donnée au directoire de procéder à des attributions gratuites d'actions de la Société aux mandataires sociaux et aux salariés du Groupe, emportant de plein droit	12 juin 2020 (25ème résolution)	2% du capital social dont 0,4% du capital social pour les mandataires sociaux	11 août 2022 (26 mois)	Aucune

Nature de l'autorisation ou délégation accordée	Date de l'assemblée générale et résolution concernée	Montant nominal maximal ou pourcentage du capital social ou nombre d'actions autorisé	Durée	Utilisation au cours de l'exercice
suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires				
Délégation de compétence au directoire à l'effet d'augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, les titres émis étant réservés à des catégories de bénéficiaires dans le cadre d'une opération d'actionnariat salarié	12 juin 2020 (27ème résolution)	3% du capital social ^{10 11}	11 décembre 2021 (18 mois)	Aucune
Délégation de compétence au directoire à l'effet de décider d'une augmentation de capital par le biais d'une émission de droits de souscription (<i>Rights Issue</i>), avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants	20 janvier 2021 (3ème résolution)	2.768.960 € ¹²	20 janvier 2022 (12 mois)	Décision du directoire en date du 4 février 2021 d'augmenter le capital de la société de 2.637.103,41 € par l'émission de 263.710.341 actions ordinaires
Délégation de compétence au directoire à l'effet de décider d'une augmentation de capital en numéraire par l'émission d'actions	20 janvier 2021 (4ème résolution)	11.052.640 € ¹²	20 janvier 2022 (12 mois)	Décision du directoire en date du 4 février 2021 d'augmenter le capital de la Société de 10.526.315,78 € par l'émission de 1.052.631.578 actions

¹⁰ Le montant nominal maximal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation s'impute sur le montant du plafond nominal global qui ne peut excéder un montant représentant plus de 50% du capital de la Société à la date de l'assemblée générale du 12 juin 2020.

¹¹ Ce montant pourra être augmenté du montant nominal des actions ordinaires de la Société qui seront éventuellement émises pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément aux dispositions légales et réglementaires et à toute stipulation contractuelle contraire.

¹² Dans la limite d'un seuil nominal global d'augmentations de capital de 50.928.190 €, immédiates ou à terme, susceptibles d'être autorisées en vertu des délégations de compétence accordées au directoire par les 3ème à 9ème résolutions de l'assemblée générale du 20 janvier 2021, étant précisé qu'à ce seuil s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions qui seront émises pour préserver, conformément aux dispositions législatives, réglementaires ou, le cas échéant, contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Nature de l'autorisation ou délégation accordée	Date de l'assemblée générale et résolution concernée	Montant nominal maximal ou pourcentage du capital social ou nombre d'actions autorisé	Durée	Utilisation au cours de l'exercice
ordinaires nouvelles de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit de porteurs de titres (<i>Noteholders</i>) ayant signé ou adhéré à la convention d'inaliénabilité signée par la Société le 25 novembre 2020 (telle que modifiée le 6 décembre 2020), y compris les porteurs de titres garants (<i>Guarantor Noteholders</i>), ces porteurs constituant une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques spécifiques				ordinaires
Délégation de compétence au directoire à l'effet de décider d'une augmentation de capital en numéraire à libérer par compensation avec des créances liquides, certaines et exigibles par l'émission d'actions ordinaires nouvelles de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit de porteurs de titres (<i>Noteholders</i>), ces porteurs constituant une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques spécifiques	20 janvier 2021 (5ème résolution)	29.923.110 € ¹²	20 janvier 2022 (12 mois)	Décision du directoire en date du 4 février 2021 d'augmenter le capital de la Société de 28.510.690,78 € par l'émission de 2.851.069.078 actions ordinaires
Délégation de compétence au directoire à l'effet de décider d'une augmentation de capital	20 janvier 2021 (6ème résolution)	1.392.080 € ¹²	20 janvier 2022 (12 mois)	Décision du directoire en date du 4 février 2021 d'augmenter le capital de la Société de 1.325.663,30 € par l'émission de

Nature de l'autorisation ou délégation accordée	Date de l'assemblée générale et résolution concernée	Montant nominal maximal ou pourcentage du capital social ou nombre d'actions autorisé	Durée	Utilisation au cours de l'exercice
en numéraire à libérer par compensation avec des créances liquides, certaines et exigibles par l'émission d'actions ordinaires nouvelles de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit des prêteurs CS (<i>CS Lenders</i>), ces prêteurs constituant une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques spécifiques				132.566.330 actions ordinaires
Délégation de compétence au directoire à l'effet de décider de l'émission et de l'attribution de bons gratuits avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit de porteurs de titres garants (<i>Guarantor Noteholders</i>), ces personnes constituant une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques spécifiques	20 janvier 2021 (7ème résolution)	8% du capital social ¹²	20 janvier 2022 (12 mois)	Décision du directoire en date du 26 février 2021 d'émettre et d'attribuer, au profit des porteurs de titres garants (<i>Guarantor Noteholders</i>), 401.251.214 bons gratuits donnant droit à un maximum de 401.251.214 actions ordinaires
Délégation de compétence au directoire à l'effet de décider de l'émission et de l'attribution de bons gratuits avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit de membres du <i>Cross-Holders Noteholders' Coordination Committee</i> , ces personnes constituant	20 janvier 2021 (8ème résolution)	1,5% du capital social ¹²	20 janvier 2022 (12 mois)	Décision du directoire en date du 26 février 2021 d'émettre et d'attribuer, au profit des membres du <i>Cross-Holders Noteholders' Coordination Committee</i> , 75.234.602 bons gratuits donnant droit à un maximum de 75.234.602 actions ordinaires

Nature de l'autorisation ou délégation accordée	Date de l'assemblée générale et résolution concernée	Montant nominal maximal ou pourcentage du capital social ou nombre d'actions autorisé	Durée	Utilisation au cours de l'exercice
une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques spécifiques				
Délégation de compétence au directoire à l'effet de décider de l'émission et de l'attribution de bons gratuits avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit des prêteurs dans le cadre du <i>RCF</i> et des <i>Participating Noteholders</i> (y compris les <i>Guarantor Noteholders</i>) participant effectivement au refinancement <i>RCF</i> , ces personnes constituant une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques spécifiques	20 janvier 2021 (9ème résolution)	1,5% du capital social ¹²	20 janvier 2022 (12 mois)	Décision du directoire en date du 26 février 2021 d'émettre et d'attribuer, au profit des prêteurs dans le cadre du <i>RCF</i> et des <i>Participating Noteholders</i> (y compris les <i>Guarantor Noteholders</i>) participant effectivement au refinancement <i>RCF</i> , 75.234.602 bons gratuits donnant droit à un maximum de 75.234.602 actions ordinaires
Délégation de compétence au directoire à l'effet d'augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, aux membres d'un plan d'épargne d'entreprise	20 janvier 2021 (10ème résolution)	3% du capital social ¹²	20 mars 2023 (26 mois)	Aucune

4.3 Composition des organes sociaux

Le 20 janvier 2021, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a approuvé la nouvelle forme de gouvernance de la Société, qui est entrée en vigueur le 26 février 2021. En conséquence, la structure de gouvernance et de gestion de la société a été modifiée pour adopter une structure avec un conseil d'administration régis par les articles L. 225-17 à L. 225-56 du code de commerce et qui remplace la précédente structure avec un directoire et un conseil de surveillance.

Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration d'Europcar Mobility Group est actuellement composé de :

- M. Alexandre de Juniac (président du conseil d'administration)* ;
- Mme. Caroline Parot ;
- Mme. Sylvie Veilleux* ;
- Mme. Martine Gerow* ;
- M. Carl Leaver ;
- M. Simon Franks ;
- Mme. Carol Sirou* ; et
- Mme. Adèle Mofiro.

** Administrateurs indépendants conformément aux critères d'indépendance du Code Afep-Medef.*

M. Laurent David est censeur au sein du conseil d'administration de la Société.

Direction générale

La Société est dirigée par un directeur général, qui est à ce jour Madame Caroline Parot. Préalablement à l'adoption du statut de société anonyme à conseil d'administration au 26 février 2021, Madame Caroline Parot occupait depuis le 23 novembre 2016 les fonctions de présidente du directoire de la Société.

Evolutions possibles à l'issue de l'Offre

Comme indiqué à la section 1.3.3 de la Note d'Information, sous réserve du succès de l'Offre, le Consortium a l'intention de modifier la composition du conseil d'administration de la Société après le règlement-livraison de l'Offre et la Société a pris certains engagements à cet effet dans le cadre du TOA. En conséquence, l'Initiateur proposera la nomination (y compris par voie de cooptation à la suite de toute démission des membres actuels) de ses représentants au conseil d'administration de la Société, afin de refléter la composition du nouvel actionnariat.

A cet égard, le Pacte d'Actionnaires prévoit certaines dispositions concernant la gouvernance de la Société à l'issue de l'Offre, telles que décrites à la section 5.2 de la Note en Réponse. En particulier, il est prévu que le conseil d'administration de la Société soit composé de sept membres, étant précisé que Volkswagen et Attestor disposeront du droit de nommer deux membres du conseil d'administration chacun, et que Pon disposera du droit d'en nommer un.

Par ailleurs, comme indiqué à la section 1.3.4 de la Note d'Information, l'Initiateur a l'intention d'assurer la continuité de la gestion de la Société après la réalisation de l'Offre.

4.4 Déclarations de franchissements de seuils et d'intention

À la date du présent document et à la connaissance de la Société, le capital social est réparti ainsi qu'il est indiqué à la section 4.2 ci-dessus.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la Société a reçu les déclarations de franchissement de seuil suivantes de la part des membres du Consortium en application de l'article L. 233-7 du code de commerce :

- Attestor Limited a déclaré avoir franchi à la hausse, le 26 février 2021, les seuils légaux de 5% et 10% du capital et des droits de vote de la Société. Cette déclaration a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 4 mars 2021, sous le numéro 221C0494. À cette occasion, Attestor Limited a également déclaré ses intentions pour les six prochains mois conformément à l'article L.233-7, VII du code de commerce.

Sur la même période, la Société a également reçu les déclarations de franchissement de seuil suivantes (de la part d'actionnaires n'appartenant pas au Consortium) en application de l'article L. 233-7 du code de commerce et des statuts de la Société :

- Eurazeo a déclaré avoir franchi à la baisse plusieurs seuils légaux en capital et en droits de vote de la Société, à savoir le 29 janvier 2021 (25% des droits de vote), le 4 février 2021 (25% du capital), le 10 février 2021 (20% du capital et des droits de vote), le 15 février 2021 (5% du capital et des droits de vote en indiquant ne plus détenir de titres dans la Société)¹³ ;
- Anchorage Capital Group a déclaré avoir franchi plusieurs seuils légaux en capital et en droits de vote, à savoir le 26 février 2021 (5%, 10%, 15% et 20% du capital et des droits de vote, à la hausse)¹⁴, le 4 mars 2021 (25% du capital et des droits de vote, à la hausse)¹⁵ et le 16 juin 2021 (25 % du capital et des droits de vote, à la baisse)¹⁶ ;
- Carval Investors a déclaré avoir franchi à la hausse, le 26 février 2021, le seuil légal de 5% du capital et des droits de vote de la Société¹⁷, et a dernièrement déclaré à la Société avoir franchi à la baisse, le 28 avril 2021, le seuil statutaire de 6 % du capital et des droits de vote ;
- Monarch Master Funding 2 a déclaré avoir franchi plusieurs seuils légaux en capital et en droits de vote, à savoir le 25 février 2021 (5% du capital et des droits de vote, à la hausse) et le 26 février 2021 (5% du capital et des droits de vote, à la baisse)¹⁸, et a dernièrement déclaré à la Société avoir franchi à la baisse, le 6 août 2021, les seuils statutaires de 3 %, 2% et 1 % du capital et des droits de vote en indiquant ne plus détenir de titres dans la Société ;
- Diameter Capital Partners a déclaré avoir franchi à la hausse, le 26 février 2021, le seuil légal de 5% du capital et des droits de vote de la Société¹⁹, et a dernièrement déclaré à la Société avoir franchi à la hausse, le 31 mai 2021, le seuil statutaire de 6 % du capital et des droits de vote ;
- Centerbridge Partners a déclaré avoir franchi à la hausse, le 26 février 2021, le seuil légal de 5% du capital et des droits de vote de la Société²⁰ ;

¹³ Ces déclarations ont fait l'objet d'avis publiés par l'AMF le 5 février 2021 (sous le numéro 221C0295), le 16 février 2021 (sous le numéro 221C0369) et le 18 février 2021 (sous le numéro 221C0383).

¹⁴ Cette déclaration a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 4 mars 2021 (sous le numéro 221C0495). A cette occasion, Anchorage Capital Group a également déclaré ses intentions pour les six prochains mois conformément à l'article L.233-7, VII du code de commerce.

¹⁵ Cette déclaration a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 11 mars 2021 (sous le numéro 221C0549).

¹⁶ Cette déclaration a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 22 juin 2021 (sous le numéro 221C1483).

¹⁷ Cette déclaration a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 2 mars 2021 (sous le numéro 221C0451).

¹⁸ Cette déclaration a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 3 mars 2021 (sous le numéro 221C0480).

¹⁹ Cette déclaration a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 4 mars 2021 (sous le numéro 221C0496).

²⁰ Cette déclaration a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 5 mars 2021 (sous le numéro 221C0503).

- Marathon Asset Management a déclaré avoir franchi à la hausse, le 26 février 2021, les seuils légaux de 5% et 10% du capital et des droits de vote de la Société²¹, et a dernièrement déclaré à la Société avoir franchi à la baisse, le 16 juin 2021, le seuil statutaire de 11 % du capital et des droits de vote ;
- Magnetar Capital Partners a dernièrement déclaré à la Société avoir franchi à la hausse (via une exposition par swap), le 29 juillet 2021, le seuil statutaire de 2 % du capital et des droits de vote ;
- SVP Global a déclaré à la Société avoir franchi à la baisse, le 29 juillet 2021, le seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote en indiquant ne plus détenir de titres dans la Société ;
- King Street a déclaré à la Société avoir franchi à la baisse, le 29 juillet 2021, le seuil statutaire de 2 % du capital et des droits de vote ;
- Amiral Gestion a déclaré à la Société avoir franchi à la baisse, le 8 août 2021, le seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote ;
- Royal Bank of Canada a déclaré avoir franchi à la hausse, le 2 août 2021, le seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote ;
- Millenium a déclaré avoir franchi à la hausse (via une exposition par *swap*), le 2 août 2021, le seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote ;
- Crédit Agricole & Caceis a déclaré avoir franchie à la hausse, le 10 août 2021, le seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote ;
- Syquant Capital a déclaré à la Société avoir franchi à la hausse, le 6 août 2021, le seuil statutaire de 3 % du capital et des droits de vote ;
- Glazer Capital LLC a dernièrement déclaré à la Société avoir franchi à la hausse, le 26 octobre 2021, le seuil statutaire de 1% du capital et des droits de vote ;
- UBS Group AG a déclaré avoir franchi à la hausse, le 2 novembre 2021, le seuil légal de 5% du capital et des droits de vote de la Société²² en indiquant que ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions hors marché et d'une augmentation du nombre d'actions détenues par assimilation, au résultat de laquelle l'exemption de trading visée à l'article 223-13 I, 2° du règlement général de l'AMF ne s'applique plus.

Enfin, il est à signaler que, depuis le 29 juillet 2021, plusieurs déclarations d'achats et de ventes effectués pendant une offre publique ont fait l'objet d'avis publiés par l'AMF en application de l'article 231-46 du règlement général de l'AMF.

4.5 Evènements exceptionnels et litiges significatifs

À la connaissance de la Société, il n'existe, à la date du dépôt du présent document, aucun litige, aucune procédure d'arbitrage ou faits exceptionnels, autre que ceux mentionnés dans le présent document et le Document d'Enregistrement Universel, susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la Société.

²¹ Cette déclaration a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 8 mars 2021, sous le numéro 221C0510. A cette occasion, Marathon Asset Management a également déclaré ses intentions pour les six prochains mois conformément à l'article L.233-7, VII du code de commerce.

²² Cette déclaration a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 17 novembre 2021 (sous le numéro 221C3148).

5 RÉSOLUTIONS APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 30 JUIN 2021

L'assemblée générale mixte des actionnaires qui s'est tenue le 30 juin 2021 a adopté les résolutions suivantes :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
4. Approbation des conventions et engagements réglementés ;
5. Ratification de la cooptation de Monsieur Alexandre de Juniac en qualité de membre du Conseil d'administration ;
6. Ratification de la cooptation de Monsieur Simon Franks en qualité de membre du Conseil d'administration ;
7. Ratification de la cooptation de Madame Sylvie Veilleux en qualité de membre du Conseil d'administration ;
8. Extension du mandat de Madame Caroline Parot en qualité de membre du Conseil d'administration ;
9. Nomination de Madame Carole Sirou en qualité de membre du Conseil d'administration ;
10. Nomination de Monsieur Laurent David en qualité de censeur ;
11. Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Madame Caroline Parot, en sa qualité de Présidente du Directoire ;
12. Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Fabrizio Ruggiero, en sa qualité de Membre du Directoire et Directeur Général ;
13. Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Olivier Baldassari, en sa qualité de Membre du Directoire ;
14. Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Albéric Chopelin, en sa qualité de Membre du Directoire ;
15. Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Jean-Paul Bailly, en sa qualité de Président du Conseil de surveillance ;

16. Approbation des informations figurant dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et relatives à la rémunération des mandataires sociaux (article L. 225-37-3 I du Code de commerce) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
17. Approbation de la politique de rémunération de la Présidente du Directoire, Madame Caroline Parot, au titre de l'exercice 2021 ;
18. Approbation de la politique de rémunération de Monsieur Fabrizio Ruggiero en qualité de membre du Directoire au titre de l'exercice 2021 ;
19. Approbation de la politique de rémunération de Monsieur Olivier Baldassari en qualité de membre du Directoire au titre de l'exercice 2021 ;
20. Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil de surveillance, Monsieur Jean-Paul Bailly, au titre de l'exercice 2021 ;
21. Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2021 ;
22. Approbation de la politique de rémunération applicable à la Directrice général, Madame Caroline Parot, au titre de l'exercice 2021 ;
23. Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur général délégué, Monsieur Fabrizio Ruggiero, au titre de l'exercice 2021 ;
24. Approbation de la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'administration, Monsieur Alexandre de Juniac, au titre de l'exercice 2021 ;
25. Approbation de la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2021 ;
26. Autorisation d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

27. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport ;
28. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou d'émettre d'autres valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
29. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou d'émettre d'autres valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public, autres que celles visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier, ou dans le cadre d'une offre publique comportant une composante d'échange ;

30. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et d'émettre d'autres valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier ;

31. Autorisation au Conseil d'administration, en cas d'émission d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, sans droit préférentiel de souscription par offre au public ou placement privé, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10 % du capital social par an ;

32. Autorisation au Conseil d'administration, d'augmenter le nombre d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires ;

33. Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et d'émettre d'autres valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société ;

34. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et d'émettre d'autres valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes dans le cadre d'une opération dites d'equity line ;

35. Limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des 28e à 34e résolutions ;

36. Autorisation au Conseil d'administration de réduire le capital social par annulation des actions achetées en application des programmes de rachat d'actions ;

37. Regroupement des actions de la Société par attribution d'une (1) action nouvelle d'une valeur nominale de soixante-seize centimes d'euros (0,76€) pour soixante-seize (76) actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) détenues – Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation.

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire :

38. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

6 PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DU PRÉSENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 24 novembre 2021 et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement

général de l'AMF et par son instruction n°2006-07 (telle que modifiée), dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par Green Mobility Holding S.A et visant les actions de la société Europcar Mobility Group.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Europcar Mobility Group

Représentée par Caroline Parot, Directrice générale d'Europcar Mobility Group

Annexe
Communiqués de presse diffusés par la Société depuis le dépôt du Document d'Enregistrement
Universel

RESULTATS DU PREMIER TRIMESTRE 2021

**L'ACTIVITÉ RESTE AFFECTÉE PAR LA PANDÉMIE DE COVID-19,
AVEC TOUTEFOIS UNE FORTE RESILIENCE SUR LES MARCHES DOMESTIQUES
ET SUR LE SEGMENT VANS & TRUCKS**

FORTE REPRISE AUX USA

SEUIL DE RENTABILITÉ ABAISSÉ ET CONSOMMATION DE TRÉSORERIE LIMITÉE

**DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME « CONNECT » EN BONNE VOIE, AVEC LA MISE EN MARCHÉ
DE NOUVEAUX SERVICES & SOLUTIONS**

FAITS MARQUANTS DU PREMIER TRIMESTRE 2021¹

- Chiffre d'affaires : 356 M€, en baisse de -36 %², reflétant toujours l'impact des restrictions de déplacements en Europe mais démontrant aussi de bonnes performances sur les marchés domestiques et la contribution des activités résilientes. États-Unis, Australie et Nouvelle-Zélande montrent des signes encourageants de reprise.
- Forte amélioration de la marge après coûts directs : +2 points de pourcentage à 24,0% par rapport au T1 2020, grâce à une réduction drastique de la flotte moyenne (-36% à 187 000 véhicules) et une forte augmentation du taux d'utilisation (69,9% au T1 2021) associée à des réductions importantes de coûts, ce qui démontre la flexibilité du modèle du Groupe et sa rapidité d'adaptation.
- Abaissement du seuil de rentabilité grâce à la poursuite des mesures d'adaptation des coûts de réseau et de sièges, comme en témoigne la baisse limitée du Corporate EBITDA au regard de la baisse des revenus : 11% au T1 2021 comparé au T1 2019
- Réduction significative des pertes au niveau de l'EBITDA Corporate (IFRS 16) : -44 M€ au 1^{er} trimestre 2021 (contre -64 M€ au 1^{er} trimestre 2020).
- Résultat avant impôt de -82 M€ contre -135 M€ au T1 2020.
- Augmentation limitée de la dette nette corporate au T1 2021: 106 M€ contre 188 M€ au T1 2020. Le premier trimestre est structurellement consommateur de trésorerie en raison de la saisonnalité de l'activité.
- Solide trésorerie : 515 M€ au 31 mars 2021 et une nouvelle ligne de financement de la flotte de 225 M€

PERSPECTIVES

- Vision prudente sur le T2 2021, qui reste affecté par la pandémie et sur le S2 2021 en raison de campagnes de vaccination dont la mise en place est plus lente que prévu, de mesures de confinement et de restrictions des déplacements, ainsi que d'un trafic aérien longue distance qui reste extrêmement limité. Par conséquent, le Groupe n'est pas aujourd'hui en mesure de donner une prévision pour l'exercice 2021. Néanmoins, le Groupe prévoit une croissance de son chiffre d'affaires en 2021, comme illustré par la reprise actuelle du marché américain
- Attention particulière portée à la pénurie de semi-conducteurs qui affectent les constructeurs automobiles
- Le Groupe se concentre sur la mise en place des premières étapes de sa feuille de route stratégique « Connect », et est prêt à capter la croissance et à renouer avec la rentabilité, dans un contexte de reprise du marché.
- En 2021 la consommation de trésorerie devrait être inférieure à celle de 2020.

¹Après application de la norme IFRS 16, à l'exclusion des passifs de location non liés à la flotte

² Base pro forma : à taux de change et périmètre constants

Caroline Parot, Directrice Générale de Europcar Mobility Group a déclaré :

« Sur le premier trimestre 2021, l'environnement des Voyages & des Loisirs est resté globalement difficile en Europe ; les mesures de confinement, les restrictions de déplacements et les contraintes sanitaires strictes étant toujours en place.

Dans ce contexte, Europcar Mobility Group a enregistré une baisse de son chiffre d'affaires en Europe par rapport au 1er trimestre 2020, qui a été compensée par de solides performances sur les marchés domestiques et le segment Vans & Trucks, ainsi que par un fort rebond aux États-Unis, fin mars. Dans le cadre de son adaptation des coûts pour atténuer l'impact de la crise sanitaire, le Groupe a continué à faire preuve d'une stricte discipline, ce qui lui a permis d'abaisser à nouveau son point mort et de continuer à optimiser sa trésorerie.

Le déploiement de notre feuille de route stratégique, « Connect », est en bonne voie, avec des réalisations et des livraisons significatives au cours du premier trimestre, avec notamment la mise en œuvre de nouvelles approches de « go-to-market », par Service Line, et le lancement réussi d'un modèle d'abonnement très innovant et modulaire réservé aux professionnels.

Nous restons prudents en ce qui concerne le deuxième trimestre 2021 et les suivants. Néanmoins, nous avons des raisons d'être raisonnablement optimistes quant à l'avenir. Nous sommes convaincus que la reprise sera forte dès que les conditions sanitaires / de marché s'amélioreront, grâce à des taux de vaccination plus élevés, comme le démontre notre activité aux États-Unis. »

Europcar Mobility Group vous invite à la conférence téléphonique concernant ses résultats du 1er trimestre 2021 :
Jeudi, le 6 mai, à 18 heures (Heure de l'Europe Centrale)

Composer les numéros de téléphone suivants :

Dial-in Access telephone numbers:

France : +33 (0)1 76 77 25 07

Germany: +49 (0)89 2030 35526

UK: +44 (0)330 336 9434

USA: +1 646-828-8193

Confirmation Code: 7731252

Webcast: https://globalmeet.webcasts.com/starthere.jsp?ei=1451977&tp_key=fd0dae40a8

Les diapositives relatives aux résultats du premier trimestre 2021 sont disponibles sur le site web du Groupe à la section intitulée « Document Financier » :

<https://investors.europcar-group.com/results-center>

FAITS MARQUANTS DU PREMIER TRIMESTRE 2021

Au cours du premier trimestre 2021, le secteur des Voyages et des Loisirs est resté un marché globalement difficile en Europe en raison des mesures de confinement, des restrictions de déplacements et des contraintes sanitaires strictes, ainsi que de la lenteur de déploiement des campagnes de vaccination. Dans la deuxième moitié du trimestre, des tendances très positives ont pu être observées sur le marché intérieur aux États-Unis, en Australie et en Nouvelle-Zélande, grâce à la généralisation des campagnes de vaccination et à l'assouplissement des restrictions gouvernementales : les chiffres concernant les réservations des compagnies aériennes se sont améliorés avec la réouverture de l'économie et la reprise du trafic aérien intérieur.

Dans ce contexte, Europcar Mobility Group a enregistré une baisse de son chiffre d'affaires en Europe, qui a été compensée par de solides performances sur les marchés domestiques et sur le segment Vans&Trucks (utilitaires), accompagnées d'un rebond aux États-Unis au mois de mars. Dans le cadre de son programme d'adaptation des coûts destiné à atténuer l'impact de la crise, le Groupe a continué à faire preuve d'une discipline stricte, ce qui lui a permis à nouveau d'abaisser son point mort grâce à une réduction massive de sa flotte et une diminution des coûts fixes et semi-fixes. Toutes les dépenses ont fait l'objet d'un suivi attentif, l'accent étant mis sur les besoins incontournables (dépenses d'investissement hors flotte limitées aux projets informatiques essentiels, accent mis sur le recouvrement et la gestion rigoureuse des dettes).

Cette maîtrise rigoureuse des coûts a permis au Groupe de minimiser sa consommation de cash, qui s'est établie à -106 M€ au 1^{er} trimestre 2021 contre -188 M€ au 1^{er} trimestre 2020, ce qui a conduit à une situation financière saine de 199 M€ d'endettement corporate net au 31 mars 2021.

Résultats financiers du T1 2021

En millions d'euros, sauf mention particulière	T1 2021	T1 2020	% Variation	% Variation à périmètre et taux de change constants
Volumes de jours de location (en millions)	11.6	17.4	-33.3%	-33.3%
Flotte moyenne (en milliers)	187.3	293.0	-36.1%	-36.1%
Taux d'utilisation financière de la flotte	69.9%	66.4%	3.5pt	3.5pt
Chiffre d'affaires	355.7	556.9	-36.1%	-35.8%
Corporate EBITDA ajusté (IFRS 16)	(44.4)	(64.1)		
Résultat opérationnel	(84.4)	(88.3)		
Résultat courant avant impôts	(82.1)	(135.1)		
Bénéfice/Perte net(te)	(76.7)	(105.0)		
Flux de trésorerie disponibles corporate	(100.0)	(136.1)		
Dettes nettes corporate - fin de période	198.7	1 068.1		

Aucun changement de périmètre n'est intervenu entre le 1^{er} trimestre 2020 et le 1^{er} trimestre 2021. Pour rappel, les 2 dernières acquisitions réalisées par le Groupe furent Fox Rent A Car aux USA, qui a été intégrée dans le périmètre de consolidation en novembre 2019, et les franchisés en Norvège et en Finlande, en juillet 2019.

Présentation du compte de gestion : Les comptes du T1 2020 et du T1 2021 sont présentés selon la norme IFRS 16, sauf mention explicite.

COMPTE DE RÉSULTATS AU PREMIER TRIMESTRE 2021

Le premier trimestre est traditionnellement la basse saison pour l'activité du Groupe, bien que les coûts fixes restent stables tout au long de l'année.

Le chiffre d'affaires et le compte de résultats s'analysent à périmètre et à taux de change constants.

En millions d'euros	T1 2021	T1 2020	% Variation à périmètre et taux de change constants	T1 2019	% Variation à périmètre constants
Chiffre d'affaires	355.7	556.9	-35.8%	619.4	-42.6%
Taille moyenne de la flotte (en milliers)	187.3	293.0	-36.1%	292.8	-36.0%
Nombre de jours de location facturés (en million)	11.6	17.4	-33.3%	19.0	-39.0%
Taux d'utilisation	69.9%	66.4%	+3.5pt	73.5%	(3.6)pt
Coûts de détention de la flotte, hors intérêts estimés inclus dans les locations simples	(114.3)	(184.2)	37.6%	(177.6)	35.6%
Coûts variables	(131.6)	(211.6)	37.4%	(219.9)	40.2%
Total des coûts liés à l'exploitation	(245.9)	(395.7)	37.5%	(397.5)	38.1%
Coûts liés aux dépenses marketing	(1.9)	(8.2)	76.1%	(9.5)	79.6%
Charges financières relatives à la flotte	(22.6)	(30.5)	25.1%	(32.7)	30.9%
Marge après coûts directs	85.3	122.5	-30.4%	179.7	-52.5%
Marge	24.0%	22.0%	+1.9pt	29.0%	(5.0)pt
Frais généraux du réseau	(60.0)	(101.4)	40.3%	(102.2)	41.3%
Frais généraux du siège	(69.8)	(85.2)	17.9%	(92.0)	24.2%
Coûts fixes et semi-fixes	(129.7)	(186.6)	30.0%	(194.2)	33.2%
Corporate EBITDA Ajusté (IFRS 16)	(44.4)	(64.1)		(14.5)	
Impact IFRS 16 des charges liées aux locaux et parking en location simple	(20.9)	(20.3)		(19.2)	
Impact IFRS 16 des coûts liés à l'exploitation	(5.3)	(6.6)		(5.6)	
Corporate EBITDA Ajusté excl. IFRS 16	(70.7)	(91.1)		(39.3)	
Dotations aux amortissements	(35.7)	(37.1)	4.6%	(37.5)	4.8%
Charges et produits non courants	(8.8)	(7.0)		(12.1)	
Résultat financier hors flotte	(16.7)	(26.8)	37.2%	(30.0)	44.3%
Coûts financiers nets de restructuration	23.6	-		-	
dont l'impact sur les charges et produits non courants	(12.3)	-		-	
dont l'impact sur les coûts financiers (IFRIC 19 & Coûts de transaction)	35.9	-		-	
Résultat courant avant impôts	(82.1)	(135.1)		(94.1)	
Impôt sur le résultat	5.4	30.1		23.8	
Quote-part dans le résultat des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-		(0.1)	
Résultat net excl. IFRS 16	(78.0)	(103.2)		(66.7)	
Résultat net incl. IFRS 16	(76.7)	(105.0)		(70.4)	

Coûts variables : Coûts liés au C.A., coûts liés aux locations, coûts d'exploitation de la flotte et autres

T1 2019 est à périmètre constant par rapport à T1 2021. Chiffres non audités

1. Chiffre d'affaires du T1 2021

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2021 : le segment Voitures reste affecté, mais Vans & Trucks enregistre une croissance positive

Comme exposé précédemment et comme l'indique le tableau du chiffre d'affaires ci-dessous, l'organisation du Groupe est désormais structurée autour de trois Service Lines, afin de mieux répondre aux différents cas d'usage de la mobilité et, en fonction de ces cas d'usage, concevoir des offres appropriées ainsi qu'un parcours client adapté.

- **Clientèle Loisirs** : attentes focalisées sur la compétitivité et la rapidité du service – Principal cas d'usage : voyages loisirs.
- **Clientèle Professionnels** : opérations planifiées et contractualisées, demande de flexibilité et de qualité de service, avec un réseau fort - Principaux cas d'usage : véhicules de remplacement, voyages d'affaires, véhicules de flottes entreprises, mobilité locale pour les entreprises.
- **Clientèle de Proximité** : recherche d'une plus grande accessibilité du service, consommation « à la demande » - Principaux cas d'usage : substitut à la voiture individuelle, mobilité locale.

Sur une base pro forma (c'est-à-dire à périmètre et taux de change constants), le chiffre d'affaires total a baissé de 36% pour s'établir à 356 M€ au T1 2021, et s'est accompagné d'une baisse de 33% des journées de location. Sans surprise, le Groupe reste fortement affecté par l'interdiction de voyager et les diverses mesures de confinement.

Bien que le Groupe ait enregistré de très bons résultats sur les deux premiers mois de 2020 (+3,6% de croissance du chiffre d'affaires proforma ou +4,3% à périmètre constant), le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2021 affiche une performance contrastée mois après mois : -44% en janvier, -45% en février et -11% en mars.

Globalement, au cours du trimestre, l'activité Loisirs a continué à être affectée par les restrictions de mobilité, qui ont été partiellement compensées par les marchés domestiques, qui ont bien résisté, et par les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande qui ont enregistré une croissance positive de leur chiffre d'affaires. Le segment Vans&Trucks (utilitaires) a enregistré des performances extrêmement positives, retrouvant les niveaux de 2019. Il a bénéficié d'une demande soutenue sur le marché intérieur, qui a été tirée par la livraison à domicile / le commerce électronique et le lancement de nouveaux services et solutions.

€m	T1 2021	T1 2020	% Variation	% Variation à taux de change constants
Proximité	38.6	73.3	-47.3%	-47.6%
Professionnels	130.1	187.6	-30.7%	-30.7%
Loisirs	87.0	188.2	-53.7%	-53.0%
CARS	255.7	449.0	-43.1%	-42.7%
VANS & TRUCKS	85.1	79.0	7.6%	7.6%
Produits des activités de location de véhicules (dont la Mobilité)	340.8	528.1	-35.5%	-35.2%
Autres produits associés à la location de véhicules (dont les activités de franchise)	14.9	28.8	-48.2%	-47.7%
Chiffre d'affaires	355.7	556.9	-36.1%	-35.8%

CARS: Le chiffre d'affaires a baissé de 43% pour s'établir à 255,7 millions d'euros au premier trimestre 2021, principalement en raison de l'effet volume.

L'analyse ci-dessous détaille les performances par Service Line :

- **Service Line Loisirs** : concerne principalement l'activité dans les aéroports et les gares, qui a été fortement impactée par l'absence de trafic international en raison des mesures restrictives réimposées dans de nombreux pays. Le segment low-cost a toutefois mieux résisté que le reste de la Service Line, grâce au fort rebond de Fox Rent A Car aux États-Unis (+17% sur le trimestre), les Américains ayant recommencé à voyager à l'intérieur des USA, grâce à la distribution rapide de vaccins.
- **Service Line Professionnels** : ce segment a été moins touché, grâce à la proposition de solutions de location à long terme qui donnent aux entreprises agilité et flexibilité dans un environnement incertain.
- **Service Line Proximité** : les 2 segments – le substitut aux véhicules individuels et la mobilité locale - ont enregistré des tendances diverses. Compte-tenu de la nature de l'activité, le segment substitut aux véhicules individuels / véhicules de remplacement n'a que légèrement reculé. S'agissant de la mobilité locale, la location traditionnelle de véhicules a été fortement impactée par les restrictions de circulation combinées à la fermeture des stations. À contrario, l'auto-partage s'est avéré résistant, près de 90 % de son chiffre d'affaires provenant d'une clientèle fidélisée, confirmant ainsi l'évolution des habitudes des citoyens qui recherchent des alternatives à la possession d'un véhicule.

VANS & TRUCKS : Le chiffre d'affaires a progressé de près de +8% pour s'établir à 85 M€ au 1^{er} trimestre 2021 par rapport au 1^{er} trimestre 2020, retrouvant ainsi son niveau de 2019. La stratégie de développement de super-sites et le lancement d'offres de solutions à long terme portent leurs fruits. En particulier, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Italie ont contribué de manière significative à la performance globale.

2. Passage de la Marge sur Coûts Directs à l'EBITDA Corporate Ajusté au T1 2021

MADC (Marge après Coûts Directs)

Le Groupe s'attache en permanence à adapter les coûts de détention de sa flotte et ses coûts variables, en réduisant massivement sa flotte grâce à un modèle flexible, basé sur des programmes de rachat et des relations à long terme avec les équipementiers. Le Groupe a réduit la taille de sa flotte de -36% en moyenne au T1 2021, pour arriver à un point bas de 187 000 véhicules par rapport à la même période l'année dernière, et en ligne avec la baisse des jours de location (-33 % au T1 2021). Cette capacité à ajuster la flotte de manière adéquate a permis au Groupe d'améliorer son taux d'utilisation de 3,5 points de base par rapport à l'année précédente, pour atteindre 69,9 %.

Au total, la baisse des coûts de détention de la flotte et des coûts variables a été supérieure à la baisse du chiffre d'affaires, soit de -38 %, pour s'établir à 246 M€.

Les coûts de financement de la flotte ont diminué à un rythme inférieur à celui du chiffre d'affaires, reflétant une légère augmentation des coûts de financement, en plus d'un coût unitaire plus élevé en raison d'une plus grande part de Vans&Trucks dans la flotte du Groupe.

La Marge après Coûts Directs s'établit à 85 M€ au 1^{er} trimestre 2021 contre 123 M€ au 1^{er} trimestre 2020, avec une marge sur chiffre d'affaires en amélioration : 24,0 % au 1^{er} trimestre 2021 contre 22,0 % au 1^{er} trimestre 2020. Ces performances mettent en évidence l'impact positif de toutes les mesures d'adaptation prises par le Groupe pour atténuer les effets de la crise.

EBITDA Corporate ajusté : une performance exceptionnelle, avec une réduction de 30 % des coûts fixes et semi-fixes

Le Groupe a continué de réduire avec succès ses coûts fixes et semi-fixes en optimisant respectivement ses coûts de réseau et de siège, en les adaptant à la baisse d'activité, grâce aux plans de restructuration lancés en 2020. Ces solides performances ont été renforcées par des mesures de chômage partiel, une réduction des dépenses externes, la poursuite des renégociations de loyers, les fermetures de stations (permanentes et temporaires) ou la réduction des heures d'ouverture. A la fin du mois de mars 2021, 65 % des stations étaient encore fermées ou fonctionnaient en horaire limité.

Le Groupe a réalisé des économies significatives en réduisant de -30% de ses coûts fixes et semi-fixes au T1 2021 par rapport au T1 2020, permettant ainsi de réduire l'impact sur l'EBITDA Corporate à -44 M€ au T1 2021 contre -64 M€ au T1 2020.

En conséquence, le Groupe a enregistré une baisse limitée de 11% de l'EBITDA Corporate par rapport au T1 2021, malgré un chiffre d'affaires inférieur de 260 M€.

3. De l'EBITDA Corporate Ajusté au Résultat Net Groupe

Produits et charges financiers non liés à la flotte : les coûts de financement nets non liés à la flotte ont diminué pour s'établir à -16,7 M€ au T1 2021 contre -26,8 M€ au T1 2020, en raison de l'impact positif de la transformation en fonds propres des obligations 2024 et 2026, qui a été partiellement compensé par les nouveaux intérêts sur le prêt garanti par l'Etat, encourus au T1 2021.

Les charges non récurrentes ont été maîtrisées au niveau de -8,8 M€ au T1 2021 contre -7,0 M€ au T1 2020 et -12,1 M€ au T1 2019. S'inscrivant dans la continuité du plan « Reboot », lancé en 2020, elles témoignent principalement des mesures d'adaptation prises au sein du siège et dans l'ensemble du réseau pour obtenir un retour sur investissement rapide et adapter la base de coûts à la nouvelle taille de l'entreprise.

Frais financiers de restructuration nets : +23,6 M€ au premier trimestre 2021, dont -12,3 M€ de frais de restructuration (comptabilisés dans le compte de résultat) et +35,9 millions d'euros de produits sans impact sur la trésorerie (soit +48 M€ comptabilisés selon les normes comptables IFRIC 19, relatifs à la différence entre la valeur comptable de la dette convertie en capital et sa juste valeur à la date de l'opération ; et -12 M€ d'impact lié à l'amortissement accéléré des coûts de transaction sur la dette convertie.

Résultat courant avant impôt : en raison de ce qui précède, les pertes ont considérablement été réduites, passant de -135 M€ au premier trimestre 2020 à -82 M€ au premier trimestre 2021.

Impôt : +5,4 M€ au T1 2021 contre +30 M€ en 2020, ce qui traduit une approche prudente avec une moindre activation des déficits fiscaux reportables par rapport à la même période de l'année dernière.

Résultat net : le Groupe affiche une perte nette de -76,7 M€ en 2021 contre -105 M€ à la même période de l'année dernière.

FREE CASH FLOW ET ENDETTEMENT CORPORATE NET AU T1 2021

Flux de Trésorerie d'Exploitation Corporate au T1 2021

Le Groupe a réussi à réduire sa consommation de cash à 100 M€ au T1 2021, en matière de Flux de Trésorerie d'Exploitation Corporate, contre 136 M€ au T1 2020. Ceci traduit un EBITDA Corporate ajusté de -44 M€, des investissements hors flotte de -12 M€, qui se limitent à la transformation digitale du Groupe, -9 M€ de dépenses

non récurrentes principalement liées à des coûts d'adaptation avec retour rapide sur investissement, -5 M€ de variation du besoin en fonds de roulement et des provisions, -3 M€ d'impôts sur le résultat et -26 M€ de décaissement au titre de passifs de location dans le cadre de l'application de la norme IFRS 16 sur les contrats de location de réseaux, d'aéroports et de sièges sociaux.

Par rapport au T1 2019, la dégradation de la trésorerie d'exploitation Corporate est restée assez limitée (~ -20 M€) alors que les baisses de chiffre d'affaires et d'EBITDA Corporate ont été beaucoup plus importantes (respectivement ~260 M€ et ~30 M€), ce qui illustre bien l'extrême agilité du Groupe pour s'adapter à une situation difficile.

Endettement Net Corporate³ au 31 mars 2021

Suite à sa restructuration financière, l'endettement net pro forma du Groupe s'est élevé à 93 M€ au 31 décembre 2020. Ce qui se traduit par 199 M€ au 31 mars 2021, reflétant principalement un free cash flow opérationnel négatif.

Le Groupe a enregistré une position de trésorerie saine à 515 M€ au 31 mars 2021 contre 587 M€ au 31 décembre 2020, après restructuration de sa dette.

³A l'exclusion des passifs liés aux locations

DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME « CONNECT » EN BONNE VOIE : PREMIERS SERVICES & SOLUTIONS LANCÉS AU COURS DU T1 2021

Au cours du premier trimestre 2021, le Groupe a réalisé les premières étapes de sa feuille de route de transformation « Connect ».

- Pour répondre à un besoin croissant de flexibilité, avec lien avec la mise en place de nouvelles approches de « go-to-market » par Service Line, Europcar Mobility Group a lancé des offres innovantes pour faciliter le quotidien des professionnels, grâce à des solutions d'abonnement modulables, moyen & long terme : « Flex », « Superflex » et « DuoFlex ». Ces offres constituent des alternatives modernes au leasing ou à l'achat de véhicule, car elles reposent sur un principe d'abonnement mensuel, sans qu'il soit nécessaire de s'engager sur la durée.

Le lancement de ces offres, en mars 2021, a rencontré un succès auprès de leur public cible, se traduisant par une augmentation de 76% des demandes de rappels téléphoniques des prospects (par rapport à février 2021).

- Suite à la signature en octobre 2020, d'un partenariat stratégique avec Telefonica et Geotab, le programme « One Connected Fleet » a récemment franchi une nouvelle étape clé avec l'accord signé avec Free2Move, plateforme de connectivité de Stellantis. Grâce à ce partenariat international, Free2Move fournira au Groupe un accès direct aux données de télémétrie des véhicules, telles que géolocalisation, niveau de carburant, kilométrage et alertes de maintenance, dans le respect des règles de protection des données. Ces données seront traitées afin d'améliorer l'expérience client et d'optimiser les applications métier, ainsi que des processus internes tels que gestion de flotte, livraison, collecte, entretien des véhicules, restitution des véhicules, etc.
- La phase 1 du lancement du tout nouveau système d'information du Groupe, unifié et fortement intégré, a été réalisée avec succès, rendant possible, comme prévu, un déploiement à partir du deuxième trimestre, tout d'abord au Portugal, avant un déploiement à l'échelle mondiale.

Il s'agit là d'une étape clé dans la transformation du Groupe vers la digitalisation à grande échelle des opérations et des parcours clients.

Dans une perspective à plus long terme, « Connect » va permettre de transformer de manière significative le modèle et le profil du Groupe, à travers :

- Un rééquilibrage des flux de revenus, avec moins de saisonnalité.
- Une organisation et des opérations plus efficaces, ouvrant la voie à un meilleur ratio rentabilité / coûts et à une génération de Free Cash Flow plus importante.
- La digitalisation des parcours clients à grande échelle, appliquée à toutes les marques et toutes les zones dans lesquelles le Groupe opère.

PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2021

Pour le reste de l'année, la vision du Groupe est la suivante :

- Un deuxième trimestre 2021 encore affecté par la pandémie ;
- Un regard prudent sur le second semestre 2021, eu égard aux incertitudes liées au rythme des campagnes de vaccination, aux restrictions de déplacement en Europe, et à un trafic aérien longue distance limité.

Le Groupe n'est donc pas en mesure de donner une prévision pour l'exercice 2021.

Néanmoins, le rebond aux États-Unis, en Australie et Nouvelle-Zélande, donne des perspectives positives quant au redémarrage européen. Combiné à la résilience du chiffre d'affaires réalisé sur les marchés domestiques, tirés par l'activité Vans&Trucks, et aux premiers résultats positifs des nouvelles solutions de services aux Professionnels, Groupe est confiant quant à l'augmentation de son chiffre d'affaires en 2021 par rapport à 2020.

La forte adaptation des coûts déjà réalisée au niveau du Réseau et des Sièges, ainsi que la flexibilité de son modèle, devraient contribuer à améliorer la rentabilité du Groupe et à limiter sa consommation de cash par rapport à 2020.

La liquidité reste une forte priorité pour l'ensemble du Groupe, avec une allocation sélective du capital et une hiérarchisation des priorités.

AGENDA

Assemblée Générale : 30 juin 2021

Investor Relations

Caroline Cohen - caroline.cohen@europcar.com

Press Relations

Valérie Sauteret - valerie.sauteret@europcar.com

Vincent Vevaud - vincent.vevaud@europcar.com

Publicis Consultants

Judith Grandcoing - judith.grandcoing@publicisconsultants.com

A propos d'Europcar Mobility Group

Europcar Mobility Group est l'un des principaux acteurs du secteur de la mobilité et est une société cotée sur Euronext Paris. Europcar Mobility Group a pour raison d'être d'offrir des alternatives attractives à la possession de véhicules, de manière responsable et durable. Dans cette perspective, Europcar Mobility Group offre une large palette de services de location de voitures et utilitaires - que ce soit pour quelques heures, quelques jours, une semaine, un mois ou plus - avec une flotte d'ores et déjà « C02 light » dotée des motorisations les plus récentes et qui sera dans les années à venir de plus en plus « verte » (plus de 1/3 de véhicules électriques et hybrides à l'horizon 2023).

La satisfaction des clients est au cœur de l'ambition du Groupe et de celle de ses collaborateurs. Elle nourrit également le développement permanent de nouvelles offres dans les trois lignes de service du Groupe - Professionnels, Loisirs, Proximité -, répondant ainsi aux besoins spécifiques et cas d'usage des entreprises ainsi que des particuliers.

Les 4 marques majeures du Groupe sont : Europcar® - le leader Européen de la location de véhicules, Goldcar® - la plus importante société de location de véhicules lowcost en Europe, InterRent® - marque « mid-tier » à destination des clients loisirs et Ubeeqo® - leader européen du carsharing (BtoB, BtoC). Europcar Mobility Group propose ses différentes solutions et services de mobilité dans le monde à travers un vaste réseau dans plus de 140 pays (incluant 18 filiales en propre en Europe, 1 aux USA, 2 en Australie et Nouvelle Zélande, ainsi que des franchisés et des partenaires).

Plus d'informations sur :

www.europcar-mobility-group.com
<https://investors.europcar-group.com/results-center>

Déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur des opinions et des hypothèses actuelles relatives à des événements futurs. Ces déclarations prospectives peuvent inclure des prévisions et des estimations et leurs hypothèses sous-jacentes, des déclarations concernant des plans, des objectifs, des intentions et/ou des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations et des services et le développement de produits futurs, ainsi que des déclarations concernant la performance ou des événements. Les déclarations prospectives sont généralement identifiées par les termes « s'attend à », « prévoit », « pense », « a l'intention de », « estime », « planifie », « projette », « peut », « pourrait », « devrait », ou ces mêmes expressions et autres similaires à la forme négative. Les déclarations prospectives ne sont pas la garantie des performances futures et sont soumises à des risques inhérents, des incertitudes et des hypothèses concernant Europcar Mobility Group, ses filiales et investissements, aux tendances de leur secteur, aux dépenses d'investissement et acquisitions futures, à l'évolution des passifs éventuels, à l'évolution de la conjoncture économique mondiale, ou à celle relative aux principaux marchés d'Europcar Mobility Group, aux conditions concurrentielles sur le marché et aux facteurs réglementaires. Ces événements sont incertains et leur issue pourrait se révéler différente des attentes actuelles, ce qui pourrait affecter les objectifs annoncés. Les résultats réels peuvent différer significativement de ceux qui sont projetés ou sous-entendus dans les présentes déclarations prospectives. Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Sous réserve de dispositions légales applicables, Europcar Mobility Group n'assume aucune obligation de réviser ni de mettre à jour les déclarations prospectives à la lumière de nouvelles informations ou d'événements futurs. Les résultats et performances du Groupe peuvent également être affectés par divers risques et incertitudes, y compris de façon non exhaustive, les risques mentionnés dans la rubrique « Facteurs de risques » du document d'enregistrement universel enregistré par l'Autorité des marchés financiers le mercredi 6 mai 2020 et également disponible sur le site Internet du Groupe : www.europcar-mobility-group.com. Le présent communiqué de presse ne contient pas ou ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'achat de valeurs mobilières en France, aux États-Unis ou dans une quelconque juridiction.

Annexe 1 – Compte de Résultat (Compte de Gestion) en M€ au T1 2021

En millions d'euros	T1 2021	T1 2020	% Variation	% Variation à périmètre et taux de change constants
Chiffre d'affaires	355.7	556.9	-36.1%	-35.8%
Taille moyenne de la flotte (en milliers)	187.3	293.0	-36.1%	-36.1%
Nombre de jours de location facturés (en million)	11.6	17.4	-33.3%	-33.3%
Taux d'utilisation	69.9%	66.4%	+3.5pt	+3.5pt
Coûts de détention de la flotte, hors intérêts estimés inclus dans les locations simples*	(114.3)	(184.2)	37.9%	37.6%
Coûts variables	(131.6)	(211.6)	37.8%	37.4%
Total des coûts liés à l'exploitation	(245.9)	(395.7)	37.9%	37.5%
Coûts liés aux dépenses marketing	(1.9)	(8.2)	76.1%	76.1%
Charges financières relatives à la flotte	(22.6)	(30.5)	25.9%	25.1%
Marge après coûts directs	85.3	122.5	-30.4%	-30.4%
Marge	24.0%	22.0%	+2.0pt	+1.9pt
Frais généraux du réseau	(60.0)	(101.4)	40.9%	40.3%
Frais généraux du siège	(69.8)	(85.2)	18.2%	17.9%
Coûts fixes et semi-fixes	(129.7)	(186.6)	30.5%	30.0%
Corporate EBITDA Ajusté (IFRS 16)	(44.4)	(64.1)		
Impact IFRS 16 des charges liées aux locaux et parking en location simple	(20.9)	(20.3)		
Impact IFRS 16 des coûts liés à l'exploitation	(5.3)	(6.6)		
Corporate EBITDA Ajusté excl. IFRS 16	(70.7)	(91.1)		
Dotations aux amortissements	(35.7)	(37.1)	3.9%	4.6%
Charges et produits non courants	(8.8)	(7.0)		
Résultat financier hors flotte	(16.7)	(26.8)	37.6%	37.2%
Coûts financiers nets de restructuration	23.6	-		
Résultat courant avant impôts	(82.1)	(135.1)		
Impôt sur le résultat	5.4	30.1		
Résultat net excl. IFRS 16	(78.0)	(103.2)		
Résultat net incl. IFRS 16	(76.7)	(105.0)		

* Les coûts de détention de la flotte ne comprennent pas les intérêts estimés inclus dans les contrats de location simple. Ils sont présentés dans les frais de financement de la flotte dans les comptes de gestion.

Annexe 2 – Compte de résultat IFRS

En millions d'euros	T1 2021 Après IFRS 16	T1 2020 Après IFRS 16
Produits des activités ordinaires	355.7	556.9
Coûts de détention de la flotte de véhicules	(120.1)	(194.7)
Coûts liés à l'exploitation, la location, et aux produits des activités ordinaires de la flotte de véhicules	(131.6)	(211.6)
Charges de personnel	(88.4)	(132.0)
Frais généraux du siège et du réseau	(43.0)	(64.5)
Dotations aux amortissements non-liées à la flotte	(35.7)	(37.1)
Autres produits	(0.2)	1.7
Résultat opérationnel courant	(63.2)	(81.3)
Autres produits et charges non courants	(21.1)	(7.0)
Résultat opérationnel	(84.3)	(88.3)
Coût de l'endettement financier net lié à la flotte de véhicules	(16.9)	(20.0)
Coût de l'endettement financier net lié aux autres emprunts	(15.3)	(18.2)
Autres charges financières nettes	34.4	(8.5)
Résultat financier	2.3	(46.7)
Résultat avant impôts	(82.0)	(135.1)
Impôt sur le résultat	5.4	30.1
Résultat net	(76.7)	(105.0)

Annexe 3 – Rapprochement des comptes consolidés et des comptes de gestion (M€)

En millions d'euros	T1 2021	T1 2020
EBITDA consolidé ajusté	68.1	118.8
Dépréciation de la flotte	(55.8)	(100.6)
Dépréciation de la flotte (IFRS16)	(34.2)	(51.8)
Dépréciation de la flotte totale	(90.0)	(152.4)
Intérêts estimés inclus dans les loyers de locations simples	(5.7)	(10.5)
Charges financières relatives à la flotte	(16.9)	(20.0)
Charges financières relatives à la flotte, y compris intérêts estimés inclus dans les locations simples	(22.6)	(30.5)
EBITDA Corporate Ajusté	(44.4)	(64.1)
Dotations aux amortissements	(35.7)	(37.1)
Extourne des charges financières relatives à la flotte	16.9	20.0
Extourne des intérêts estimés inclus dans les loyers de locations simples	5.7	10.5
Résultat opérationnel courant ajusté	(57.5)	(70.8)
Dépréciation d'actifs non courants	0.0	-
Intérêts estimés inclus dans les loyers de locations simples	(5.7)	(10.5)
Résultat opérationnel courant	(63.2)	(81.3)

Appendix 4 – Bilan IFRS

En millions d'euros	31-mars-21 Après IFRS 16	31-déc-20 Après IFRS 16
ACTIF		
Goodwill	1 005.2	998.1
Immobilisations incorporelles	1 059.2	1 055.8
Immobilisations corporelles	404.4	413.2
Autres actifs financiers non courants	52.4	54.1
Actifs d'impôt différé	181.1	176.9
Total des actifs non courants	2 702.3	2 698.1
Stocks	16.9	16.1
Flotte inscrite au bilan	2 054.3	2 197.2
Créances et assimilées liées à la flotte de véhicules	463.9	504.0
Clients et autres débiteurs	361.2	382.0
Actifs financiers courants	23.4	23.2
Actifs d'impôt exigibles	32.2	29.0
Trésorerie soumise à restrictions	85.6	82.0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	348.0	364.6
Total des actifs courants	3 385.5	3 598.2
Total de l'actif	6 087.8	6 296.3
Capitaux propres		
Capitaux propres - Part du Groupe	1 475.3	189.7
Participations ne donnant pas le contrôle	0.5	0.5
Total des capitaux propres	1 457.8	190.3
PASSIF		
Passifs financiers	1 472.5	2 105.2
Instruments financiers non courants	53.9	60.1
Passifs liés aux avantages du personnel	161.0	167.2
Provisions non courantes	10.4	10.8
Passif d'impôt différé	217.4	214.8
Autres passifs non courants	0.1	0.1
Total des passifs non courants	1 915.3	2 558.3
Part à moins d'un an des passifs financiers	1 515.7	2 209.2
Avantages du personnel	2.6	2.6
Provisions courantes	208.2	214.2
Dettes d'impôts exigibles	44.2	46.1
Dettes et assimilées liées à la flotte de véhicules	447.6	555.1
Fournisseurs et autres dettes	496.6	520.5
Total des passifs courants	2 714.8	3 547.8
Total du passif	4 630.1	6 106.0
Total du passif et des capitaux propres	6 087.8	6 296.3

Appendix 5 – Flux de trésorerie IFRS

En millions d'euros	T1 2021 Après IFRS 16	T1 2020 Après IFRS 16
Résultat avant impôt	(82.0)	(135.1)
Extourne des éléments suivants		
Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles	27.1	27.5
Amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles	8.6	6.9
Dépréciation d'actifs financiers	-	2.7
Variations des provisions et avantages au personnel (1)	(11.2)	(17.9)
Reconnaissance des paiements fondés sur des actions	0.1	0.1
Plus et moins-values de cession	0.1	0.0
Application d'IFRIC 19 (2)	(48.4)	-
Autres éléments non monétaires	(5.2)	0.7
Total des charges d'intérêt nettes	35.3	40.1
Amortissement des coûts de financement (3)	14.1	2.9
Coût de l'endettement financier net	49.3	43.0
Résultat opérationnel avant variation du besoin en fonds de roulement	(61.7)	(71.9)
Acquisition de la flotte de véhicules inscrite au bilan (4)	180.5	352.5
Variations du besoin en fonds de roulement lié à la flotte de véhicules	(69.8)	57.6
Variations du besoin en fonds de roulement hors flotte de véhicules	(4.6)	(2.7)
Trésorerie provenant des activités opérationnelles	44.4	335.5
Impôts recouvrés / payés	(2.9)	(3.2)
Intérêts nets payés	(22.7)	(20.4)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	18.8	311.9
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles (5)	(13.0)	(14.6)
Produits de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0.7	0.7
Acquisitions de filiales, nette de la trésorerie acquise et autres investissements financiers	3.1	3.3
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(9.2)	(10.6)
Augmentation de capital (net des dépenses engagées) (6)	247.4	-
Achats / ventes des actions propres	(0.1)	0.9
Variation des autres emprunts (7)	(233.3)	(545.1)
Variation des dettes de loyers	(34.7)	(42.8)
Paieement de coûts de financement (8)	(4.8)	(1.6)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(25.4)	(588.6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	444.6	628.2
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(15.8)	(287.2)
Variation de périmètre	-	-
Incidence des différences de conversion	2.8	(4.5)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	431.6	336.4

Notes de bas de page des Flux de trésorerie IFRS

(1) En 2021, la variation correspond principalement aux variations de la provision pour « Buy-Back » pour (5) millions d'euros ainsi qu'aux variations des provisions pour litiges sociaux et litiges dans le cadre des plans de restructuration. En 2020, la variation correspond principalement à la provision Assurance pour (5) millions d'euros et à la provision « Buy-Back » pour (11) millions d'euros.

(2) Par application d'IFRIC 19, la différence entre la valeur comptable de la dette convertie en instruments de capitaux propres et la juste valeur de ces mêmes instruments à la date de réalisation de l'opération s'élevant à 48 millions d'euros, a constitué un gain financier non monétaire reconnu au compte de résultat.

(3) En 2021, comprend le recyclage des frais de refinancement capitalisés pour un montant de 12 millions d'euros, liés à la dette restructurée et convertie en capital.

(4) Compte tenu de la durée de détention moyenne de la flotte, le Groupe comptabilise les véhicules comme des actifs courants au début du contrat. Leur variation d'une période à l'autre est donc assimilée à un flux opérationnel généré par l'activité.

(5) En 2021, investissements limités aux développements IT liés à la digitalisation du Groupe.

(6) En 2021, augmentation de capital souscrite en numéraire par voie d'émission d'actions ordinaires nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant de 250 millions d'euros, injection de 6 millions de liquidité liée à l'exercice des BSA de Garantie, les BSA de Participation et les BSA de Coordination, distribués principalement aux détenteurs des Obligations. Le montant est présenté net des frais payés pour 9 millions d'euros.

(7) En 2021, la variation correspond principalement au remboursement du RCF pour (124) millions d'euros et d'autres emprunts destinés au financement de la flotte pour (108) millions d'euros. En 2020, la variation est principalement liée au remboursement des senior notes (SARF) pour (387) millions d'euros et du RCF et des billets de trésorerie pour (63) millions d'euros ainsi qu'aux autres emprunts dédiés au financement de la flotte pour (221) millions d'euros.

(8) En 2021, paiement des coûts de transaction dans le contexte de la restructuration de la dette.

Appendix 6 – Dette nette corporate et dette nette flotte

en millions d'euros	Maturité	Dec. 31, 2020	Mar. 31, 2020	Mar. 31, 2021
Obligations	2024	600	600	0
Obligations	2026	450	450	0
Prêt garanti par l'Etat		281	0	280
Crédit Suisse Facility		50	0	0
Facilité de crédit renouvelable (500m€) & RCF	2023	624	611	500
Obligations FCT junior, intérêts courus non échus, coûts capitalisés des contrats de financement et autres		(204)	(302)	(195)
Dette brute Corporate enregistrée au bilan		1 801	1 359	585
Trésorerie détenue par les entités opérationnelles et investissements à court terme		(375)	(291)	(386)
Dette nette Corporate enregistrée au bilan		1 426	1 068	199

en millions d'euros	Maturité	Dec. 31, 2020	Mar. 31, 2020	Mar. 31, 2021
EC Finance Obligations	2022	500	500	500
Facilité de crédit destinée au financement de la flotte (SARF 1,7md €)	2022	445	747	414
Obligations FCT junior, coûts capitalisés des contrats de financement et autres		243	309	228
Financement de la flotte au Royaume-Uni, en Australie et autres facilités de financement de la flotte		969	1 326	920
Dette brute flotte enregistrée au bilan		2 157	2 882	2 061
Trésorerie détenue par les entités détenant la flotte et investissements à court terme de la flotte		(118)	(97)	(90)
Dette nette flotte enregistrée au bilan		2 039	2 785	1 971
Valeur estimée de l'encours lié aux véhicules financés au moyen de contrats de location simple		75	115	66
Dette nette flotte totale incluant les engagements hors bilan liés à la flotte		2 114	2 899	2 037

Europcar partenaire du Big Tour de Bpifrance, à la rencontre des entrepreneurs de France

Organisé par Bpifrance pour la 3ème année consécutive, le Big Tour a pour ambition de réunir et de valoriser l'entrepreneuriat français ainsi que les innovations et technologies qui font son excellence.

Le Big Tour 2021, c'est une tournée de 24 dates du 16 juillet au 20 août, dans 7 régions et sur tout le littoral, pour faire découvrir de façon ludique tout le savoir-faire entrepreneurial français au grand public et mettre en réseau les acteurs de cet écosystème.

L'événement rassemblera, selon les conditions sanitaires en vigueur, entrepreneurs locaux, grandes entreprises françaises, start-ups, personnalités publiques et société civile autour de rencontres et d'échanges, et permettra de mettre en lumière le dynamisme des territoires. La tournée 2021 est placée sous le thème du renouveau de l'économie française avec, au cœur de ce renouveau, les enjeux climatiques et l'emploi.

Pour la première année et pour cette édition 2021, Europcar Mobility Group – via sa marque phare Europcar – rejoint les partenaires du Big Tour et sera présent - avec ses équipes commerciales France et une flotte de véhicules dédiée à l'événement - sur toutes les dates de la tournée. Ce sera notamment l'occasion pour Europcar de présenter plus en détail ses nouvelles offres d'abonnement, pensées pour les besoins des entreprises et collectivités en recherche de flexibilité, et lancées en mars dernier sur le marché français.

Isabel Martinez, Directrice Générale Europcar Mobility Group France : *« Etre partenaires du Big Tour cette année a beaucoup de sens : c'est pour nous l'opportunité de dire aux entreprises françaises et plus globalement, aux territoires, que nous, Europcar, nous sommes plus que jamais à leurs côtés.*

Nous les avons accompagnées tout au long de la crise du COVID-19 : en trouvant avec elles des solutions de mobilité pour favoriser leur résilience et faire face à des pics et des creux d'activité, en leur fournissant les véhicules dont elles avaient besoin pour s'adapter au contexte et assurer la continuité de leur activité et leurs livraisons, par exemple.

Nous sommes aussi là pour les accompagner dans leur relance. Merci aux équipes de Bpifrance de nous avoir proposé cette belle opportunité de partenariat ! Nous sommes fiers de rejoindre l'étendard Big Tour ».

A propos d'Europcar Mobility Group

Europcar Mobility Group est l'un des principaux acteurs du secteur de la mobilité et est une société cotée sur Euronext Paris. Europcar Mobility Group a pour raison d'être d'offrir des alternatives attractives à la possession de véhicules, de manière responsable et durable. Dans cette perspective, Europcar Mobility Group offre une large palette de services de location de voitures et utilitaires - que ce soit pour quelques heures, quelques jours, une semaine, un mois ou plus - avec une flotte d'ores et déjà « C02 light » dotée des motorisations les plus récentes et qui sera dans les années à venir de plus en plus « verte » (plus de 1/3 de véhicules électriques et hybrides à l'horizon 2023).

La satisfaction des clients est au cœur de l'ambition du Groupe et de celle de ses collaborateurs. Elle nourrit également le développement permanent de nouvelles offres dans les trois lignes de service du Groupe - Professionnels, Loisirs, Proximité -, répondant ainsi aux besoins spécifiques et cas d'usage des entreprises ainsi que des particuliers. Les 4 marques majeures du Groupe sont : Europcar® - le leader Européen de la location de véhicules, Goldcar® - la plus importante société de location de véhicules low-cost en Europe, InterRent® – marque « mid-tier » à destination des clients loisirs et Ubeeqo® – leader européen du carsharing (BtoB, BtoC). Europcar Mobility Group propose ses différentes solutions et services de mobilité dans le monde à travers un vaste réseau dans plus de 140 pays (incluant 18 filiales en propre en Europe, 1 aux USA, 2 en Australie et Nouvelle-Zélande, ainsi que des franchisés et des partenaires).

En France, Europcar Mobility Group opère 3 marques : Europcar, avec une flotte de près de 40 000 véhicules (voitures et utilitaires) et 440 agences sur tout le territoire, Goldcar avec une flotte de 2000 véhicules et 10 agences situées dans les aéroports, et enfin Ubeeqo, avec une flotte de 900 véhicules en autopartage, pour les particuliers et les entreprises.

Plus d'informations sur :

www.europcar-mobility-group.com
www.europcar.fr



Contacts Europcar Mobility Group

Relations média

Valérie Sauteret – valerie.sauteret@europcar.com

Vincent Vevaud – vincent.vevaud@europcar.com

Publicis Consultants

Judith Grandcoing – judith.grandcoing@publicisconsultants.com

Changement au sein du Comité Exécutif de Europcar Mobility Group

Après 10 ans au sein de Europcar Mobility Group, Fabrizio Ruggiero, Directeur Général Adjoint du Groupe, quittera l'entreprise à la fin du mois d'août, pour relever un nouveau défi professionnel.

En conséquence, il quittera son poste de Directeur Général Adjoint en charge des Service Lines, de la BU Vans & Trucks, de l'e-commerce, des ventes, de la gestion des marques, de l'engagement client et du développement des partenaires internationaux.

Le Conseil d'Administration tient à le remercier pour sa forte contribution au développement et à la transformation du Groupe. D'abord en tant que Country Manager Italie, puis en tant que Directeur Général Adjoint du Groupe, Fabrizio a travaillé sans relâche à faire d'Europcar Mobility Group le N°1 européen de la location de véhicules qu'il est aujourd'hui, en développant notamment le réseau mondial ainsi que le portefeuille de marques du Groupe.

Après les premières livraisons du nouveau plan de transformation du Groupe ("Connect"), Europcar Mobility Group est désormais prêt à profiter pleinement de la reprise du marché qui est imminente : dans cette perspective, Fabrizio Ruggiero et ses équipes vont, au cours des prochains mois, se concentrer sur la bonne exécution des plans du Groupe pour la saison d'été.

A propos d'Europcar Mobility Group

Europcar Mobility Group est l'un des principaux acteurs du secteur de la mobilité et est une société cotée sur Euronext Paris. Europcar Mobility Group a pour raison d'être d'offrir des alternatives attractives à la possession de véhicules, de manière responsable et durable. Dans cette perspective, Europcar Mobility Group offre une large palette de services de location de voitures et utilitaires - que ce soit pour quelques heures, quelques jours, une semaine, un mois ou plus - avec une flotte d'ores et déjà « C02 light » dotée des motorisations les plus récentes et qui sera dans les années à venir de plus en plus « verte » (plus de 1/3 de véhicules électriques et hybrides à l'horizon 2023).

La satisfaction des clients est au cœur de l'ambition du Groupe et de celle de ses collaborateurs. Elle nourrit également le développement permanent de nouvelles offres dans les trois lignes de service du Groupe - Professionnels, Loisirs, Proximité -, répondant ainsi aux besoins spécifiques et cas d'usage des entreprises ainsi que des particuliers. Les 4 marques majeures du Groupe sont : Europcar® - le leader Européen de la location de véhicules, Goldcar® - la plus importante société de location de véhicules lowcost en Europe, InterRent® - marque « mid-tier » à destination des clients loisirs et Ubeeqo® - leader européen du carsharing (BtoB, BtoC).

Europcar Mobility Group propose ses différentes solutions et services de mobilité dans le monde à travers un vaste réseau dans plus de 140 pays (incluant 18 filiales en propre en Europe, 1 aux USA, 2 en Australie et Nouvelle-Zélande, ainsi que des franchisés et des partenaires).

Plus d'informations sur : www.europcar-mobility-group.com

Contacts

Europcar Mobility Group – Relations médias

Valérie Sauteret – valerie.sauteret@europcar.com

Vincent Vevaud – vincent.vevaud@europcar.com

Publicis Consultants

Judith Grandcoing – judith.grandcoing@publicisconsultants.com

Avis de convocation / avis de réunion

EUROPCAR MOBILITY GROUP

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 49 514 431 euros.
Siège social : 13 ter Boulevard Berthier, 75017 Paris, France.
489 099 903 R.C.S. Paris.

Avertissement

Compte tenu de la pandémie de la COVID-19 et conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'Assemblée Générale Mixte de la société Europcar Mobility Group (la « Société ») se tiendra exceptionnellement à huis clos, le **mercredi 30 juin 2021 à 15 heures** au siège social de la Société à Paris.

Dans ces conditions, les actionnaires sont invités à voter par correspondance, par Internet via le site Votaccess (sous réserve de respecter les conditions requises) ou à donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale ou à un tiers, selon les modalités précisées ci-après. En conséquence, aucune carte d'admission ne sera délivrée pour cette Assemblée Générale.

Les actionnaires sont invités à consulter la page dédiée à l'Assemblée Générale 2021 sur le site de la Société (<https://investors.europcar-group.com/fr/financial-documentation/shareholders-meeting>).

Il est rappelé que l'Assemblée Générale sera diffusée en direct sur le site de la Société et la vidéo sera également disponible conformément au délai prévu par la réglementation.

Avis de convocation

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Europcar Mobility Group sont informés que l'Assemblée Générale Mixte se tiendra le **mercredi 30 juin 2021 à 15 heures**, au 13 ter, boulevard Berthier, 75017 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR**De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :**

1. *Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;*
2. *Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;*
3. *Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;*
4. *Approbation des conventions et engagements réglementés ;*
5. *Ratification de la cooptation de Monsieur Alexandre de Juniac en qualité de membre du Conseil d'administration ;*
6. *Ratification de la cooptation de Monsieur Simon Franks en qualité de membre du Conseil d'administration ;*
7. *Ratification de la cooptation de Madame Sylvie Veilleux en qualité de membre du Conseil d'administration ;*
8. *Extension du mandat de Madame Caroline Parot en qualité de membre du Conseil d'administration ;*
9. *Nomination de Madame Carole Sirou en qualité de membre du Conseil d'administration*
10. *Nomination de Monsieur Laurent David en qualité de censeur ;*
11. *Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Madame Caroline Parot, en sa qualité de Présidente du Directoire ;*
12. *Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Fabrizio Ruggiero, en sa qualité de Membre du Directoire et Directeur Général ;*
13. *Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Olivier Baldassari, en sa qualité de Membre du Directoire ;*
14. *Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Albéric Chopelin, en sa qualité de Membre du Directoire ;*
15. *Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Jean-Paul Bailly, en sa qualité de Président du Conseil de surveillance ;*
16. *Approbation des informations figurant dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et relatives à la rémunération des mandataires sociaux (article L. 225-37-3 I du Code de commerce) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020*
17. *Approbation de la politique de rémunération de la Présidente du Directoire, Madame Caroline Parot, au titre de l'exercice 2021 ;*
18. *Approbation de la politique de rémunération de Monsieur Fabrizio Ruggiero en qualité de membre du Directoire au titre de l'exercice 2021 ;*

19. Approbation de la politique de rémunération de Monsieur Olivier Baldassari en qualité de membre du Directoire au titre de l'exercice 2021 ;
20. Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil de surveillance, Monsieur Jean-Paul Bailly, au titre de l'exercice 2021 ;
21. Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2021 ;
22. Approbation de la politique de rémunération applicable à la Directrice général, Madame Caroline Parot, au titre de l'exercice 2021 ;
23. Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur général délégué, Monsieur Fabrizio Ruggiero, au titre de l'exercice 2021 ;
24. Approbation de la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'administration, Monsieur Alexandre de Juniac, au titre de l'exercice 2021 ;
25. Approbation de la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2021 ;
26. Autorisation d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

27. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport ;
28. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou d'émettre d'autres valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
29. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou d'émettre d'autres valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public, autres que celles visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier, ou dans le cadre d'une offre publique comportant une composante d'échange ;
30. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et d'émettre d'autres valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier ;
31. Autorisation au Conseil d'administration, en cas d'émission d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, sans droit préférentiel de souscription par offre au public ou placement privé, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10 % du capital social par an ;
32. Autorisation au Conseil d'administration, d'augmenter le nombre d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
33. Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et d'émettre d'autres valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société ;
34. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et d'émettre d'autres valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes dans le cadre d'une opération dites d'equity line ;
35. Limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des 28e à 34e résolutions ;
36. Autorisation au Conseil d'administration de réduire le capital social par annulation des actions achetées en application des programmes de rachat d'actions ;
37. Regroupement des actions de la Société par attribution d'une (1) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1,00€) pour soixante-seize (76) actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) détenues – Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation ;

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire :

38. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. **Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, du rapport des commissaires aux comptes, et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, du rapport des commissaires aux comptes, et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes :

- (i) Constate que la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à 225 746 831.73 euros;
- (ii) Après avoir constaté que le poste « report à nouveau » fait apparaître un montant de 16 880 450.97 euros et en l'absence d'autres réserves disponibles ;
- (iii) Après avoir constaté que le poste « réserve légale » fait apparaître un montant de 16 388 472.80 euros égal au dixième du capital social, décide d'affecter l'intégralité de la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020 au poste « report à nouveau » pour le porter à (208 866 380.76) euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents sont rappelés dans le tableau ci-après :

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Montant total de distribution de dividende ordinaire	N/A	25 764 941 euros, soit 0,16 euro par action, mis en paiement le 23 mai 2019	N/A
Montant total de distribution de dividende exceptionnel	N/A	16 103 088 euros, soit 0,10 euro par action, mis en paiement le 23 mai 2019	N/A
Montant total de distribution par prélèvement sur prime d'émission, de fusion et d'apport.	N/A	N/A	24 228 033 euros, soit 0,1518 euro par action, mis en paiement le 31 mai 2018

4. Approbation des conventions et engagements réglementés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce, prend acte dudit rapport qui ne fait état d'aucune convention nouvelle.

5. Ratification de la cooptation de Monsieur Alexandre de Juniac en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de ratifier la cooptation, en qualité d'administrateur, de Monsieur Alexandre de Juniac décidée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 26 février 2021, en remplacement de Monsieur Jean-Paul Bailly, administrateur démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

6. Ratification de la cooptation de Monsieur Simon Franks en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de ratifier la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Simon Franks décidée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 26 février 2021 en remplacement de Monsieur Paul Copley, administrateur démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2025 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

7. Ratification de la cooptation de Madame Sylvie Veilleux en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de ratifier la cooptation en qualité d'administrateur de Madame Sylvie Veilleux décidée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 17 mai 2021 en remplacement de Madame Virginie Fauvel, administrateur démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2023 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

8. Extension du mandat de Madame Caroline Parot en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide d'étendre la durée du mandat de Madame Caroline Parot en qualité d'administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en 2025 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

9. Nomination de Madame Carole Sirou en qualité de membres du Conseil d'administration

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer en qualité de membre du Conseil d'administration pour une période de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

10. Nomination de Monsieur Laurent David en qualité de censeur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer en qualité de censeur pour une période de deux années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

11. Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Madame Caroline Parot, en sa qualité de Présidente du Directoire

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Madame Caroline Parot, Présidente du Directoire, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise inclus au Document d'Enregistrement Universel 2020 de la Société, comme suit :

Éléments de rémunération versés ou attribués à Madame Caroline Parot, en sa qualité de Présidente du Directoire au titre de l'exercice 2020		
<i>(en euros)</i>	Montants au titre de l'exercice 2020	
	Dus ⁽²⁾	Versés ⁽³⁾
Rémunération fixe ⁽¹⁾	575 000	467 183
Rémunération Variable Annuelle ⁽⁴⁾	146 625	
Rémunération variable pluriannuelle ⁽¹⁾	-	
Rémunération exceptionnelle ⁽¹⁾	0	
Rémunération allouée à raison du mandat de Membre du Directoire	-	
Avantages en nature ⁽⁵⁾	17 291	17 291
TOTAL	738 291	484 474

(1) Sur une base brute avant impôt. La rémunération fixe 2020 est calculée sur la base d'une augmentation au 1er mai 2019. La rémunération 2020 d'un montant initial de 575 000 euros a fait l'objet d'une baisse de 25 % à compter du 1er avril 2020, compte tenu du contexte de Covid-19, cette baisse ayant été approuvée par l'Assemblée Générale du 12 juin 2020. En conséquence, le montant versé, à savoir 467 183 euros, correspond à la totalité de la rémunération fixe due au titre de 2020.

(2) Rémunérations attribuées au titre des fonctions au cours de l'exercice, quelle que soit la date de versement.

(3) Rémunérations versées au cours de l'exercice.

(4) La rémunération variable versée au cours de l'exercice est celle due au titre de l'exercice précédent.

(5) Madame Caroline Parot bénéficie d'une voiture de fonction mise à sa disposition, d'une assurance chômage au titre de son mandat social et d'un bilan de santé annuel.

12. Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Fabrizio Ruggiero, en sa qualité de Membre du Directoire et Directeur Général

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Fabrizio Ruggiero, Membre du Directoire et Directeur Général de la Société, en raison de son mandat, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise inclus au Document d'Enregistrement Universel 2020 de la Société comme suit :

Eléments de rémunération versés ou attribués à Monsieur Fabrizio Ruggiero en sa qualité de membre du Directoire au titre de l'exercice 2020		
<i>(en euros)</i>	Montants au titre de l'exercice 2020	
	Dus ⁽²⁾	Versés ⁽³⁾
Fabrizio Ruggiero – Directeur Général Adjoint et Membre du Directoire		
Rémunération fixe (1)	415 000	343 173
Rémunération Variable Annuelle (4)	105 825	
Rémunération variable pluriannuelle (1)		-
Rémunération exceptionnelle (1)		
Rémunération allouée à raison du mandat de Membre du Directoire	-	-
Avantages en nature (5)	85 366	85 366
TOTAL	606 191	428 539

(1) Sur une base brute avant impôt. La rémunération fixe 2020 est calculée sur la base d'une augmentation au 1er mai 2019. La rémunération 2020 d'un montant initial de 415 000 euros a fait l'objet d'une baisse de 25 % à compter du 1er avril 2020, compte tenu du contexte de Covid-19, cette baisse ayant été approuvée par l'Assemblée Générale du 12 juin 2020. En conséquence, le montant versé, à savoir 343 173 euros, correspond à la totalité de la rémunération fixe due au titre de 2020.

(2) Rémunérations attribuées au titre des fonctions au cours de l'exercice, quelle que soit la date de versement.

(3) Rémunérations versées au cours de l'exercice.

(4) La rémunération variable versée au cours de l'exercice est celle due au titre de l'exercice précédent.

(5) Monsieur Fabrizio Ruggiero a bénéficié d'une voiture de fonction mise à sa disposition, d'une allocation « foreign service » et d'un logement de fonction mis à sa disposition en France, d'un bilan de santé annuel ainsi que d'une assurance dommages corporels et maladie souscrite à son profit.

13. Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Olivier Baldassari, en sa qualité de Membre du Directoire

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Olivier Baldassari, Membre du Directoire, en raison de son mandat, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise inclus Document d'Enregistrement Universel 2020 de la Société comme suit :

Eléments de rémunération versés ou attribués à Monsieur Olivier Baldassari en sa qualité de Membre du Directoire au titre de l'exercice 2020		
<i>(en euros)</i>	Montants au titre de l'exercice 2020	
	Dus ⁽²⁾	Versés ⁽³⁾
Olivier Baldassari – Directeur Pays et Opérations et Membre du Directoire		
Rémunération fixe (1)	330 000	268 125
Rémunération Variable Annuelle (4)	84 150	
Rémunération variable pluriannuelle (1)	-	-
Rémunération exceptionnelle (1)		
Rémunération allouée à raison du mandat de Membre du Directoire	-	-
Avantages en nature (5)	5 064	5 064
TOTAL	419 214	273 189

(1) Sur une base brute avant impôt. La rémunération 2020 d'un montant initial de 330 000 euros a fait l'objet d'une baisse de 25 % à compter du 1^{er} avril 2020, compte tenu du contexte de Covid-19, cette baisse ayant été approuvée par l'Assemblée Générale du 12 juin 2020. En conséquence, le montant versé, à savoir 268 125 euros, correspond à la totalité de la rémunération fixe due au titre de 2020.

(2) Rémunérations attribuées au titre des fonctions au cours de l'exercice, quelle que soit la date de versement.

(3) Rémunérations versées au cours de l'exercice.

14. Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Albéric Chopelin, en sa qualité de Membre du Directoire ;

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Albéric Chopelin, Membre du Directoire, en raison de son mandat, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise inclus dans le Document d'Enregistrement Universel 2020 de la Société, comme suit :

Eléments de rémunération versés ou attribués à Monsieur Albéric Chopelin en sa qualité de Membre du Directoire au titre de l'exercice 2020		
<i>(en euros)</i>	Montants au titre de l'exercice 2020	
	Dus ⁽²⁾	Versés ⁽³⁾
Alberic Chopelin – Directeur Commerce et Clients et Membre du Directoire		
Rémunération fixe ⁽¹⁾	233 333	200 003
Rémunération Variable Annuelle ⁽¹⁾	0	0
Rémunération variable pluriannuelle ⁽¹⁾	-	-
Rémunération exceptionnelle ⁽¹⁾	314 146	314 146
Rémunération allouée à raison du mandat de Membre du Directoire	-	-
Avantages en nature ⁽⁴⁾	4 570	4 570
TOTAL	552 049	518 719

(1) Il est rappelé que Monsieur Albéric Chopelin a quitté les effectifs de la Société le 31 juillet 2020.

Sur une base brute avant impôt. La rémunération 2019 couvre la période du 15 avril 2019 (date d'entrée de M Chopelin) au 31 décembre 2019. La rémunération 2020 d'un montant initial de 233 333 euros a fait l'objet d'une baisse de 25 % à compter du 1er avril 2020, compte tenu du contexte de Covid-19, cette baisse ayant été approuvée par l'Assemblée Générale du 12 juin 2020. En conséquence, le montant versé, à savoir 200 003 euros, correspond à la totalité de la rémunération fixe due au titre de 2020. La rémunération exceptionnelle correspond à l'indemnité de départ de M. Chopelin.

(2) Rémunérations attribuées au titre des fonctions au cours de l'exercice, quelle que soit la date de versement.

(3) Rémunérations versées au cours de l'exercice.

(4) Monsieur Albéric Chopelin a bénéficié d'une voiture de fonction mise à sa disposition.

15. Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Jean-Paul Bailly, en sa qualité de Président du Conseil de surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Jean-Paul Bailly, Président du Conseil de surveillance, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et au Document d'Enregistrement Universel 2020 de la Société. Cette rémunération s'élève à 123 750 euros. Cette rémunération d'un montant initial de 165 000 euros a fait l'objet d'une baisse de 25 % proposée par Monsieur Jean-Paul Bailly, compte tenu du contexte de Covid-19. Cette baisse a été approuvée par l'Assemblée Générale du 12 juin 2020.

16. Approbation des informations figurant dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et relatives à la rémunération des membres du Conseil de Surveillance (article L. 225-37-3 I du Code de commerce) au titre de l'exercice 2020

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, approuve les informations sur les rémunérations des membres du Conseil de Surveillance du rapport sur le gouvernement d'entreprise mentionnées au I de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce inclus au Document d'Enregistrement Universel 2020 de la Société.

Membres du Conseil de surveillance		Montant bruts versés en 2020 ⁽¹⁾ (en euros)
Jean-Paul Bailly	Rémunération annuelle	56 961
	Autres rémunérations	123 750
Patrick Sayer	Rémunération annuelle	28 886
	Autres rémunérations	-
Pascal Bazin	Rémunération annuelle	54 661
	Autres rémunérations	-
Sanford Miller	Rémunération annuelle	28 799
	Autres rémunérations	-
Virginie Fauvel	Rémunération annuelle	49 826
	Autres rémunérations	-
Petra Friedmann	Rémunération annuelle	42 981
	Autres rémunérations	-
Philippe Audouin	Rémunération annuelle	37 152
	Autres rémunérations	-
Éric Schaefer	Rémunération annuelle	26 305
	Autres rémunérations	-
Kristin Neumann	Rémunération annuelle	18 648
	Autres rémunérations	-
Amandine Ayrem	Rémunération annuelle	7 367
	Autres rémunérations	-
Sophie Flak	Rémunération annuelle	15 545
	Autres rémunérations	-
Martine Gerow	Rémunération annuelle	28 422
	Autres rémunérations	-
Antonin Marcus	Rémunération annuelle	16 937
	Autres rémunérations	-
TOTAL		412 442(1)

(1) La rémunération brute annuelle des membres du Conseil de Surveillance d'un montant initial de 550 000 euros a fait l'objet d'une baisse de 25 % proposée par les membres du Conseil de Surveillance, compte tenu du contexte de Covid-19. Cette baisse a été approuvée par l'Assemblée Générale du 12 juin 2020. En conséquence, l'enveloppe globale brute annuelle pour l'année 2020 est de 412 500 euros. Le paiement s'effectuera sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 17 mai 2021.

17. Approbation de la politique de rémunération de la Présidente du Directoire, Madame Caroline Parot, au titre de l'exercice 2021

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-82-2 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération attribuable à la Présidente du Directoire au titre de l'exercice 2021, telle que présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise :

- Une rémunération fixe brute annuelle d'un montant de 575 000 euros (*prorata temporis*)
- Une Rémunération Variable Annuelle et pluriannuelle ne pouvant excéder 157,3 % de leur rémunération fixe annuelle.

Cette politique de rémunération annuelle prévoit le bénéfice d'avantages en nature.

18. Approbation de la politique de rémunération de Monsieur Fabrizio Ruggiero en qualité de membre du Directoire au titre de l'exercice 2021

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-82-2 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération attribuable aux membres du Directoire (autres que la Présidente du Directoire) au titre de l'exercice 2021, telle que présenté dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise :

- Une rémunération fixe brute annuelle d'un montant de 415 000 euros (*prorata temporis*)
- Une Rémunération Variable Annuelle et pluriannuelle ne pouvant excéder 157,3 % de leur rémunération fixe annuelle.

Cette politique de rémunération annuelle prévoit le bénéfice d'avantages en nature.

19. Approbation de la politique de rémunération de Monsieur Olivier Baldassari en qualité de membre du Directoire au titre de l'exercice 2021

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-82-2 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération attribuable aux membres du Directoire (autres que la Présidente du Directoire) au titre de l'exercice 2021, telle que présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise :

- Une rémunération fixe brute annuelle d'un montant de 330 000 euros (*prorata temporis*)
- Une Rémunération Variable Annuelle et pluriannuelle ne pouvant excéder 157,3 % de leur rémunération fixe annuelle.

Cette politique de rémunération annuelle prévoit le bénéfice d'avantages en nature.

20. Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil de surveillance, Monsieur Jean-Paul Bailly, au titre de l'exercice 2021

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-82-2 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération attribuable aux membres du Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2021, telle que présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et figurant au Document d'Enregistrement Universel 2020 de la Société :

- une rémunération fixe brute annuelle de 165 000 euros, versée *prorata temporis*.

21. Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2021

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-82-2 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération attribuable aux membres du Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2021, telle que présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et figurant au Document d'Enregistrement Universel 2020 de la Société :

i. une rémunération fixe :

- 30 000 euros pour le Président du Conseil de surveillance
- 15 000 euros pour chacun des autres membres,

Ces sommes devant être versées au *prorata temporis* de la durée effective des fonctions occupées pendant l'exercice ; et

ii. une rémunération variable :

- Selon la participation effective aux réunions du Conseil de surveillance :
 - 3 000 euros par membre pour sa participation effective à une réunion physique et/ou supérieur ou égale à 3 heures du Conseil de surveillance,
 - 750 euros par membre pour sa participation effective à une réunion du Conseil de surveillance par conférence téléphonique et/ou inférieur à 3 heures,
- selon la participation effective aux réunions du Comité d'audit, aux réunions du Comité des Rémunérations et des Nominations ou aux réunions du Comité Stratégique : 1 700 euros par membre du comité avec un supplément de 50 % pour le Président du comité,

iii. et ce, dans la limite d'une enveloppe globale de 550 000 euros.

22. Approbation de la politique de rémunération applicable à la Directrice générale, Madame Caroline Parot, au titre de l'exercice 2021

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 225-37-2 II du code de commerce, la politique de rémunération de la Directrice générale de la Société, telle que présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

- Une rémunération fixe brute annuelle d'un montant de 575 000 euros versée *prorata temporis*
- Une Rémunération Variable Annuelle ne pouvant excéder 157,3 % de la rémunération fixe annuelle.

La politique de rémunération prévoit le bénéfice (i) d'avantages en nature (voiture de fonction, mutuelle de santé, bilan annuel de santé, assurance chômage) et (ii) l'attribution d'actions gratuites.

23. Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur général délégué, Monsieur Fabrizio Ruggiero, au titre de l'exercice 2021

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 225-37-2 II du code de commerce, la politique de rémunération applicable au Directeur général délégué de la Société, telle que présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

- Une rémunération fixe brute annuelle d'un montant de 415 000 euros versée prorata temporis
- Une Rémunération Variable Annuelle ne pouvant excéder 157,3 % de la rémunération fixe annuelle.

La politique de rémunération prévoit le bénéfice (i) d'avantages en nature (voiture de fonction, bilan annuel de santé, logement de fonction mis à sa disposition à Paris, allocation "foreign service") et (ii) l'attribution d'actions gratuites, pouvant inclure (en sa qualité de salarié) l'adhésion à un Plan d'épargne entreprise.

24. Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration, Monsieur Alexandre de Juniac, au titre de l'exercice 2021

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 225-37-2 II du code de commerce, la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration de la Société, telle que présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et figurant au Document d'Enregistrement Universel 2020 de la Société.

- un montant fixe annuel de 160 000 euros, hors rémunération fixe en tant que membre du Conseil d'Administration. Il est précisé que le Président ne bénéficie d'aucune attribution gratuite d'actions ou d'options ni d'aucune indemnité de départ.
- Le Président du Conseil d'administration bénéficie d'une voiture de fonction.
- Cette rémunération annuelle ne comprend pas :
 - d'attribution d'options ou d'actions de performance;
 - indemnité de départ.

25. Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2021

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 225-37-2 II du code de commerce, la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration de la Société telle que présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et figurant au Document d'Enregistrement Universel 2020 de la Société.

Il est précisé que la rémunération globale brute annuelle des membres du Conseil d'administration, dans la limite d'un Conseil d'administration composé de 8 membres (en ce compris le Président du Conseil d'administration) ne pourra excéder un montant de 560 000 euros en ce compris un Président du Conseil d'administration, un Directeur général membre du Conseil d'administration et un représentant des salariés membre du Conseil d'administration).

Cette enveloppe est applicable au prorata du nombre de membres pour le Conseil de 7 personnes dont un Président du Conseil d'administration, un Directeur général membre du Conseil d'administration et un représentant des salariés membre du Conseil d'administration. Elle s'élève à un montant global brut annuel d'un montant maximum de 400 000 euros qui pourrait être réparti comme suit, étant précisé que la décision de la répartition relève de la compétence du Conseil d'administration:

- une rémunération annuelle allouée à l'ensemble des membres du Conseil d'administration et composée de :
 - une rémunération fixe égale à 20 000 euros
 - une rémunération variable qui leur est versée à raison de leur assiduité aux réunions du Conseil d'administration et de ses comités dans la limite annuelle de 60 000 euros, avec un supplément de 50 % pour chacun des Présidents des comités créés ou à créer.
- Des rémunérations exceptionnelles pourraient être allouées aux membres du Conseil d'administration par le Conseil d'administration pour des missions ou mandats spécifiques qui leur sont confiés.
- Cette rémunération annuelle ne comprend pas :
 - de voitures de fonctions (en dehors du Président);
 - d'attribution d'options ou d'actions de performance;
 - indemnité de départ.

26. Autorisation d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché (« Règlement MAR »), du Règlement Délégué (UE) n° 2016-1052 du 8 mars 2016 complétant le Règlement MAR et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, à opérer sur les actions de la Société dans les conditions prévues ci-après et :

- (i) met fin avec effet immédiat, pour sa partie non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 202 par le vote de sa 16^{ème} résolution, au Directoire d'opérer sur les actions de la Société ;
- (ii) autorise le Conseil d'administration à opérer sur les actions de la Société dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du capital social à la date de réalisation de ces achats tel que calculé conformément aux dispositions législatives et applicables, étant toutefois précisé que le nombre maximum d'actions détenues après ces achats ne pourra excéder 10 % du capital.

Le prix unitaire maximum d'achat est fixé à quarante (40) euros (hors frais d'acquisition) et le nombre maximum d'actions pouvant être acquises est fixé à dix pour cent (10 %) du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 30 juin 2021. Le montant total maximum que la Société pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra excéder soixante-quinze (75) millions d'euros. Toutefois, il est précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attributions d'actions gratuites, division ou regroupement des titres, le nombre d'actions et le prix indiqué ci-dessus seront ajustés en conséquence.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourra être effectué par tous moyens, en une ou plusieurs fois, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, offres publiques, par le recours à des instruments financiers dérivés ou à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles, dans les conditions prévues par les autorités de marché et dans le respect de la réglementation applicable.

La Société pourra utiliser la présente autorisation en vue des finalités et objectifs suivants :

- (i) annulation, en tout ou partie, en vertu d'une autorisation d'annulation conférée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale extraordinaire ;
- (ii) animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement indépendant conforme à une pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- (iii) attribution ou cession d'actions au profit de salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions définies par les dispositions légales applicables, notamment au titre de l'exercice d'options d'achat d'actions, de l'attribution gratuite d'actions ou de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ;
- (iv) toutes opérations de couverture liées aux opérations au profit de salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées telles que visées au (iii) ci-dessus ;
- (v) remise ou échange d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres de créance donnant droit, de quelque manière, à l'attribution d'actions de la Société ;
- (vi) conservation ou remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
- (vii) toute autre pratique admise par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers, ou qui viendrait à l'être, ou tout autre objectif conforme à la loi ou à la réglementation en vigueur.

En cas d'opérations réalisées en dehors des objectifs susmentionnés, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué.

Conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de croissance externe ne peut excéder cinq pour cent (5 %) du nombre d'actions composant son capital social.

Cette autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée Générale.

Les opérations d'achat, vente ou transfert d'actions de la Société pourront intervenir aux périodes que le Conseil d'administration appréciera, dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toutefois, le Conseil d'administration ne pourra, sauf autorisation préalable par l'Assemblée Générale, faire usage de la présente autorisation à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce jusqu'à la fin de la période d'offre.

La Société devra informer, conformément à la réglementation en vigueur, l'Autorité des marchés financiers des achats, cessions, transferts réalisés et plus généralement procéder à toutes formalités et déclarations nécessaires.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation telle que définie par l'article L. 225-209 alinéa 3 du Code de commerce, pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, notamment pour ajuster le prix d'achat susvisé en cas d'opérations modifiant les capitaux propres, le capital social ou la valeur nominale des actions, passer tous ordres en bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités et généralement faire le nécessaire.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

27. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues aux articles L. 225-98 et L. 22-10-32 du Code de commerce, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-130 et L. 22-10-50 du Code de commerce :

- 1) Délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, sa compétence à l'effet de décider, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations du capital par incorporation successive ou simultanée au capital de primes d'émission, réserves, bénéfices ou autres sommes dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés ;
- 2) décide que le montant nominal maximum des émissions qui pourraient être décidées en vertu de la présente délégation sera égal à cinq cents (500) millions d'euros, ce plafond étant distinct et autonome du plafond prévu à la 35ème résolution, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions de la Société à émettre au titre des ajustements effectués pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément aux dispositions légales ou réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement ;
- 3) en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation, décide, conformément aux dispositions des articles L. 225-130 et L. 22-10-50 du Code de commerce, qu'en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles, et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation ;
- 4) décide que le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation, et généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts ;
- 5) décide que la présente délégation, qui prive d'effet à compter de ce jour l'autorisation conférée aux termes de la 17ème résolution votée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 2020, est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée Générale ;
- 6) décide que le Conseil d'administration ne pourra, sauf autorisation préalable par l'Assemblée Générale, faire usage de la présente délégation à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce jusqu'à la fin de la période d'offre.

28. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou d'émettre d'autres valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et constaté la libération intégrale du capital social, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, notamment des articles L. 225-129-2, L. 225-132 et L. 228-92 dudit Code :

- 1) délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence de décider d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par émission, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou en devises étrangères, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances

et/ou de toutes autres valeurs mobilières, donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des titres de capital de la Société à émettre, par souscription soit en espèces, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles, étant précisé que l'émission de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de préférence est exclue de la présente délégation ;

- 2) décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra dépasser un montant représentant plus de cinquante pour cent (50 %) du capital social de la Société au jour de la présente Assemblée Générale, étant précisé que ce montant ne tient pas compte des ajustements susceptibles d'être effectués pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital conformément aux dispositions légales et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement ; le montant nominal de toute augmentation de capital réalisée en application de la présente délégation s'imputera sur le plafond prévu à la 35^{ème} résolution, de la présente Assemblée Générale ;
- 3) décide que le montant nominal maximum des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant nominal de sept cent cinquante (750) millions d'euros, ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en devise étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, appréciée à la date de décision de l'émission ; étant précisé que le montant nominal des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, susceptibles d'être réalisées en application de la présente délégation s'imputera sur le plafond prévu à la 35^{ème} résolution, de la présente Assemblée Générale ;
- 4) décide que le Conseil d'administration ne pourra, sauf autorisation préalable par l'Assemblée Générale, faire usage de la présente délégation à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce jusqu'à la fin de la période d'offre ;
- 5) décide que la présente délégation, qui prive d'effet à compter de ce jour l'autorisation conférée aux termes de la 18^{ème} résolution votée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 2020, est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée Générale ;
- 6) en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation :
 - décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit de souscription aux titres émis à titre irréductible ;
 - confère au Conseil d'administration la faculté d'accorder aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de titres supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande ;
 - décide que, si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission effectuée, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés prévues à l'article L. 225-134 du Code de commerce, à savoir :
 - limiter le montant de l'émission considérée au montant des souscriptions sous la condition que celles-ci atteignent les trois-quarts au moins de l'émission initialement décidée,
 - répartir librement tout ou partie des titres émis non souscrits entre les personnes de son choix,
 - offrir au public, sur le marché français ou international, tout ou partie des titres émis non souscrits ;
 - prend acte et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emportera de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces valeurs mobilières donneront droit.

29. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou d'émettre d'autres valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public, autres que celles visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier, ou dans le cadre d'une offre publique comportant une composante d'échange

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et constaté la libération intégrale du capital social, conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, notamment des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et L. 225-148 dudit Code, ainsi qu'aux dispositions de l'article L. 228-91 et suivants du même Code :

- 1) délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence de décider d'augmenter le capital social, par voie d'offre au public (autres que celles visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier), en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou en devises étrangères, avec suppression du droit préférentiel des actionnaires, par émission :
 - a. d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières, donnant accès, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des titres de capital de la Société à émettre ;
 - b. d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société à émettre à la suite de l'émission par les sociétés dont la Société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital de tous titres de capital ou toutes valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société à émettre ;
 - c. d'actions et/ou de titres de capital et/ou d'autres valeurs mobilières par la Société donnant accès à des titres de capital à émettre d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;
 - d. par la Société de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital existants ou donnant droit à l'attribution de titres de créances d'une autre société dont la Société ne possède pas directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;la souscription de ces actions et valeurs mobilières pouvant être opérée soit en espèces, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles, soit par l'apport à la Société de titres répondant aux conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce dans le cadre d'une offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société ; étant précisé que l'émission de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de préférence est exclue de la présente délégation ;
- 2) décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra dépasser un montant représentant plus de dix pour cent (10 %) du capital social de la Société au jour de la présente Assemblée Générale, étant précisé que ce montant ne tient pas compte des ajustements susceptibles d'être effectués pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital conformément aux dispositions légales et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement ; le montant nominal de toute augmentation de capital réalisée en application de la présente délégation s'imputera sur les plafonds prévus à la 35^{ème} résolution, de la présente Assemblée Générale ;
- 3) décide que le montant nominal maximum des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances, donnant accès au capital, susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder un montant nominal de sept cent cinquante (750) millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en devise étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies ;
le montant nominal des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances, donnant accès au capital, susceptibles d'être réalisées en application de la présente délégation s'imputera sur le plafond prévu à la 35^{ème} résolution, de la présente Assemblée Générale ;
- 4) décide que le Conseil d'administration ne pourra, sauf autorisation préalable par l'Assemblée Générale, faire usage de la présente délégation à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce jusqu'à la fin de la période d'offre ;
- 5) décide que la présente délégation, qui prive d'effet à compter de ce jour l'autorisation conférée aux termes de la 19^{ème} résolution votée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 2020 est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée Générale ;
- 6) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions, titres de capital et autres valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation, étant précisé que le Conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité, sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et selon les conditions qu'il fixera conformément aux dispositions des articles L. 225-135 et R. 225-131 du Code de commerce, cette priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables, mais pouvant être exercée tant à titre irréductible que réductible ;
- 7) prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital emportera, au profit des porteurs de ces valeurs mobilières, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces valeurs mobilières donneront droit ;
- 8) décide que le montant de la contrepartie revenant et/ou devant ultérieurement revenir à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre, dans le cadre de la présente délégation sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société des trois (3) dernières séances de bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris précédant le début de l'offre au public au sens du Règlement (UE) n° 2017-1129 du 14 juin 2017, éventuellement diminuée d'une décote maximale de cinq

pour cent (5 %). Cette moyenne sera corrigée, le cas échéant, en cas de différence entre les dates de jouissance. Le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée le cas échéant de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces autres valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini ci-avant ;

- 9) décide que, si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission effectuée, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés prévues à l'article L. 225-134 du Code de commerce, à savoir :
 - limiter le montant de l'émission considérée au montant des souscriptions sous la condition que celles-ci atteignent les trois-quarts au moins de l'émission initialement décidée ;
 - répartir librement tout ou partie des titres émis non souscrits entre les personnes de son choix ;
 - offrir au public, sur le marché français ou international, tout ou partie des titres émis non souscrits ;
- 10) autorise expressément le Conseil d'administration à faire usage, en tout ou partie, de cette délégation de compétence, à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société sur les valeurs mobilières émises par toute société répondant aux conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce, et ce dans les conditions prévues dans la présente résolution (à l'exception des contraintes relatives au prix d'émission fixées au paragraphe 8 ci-dessus).

30. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et d'émettre d'autres valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier ;

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et constaté la libération intégrale du capital social, conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, notamment des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, ainsi qu'aux dispositions de l'article L. 228-91 et suivants du même Code :

- 1) délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence de décider d'augmenter le capital social, dans le cadre d'une offre au public visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par émission, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou en devises étrangères, avec suppression du droit préférentiel des actionnaires par émission :
 - a. d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société à émettre ;
 - b. d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société à émettre à la suite de l'émission par les sociétés dont la Société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital de tous titres de capital ou toutes valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société à émettre ;
 - c. d'actions et/ou de titres de capital et/ou de valeurs mobilières par la Société donnant accès à des titres de capital à émettre d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;
 - d. par la Société de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital existants ou donnant droit à l'attribution de titres de créances d'une autre société dont la Société ne possède pas directement ou indirectement plus de la moitié du capital ; la souscription de ces actions et valeurs mobilières pouvant être opérée soit en espèces, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles ; étant précisé que l'émission de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de préférence est exclue de la présente délégation ;
- 2) décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra dépasser un montant représentant plus de dix pour cent (10 %) du capital de la Société au jour de la présente Assemblée Générale, étant précisé que ce montant ne tient pas compte des ajustements susceptibles d'être effectués pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droit donnant accès au capital conformément aux dispositions légales et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement ; le montant nominal de toute augmentation de capital réalisée en application de la présente délégation s'imputera sur les plafonds prévus à la 35^{ème} résolution, de la présente Assemblée Générale ;
- 3) décide que le montant nominal maximum des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances, donnant accès au capital, susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder un montant nominal de sept cent cinquante (750) millions d'euros, ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en devise étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies ; le montant nominal des émissions de valeurs mobilières représentatives de

créances, donnant accès au capital, susceptibles d'être réalisées en application de la présente délégation s'imputera sur le plafond prévu à la 35^{ème} résolution (limitations globales), de la présente Assemblée Générale ;

- 4) décide que le Conseil d'administration ne pourra, sauf autorisation préalable par l'Assemblée Générale, faire usage de la présente délégation à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce jusqu'à la fin de la période d'offre ;
- 5) décide que la présente délégation, qui prive d'effet à compter de ce jour l'autorisation conférée aux termes de la 20^{ème} résolution votée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 2020 est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée Générale ;
- 6) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions, titres de capital et autres valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation ;
- 7) prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital emportera, au profit des porteurs de ces valeurs mobilières, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces valeurs mobilières donneront droit ;
- 8) décide que le montant de la contrepartie revenant et/ou devant ultérieurement revenir à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre, dans le cadre de la présente délégation sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société des trois (3) dernières séances de bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris précédant le début de l'offre au public au sens du Règlement (UE) n° 2017-1129 du 14 juin 2017, éventuellement diminuée d'une décote maximale de cinq pour cent (5 %). Cette moyenne sera corrigée, le cas échéant, en cas de différence entre les dates de jouissance. Le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée le cas échéant de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces autres valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini ci-avant.

31. Autorisation au Conseil d'administration, en cas d'émission d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, sans droit préférentiel de souscription par offre au public ou placement privé, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10 % du capital social par an

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-136 alinéa 1er du Code de commerce :

- 1) autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour chacune des émissions décidées dans le cadre des délégations consenties aux 26^e et 27^e résolutions qui précèdent et dans la limite de dix pour cent (10 %) du capital de la Société au jour de la présente Assemblée Générale, par période de douze (12) mois, à déroger aux conditions de fixation du prix prévues par les résolutions susvisées et à fixer le prix d'émission des actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société à émettre, selon les modalités suivantes :
 - a. le prix d'émission des actions sera au moins égal au cours de clôture de l'action de la Société, sur le marché réglementé d'Euronext Paris, lors de la dernière séance de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de cinq pour cent (5 %) ;
 - b. le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa a) ci-dessus ;
- 2) décide que le montant nominal total d'augmentation de capital de la Société résultant des émissions réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond prévu à la 35^{ème} résolution, de la présente Assemblée Générale ;
- 3) décide que la présente délégation, qui prive d'effet à compter de ce jour l'autorisation conférée aux termes de la 21^e résolution votée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 2020 est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée Générale ;
- 4) décide que le Conseil d'administration ne pourra, sauf autorisation préalable par l'Assemblée Générale, faire usage de la présente délégation à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce jusqu'à la fin de la période d'offre.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer à la Directrice générale dans les conditions fixées par la loi et les statuts, le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

32. Autorisation au Conseil d'administration, d'augmenter le nombre d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-135-1 et R. 225-118 du Code de commerce :

- 1) autorise le Conseil d'administration à augmenter, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, le nombre d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, à émettre pour chacune des émissions avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription décidée en application des 28e, 29e et/ou 30e résolutions soumises à la présente Assemblée Générale, dans des délais et limites prévus par la réglementation applicable au jour de l'émission (soit au jour de la présente Assemblée Générale dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription et dans la limite de quinze pour cent (15 %) de l'émission initiale et ce au même prix que celui retenu pour l'émission initiale ;
- 2) décide que le montant nominal de toute augmentation de capital réalisée en application de la présente autorisation s'imputera sur le plafond nominal d'augmentation de capital fixé par chacune des résolutions au titre de laquelle l'émission initiale a été décidée ;
- 3) décide que le Conseil d'administration ne pourra, sauf autorisation préalable par l'Assemblée Générale, faire usage de la présente délégation à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce jusqu'à la fin de la période d'offre ;
- 4) décide que la présente délégation, qui prive d'effet à compter de ce jour l'autorisation conférée aux termes de la 22^{ème} résolution votée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 2020 est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée Générale.

33. Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et d'émettre d'autres valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-147 alinéa 6 du Code de commerce :

- 1) délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il appréciera, à l'émission d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et à l'émission d'autres valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, dans la limite de dix pour cent (10 %) du capital social au jour de la présente Assemblée Générale, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ; étant précisé que le montant nominal de toute augmentation de capital réalisée en application de la présente délégation s'imputera sur les plafonds prévus à la 35^{ème} résolution, de la présente Assemblée Générale ;
- 2) décide en tant que de besoin de supprimer, au profit des porteurs de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, objet des apports en nature, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions, titres de capital et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital qui seront émises en vertu de la présente délégation ;
- 3) décide que le Conseil d'administration ne pourra, sauf autorisation préalable par l'Assemblée Générale, faire usage de la présente délégation à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce jusqu'à la fin de la période d'offre ;
- 4) prend acte que la présente délégation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente

délégation pourront donner droit, et ce au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital émises en vertu de la présente résolution ;

- 5) décide que la présente délégation, qui prive d'effet à compter de ce jour l'autorisation conférée aux termes de la 23^{ème} résolution votée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 2020 est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée Générale.

34. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et d'émettre d'autres valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes dans le cadre d'une opération dites d'equity line

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants et L. 225-138 du Code de commerce :

- 1) délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par émission, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou en devises étrangères, par émission d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des titres de capital de la Société à émettre, sous les formes et conditions que le Conseil de Surveillance jugera convenables, réservées au profit de la catégorie de personnes visée au paragraphe 4 ci-dessous ;
- 2) décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente résolution, ne pourra excéder dix pour cent (10 %) du capital social de la Société au jour de la présente Assemblée Générale, étant précisé que ce montant ne tient pas compte des ajustements susceptibles d'être effectués pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement ; étant précisé que le montant nominal de toute augmentation de capital réalisée en application de la présente délégation s'imputera sur les plafonds prévus à la 35^{ème} résolution, de la présente Assemblée Générale ;
- 3) décide que la présente délégation, qui prive d'effet à compter de ce jour l'autorisation conférée aux termes de la 24^{ème} résolution votée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 2020, est valable pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée Générale ;
- 4) décide de supprimer le droit préférentiel des actionnaires à la souscription des actions, titres de capital et/ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société pouvant être émises en vertu de la présente délégation et de réserver le droit de souscrire à la catégorie de personnes répondant aux caractéristiques suivantes : établissements de crédit disposant d'un agrément pour fournir le service d'investissement mentionné au 6-1 de l'article L. 321-1 du Code monétaire et financier et exerçant l'activité de prise ferme sur les titres de capital des sociétés cotées sur le marché réglementé d'Euronext à Paris dans le cadre d'opérations dites d'equity line ;
- 5) constate que cette délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières émises au titre de la présente résolution et donnant accès au capital de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;
- 6) décide que le Conseil d'administration ne pourra, sauf autorisation préalable par l'Assemblée Générale, faire usage de la présente délégation à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce jusqu'à la fin de la période d'offre ;
- 7) décide que le montant de la contrepartie revenant ou pouvant ultérieurement revenir à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre, dans le cadre de la présente délégation sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société des trois (3) dernières séances sur le marché réglementé d'Euronext Paris ou de la dernière séance sur le marché réglementé d'Euronext Paris précédant la fixation du prix d'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximale de cinq pour cent (5 %). Cette moyenne sera corrigée, le cas échéant, en cas de différence entre les dates de jouissance. Le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée le cas échéant de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces autres valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini ci-avant.

35. Limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des 28^{ème} à 34^{ème} résolutions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, décide de fixer, outre les plafonds individuels précisés dans chacune des 26e à 34e résolutions, les limites globales des montants des émissions qui pourraient être décidées en vertu desdites résolutions ainsi qu'il suit :

- a. le montant nominal maximum global des émissions d'actions qui pourront être faites directement ou sur présentation de titres représentatifs ou non de créances ne pourra dépasser un montant représentant plus de cinquante pour cent (50 %) du capital social de la Société au jour de la présente Assemblée Générale, étant précisé que le montant nominal maximum global des émissions d'actions qui pourront être faites directement ou sur présentation de titres représentatifs ou non de créances, sans droit préférentiel de souscription (dans le cadre d'une offre au public (autres que celles visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier), dans le cadre d'une offre au public visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier, dans le cadre d'une augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et/ou dans le cadre d'une opération dite d'equity line) ne pourra dépasser un montant représentant plus de dix pour cent (10 %) du capital social de la Société au jour de la présente Assemblée Générale, étant précisé que ces montants ne tiennent pas compte des ajustements susceptibles d'être effectués pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital conformément aux dispositions légales et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement ;
- b. le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances qui pourront être décidées sera de sept cent cinquante (750) millions d'euros.

36. Autorisation au Conseil d'administration de réduire le capital social par annulation des actions achetées en application des programmes de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, en application des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce :

- 1) autorise le Conseil d'administration, à réduire, en une ou plusieurs fois, le capital social par annulation de tout ou partie des actions que la Société détient ou qu'elle pourrait acquérir dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires, dans la limite de dix pour cent (10 %) du capital par périodes de vingt-quatre (24) mois, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale ;
- 2) décide que l'excédent éventuel du prix d'achat des actions annulées sur leur valeur nominale sera imputé sur les postes de primes d'émission, de fusion ou d'apports ou sur tout poste de réserve disponible, y compris sur la réserve légale dans la limite de dix pour cent (10 %) de la réduction de capital réalisée ;
- 3) décide que la présente délégation, qui prive d'effet à compter de ce jour l'autorisation conférée aux termes de la 29^{ème} résolution votée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 2020 est valable pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée Générale ;
- 4) donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour réaliser et constater ces réductions de capital, apporter aux statuts les modifications nécessaires en cas d'utilisation de la présente autorisation ainsi que pour procéder à toutes informations, publications et formalités y afférentes.

37. Regroupement des actions de la Société par attribution d'une (1) action nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (0,76 €) pour soixante-seize (76) actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) détenues – Délégation de pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-96 et R. 228-12 du code de commerce, du décret n° 48-1683 du 30 octobre 1948 modifié par le décret n° 2015-545 du 18 mai 2015 et de l'arrêté du 6 décembre 1948 pris en son application, après avoir rappelé que le capital social de la Société s'élève au 30 avril 2021, à 49 514 341 euros, divisé en 4 951 434 100 actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) chacune :

- 1) Décide de procéder au regroupement des actions composant le capital social de la Société, à raison de soixante-seize (76) actions anciennes d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) à échanger contre une (1) action nouvelle d'une valeur nominale [d'un euro] ([0,76] €) ;
- 2) Décide de donner tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet notamment de :

- mettre en œuvre la présente décision ;
 - fixer la date de début des opérations de regroupement qui interviendra au plus tôt à l'issue du délai de quinze (15) jours suivant la date de publication de l'avis de regroupement qui sera publié par la Société au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) ;
 - conclure tous accords avec tout intermédiaire financier pour faciliter les opérations de regroupement, et notamment la centralisation des rompus et la cession des actions correspondant aux droits formant rompus ;
 - fixer la période d'échange dans la limite de trente (30) jours maximum à compter de la date de début des opérations de regroupement fixée par l'avis de regroupement publié par la Société au BALO visé ci-dessus ;
 - suspendre le cas échéant, pour une durée n'excédant pas trois mois, l'exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital pour faciliter les opérations de regroupement ;
 - procéder, en conséquence du regroupement d'actions, à tous ajustements des droits des bénéficiaires d'options de souscription d'actions, d'actions gratuites et de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux stipulations contractuelles applicables ;
 - constater et arrêter le nombre exact des actions d'un centime d'euro (0,01 €) de valeur nominale qui seront regroupées et le nombre exact d'actions de soixante-seize centimes (0,76€) de valeur nominale susceptibles de résulter du regroupement ;
 - procéder, si besoin, à l'ajustement du nombre d'actions d'un centime d'euro (0,01 €) de valeur nominale pouvant être émises dans le cadre de l'utilisation des autorisations et des délégations de compétence ou de pouvoirs conférées au Conseil d'administration par les précédentes assemblées générales ou par la présente assemblée générale ;
 - constater la réalisation du regroupement et procéder en conséquence à la modification de l'article 6 des statuts de la Société.
 - publier tous avis et procéder à toutes formalités prévues par la loi ; et
 - plus généralement, faire tout ce qui sera utile ou nécessaire en vue de la réalisation du regroupement d'actions dans les conditions prévues par la présente résolution et conformément à la réglementation applicable.
- 3) **Décide** que les actionnaires qui ne détiendraient pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles devront faire leur affaire personnelle de l'achat ou de la vente des actions anciennes formant rompus, dans un délai de trente (30) jours à compter du début des opérations de regroupement.
- 4) **Prend acte** que conformément aux dispositions des articles 6 du décret n° 48-1683 du 30 octobre 1948 et du deuxième alinéa de l'article R. 228-12 du code de commerce, à l'issue de la période d'échange, les actions nouvelles qui n'ont pu être attribuées individuellement et correspondant aux droits formant rompus, seront vendues et que le produit de cette vente sera réparti proportionnellement aux droits formant rompus de chaque titulaire de droits.
- 5) **Prend acte** que les actions nouvelles bénéficieront immédiatement du droit de vote double, sous réserve d'être maintenues au nominatif, si à la date du regroupement des actions anciennes dont elles sont issues, chacune de ces actions anciennes bénéficiait du droit de vote double. En cas de regroupement d'actions anciennes qui étaient inscrites au nominatif depuis des dates différentes, le délai retenu pour l'appréciation du droit de vote double des actions nouvelles sera réputé débiter à la date la plus récente de mise au nominatif des actions anciennes. Par conséquent, l'acquisition d'un droit formant rompu a pour effet de faire perdre le droit de vote double qui était éventuellement attaché à l'ancien titre ou son ancienneté, au regard du délai prévu pour bénéficier de ce droit.
- 6) **Prend acte** qu'à l'issue de la période de regroupement, les actions non regroupées perdront leur droit de vote et ne seront plus comprises dans le calcul du quorum et leurs droits aux dividendes futurs seront suspendus.

La présente délégation est consentie pour une durée de douze (12) mois à compter de la présente assemblée générale.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

38. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à Directrice générale, à son ou ses mandataires, et au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Avis important

Les modalités présentées ci-après prennent en considération la situation exceptionnelle liée à la crise sanitaire actuelle et tiennent compte des dispositions de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 prorogée et modifiée par l'ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020, le décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 prorogé et modifié par le décret n°2020-1614 du 18 décembre 2020 et le décret n°2021-255 du 9 mars 2021.

Modalités de participation à l'Assemblée Générale**A. Formalités préalables à effectuer pour participer à l'Assemblée Générale**

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Conformément à l'article R. 22-10-28 du Code de commerce, l'actionnaire devra justifier du droit de participer à l'Assemblée Générale par l'inscription en compte des titres à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L. 228-1 alinéa 7 du Code de commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure (heure de Paris), soit le **28 juin 2021 à zéro heure** :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire, BNP Paribas Securities Services, pour les actionnaires propriétaires d'actions au nominatif ;
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité, pour les actionnaires propriétaires d'actions au porteur.

Conformément à l'article R. 22-10-28 du Code de commerce, l'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers est constaté par une attestation de participation délivrée par ces derniers, le cas échéant par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R. 225-61 du Code de commerce, en annexe :

- du formulaire de vote à distance ;
- de la procuration de vote.

L'actionnaire qui aura déjà envoyé un pouvoir ou exprimé son vote par correspondance ne pourra plus choisir un autre mode de participation.

B. Modalités de participation à l'Assemblée Générale

Un actionnaire dispose de plusieurs possibilités pour participer à l'Assemblée Générale :

- voter par correspondance ou par procuration avant la tenue de l'Assemblée Générale ; ou
- donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale et, dans ce cas, il sera émis en son nom un vote favorable à l'adoption du projet des résolutions présentées ou agréées par le Directoire.

1. Voter par correspondance ou par procuration

L'actionnaire ne pouvant assister à l'Assemblée Générale, il pourra néanmoins :

- soit voter par correspondance ou par procuration ;
- soit adresser un pouvoir à la Société sans indication de mandataire et, dans ce cas, il sera émis en son nom un vote favorable à l'adoption du projet des résolutions présentées ou agréées par le Conseil d'administration.

1.1 Voter par correspondance ou par procuration par voie postale

Pour voter par correspondance ou par procuration par voie postale, il convient de procéder comme suit :

- pour les actionnaires au nominatif : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : BNP Paribas Securities Services, Service Assemblées Générales – CTO Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin, 9 rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.
- pour les actionnaires au porteur : demander son formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres à compter de la date de convocation à l'Assemblée Générale.

Une fois complété par ses soins, ce formulaire sera à retourner à l'établissement teneur de compte qui l'accompagnera d'une attestation de participation et l'adressera à BNP Paribas Securities Services, Service Assemblées Générales – CTO Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin, 9 rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

La demande de formulaire unique devra avoir été reçue six jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale, soit le **24 juin 2021** au plus tard.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance ou les désignations ou révocations de mandataires exprimées par voie papier devront être reçus par le Service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services, au plus tard trois jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale, soit le **27 juin 2021** au plus tard. Il est à noter que ce délai ne s'applique pas aux procurations à personne dénommée (voir ci-dessous).

En aucun cas les formulaires de vote par correspondance ne doivent être retournés directement à Europcar Mobility Group.

1.2 Voter par correspondance ou par procuration par voie électronique

Un actionnaire aura également la possibilité de transmettre ses instructions de vote, et désigner ou révoquer un mandataire par Internet avant l'Assemblée Générale, sur le site VOTACCESS, dans les conditions décrites ci - après :

- **pour les actionnaires au nominatif** : les titulaires d'actions au nominatif pur ou administré qui souhaitent voter par Internet accèderont au site VOTACCESS via le site Planetshares dont l'adresse est la suivante : <https://planetshares.bnpparibas.com>.

Les titulaires d'actions au nominatif pur devront se connecter au site Planetshares avec leurs codes d'accès habituels.

Les titulaires d'actions au nominatif administré devront se connecter au site Planetshares en utilisant leur numéro d'identifiant qui se trouve en haut et à droite de leur formulaire de vote papier. Dans le cas où l'actionnaire n'est plus en possession de son identifiant et/ou son mot de passe, il peut contacter le 01 57 43 02 30, mis à sa disposition.

Après s'être connecté, l'actionnaire au nominatif devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter, ou désigner ou révoquer un mandataire.

- **pour les actionnaires au porteur** : il appartient à l'actionnaire au porteur de se renseigner afin de savoir si son établissement teneur de compte est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières.

Si l'intermédiaire habilité teneur de compte de l'actionnaire est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail Internet de son établissement teneur de compte avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire.

Si l'intermédiaire habilité teneur de compte de l'actionnaire n'est pas connecté au site VOTACCESS, il est précisé que la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut toutefois être effectuée par voie électronique conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de commerce, selon les modalités suivantes :

- l'actionnaire devra envoyer un courriel à l'adresse paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com. Ce courriel devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de la Société concernée, date de l'Assemblée Générale, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que le nom, le prénom et si possible l'adresse du mandataire ;

- l'actionnaire devra obligatoirement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte-titre d'envoyer une confirmation écrite au service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services – CTO Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin, 9 rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Seules les notifications de désignation ou révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra pas être prise en compte et/ou traitée.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'Assemblée Générale, soit le **29 juin 2021, à 15 heures** (heure de Paris). Il est à noter que ce délai ne s'applique pas aux procurations à personne dénommée (voir ci-dessous).

Le site VOTACCESS sera ouvert à compter du **26 mai 2021**, et il sera possible de voter par Internet avant l'Assemblée Générale jusqu'à la veille de l'Assemblée Générale, soit le **29 juin 2021, à 15 heures** (heure de Paris).

Toutefois, afin d'éviter tout engorgement éventuel du site VOTACCESS, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'Assemblée Générale pour voter.

1.3 Conditions particulières pour les procurations à personne dénommée (autre que le Président de l'Assemblée Générale)

Conformément à l'article 6, 2° du décret 2020-418 du 10 avril 2020 prorogé et modifié par le décret n°2020-1614 du 18 décembre 2020 et le décret n°2021-255 du 9 mars 2021, pour que les désignations ou révocations de procuration à personne dénommée exprimées par voie postale ou par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les procurations à personne dénommée devront être réceptionnées jusqu'au quatrième jour précédant la tenue de l'Assemblée Générale, soit le **26 juin 2021, à minuit** (heure de Paris).

Pour la prise en compte de la procuration, le mandataire devra adresser ses instructions pour l'exercice des mandats dont il dispose, à BNP Paribas Securities Services au plus tard le quatrième jour précédant la tenue de l'Assemblée Générale, soit le **26 juin 2021, à minuit** (heure de Paris), par courriel à paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com en utilisant le formulaire de vote par correspondance.

C. Demandes d'inscription à l'ordre du jour de points ou de projets de résolution

Un ou plusieurs actionnaires remplissant les conditions prévues à l'article R. 225-71 du Code de commerce ou les associations d'actionnaires répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-120 du Code de commerce ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de points ou de projets de résolution. Ces points ou ces projets de résolution sont inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et portés à la connaissance des actionnaires dans les conditions déterminées par la réglementation en vigueur.

La demande d'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale doit, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, être adressée au siège social d'Europcar Mobility Group, - Direction Juridique, 13 ter Boulevard Berthier, 75017 PARIS, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante : actionnaires@europcar.com au plus tard le 25ème jour précédant l'Assemblée Générale, soit au plus tard le **5 juin 2021**. Cette demande devra être accompagnée d'une attestation d'inscription en compte justifiant, à la date de la demande, de la possession ou de la représentation de la fraction du capital exigée par l'article R. 225-71 du Code de commerce précité, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par BNP Paribas Securities Services pour la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier.

La demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour doit être motivée.

La demande d'inscription de projets de résolution est accompagnée du texte du projet de résolution qui peut être assorti d'un bref exposé des motifs. L'examen du point ou du projet de résolution est également subordonné à la transmission, par les auteurs de la demande, d'une nouvelle attestation justifiant de l'inscription en compte des titres dans les mêmes comptes au 2ème jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris, soit le **28 juin 2021 à zéro heure**). Si le projet de résolution porte sur la présentation d'un candidat au Conseil d'administration, il doit être accompagné des renseignements prévus à l'article R. 225-83 alinéa 5 du Code de commerce. La Société accuse réception des demandes d'inscription à l'ordre du jour de points ou de projets de résolution dans un délai de 5 jours à compter de cette réception par lettre recommandée, soit, sous réserve de l'accord de l'actionnaire notifié à la Société par écrit, par voie électronique conformément à l'article R. 225-74 du Code de commerce. Le texte des projets de résolutions présentés par les actionnaires avec leur exposé des motifs ainsi que la liste des points ajoutés à l'ordre du jour seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société, et seront publiés sans délai sur le site internet de la Société dans la rubrique dédiée à l'Assemblée générale 2021.

D. Questions écrites

Tout actionnaire a la faculté de poser par écrit des questions auxquelles le Président du Conseil d'administration répondra au cours de l'Assemblée Générale. Ces questions écrites sont envoyées, soit par voie postale au siège social à l'adresse suivante : Europcar Mobility Group, - direction juridique, 13 ter boulevard Berthier, 75017 Paris, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, soit par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : actionnaires@europcar.com avant la fin du second jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le lundi 28 juin 2021. Pour être prises en compte, ces questions doivent impérativement être accompagnées d'une attestation d'inscription, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par BNP Paribas Securities Services

– CTO Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin, 9 rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex pour la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier. Conformément à la législation en vigueur, une réponse commune pourra être apportée à ces questions dès lors qu'elles présenteront le même contenu ou porteront sur le même objet. A défaut de réponse pendant l'assemblée elle-même, la réponse à une question écrite sera réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figurera sur le site Internet de la Société : <https://investors.europcar-group.com/fr/financialdocumentation/shareholders-meeting> dans une rubrique consacrée aux questions - réponses.

Les questions écrites posées par les actionnaires et les réponses qui y auront été apportées seront publiées sur le site Internet de la Société au plus tard le 5 juillet 2021.

E. Informations et documents mis à la disposition des actionnaires

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents et renseignements qui doivent être communiqués ou dont les actionnaires peuvent prendre connaissance à l'occasion de l'Assemblée Générale seront (i) mis en ligne sur le site Internet de la Société au sein de la section dédiée à l'Assemblée Générale 2021 et (ii) mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société, 13 ter boulevard Berthier – 75017 Paris (sous réserve que les mesures sanitaires en vigueur à cette date le permettent) au plus tard le **9 juin 2021**.

Les actionnaires pourront se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce par demande adressée à BNP Paribas Securities Services – CTO Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin, 9 rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Le Conseil d'administration.

Communiqué de presse

Paris, 31 Mai, 2021

Changement au sein du Conseil d'Administration de Europcar Mobility Group

Europcar Mobility Group annonce les changements suivants au sein de son Conseil d'Administration :

- **Virginie Fauvel** a présenté au Président du Conseil d'Administration sa démission de son poste d'Administrateur, afin de se concentrer sur ses autres activités. Sa démission est effective depuis le 17 mai 2021.

Virginie Fauvel avait rejoint le Conseil de surveillance d'Europcar Mobility Group le 24 février 2015, puis le Conseil d'administration le 26 février 2021, en tant que membre indépendant. Elle était membre du Comité d'Audit, du Comité Stratégique et du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Tous les membres du Conseil d'administration lui expriment leurs remerciements, pour son implication toutes ces années dans le cadre de son mandat.

- Le Conseil d'Administration d'Europcar Mobility Group est heureux d'accueillir **Sylvie Veilleux**, qui rejoindra le Conseil au début du mois de juin. Alors qu'Europcar Mobility Group ouvre un nouveau chapitre de son histoire depuis le début de l'année, et dans un contexte de reprise imminente du marché, Sylvie Veilleux apporte des années d'expérience et de leadership dans de grandes entreprises de la Tech, ce qui sera d'une aide précieuse dans le cadre de la mise en œuvre du pilier Tech du plan de transformation "Connect" du Groupe.

Avec son parcours unique, le Conseil d'Administration pourra compter sur son expertise et ses conseils, notamment dans le programme qui permettra de délivrer une nouvelle plateforme technologique pour le Groupe pour gagner en agilité et digitaliser l'expérience client à grande échelle.

Sylvie Veilleux est un dirigeant technologique et stratégique, d'envergure mondiale, et un DSI. Tout au long de sa carrière, elle a livré des solutions transformatrices, axées sur les données, pour faire progresser les organisations et la technologie au cœur de périodes d'hyper-croissance et de maturation, ce pour certaines des organisations technologiques les plus importantes et en pleine expansion actuellement, notamment Apple, Salesforce, Mozilla et Dropbox. En tant que première DSI de Dropbox, Sylvie Veilleux a créé une fonction informatique de classe mondiale, pour permettre la croissance et le développement tant de l'entreprise que de ses revenus, avant et après l'introduction en bourse, et elle a dirigé les premières intégrations des fusions-acquisitions effectuées par Dropbox en tant que société cotée. Avant Dropbox, elle a dirigé des équipes informatiques, de sécurité, d'ingénierie et d'infrastructure dans des entreprises de renom de la Silicon Valley.

Actuellement, Sylvie Veilleux est membre indépendant du conseil d'administration de Cinchy et conseille des startups, plusieurs sociétés de capital-risque de la Silicon Valley ainsi que HMG Strategy.

A propos d'Europcar Mobility Group

Europcar Mobility Group est l'un des principaux acteurs du secteur de la mobilité et est une société cotée sur Euronext Paris. Europcar Mobility Group a pour raison d'être d'offrir des alternatives attractives à la possession de véhicules, de manière responsable et durable. Dans cette perspective, Europcar Mobility Group offre une large palette de services de location de voitures et utilitaires - que ce soit pour quelques heures, quelques jours, une semaine, un mois ou plus - avec une flotte d'ores et déjà « C02 light » dotée des motorisations les plus récentes et qui sera dans les années à venir de plus en plus « verte » (plus de 1/3 de véhicules électriques et hybrides à l'horizon 2023).

La satisfaction des clients est au cœur de l'ambition du Groupe et de celle de ses collaborateurs. Elle nourrit également le développement permanent de nouvelles offres dans les trois lignes de service du Groupe - Professionnels, Loisirs, Proximité -, répondant ainsi aux besoins spécifiques et cas d'usage des entreprises ainsi que des particuliers. Les 4 marques majeures du Groupe sont : Europcar® - le leader Européen de la location de véhicules, Goldcar® - la plus importante société de location de véhicules lowcost en Europe, InterRent® - marque « mid-tier » à destination des clients loisirs et Ubeeqo® - leader européen du carsharing (BtoB, BtoC).

Europcar Mobility Group propose ses différentes solutions et services de mobilité dans le monde à travers un vaste réseau dans plus de 140 pays (incluant 18 filiales en propre en Europe, 1 aux USA, 2 en Australie et Nouvelle-Zélande, ainsi que des franchisés et des partenaires).

Plus d'informations sur : www.europcar-mobility-group.com

Contacts

Europcar Mobility Group – Relations presse

Valérie Sauteret – valerie.sauteret@europcar.com

Vincent Vevaud – vincent.vevaud@europcar.com

Publicis Consultants

Judith Grandcoing – judith.grandcoing@publicisconsultants.com

**Modalités de mise à disposition des documents préparatoires
à l'Assemblée Générale Mixte d'Europcar Mobility Group du 30 Juin 2021**

Avertissement

Compte tenu de la pandémie de la COVID-19 et conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'Assemblée Générale Mixte de la société Europcar Mobility Group (la « Société ») se tiendra exceptionnellement à huis clos, le mercredi 30 juin 2021 à 15 heures au siège social de la Société à Paris.

Dans ces conditions, les actionnaires sont invités à voter par correspondance, par Internet via le site Votaccess (sous réserve de respecter les conditions requises) ou à donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale ou à un tiers, selon les modalités précisées ci-après. En conséquence, aucune carte d'admission ne sera délivrée pour cette Assemblée Générale.

Les actionnaires sont invités à consulter la page dédiée à l'Assemblée Générale 2021 sur le site de la Société (<https://investors.europcar-group.com/fr/financial-documentation/shareholders-meeting>).

Il est rappelé que l'Assemblée Générale sera diffusée en direct sur le site de la Société et la vidéo sera également disponible conformément au délai prévu par la réglementation.

L'avis de réunion a été publié au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) le 26 mai 2021 et contient l'ordre du jour, le projet de résolutions et les principales modalités de participation et de vote à cette Assemblée.

Les autres documents et renseignements préparatoires relatifs à cette Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social d'Europcar Mobility Group.

L'avis de réunion et les documents préparatoires à cette Assemblée Générale peuvent être consultés sur le site internet d'Europcar Mobility Group à l'adresse suivante :

<https://investors.europcar-group.com/financial-documentation/shareholders-meeting>

L'avis de convocation ainsi qu'un avis rectificatif à l'avis de réunion seront publiés au BALO le 14 juin 2021 et seront également consultable sur le site internet d'Europcar Mobility Group.

* * *

Contacts

Relations Investisseurs

Caroline Cohen - caroline.cohen@europcar.com

Relations Médias

Valérie Sauteret – valerie.sauteret@europcar.com

Vincent Vevaud – vincent.vevaud@europcar.com

Publicis Consultants

Judith Grandcoing – judith.grandcoing@publicisconsultants.com

A propos d'Europcar Mobility Group

Europcar Mobility Group est l'un des principaux acteurs du secteur de la mobilité et est une société cotée sur Euronext Paris. Europcar Mobility Group a pour raison d'être d'offrir des alternatives attractives à la possession de véhicules, de manière responsable et durable. Dans cette perspective, Europcar Mobility Group offre une large palette de services de location de voitures et utilitaires - que ce soit pour quelques heures, quelques jours, une semaine, un mois ou plus - avec une flotte d'ores et déjà « C02 light » dotée des motorisations les plus récentes et qui sera dans les années à venir de plus en plus « verte » (plus de 1/3 de véhicules électriques et hybrides à l'horizon 2023).

La satisfaction des clients est au cœur de l'ambition du Groupe et de celle de ses collaborateurs. Elle nourrit également le développement permanent de nouvelles offres dans les trois lignes de service du Groupe - Professionnels, Loisirs, Proximité -, répondant ainsi aux besoins spécifiques et cas d'usage des entreprises ainsi que des particuliers. Les 4 marques majeures du Groupe sont : Europcar® - le leader Européen de la location de véhicules, Goldcar® - la plus importante société de location de véhicules lowcost en Europe, InterRent® – marque « mid-tier » à destination des clients loisirs et Ubeeqo® – leader européen du carsharing (BtoB, BtoC). Europcar Mobility Group propose ses différentes solutions et services de mobilité dans le monde à travers un vaste réseau dans plus de 140 pays (incluant 18 filiales en propre en Europe, 1 aux USA, 2 en Australie et Nouvelle-Zélande, ainsi que des franchisés et des partenaires).

Plus d'informations sur : www.europcar-mobility-group.com

Avis de convocation / avis de réunion

EUROPCAR MOBILITY GROUP

Société anonyme à Conseil d'administration

Siège social : 13 ter Boulevard Berthier, 75017 Paris, France. 489 099 903 R.C.S. Paris.

**Avis rectificatif à l'Avis de réunion/avis de convocation publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du
26 mai 2021 – n ° 63 – Annonce n° 2102182**

Suite à erreurs matérielles :

➤ **Dans l'ordre du jour, il faut lire :**

- 37. Regroupement des actions de la Société par attribution d'une (1) action nouvelle d'une valeur nominale de soixante-seize centimes d'euros (0,76€) pour soixante-seize (76) actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) détenues – Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation

Versus

37. Regroupement des actions de la Société par attribution d'une (1) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (0,76€) pour soixante-seize (76) actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) détenues – Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation;

➤ **Dans les résolutions, il faut lire :**

- Art. L 225-37 du Code de commerce versus l'article L.225-68 du Code de commerce dans toutes les résolutions où il est fait référence à cet article ;
- La référence à l'art. L. 225-82-2 du Code de commerce est supprimée dans toutes les résolutions où il est fait référence à cet article ;
- Art L 22-10-62 du Code de commerce versus L 225-209 du Code de commerce dans toutes les résolutions où il est fait référence à cet article ;
- Dans la **résolution 3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020**, il faut lire dans le tableau

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
--	--------------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------

Versus

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
--	--------------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------

- Dans la **résolution 11. Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Madame Caroline Parot, en sa qualité de Présidente du Directoire**, il faut lire dans le tableau

Eléments de rémunération versés ou attribués à Madame Caroline Parot, en sa qualité de Présidente du Directoire au titre de l'exercice 2020		
(en euros)	Montants au titre de l'exercice 2020	
	Dus ⁽²⁾	Versés ⁽³⁾
Rémunération fixe ⁽¹⁾	575 000	467 193
Rémunération Variable Annuelle ⁽⁴⁾	146 625	
Rémunération variable pluriannuelle ⁽¹⁾	-	
Rémunération exceptionnelle ⁽¹⁾	0	
Rémunération allouée à raison du mandat de Membre du Directoire	-	
Avantages en nature ⁽⁵⁾	17 291	17 291
TOTAL	738 916	484 484

Versus

Eléments de rémunération versés ou attribués à Madame Caroline Parot, en sa qualité de Présidente du Directoire au titre de l'exercice 2020		
(en euros)	Montants au titre de l'exercice 2020	
	Dus ⁽²⁾	Versés ⁽³⁾
Rémunération fixe ⁽¹⁾	575 000	467 183
Rémunération Variable Annuelle ⁽⁴⁾	146 625	
Rémunération variable pluriannuelle ⁽¹⁾	-	
Rémunération exceptionnelle ⁽¹⁾	0	
Rémunération allouée à raison du mandat de Membre du Directoire	-	
Avantages en nature ⁽⁵⁾	17 291	17 291
TOTAL	738 291	484 474

- Dans la **résolution 20. Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil de surveillance, Monsieur Jean-Paul Bailly, au titre de l'exercice 2021**, il faut lire

(...) , approuve la politique de rémunération attribuable au Président du Conseil de surveillance

Versus

(...) , approuve la politique de rémunération attribuable aux membres du Conseil de surveillance

- Dans la **résolution 34. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et d'émettre d'autres valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes dans le cadre d'une opération dites d'*equity line***, il faut lire

1/ délègue au Conseil d'administration, (...), sous les formes et conditions que le Conseil d'administration jugera convenables, réservées au profit de la catégorie de personnes visée au paragraphe 4 ci-dessous ;

Versus

1/ délègue au Conseil d'administration, (...), sous les formes et conditions que le Conseil de surveillance jugera convenables, réservées au profit de la catégorie de personnes visée au paragraphe 4 ci-dessous ;

- Dans la **résolution 35. Limitations globales du montant des émissions** effectuées en vertu de 28^{ème} à 34^{ème} résolution versus 26^{ème} à 34^{ème}, de même dans la résolution

- Dans la **résolution 37. Regroupement des actions de la Société par attribution d'une (1) action nouvelle d'une valeur nominale de soixante-seize centimes d'euros (0,76€) pour soixante-seize (76) actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) détenues – Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation**

Versus

Regroupement des actions de la Société par attribution d'une (1) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (0,76€) pour soixante-seize (76) actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) détenues – Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation;

Il faut lire

L'Assemblée Générale, (...)

1/ décide de procéder au regroupement des actions composant le capital social de la Société, à raison de soixante-seize (76) actions anciennes d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) à échanger contre une (1) action nouvelle d'une valeur nominale de soixante-seize centimes d'euros ([0,76] €);

Versus

1/ Décide de procéder au regroupement des actions composant le capital social de la Société, à raison de soixante-seize (76) actions anciennes d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) à échanger contre une (1) action nouvelle d'une valeur nominale [d'un euro] ([0,76] €);

Le reste de l'avis de réunion/avis de convocation demeure inchangé.

Le Conseil d'administration

Europcar Mobility Group réintègre l'indice Euronext SBF 120

Europcar Mobility Group, acteur majeur sur le marché de la mobilité, a le plaisir d'annoncer son retour dans les indices SBF 120 et CAC Mid 60, conformément à la décision prise par le Conseil Scientifique des indices d'Euronext. Cette réintégration, qui a eu lieu après la clôture du marché le vendredi 18 juin 2021, est effective depuis le lundi 21 juin 2021.

Le SBF 120 est l'un des indices phares de la Bourse de Paris. Il regroupe les 120 premières valeurs cotées sur Euronext Paris en termes de liquidité et de capitalisation boursière.

L'indice CAC Mid 60 regroupe 60 sociétés d'importance nationale et européenne. Il représente les 60 plus grandes actions françaises après le CAC 40 et du CAC Next 20. Il comprend les 60 valeurs les plus liquides cotées à Paris parmi les 200 premières capitalisations françaises. Ces 120 sociétés forment le SBF 120.

Caroline Parot, Directrice Générale d'Europcar Mobility Group, commente :

"Europcar Mobility Group se félicite de la réintégration du SBF 120 et du CAC Mid 60. Ceci fait suite à la finalisation réussie de la restructuration financière du Groupe au cours du T1 2021, qui a permis au Groupe d'ouvrir un nouveau chapitre de son histoire.

La réintégration d'Europcar Mobility Group dans le SBF 120 et le CAC Mid 60 est une étape importante pour notre Groupe et reconnaît le fait que nous sommes clairement "de retour dans le jeu", en bonne position pour profiter pleinement de la reprise progressive du marché du voyage et des loisirs.

Dans cette perspective, nos équipes sont pleinement mobilisées pour l'été 2021, afin de répondre à la demande et aux attentes de clients plus que jamais désireux de voyager".

AGENDA

Assemblée Générale : 30 Juin 2021

Résultats du 1er semestre 2021 : 28 Juillet 2021

Europcar Mobility Group – Contacts

Relations Investisseurs

Caroline Cohen - caroline.cohen@europcar.com

Relations presse

Valérie Sauteret - valerie.sauteret@europcar.com

Vincent Vevaud - vincent.vevaud@europcar.com

Publicis Consultants

Judith Grandcoing - judith.grandcoing@publicisconsultants.com

A propos de Europcar Mobility Group

Europcar Mobility Group est l'un des principaux acteurs du secteur de la mobilité et est une société cotée sur Euronext Paris. Europcar Mobility Group a pour raison d'être d'offrir des alternatives attractives à la possession de véhicules, de manière responsable et durable. Dans cette perspective, Europcar Mobility Group offre une large palette de services de location de voitures et utilitaires - que ce soit pour quelques heures, quelques jours, une semaine, un mois ou plus - avec une flotte d'ores et déjà « C02 light » dotée des motorisations les plus récentes et qui sera dans les années à venir de plus en plus « verte » (plus de 1/3 de véhicules électriques et hybrides à l'horizon 2023). La satisfaction des clients est au cœur de l'ambition du Groupe et de celle de ses collaborateurs. Elle nourrit également le développement permanent de nouvelles offres dans les trois lignes de service du Groupe - Professionnels, Loisirs, Proximité -, répondant ainsi aux besoins spécifiques et cas d'usage des entreprises ainsi que des particuliers. Les 4 marques majeures du Groupe sont : Europcar® - le leader Européen de la location de véhicules, Goldcar® - la plus importante société de location de véhicules lowcost en Europe, InterRent® – marque « mid-tier » à destination des clients loisirs et Ubeeqo® – leader européen du carsharing (BtoB, BtoC). Europcar Mobility Group propose ses différentes solutions et services de mobilité dans le monde à travers un vaste réseau dans plus de 140 pays (incluant 18 filiales en propre en Europe, 1 aux USA, 2 en Australie et Nouvelle-Zélande, ainsi que des franchisés et des partenaires)

Plus d'informations: www.europcar-mobility-group.com

Communiqué Europcar Mobility Group

Paris – 23 Juin 2021

Le Conseil d'administration d'Europcar Mobility Group a reçu récemment une marque d'intérêt concernant une éventuelle opération sur le capital de la Société. Après avoir attentivement étudié cette proposition, le Conseil d'administration a considéré que le prix proposé de 0,44€ par action ne reflète pas la pleine valeur et le potentiel de création de valeur du Groupe.

Des discussions pourraient se tenir, que la Société n'a pas l'intention de commenter, sauf obligation légale.

A propos de Europcar Mobility Group

Europcar Mobility Group est l'un des principaux acteurs du secteur de la mobilité et est une société cotée sur Euronext Paris. Europcar Mobility Group a pour raison d'être d'offrir des alternatives attractives à la possession de véhicules, de manière responsable et durable. Dans cette perspective, Europcar Mobility Group offre une large palette de services de location de voitures et utilitaires - que ce soit pour quelques heures, quelques jours, une semaine, un mois ou plus - avec une flotte d'ores et déjà « C02 light » dotée des motorisations les plus récentes et qui sera dans les années à venir de plus en plus « verte » (plus de 1/3 de véhicules électriques et hybrides à l'horizon 2023). La satisfaction des clients est au cœur de l'ambition du Groupe et de celle de ses collaborateurs. Elle nourrit également le développement permanent de nouvelles offres dans les trois lignes de service du Groupe - Professionnels, Loisirs, Proximité -, répondant ainsi aux besoins spécifiques et cas d'usage des entreprises ainsi que des particuliers. Les 4 marques majeures du Groupe sont : Europcar® - le leader Européen de la location de véhicules, Goldcar® - la plus importante société de location de véhicules lowcost en Europe, InterRent® - marque « mid-tier » à destination des clients loisirs et Ubeeqo® - leader européen du carsharing (BtoB, BtoC). Europcar Mobility Group propose ses différentes solutions et services de mobilité dans le monde à travers un vaste réseau dans plus de 140 pays (incluant 18 filiales en propre en Europe, 1 aux USA, 2 en Australie et Nouvelle-Zélande, ainsi que des franchisés et des partenaires)

Plus d'informations : www.europcar-mobility-group.com

Relations Investisseurs

Caroline Cohen - caroline.cohen@europcar.com

Relations presse

Valérie Sauteret - valerie.sauteret@europcar.com

Vincent Vevaud - vincent.vevaud@europcar.com

Publicis Consultants

Judith Grandcoing - judith.grandcoing@publicisconsultants.com

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE - 30 JUIN 2021

RÉPONSES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX QUESTIONS
ÉCRITES DES ACTIONNAIRES

- Why is it necessary to authorize the issuance of equity while right now you are in a good financial state? Doesn't this scare off new investors that look at the recent debt restructuring which was catastrophic for shareholders then?

Ces résolutions sont standards sur le marché et permettent aux sociétés de disposer de moyens nécessaires pour réagir rapidement en cas de difficultés imprévues, mais également de pouvoir profiter des opportunités de marché qui nécessitent une réaction rapide. En cela elles n'impactent pas l'attrait du groupe pour les investisseurs.

- In what situation do you see Europcar repurchase 'up to' 10% of issued share capital? In the coming 3 years is it more likely that shares will be repurchased or issued?

Le groupe n'a à ce jour aucune de ces opérations en préparation. En revanche, nous préférons nous laisser la possibilité de pouvoir le faire dans les 24 prochains mois dans le cas où un rachat d'action s'inscrirait dans une optimisation d'allocation de notre capital, qui serait très créatrice de valeur pour le Groupe et l'ensemble de nos actionnaires.

- After Q1 earnings you were cautious when talking about this summer. Has your view on this summer changed since then?

La réponse à cette question a été apportée lors des présentations de cette Assemblée au cours de laquelle il a été rappelé la situation sanitaire difficile et persistante et l'incertitude du marché en résultant.

- We will probably have voted in a few moments on the appointment of Mrs Sylvie Veilleux as a director. Her arrival is challenging news for our group, as she is a recognised leader in the digitalisation and development of the IT world. What are her expectations and the challenges she wishes to take up - a priori - in the computerisation and digitalisation of Europcar Mobility Group?

Nous nous réjouissons tous de l'arrivée au sein du conseil d'administration de la société de Madame Sylvie Veilleux comme membre. De par son expérience du monde digital elle pourra utilement éclairer les travaux du conseil d'administration notamment à l'occasion de notre programme « connect » du groupe. Nous sommes tous impatients de pouvoir partager son expérience et de pouvoir profiter de sa vision.

- It seems that there is a country where the major retailers do nothing to deliver masks on time - apparently out of a passion for seeing their masks leave for other destinations at the last minute, from some tarmac. In the same country, veterinary laboratories were not asked to test for human disease, perhaps because the dog genome is closer to the seagull than to the human. In this same country, there are never enough laws and regulations to ban all vehicles that pollute too much from urban areas - and without any help or compensation. It must be said that in this country, one of the favourite colours is Lagerfeld yellow. For many of its citizens, the conversion of a polluting vehicle into a 'cleaner' one is a significant additional cost, with no certainty that a new change in regulations will not wipe out the ecological effort made. Of course, there are energy savings at stake. Are we ready to support - on a large scale - this country in its ecological transformation by giving access to a simple and safe solution to citizens who do not live in town- if however the State of this country compensates a large part of the additional cost of conversion?

Notre Groupe a – de longue date et par conviction - intégré des critères ESG dans la définition de sa stratégie et la conduite de ses opérations.

Pour rappel : en 2005, nous étions le premier acteur du secteur de la location de véhicules à adhérer aux principes du Global Compact des Nations Unies.

En 2017, nous avons structuré notre programme de responsabilité sociétale d'entreprise - *Commit Together* - autour de quatre axes : Rendre la Mobilité Accessible, Agir pour l'Environnement, Etre un Employeur Responsable et Partager notre Ethique des Affaires

En 2018, nous avons défini notre Raison d'Etre : *offrir des solutions alternatives attractives à la possession d'un véhicule, de manière responsable et durable.*

Aujourd'hui, cette raison d'être innerve tant notre stratégie que notre programme RSE.

Enfin en 2019, nous avons rejoint l'initiative Science-Based Targets de UN Global Compact et dans le cadre de cet engagement, nous avons pour objectif de réduire drastiquement nos émissions carbone tant directes que indirectes à l'horizon 2030.

Dans cette perspective, nous avons lancé un plan d'actions global qui comprend plusieurs leviers :

- l'augmentation de la part de véhicules verts dans notre flotte avec l'objectif d'en avoir 1/3 au sein de la flotte fin 2023,
- l'équipement de nos stations en bornes de recharges électriques,
- le lancement d'offres d'abonnement pour inciter nos clients à se tourner vers des offres de locations plus écoresponsables,
- ...



Donc, oui : nous sommes non seulement prêts mais aussi engagés à accompagner les entreprises et les particuliers, et plus globalement, les pays dans lesquels nous opérons, dans leur transition écologique.

Communiqué de presse

Assemblée Générale Mixte d'Europcar Mobility Group du 30 juin 2021

Paris, 30 juin 2021

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires d'Europcar Mobility Group s'est tenue le 30 juin 2021 au siège social de la société, 13 ter, Boulevard Berthier à Paris, sous la présidence de Monsieur Alexandre de Juniac, Président du Conseil d'administration. Le quorum s'est établi à 73,01 %.

Compte tenu de la pandémie de Covid-19 et conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, cette Assemblée Générale s'est déroulée exceptionnellement sans la présence physique de ses actionnaires, à huis-clos.

Les actionnaires ont pu suivre à distance le déroulé de l'Assemblée Générale, retransmise en intégralité en direct et également disponible en différé sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : <https://investors.euopcar-group.com/fr/financial-documentation/shareholders-meeting>.

Ce moment privilégié d'information des actionnaires a été l'occasion pour Caroline Parot, Directrice Générale et Luc Peligry, Directeur Financier, de faire un point sur le plan stratégique "Connect", de revenir sur les résultats de l'année 2020 et partager les perspectives 2021, notamment liées à la reprise progressive du marché des voyages et des loisirs.

Au-delà de ces présentations, l'Assemblée Générale a approuvé l'ensemble des trente-huit résolutions soumises au vote. Elle a notamment approuvé les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale a approuvé la nouvelle composition du Conseil d'administration de la Société, conformément à la nouvelle gouvernance adoptée par l'Assemblée générale du 20 janvier 2021. Elle a ainsi approuvé la ratification de la cooptation de Madame Sylvie Veilleux et de Messieurs Alexandre de Juniac et Simon Franks en qualité de membres du Conseil d'administration ; l'extension du mandat de Madame Caroline Parot en qualité de membre du Conseil d'administration ; la nomination de Madame Carol Sirou en qualité de membre du Conseil d'administration et la nomination de Monsieur Laurent David en qualité de censeur du Conseil d'administration.

Les résultats complets des votes des résolutions sont disponibles sur l'espace investisseurs, rubrique « Informations Financières », sous-rubrique « Assemblées Générales » du site Investisseurs du Groupe : <http://investors.euopcar-group.com>

Calendrier financier :

Résultats du 1^{er} semestre 2021

28 juillet 2021

Résultats du 3^{ème} trimestre 2021

9 novembre 2021

Contacts

Europcar Mobility Group

Relations investisseurs

Caroline Cohen - caroline.cohen@europcar.com

Relations média

Valérie Sauteret – valerie.sauteret@europcar.com

Vincent Vevaud – vincent.vevaud@europcar.com

Publicis Consultants

Judith Grandcoing – judith.grandcoing@europcar.com

A propos de Europcar Mobility Group

Europcar Mobility Group est l'un des principaux acteurs du secteur de la mobilité et est une société cotée sur Euronext Paris. Europcar Mobility Group a pour raison d'être d'offrir des alternatives attractives à la possession de véhicules, de manière responsable et durable. Dans cette perspective, Europcar Mobility Group offre une large palette de services de location de voitures et utilitaires - que ce soit pour quelques heures, quelques jours, une semaine, un mois ou plus - avec une flotte d'ores et déjà « C02 light » dotée des motorisations les plus récentes et qui sera dans les années à venir de plus en plus « verte » (plus de 1/3 de véhicules électriques et hybrides à l'horizon 2023). La satisfaction des clients est au cœur de l'ambition du Groupe et de celle de ses collaborateurs. Elle nourrit également le développement permanent de nouvelles offres dans les trois lignes de service du Groupe - Professionnels, Loisirs, Proximité -, répondant ainsi aux besoins spécifiques et cas d'usage des entreprises ainsi que des particuliers. Les 4 marques majeures du Groupe sont : Europcar® - le leader Européen de la location de véhicules, Goldcar® - la plus importante société de location de véhicules lowcost en Europe, InterRent® – marque « mid-tier » à destination des clients loisirs et Ubeeqo® – leader européen du carsharing (BtoB, BtoC). Europcar Mobility Group propose ses différentes solutions et services de mobilité dans le monde à travers un vaste réseau dans plus de 140 pays (incluant 18 filiales en propre en Europe, 1 aux USA, 2 en Australie et Nouvelle-Zélande, ainsi que des franchisés et des partenaires)

Plus d'informations : www.europcar-mobility-group.com

EUROPCAR MOBILITY GROUP
Résultats des Votes de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2021

• Quorum	73,01%
• Nombre d'actions composant le capital	5 014 620 532
• Nombre d'actions auto-détenues	8 760 539
• Nombre d'actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance ou ayant donné pouvoir au président	1 673
• Nombre d'actions votantes	3 655 273 370
• Nombre de droits de vote existant	5 006 774 180

N°	Type	Résolutions	Pour		Contre		Abstention		Résultats
			Votes	%	Votes	%	Abstention	%	
1	ordinaire	Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020	3 599 129 430	99,98	572 769	0,02	55 728 074	0,00%	Adoptée
2	ordinaire	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020	3 599 124 060	99,98	586 971	0,02	55 719 242	0,00%	Adoptée

3	ordinaire	Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020	3 599 079 755	99,98	616 052	0,02	55 734 466	0,00%	Adoptée
4	ordinaire	Approbation des conventions et engagements réglementés	3 598 927 423	99,98	666 290	0,02	55 836 560	0,00%	Adoptée
5	ordinaire	Ratification de la cooptation de Monsieur Alexandre de Juniac en qualité de membre du Conseil d'administration	3 597 752 221	99,94	2 038 887	0,06	55 639 165	0,00%	Adoptée
6	ordinaire	Ratification de la cooptation de Monsieur Simon Franks en qualité de membre du Conseil d'administration	3 597 297 796	99,93	2 490 048	0,07	55 642 429	0,00%	Adoptée
7	ordinaire	Ratification de la cooptation de Madame Sylvie Veilleux en qualité de membre du Conseil d'administration	3 598 791 569	99,97	999 687	0,03	55 639 017	0,00%	Adoptée
8	ordinaire	Extension du mandat de Madame Caroline Parot en qualité de membre du Conseil d'administration	3 598 029 479	99,96	1 557 736	0,04	55 843 058	0,00%	Adoptée
9	ordinaire	Nomination de Madame Carole Sirou en qualité de membre du Conseil d'administration	3 599 008 100	99,98	881 127	0,02	55 541 046	0,00%	Adoptée
10	ordinaire	Nomination de Monsieur Laurent David en qualité de censeur	3 575 448 474	99,32	24 436 878	0,68	55 544 921	0,00%	Adoptée

11	ordinaire	Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Madame Caroline Parot, en sa qualité de Présidente du Directoire	3 594 169 647	99,89	4 099 107	0,11	57 161 519	0,00%	Adoptée
12	ordinaire	Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Fabrizio Ruggiero, en sa qualité de Membre du Directoire et Directeur Général	3 594 289 031	99,90	3 631 771	0,10	57 509 471	0,00%	Adoptée
13	ordinaire	Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Olivier Baldassari, en sa qualité de Membre du Directoire	3 594 264 531	99,90	3 652 271	0,10	57 513 471	0,00%	Adoptée
14	ordinaire	Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Albéric Chopelin, en sa qualité de Membre du Directoire	3 595 847 597	99,90	3 544 205	0,10	56 038 471	0,00%	Adoptée
15	ordinaire	Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Jean-Paul Bailly, en sa qualité de Président du Conseil de surveillance	3 596 834 620	99,92	2 889 451	0,08	55 706 202	0,00%	Adoptée
16	ordinaire	Approbation des informations figurant dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et relatives à la rémunération des mandataires sociaux (article L. 225-37-3 I du Code de commerce) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020	3 597 105 255	99,94	2 325 785	0,06	55 999 233	0,00%	Adoptée
17	ordinaire	Approbation de la politique de rémunération de la Présidente du Directoire, Madame Caroline Parot, au titre de l'exercice 2021	3 594 683 996	99,87	4 726 193	0,13	56 020 084	0,00%	Adoptée
18	ordinaire	Approbation de la politique de rémunération de Monsieur Fabrizio Ruggiero en qualité de membre du Directoire au titre de l'exercice 2021	3 594 838 289	99,87	4 553 722	0,13	56 038 262	0,00%	Adoptée

19	ordinaire	Approbation de la politique de rémunération de Monsieur Olivier Baldassari en qualité de membre du Directoire au titre de l'exercice 2021	3 594 843 289	99,87	4 548 722	0,13	56 038 262	0,00%	Adoptée
20	ordinaire	Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil de surveillance, Monsieur Jean-Paul Bailly, au titre de l'exercice 2021	3 596 776 412	99,93	2 658 449	0,07	55 995 412	0,00%	Adoptée
21	ordinaire	Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2021	3 596 763 388	99,93	2 614 603	0,07	56 052 282	0,00%	Adoptée
22	ordinaire	Approbation de la politique de rémunération applicable à la Directrice général, Madame Caroline Parot, au titre de l'exercice 2021	3 594 668 328	99,87	4 772 508	0,13	55 989 437	0,00%	Adoptée
23	ordinaire	Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur général délégué, Monsieur Fabrizio Ruggiero, au titre de l'exercice 2021	3 594 836 678	99,87	4 555 341	0,13	56 038 254	0,00%	Adoptée
24	ordinaire	Approbation de la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'administration, Monsieur Alexandre de Juniac, au titre de l'exercice 2021	3 595 892 372	99,90	3 523 313	0,10	56 014 588	0,00%	Adoptée
25	ordinaire	Approbation de la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2021	3 596 023 361	99,91	3 385 244	0,09	56 021 668	0,00%	Adoptée
26	ordinaire	Autorisation d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions	3 597 888 467	99,94	2 108 725	0,06	55 433 081	0,00%	Adoptée

27	extraordinaire	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport	3 597 972 002	99,95	1 978 158	0,05	55 480 113	0,00%	Adoptée
28	extraordinaire	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou d'émettre d'autres valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription	3 595 950 012	99,89	4 032 979	0,11	55 447 282	0,00%	Adoptée
29	extraordinaire	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou d'émettre d'autres valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public, autres que celles visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier, ou dans le cadre d'une offre publique comportant une composante d'échange	3 596 719 414	99,91	3 228 249	0,09	55 482 610	0,00%	Adoptée
30	extraordinaire	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et d'émettre d'autres valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier	3 596 727 227	99,91	3 221 775	0,09	55 481 271	0,00%	Adoptée
31	extraordinaire	Autorisation au Conseil d'administration, en cas d'émission d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, sans droit préférentiel de souscription par offre	3 596 863 564	99,91	3 099 352	0,09	55 467 357	0,00%	Adoptée

		au public ou placement privé, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10 % du capital social par an							
32	extraordinaire	Autorisation au Conseil d'administration, d'augmenter le nombre d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires	3 595 302 925	99,87	4 608 100	0,13	55 519 248	0,00%	Adoptée
33	extraordinaire	Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et d'émettre d'autres valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	3 596 687 094	99,91	3 260 654	0,09	55 482 525	0,00%	Adoptée
34	extraordinaire	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et d'émettre d'autres valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes dans le cadre d'une opération dites d'equity line	3 596 717 756	99,91	3 208 444	0,09	55 504 073	0,00%	Adoptée
35	extraordinaire	Limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des 25e à 34e résolutions	3 596 479 775	99,91	3 077 848	0,09	55 872 650	0,00%	Adoptée
36	extraordinaire	Autorisation au Conseil d'administration de réduire le capital social par annulation des actions achetées en application des programmes de rachat d'actions	3 597 279 421	99,93	2 645 544	0,07	55 505 308	0,00%	Adoptée

37	extraordinaire	Regroupement des actions de la Société par attribution d'une (1) action nouvelle d'une valeur nominale de soixante-seize centimes d'euros (0,76€) pour soixante-seize (76) actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) détenues – Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation	3 597 635 766	99,93	2 412 644	0,07	55 381 863	0,00%	Adoptée
38	mixte	Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités	3 598 895 232	99,97	1 022 904	0,03	55 512 137	0,00%	Adoptée

* * *

Contacts

Relations Investisseurs

Caroline Cohen - caroline.cohen@europcar.com

Relations Médias

Valérie Sauteret – valerie.sauteret@europcar.com

Vincent Vevaud – vincent.vevaud@europcar.com

Publicis Consultants

Judith Grandcoing – judith.grandcoing@publicisconsultants.com

A propos d'Europcar Mobility Group

Europcar Mobility Group est l'un des principaux acteurs du secteur de la mobilité et est une société cotée sur Euronext Paris. Europcar Mobility Group a pour mission d'être la « mobility service company » préférée des clients, en offrant des alternatives attractives à la possession de véhicules, avec une large palette de services de mobilité : location de voitures et utilitaires, services chauffeur, autopartage (car-sharing), et « private hire vehicle » (PHV – location de véhicules à des chauffeurs de type « Uber »). La satisfaction des clients est au cœur de la mission du groupe et de l'ensemble de ses collaborateurs et cet engagement vient nourrir le développement permanent de nouveaux services. Europcar Mobility Group opère à travers différentes marques pour répondre aux besoins spécifiques et cas d'usage de chaque client, que ce soit pour une heure, une journée, une semaine ou plus longtemps ; ses 4 marques majeures étant : Europcar® - le leader Européen de la location de véhicules, Goldcar® - la plus importante société de location de véhicules lowcost en Europe, InterRent® – marque « mid-tier » à destination des clients loisirs et Ubeeqo® – leader européen du carsharing (BtoB, BtoC). Europcar Mobility Group propose ses différentes solutions et services de mobilité dans le monde à travers un vaste réseau dans plus de 140 pays (incluant 18 filiales en propre en Europe, 1 aux USA, 2 en Australie et Nouvelle Zélande, ainsi que des franchisés et des partenaires).

Plus d'informations sur : www.europcar-mobility-group.com

**AVEC LE REDÉMARRAGE DU SECTEUR DU TOURISME ET DES LOISIRS,
"KEY'N GO", LA SOLUTION D'ACCÈS DIRECT AUX VÉHICULES D'EUROPCAR MOBILITY GROUP,
RENCONTRE UNE DEMANDE CROISSANTE DANS LES DESTINATIONS D'EUROPE DU SUD**

Dans un contexte où la pandémie a généré une demande croissante pour les solutions sans contact de la part des voyageurs, "Key'n Go", qui est opéré par Goldcar, la marque low-cost d'Europcar Mobility Group, dans 35 aéroports « loisirs » en Europe du Sud, permet aux clients de bénéficier, à large échelle, d'une solution 100% digitale, sûre et rapide pour réserver, récupérer et restituer leur véhicule.

Alors que restrictions de déplacements et mesures sanitaires s'assouplissent presque partout en Europe, « Key'n Go » rencontre des niveaux de demandes sans précédent, en croissance de plus de 100% par rapport à l'année dernière.

Ce n'est pas surprenant, tant les bénéfices qu'offre « Key'n Go » sont adaptés aux attentes des voyageurs et au contexte lié à la crise de la Covid-19 :

- **Rapide** : il n'est plus nécessaire de se rendre au guichet pour les formalités administratives et obtenir les clés du véhicule, **plus de file d'attente**. Les clients n'ont qu'à entrer leur numéro de réservation dans la machine « Key'n Go », récupérer leurs clés (tout cela ne prend **qu'une minute environ**), se rendre sur le parking pour récupérer leur véhicule et partir.
- **Simple et sans surprise** : avec « Key'n Go », **la couverture et l'assistance routière sont comprises dans le prix de la location**. Des options spécifiques, comme un siège bébé par exemple, peuvent être sélectionnées lors du processus de réservation en ligne.
- **Sans contact**, offrant ainsi une **sécurité supplémentaire** à ceux qui souhaitent limiter les interactions humaines et voyager en toute confiance. A l'arrivée, les clients peuvent accéder directement à leur véhicule (soigneusement nettoyé et désinfecté entre chaque location, dans le cadre du « Safety Program » d'Europcar Mobility Group).

Depuis son lancement en 2019, « Key'n Go » a su répondre aux attentes d'une grande partie des clients Goldcar, comme le prouve **son très bon NPS (Net Promoter Score), bien supérieur à la moyenne du segment**.

Paulo Pinto, Directeur de la Service Line « Loisirs » d'Europcar Mobility Group, commente :

« Alors que les campagnes de vaccination se déploient à un rythme soutenu partout en Europe et que le nombre de réservations montre que les individus se projettent à nouveau dans les voyages, la saison estivale 2021 devrait voir une augmentation de l'activité.

Nous nous y sommes préparés activement et notre solution d'accès direct au véhicule « Key'n Go » rencontre déjà une très forte demande de la part nos clients, car elle assure une expérience rapide, sans souci et sans contact.

Sur cette base et conformément à notre feuille de route stratégique « Connect », nous allons progressivement déployer des solutions sans contact dans l'ensemble du réseau Europcar, en commençant par le Portugal après l'été pour les utilisateurs de l'application Europcar, puis avec l'Espagne et l'Italie.

Nous sommes convaincus que l'accès direct aux véhicules deviendra la norme dans les 2 à 3 prochaines années : notre ambition pour 2023 est de le proposer, à très grande échelle, à tous nos clients ».



Communication

Valérie Sauteret - valerie.sauteret@europcar.com

Vincent Vevaud - vincent.vevaud@europcar.com

Publicis Consultants

Judith Grandcoing – judith.grandcoing@publicisconsultants.com

A propos d'Europcar Mobility Group

Europcar Mobility Group est l'un des principaux acteurs du secteur de la mobilité et est une société cotée sur Euronext Paris. Europcar Mobility Group a pour raison d'être d'offrir des alternatives attractives à la possession de véhicules, de manière responsable et durable. Dans cette perspective, Europcar Mobility Group offre une large palette de services de location de voitures et utilitaires – que ce soit pour quelques heures, quelques jours, une semaine, un mois ou plus - avec une flotte d'ores et déjà « C02 light » dotée des motorisations les plus récentes et qui sera dans les années à venir de plus en plus « verte » (plus de 1/3 de véhicules électriques et hybrides à l'horizon 2023). La satisfaction des clients est au cœur de l'ambition du Groupe et de celle de ses collaborateurs. Elle nourrit également le développement permanent de nouvelles offres dans les trois lignes de service du Groupe - Professionnels, Loisirs, Proximité -, répondant ainsi aux besoins spécifiques et cas d'usage des entreprises ainsi que des particuliers. Les 4 marques majeures du Groupe sont : Europcar® - le leader Européen de la location de véhicules, Goldcar® - la plus importante société de location de véhicules lowcost en Europe, InterRent® – marque « mid-tier » à destination des clients loisirs et Ubeeqo® – leader européen du carsharing (BtoB, BtoC). Europcar Mobility Group propose ses différentes solutions et services de mobilité dans le monde à travers un vaste réseau dans plus de 140 pays (incluant 18 filiales en propre en Europe, 1 aux USA, 2 en Australie et Nouvelle-Zélande, ainsi que des franchisés et des partenaires).

Plus d'informations :

www.europcar-mobility-group.com



Paris – le 19 juillet 2021

BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITÉ AU 30 JUIN 2021

Au titre du contrat de liquidité confié par la société Europcar Mobility Group à Rothschild Martin Maurel, à la date du 30 juin 2021, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 160.000 Titres
- 4.804.679,80 €

Il est rappelé qu'au 31 décembre 2020, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 0 Titre
- 4.883.864,50 €

Par ailleurs, le nombre de transactions exécutées et le volume échangé, à l'achat d'une part et à la vente d'autre part, en nombre de titres et en capitaux sont récapitulés dans les tableaux ci-dessous :

CLIENT	DATE	NB_ACHAT	NB_VENTE	QTE_ACHAT	QTE_VENTE	CAPITAUX_ACHETES	CAPITAUX_VENDUS
EUROPCAR	04/01/2021	9	7	7,500	7,500	5,858.22	5,947.75
EUROPCAR	05/01/2021	5	2	8,000	1,500	6,368.73	1,207.50
EUROPCAR	06/01/2021	13	15	20,000	20,500	16,260.47	16,637.39
EUROPCAR	07/01/2021	18	5	32,700	6,700	26,014.14	5,368.15
EUROPCAR	08/01/2021	12	12	12,273	26,273	9,793.96	21,320.20
EUROPCAR	11/01/2021	15	4	19,663	8,163	15,257.01	6,528.62
EUROPCAR	12/01/2021	16	7	23,500	13,000	18,310.66	10,278.00
EUROPCAR	13/01/2021	7	2	6,842	11,842	5,170.00	9,041.14
EUROPCAR	14/01/2021	7	2	14,000	4,000	10,664.48	3,123.50
EUROPCAR	15/01/2021	8	4	13,220	7,052	9,869.40	5,246.87
EUROPCAR	18/01/2021	6	0	18,832	0	13,897.02	0
EUROPCAR	19/01/2021	7	2	26,000	12,500	19,406.99	9,502.50

EUROPCAR	20/01/2021	8	1	34,000	2,500	25,166.49	1,893.75
EUROPCAR	21/01/2021	5	2	10,000	3,000	7,172.47	2,252.50
EUROPCAR	22/01/2021	5	2	10,500	10,000	7,350.00	7,125.00
EUROPCAR	25/01/2021	11	0	25,000	0	17,204.97	0
EUROPCAR	26/01/2021	6	1	20,000	5,000	13,272.49	3,450.00
EUROPCAR	27/01/2021	0	26	0	60,000	0	44,432.61
EUROPCAR	28/01/2021	7	12	30,000	40,000	20,714.99	30,854.99
EUROPCAR	29/01/2021	8	0	20,000	0	12,884.98	0
SOUS TOTAL EUROPCAR	01/2021	173	106	352,030	239,530	260,637.47	184,210.47
EUROPCAR	01/02/2021	10	0	27,500	0	18,094.49	0
EUROPCAR	02/02/2021	3	5	20,000	10,000	13,282.50	6,749.99
EUROPCAR	03/02/2021	16	4	47,500	2,500	30,629.45	1,697.48
EUROPCAR	04/02/2021	4	0	20,000	0	12,487.02	0
EUROPCAR	05/02/2021	10	5	35,000	25,000	22,029.98	16,345.00
EUROPCAR	08/02/2021	17	37	35,000	120,000	14,914.49	64,826.11
EUROPCAR	09/02/2021	16	0	45,000	0	18,723.40	0
EUROPCAR	10/02/2021	13	0	85,000	0	31,804.99	0
EUROPCAR	11/02/2021	26	0	100,000	0	32,616.45	0
EUROPCAR	12/02/2021	12	0	65,000	0	19,866.98	0
EUROPCAR	15/02/2021	2	0	30,000	0	9,840.00	0
EUROPCAR	16/02/2021	0	2	0	10,000	0	3,700.00
EUROPCAR	17/02/2021	0	10	0	42,500	0	16,622.49
EUROPCAR	18/02/2021	4	0	20,000	0	7,250.00	0
EUROPCAR	19/02/2021	4	0	30,000	0	10,412.99	0
EUROPCAR	22/02/2021	10	8	57,500	50,000	20,971.98	18,537.49
EUROPCAR	23/02/2021	6	6	50,000	50,000	18,007.49	18,287.49
EUROPCAR	24/02/2021	8	0	80,000	0	25,652.98	0
EUROPCAR	25/02/2021	8	5	50,000	25,000	14,819.96	7,429.98
EUROPCAR	26/02/2021	2	2	25,000	25,000	6,870.00	7,000.00
SOUS TOTAL EUROPCAR	02/2021	171	84	822,500	360,000	328,275.15	161,196.03
EUROPCAR	01/03/2021	3	0	25,000	0	6,664.98	0
EUROPCAR	02/03/2021	4	0	30,000	0	7,916.99	0
EUROPCAR	03/03/2021	2	0	20,000	0	5,106.00	0
EUROPCAR	04/03/2021	2	1	20,000	20,000	5,200.00	5,340.00
EUROPCAR	05/03/2021	0	3	0	30,000	0	8,040.00
EUROPCAR	08/03/2021	16	9	130,000	110,000	35,030.95	29,789.98
EUROPCAR	09/03/2021	8	4	52,000	40,000	14,374.39	11,310.00
EUROPCAR	10/03/2021	3	4	30,000	42,000	8,472.00	12,142.00
EUROPCAR	11/03/2021	9	6	40,000	40,000	11,318.99	11,747.98
EUROPCAR	12/03/2021	14	6	52,500	50,000	15,100.54	14,600.00
EUROPCAR	15/03/2021	8	2	40,000	20,000	11,519.98	5,906.00
EUROPCAR	16/03/2021	14	0	37,500	0	10,627.95	0
EUROPCAR	17/03/2021	8	1	40,000	20,000	11,022.97	5,544.00
EUROPCAR	18/03/2021	2	4	20,000	35,000	5,459.99	9,799.00
EUROPCAR	19/03/2021	3	18	40,000	45,000	10,739.99	12,303.74
EUROPCAR	22/03/2021	4	0	40,000	0	10,931.99	0
EUROPCAR	23/03/2021	8	0	45,000	0	11,823.99	0
EUROPCAR	24/03/2021	2	3	30,000	55,000	8,037.00	15,035.00
EUROPCAR	25/03/2021	1	3	20,000	20,000	5,300.00	5,439.98
EUROPCAR	26/03/2021	4	2	40,000	20,000	10,879.99	5,631.99
EUROPCAR	29/03/2021	6	5	50,000	50,000	13,639.98	13,773.98

EUROPCAR	30/03/2021	12	3	80,000	40,121	21,902.23	11,173.39
EUROPCAR	31/03/2021	5	3	40,000	39,879	10,971.99	11,014.91
SOUS TOTAL EUROPCAR	03/2021	138	77	922,000	677,000	252,042.89	188,591.95
EUROPCAR	01/04/2021	5	12	25,000	57,500	6,925.00	16,158.98
EUROPCAR	06/04/2021	3	16	25,000	77,500	6,994.50	22,512.43
EUROPCAR	07/04/2021	5	0	35,000	0	9,800.00	0
EUROPCAR	08/04/2021	6	0	50,000	0	13,741.98	0
EUROPCAR	09/04/2021	3	2	25,000	25,000	6,800.00	6,987.50
EUROPCAR	12/04/2021	9	3	20,000	10,000	5,479.99	2,764.98
EUROPCAR	13/04/2021	3	0	30,000	0	8,079.00	0
EUROPCAR	14/04/2021	3	3	20,000	20,000	5,359.99	5,389.99
EUROPCAR	15/04/2021	4	2	20,000	40,000	5,379.99	10,860.00
EUROPCAR	16/04/2021	2	6	20,000	55,000	5,459.00	15,130.00
EUROPCAR	19/04/2021	8	11	60,000	60,000	16,732.99	16,830.00
EUROPCAR	20/04/2021	10	1	90,000	20,000	24,883.99	5,680.00
EUROPCAR	21/04/2021	2	14	10,000	70,000	2,729.99	19,479.96
EUROPCAR	22/04/2021	10	9	55,000	70,000	15,238.97	19,627.99
EUROPCAR	23/04/2021	23	0	50,000	0	13,885.91	0
EUROPCAR	26/04/2021	1	16	20,000	110,000	5,560.00	30,909.99
EUROPCAR	27/04/2021	3	18	65,000	200,000	18,620.00	59,822.27
EUROPCAR	28/04/2021	0	3	0	60,000	0	18,312.00
EUROPCAR	29/04/2021	1	12	10,000	115,000	3,050.00	36,225.48
EUROPCAR	30/04/2021	0	3	0	30,000	0	9,688.55
SOUS TOTAL EUROPCAR	04/2021	101	131	630,000	1,020,000	174,721.30	296,380.12
EUROPCAR	03/05/2021	6	9	60,000	100,000	19,799.98	33,396.99
EUROPCAR	04/05/2021	9	8	70,000	40,000	22,675.98	13,439.98
EUROPCAR	05/05/2021	6	4	60,000	30,000	19,339.99	9,869.99
EUROPCAR	06/05/2021	28	11	165,000	100,000	51,969.48	32,034.27
EUROPCAR	07/05/2021	10	53	115,000	460,000	39,089.49	159,311.92
EUROPCAR	10/05/2021	59	78	355,000	500,000	135,118.52	192,488.84
EUROPCAR	11/05/2021	15	29	180,000	184,000	68,419.98	70,951.24
EUROPCAR	12/05/2021	91	92	460,000	411,000	185,016.01	164,379.42
EUROPCAR	13/05/2021	31	25	300,000	320,000	118,594.07	127,733.96
EUROPCAR	14/05/2021	49	25	479,068	439,068	188,796.26	173,323.27
EUROPCAR	17/05/2021	30	46	165,000	255,000	67,157.95	104,775.67
EUROPCAR	18/05/2021	36	25	310,000	160,000	128,190.45	66,238.70
EUROPCAR	19/05/2021	27	11	175,000	125,000	69,776.42	50,110.50
EUROPCAR	20/05/2021	15	1	90,040	6,239	35,741.51	2,533.65
EUROPCAR	21/05/2021	4	59	50,000	233,801	20,032.00	95,233.46
EUROPCAR	24/05/2021	13	16	110,000	105,000	44,102.93	42,691.46
EUROPCAR	25/05/2021	12	8	105,000	60,000	41,599.98	24,181.48
EUROPCAR	26/05/2021	29	50	205,000	315,000	76,970.56	120,348.89
EUROPCAR	27/05/2021	38	16	290,000	230,000	115,029.48	91,841.58
EUROPCAR	28/05/2021	28	12	215,000	145,000	85,127.10	57,879.46
EUROPCAR	31/05/2021	6	18	55,852	195,852	21,751.14	77,747.74
SOUS TOTAL EUROPCAR	05/2021	542	596	4,014,960	4,414,960	1,554,299.28	1,710,512.47
EUROPCAR	01/06/2021	10	18	97,500	127,500	38,618.49	51,286.53
EUROPCAR	02/06/2021	15	24	155,000	155,000	64,263.11	65,069.81
EUROPCAR	03/06/2021	70	80	607,479	597,479	266,583.81	264,913.54
EUROPCAR	04/06/2021	46	12	300,000	110,000	128,401.17	47,076.98
EUROPCAR	07/06/2021	22	16	81,683	81,683	33,534.40	34,166.91

EUROPCAR	08/06/2021	29	11	160,000	50,000	65,589.94	20,968.07
EUROPCAR	09/06/2021	14	10	85,000	100,000	34,317.46	41,222.99
EUROPCAR	10/06/2021	8	3	42,500	10,000	17,040.79	4,089.70
EUROPCAR	11/06/2021	12	7	102,500	75,000	41,313.50	30,737.48
EUROPCAR	14/06/2021	22	27	150,000	235,000	61,028.45	97,121.01
EUROPCAR	15/06/2021	12	3	90,000	60,000	36,137.98	24,248.05
EUROPCAR	16/06/2021	5	0	60,000	0	23,903.99	0
EUROPCAR	17/06/2021	3	2	25,000	60,000	9,943.00	24,000.00
EUROPCAR	18/06/2021	21	1	95,000	25,000	37,050.94	10,075.00
EUROPCAR	21/06/2021	4	11	35,000	150,000	13,634.85	59,423.98
EUROPCAR	22/06/2021	15	4	71,589	11,589	27,937.12	4,577.65
EUROPCAR	23/06/2021	21	67	95,000	435,000	36,653.96	182,440.43
EUROPCAR	24/06/2021	25	27	112,209	112,209	53,383.17	54,232.38
EUROPCAR	25/06/2021	98	85	675,000	675,000	330,282.84	333,467.30
EUROPCAR	28/06/2021	24	34	200,000	200,000	98,726.21	99,658.70
EUROPCAR	29/06/2021	28	16	230,000	120,000	112,661.42	59,029.46
EUROPCAR	30/06/2021	27	13	180,000	130,000	85,486.97	62,095.49
SOUS TOTAL EUROPCAR	06/2021	531	471	3,650,460	3,520,460	1,616,493.57	1,569,901.46
TOTAL GENERAL EUROPCAR	S1/2021	1,656	1,465	10,391,950	10,231,950	4,186,469.66	4,110,792.50

Contacts

Relations Investisseurs

Caroline Cohen - caroline.cohen@europcar.com

Relations Médias

Valérie Sauteret – valerie.sauteret@europcar.com

Vincent Vevaud – vincent.vevaud@europcar.com

Publicis Consultants

Judith Grandcoing – judith.grandcoing@publicisconsultants.com

A propos d'Europcar Mobility Group

Europcar Mobility Group est l'un des principaux acteurs du secteur de la mobilité et est une société cotée sur Euronext Paris. Europcar Mobility Group a pour raison d'être d'offrir des alternatives attractives à la possession de véhicules, de manière responsable et durable. Dans cette perspective, Europcar Mobility Group offre une large palette de services de location de voitures et utilitaires - que ce soit pour quelques heures, quelques jours, une semaine, un mois ou plus - avec une flotte d'ores et déjà « C02 light » dotée des motorisations les plus récentes et qui sera dans les années à venir de plus en plus « verte » (plus de 1/3 de véhicules électriques et hybrides à l'horizon 2023).

La satisfaction des clients est au cœur de l'ambition du Groupe et de celle de ses collaborateurs. Elle nourrit également le développement permanent de nouvelles offres dans les trois lignes de service du Groupe - Professionnels, Loisirs, Proximité -, répondant ainsi aux besoins spécifiques et cas d'usage des entreprises ainsi que des particuliers. Les 4 marques majeures du Groupe sont : Europcar® - le leader Européen de la location de véhicules, Goldcar® - la plus importante société de location de véhicules lowcost en Europe, InterRent® – marque « mid-tier » à destination des clients loisirs et Ubeeqo® – leader européen du carsharing (BtoB, BtoC).

Europcar Mobility Group propose ses différentes solutions et services de mobilité dans le monde à travers un vaste réseau dans plus de 140 pays (incluant 18 filiales en propre en Europe, 1 aux USA, 2 en Australie et Nouvelle-Zélande, ainsi que des franchisés et des partenaires).

Plus d'informations sur : www.europcar-mobility-group.com

Communiqué Europcar Mobility Group

Paris – 27 Juillet 2021

En réponse à des rumeurs de marché, Europcar Mobility Group confirme être en discussions avancées avec un consortium composé de Volkswagen Group, Attestor Limited et Pon Holdings B.V. pour une opération sur son capital sous forme d'une éventuelle offre publique d'achat à un prix de l'ordre de 50 centimes d'euros par action.

Il n'y a aucune certitude quant à l'issue de ces discussions et la société tiendra le marché informé rapidement.

A propos de Europcar Mobility Group

Europcar Mobility Group est l'un des principaux acteurs du secteur de la mobilité et est une société cotée sur Euronext Paris. Europcar Mobility Group a pour raison d'être d'offrir des alternatives attractives à la possession de véhicules, de manière responsable et durable. Dans cette perspective, Europcar Mobility Group offre une large palette de services de location de voitures et utilitaires - que ce soit pour quelques heures, quelques jours, une semaine, un mois ou plus - avec une flotte d'ores et déjà « C02 light » dotée des motorisations les plus récentes et qui sera dans les années à venir de plus en plus « verte » (plus de 1/3 de véhicules électriques et hybrides à l'horizon 2023).

La satisfaction des clients est au cœur de l'ambition du Groupe et de celle de ses collaborateurs. Elle nourrit également le développement permanent de nouvelles offres dans les trois lignes de service du Groupe - Professionnels, Loisirs, Proximité -, répondant ainsi aux besoins spécifiques et cas d'usage des entreprises ainsi que des particuliers.

Les 4 marques majeures du Groupe sont : Europcar® - le leader Européen de la location de véhicules, Goldcar® - la plus importante société de location de véhicules lowcost en Europe, InterRent® – marque « mid-tier » à destination des clients loisirs et Ubeeqo® – leader européen du carsharing (BtoB, BtoC). Europcar Mobility Group propose ses différentes solutions et services de mobilité dans le monde à travers un vaste réseau dans plus de 140 pays (incluant 18 filiales en propre en Europe, 1 aux USA, 2 en Australie et Nouvelle-Zélande, ainsi que des franchisés et des partenaires)

Plus d'informations : www.europcar-mobility-group.com

Relations Investisseurs

Caroline Cohen - caroline.cohen@europcar.com

Relations presse

Valérie Sauteret - valerie.sauteret@europcar.com

Vincent Vevaud - vincent.vevaud@europcar.com

Publicis Consultants

Philomène Emptaz – philomene.emptaz@europcar.com

RESULTATS DU PREMIER SEMESTRE 2021

**CROISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES AU PREMIER SEMESTRE 2021,
TIRÉE PAR LES ACTIVITÉS DOMESTIQUES ET LE SEGMENT VANS & TRUCKS
RETOUR À UN EBITDA CORPORATE ET À UN FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION POSITIFS
AU DEUXIÈME TRIMESTRE 2021
MAINTIEN D'UN CONTRÔLE RIGOUREUX DES COÛTS CONFIRMANT LE SEUIL DE RENTABILITÉ ABAISSÉ &
CONSOMMATION DE TRÉSORERIE LIMITÉE AU T2 2021
DÉPLOIEMENT DU PLAN CONNECT EN BONNE VOIE**

FAITS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE 2021¹

- Croissance du chiffre d'affaires au S1 2021 : +3,6%¹ à 842 M€, avec un rebond de +88%¹ au T2 2021. Forte performance des marchés domestiques au T2 2021, tant aux États-Unis qu'en Europe.
- EBITDA corporate positif à 20M€ au T2 2021 grâce à un contrôle strict des coûts fixes et semi-fixes, confirmant le seuil de rentabilité abaissé
- Hausse limitée de l'endettement net corporate au 30 juin 2021 par rapport à mars 2021 : + 67 M€ à 266 M€, avec une génération de Corporate Free Cash Flow de 16 M€ au 2^{ème} trimestre 2021.
- Solide position de trésorerie corporate : 447 M€ au 30 juin 2021.
- Refinancement de la SARF pour 1,7 Mds€, assorti d'une maturité étendue de juillet 2021 à juillet 2024

PERSPECTIVES 2021

- Optimisme raisonnable pour le T3 2021, avec un tableau contrasté : la dynamique de pricing positive pourrait se poursuivre ainsi que le rebond du segment Voyage & Loisirs aux USA, alors que la reprise européenne reste plus volatile en raison de restrictions de circulation et de voyage qui pourraient à nouveau survenir, du fait de la rapide propagation du « variant delta » du virus. Globalement, le trafic long-courrier devrait être limité au second semestre 2021 tandis que la flotte de véhicules pourrait être impactée par la pénurie de composants semi-conducteurs pour les constructeurs automobiles.
- Par conséquent, le Groupe n'est pas encore en mesure de donner une prévision détaillée pour l'exercice 2021. Néanmoins, hors détérioration potentielle des conditions de marché dues à de nouvelles restrictions de voyage et d'une aggravation de la pénurie de semi-conducteurs, le Groupe prévoit :
 - Une croissance significative de son chiffre d'affaires en 2021 vs 2020
 - Une dette nette corporate située entre 300 et 350 M€ pour l'exercice 2021.
- Les premières étapes de la feuille de route stratégique « Connect » sont en bonne voie de réalisation.

¹ Base pro forma : à taux de change et périmètre constants

Caroline Parot, Directrice Générale d'Europcar Mobility Group a fait la déclaration suivante :

« Sur le premier semestre 2021, l'environnement Voyages & Loisirs s'est légèrement redressé en Europe et a continué à afficher une bonne reprise aux États-Unis. Dans ce contexte, Europcar Mobility Group a enregistré un rebond de son chiffre d'affaires par rapport au S1 2020, à +3,6% ; le chiffre d'affaires du T2 2021 ayant presque doublé par rapport à l'année précédente.

Conformément à son plan d'adaptation des coûts destiné à atténuer l'impact de la crise sanitaire, le Groupe a continué à gérer ses activités courantes en respectant une stricte discipline, ce qui a lui permis de réduire encore son point mort et d'optimiser sa trésorerie.

Comme nous l'indiquions déjà lors de notre publication du premier trimestre, le déploiement de notre feuille de route stratégique, « Connect », est en bonne voie, avec des réalisations et des résultats significatifs au cours du premier semestre, tels que la mise en œuvre de nouvelles stratégies « go to market » par Service Line, le lancement réussi d'un modèle d'abonnement très innovant et modulable à l'intention des professionnels, ainsi que la montée en puissance du programme « One Connected Fleet ».

En ce qui concerne le troisième trimestre de l'année 2021, notre vision reste prudente. Bien que nous ayons des raisons d'être raisonnablement optimistes quant à l'avenir - en lien avec l'excellente dynamique que connaissent nos activités aux États-Unis et à mesure que les taux de vaccination progressent - la propagation du variant delta est source de nouvelles incertitudes.

Nous sommes néanmoins confiants dans le fait que nous avons su créer un contexte favorable pour un rebond important de nos activités dès que les conditions sanitaires s'amélioreront, et nous prévoyons toujours que le chiffre d'affaires de l'exercice 2021 sera significativement supérieur à celui de 2020, avec une dette corporate nette maîtrisée ».

Europcar Mobility Group vous invite à la conférence téléphonique concernant ses résultats du 1^{er} semestre 2021 : **Jeudi 28 juillet, à 18 heures (Heure de l'Europe Centrale)**

Composer les numéros de téléphone suivants :

France : +33 (0) 1 70 72 25 50

Allemagne : +49 (0)89 20303 5709

R-U : +44 (0)330 336 9125

USA : +1 646-828-8193

Code de confirmation : 1076569

Webcast live :

Vous pouvez assister à la présentation grâce au lien suivant :

https://globalmeet.webcasts.com/starthere.jsp?ei=1467355&tp_key=cda17b45dd

Les diapositives relatives aux résultats du premier semestre 2021 sont disponibles sur le site web du Groupe à la section intitulée « Document Financier » :

<https://investors.europcar-group.com/results-center>

LE SEGMENT VOYAGES ET LOISIRS AU PREMIER SEMESTRE 2021

Depuis le début de l'année, la dynamique des Voyages & Loisirs a connu des évolutions significatives mais disparates d'un pays à l'autre, en lien avec l'assouplissement des restrictions imposées par les gouvernements, qui ont facilité la reprise des déplacements, et en fonction de la rapidité des campagnes de vaccination.

Au premier trimestre 2021, l'ensemble du secteur est resté globalement difficile en Europe eu égard aux différents confinements, restrictions de circulation et de voyage et aux contraintes sanitaires drastiques. Au cours de ce trimestre, les Etats-Unis ont commencé à connaître un rebond avec une reprise du trafic aérien domestique, grâce à la généralisation des campagnes de vaccination.

Au deuxième trimestre 2021, les voyages domestiques en Europe ont quelque peu repris grâce à l'assouplissement des restrictions et à l'augmentation du nombre de personnes vaccinées (48%² en moyenne de la population âgée de plus de 18 ans en France, au Royaume-Uni, en Espagne, au Portugal, en Italie et en Allemagne début juillet 2021, contre 7% à la fin du premier trimestre 2021). Cependant, l'activité est restée limitée en raison des changements soudains et inattendus des règles gouvernementales concernant les déplacements et du manque de coordination entre les pays européens; ce qui a provoqué une certaine confusion au sein de la population, mais aussi du variant Delta du coronavirus, qui se propage rapidement, ayant entraîné de nouvelles restrictions concernant les déplacements. Pendant cette période, le niveau des voyages internationaux est resté faible.

Résultats financiers du T2 2021

En millions d'euros, sauf mention particulière	T2 2021	T2 2020	% Variation	% Variation à périmètre et taux de change constants
Volumes de jours de location (en millions)	14.3	9.5	50.5%	50.5%
Flotte moyenne (en milliers)	210.0	258.3	-18.7%	-18.7%
Taux d'utilisation financière de la flotte	74.9%	40.4%		
Chiffre d'affaires	486.2	257.9	88.5%	88.0%
Corporate EBITDA ajusté (IFRS 16)	19.7	(144.5)		
Marge de corporate EBITDA ajusté	4.0%			
Résultat opérationnel	(5.7)	(178.8)	96.8%	
Résultat courant avant impôts	(49.5)	(228.4)	-78.3%	
Bénéfice/Perte net(te)	(46.1)	(181.2)	-74.6%	
Flux de trésorerie disponibles corporate	16.2	(159.5)		
Dette nette corporate - fin de période	266.0	1 250.5		

NB: La flotte moyenne et le taux d'utilisation incluent la Mobilité Urbaine. Les données historiques ont été ajustées en conséquence

² Source : ECDC (Centre européen de prévention et de contrôle des maladies)

Résultats financiers du S1 2021

En millions d'euros, sauf mention particulière	S1 2021	S1 2020	% Variation	% Variation à périmètre et taux de change constants
Volumes de jours de location (en millions)	26.0	27.0	-3.7%	-3.7%
Flotte moyenne (en milliers)	198.7	275.5	-27.9%	-27.9%
Taux d'utilisation financière de la flotte	72.4%	53.9%		
Chiffre d'affaires	842	815	3.3%	3.6%
Corporate EBITDA ajusté (IFRS 16)	(25)	(209)		
Résultat opérationnel	(90.0)	(267.2)		
Résultat courant avant impôts	(131.6)	(363.5)	-63.8%	
Bénéfice/Perte net(te)	(122.7)	(286.2)		
Flux de trésorerie disponibles corporate	(83.8)	(296.3)		
Dette nette corporate - fin de période	266.0	1 250.5		

NB: La flotte moyenne et le taux d'utilisation incluent la Mobilité Urbaine. Les données historiques ont été ajustées en conséquence

Aucun changement de périmètre n'est intervenu entre le 1^{er} semestre 2021 et le 1^{er} semestre 2020. Pour rappel, les 2 dernières acquisitions réalisées par le Groupe ont été Fox Rent A Car aux USA, consolidé en novembre 2019, et les franchisés en Norvège et en Finlande, en juillet 2019.

COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2021

Présentation des comptes : les comptes du S1 2020 et du S1 2021 sont présentés selon la norme IFRS 16, sauf mention explicite.

Le chiffre d'affaires et le compte de résultat s'analysent à périmètre et à taux de change constants. Les variations à données publiées sont présentées en Annexe.

En millions d'euros	S1 2021	S1 2020	% Variation à périmètre et taux de change constants	S1 2019 PF	% Variation à périmètre constant*
Chiffre d'affaires	841.9	814.8	3.6%	1 440.7	-41.6%
Taille moyenne de la flotte (en milliers)	198.7	275.5	-27.9%	324.3	-38.7%
Nombre de jours de location facturés (en million)	26.0	27.0	-3.7%	43.7	-40.5%
Taux d'utilisation	72.4%	53.9%		74.6%	
Coûts de détention de la flotte, hors intérêts estimés inclus dans les locations simples	(238.2)	(333.6)	28.5%	(380.1)	37.3%
Coûts variables	(309.5)	(322.3)	3.5%	(494.0)	37.3%
Coûts liés aux dépenses marketing	(6.7)	(10.3)	35.5%	(21.0)	68.3%
Charges financières relatives à la flotte	(46.6)	(58.1)	19.3%	(66.5)	30.0%
Coûts directs et variables	(600.9)	(724.4)	16.7%	(961.6)	37.5%
Marge après coûts directs	241.0	90.4	164.6%	479.2	-49.7%
Marge	28.6%	11.1%		33.3%	
Frais généraux du réseau	(125.3)	(152.9)	17.4%	(218.0)	42.5%
Frais généraux du siège	(140.5)	(146.2)	3.7%	(186.0)	24.5%
Coûts fixes et semi-fixes	(265.8)	(299.0)	10.7%	(404.0)	34.2%
Corporate EBITDA Ajusté (IFRS 16)	(24.8)	(208.7)		75.1	
Marge				5.2%	
Dotations aux amortissements	(68.4)	(77.1)	11.8%	(75.1)	9.0%
Charges et produits non courants	(18.5)	(20.4)		(26.0)	
Résultat financier hors flotte	(42.3)	(57.3)	25.8%	(76.6)	44.8%
Coûts financiers nets de restructuration	22.3	-		-	
dont l'impact sur les charges et produits non courants	(13.6)	-		-	
dont l'impact sur les coûts financiers (IFRIC 19 & Coûts de transaction)	35.9	-		-	
Résultat avant impôts	(131.6)	(363.5)		(102.6)	
Impôt sur le résultat	8.8	77.2		22.4	
Quote-part dans le résultat des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-		(0.1)	
Résultat net incl. IFRS 16	(122.8)	(286.2)		(80.3)	

*Variation à périmètre constant : ceci fait référence à la variation entre le S1 2019 et le S1 2021. Le périmètre constant inclut Fox, consolidé en novembre 2019 & les franchisés en Finlande et en Norvège en juillet 2019.

Coûts variables : Coûts liés au C.A, coûts liés à la location, coûts d'exploitation de la flotte et autres.

La flotte moyenne et le taux d'utilisation incluent la Mobilité Urbaine.

1. Du Chiffre d'Affaires à la MADC au premier semestre 2021

Fort rebond du chiffre d'affaires au 2^{ème} trimestre 2021

Comme nous l'indiquions dans nos publications précédentes, et comme le reflète le tableau de Chiffre d'Affaires ci-dessous, l'organisation du Groupe est désormais structurée autour de 3 Service Lines afin de mieux répondre aux différents cas d'usage de la mobilité et, en fonction de ces cas d'usage, concevoir des offres appropriées ainsi qu'un parcours client adapté.

- **Clientèle Loisirs** : attentes focalisées sur la compétitivité et la rapidité du service – Principal cas d'usage : voyages loisirs.
- **Clientèle Professionnels** : opérations planifiées et contractualisées, demande de flexibilité et de qualité de service, avec un réseau fort - Principaux cas d'usage : véhicules de remplacement, voyages d'affaires, véhicules de flottes entreprises, mobilité locale pour les entreprises.
- **Clientèle de Proximité** : recherche d'une plus grande accessibilité du service, consommation « à la demande » - Principaux cas d'usage : substitut à la voiture individuelle, mobilité locale comme l'autopartage.

Sur une base pro forma (c'est-à-dire à périmètre et taux de change constants), le chiffre d'affaires total est en hausse de +3,6% pour s'établir à 842 millions d'euros au S1 2021 par rapport au S1 2020, les journées de location étant en baisse de 3,7%. Ceci donne une image contrastée entre les 2 trimestres : -36% au 1er trimestre 2021 et +88% au 2^{ème} trimestre 2021 malgré l'absence de « l'effet Pâques ». La performance du premier trimestre traduit la forte incidence de l'interdiction de voyager et des divers confinements, qui contraste avec la performance extrêmement solide des deux premiers mois de 2020. Le fort rebond du 2^{ème} trimestre 2021 s'explique par l'assouplissement des restrictions de circulation et de voyage et la pénurie de l'offre qui a permis d'augmenter les tarifs, et une base de comparaison très faible au 2^{ème} trimestre 2020. Comme au premier trimestre 2021, la performance du deuxième trimestre 2021 provient des marchés domestiques, de la croissance remarquable aux États-Unis et de la demande robuste et continue de Vans & Trucks, stimulée par la livraison à domicile / le commerce électronique et le lancement de nouveaux services / solutions.

Par rapport au T2 2019, volumes et tarifs se sont graduellement redressés mois après mois au T2 2021: -47% en avril, -39% en mai et -37% en juin, soit une baisse globale de -41%.

En millions d'euros	S1 2021	S1 2020	% Variation	% Variation à taux de change constants
Proximité	95.5	112.9	-15.5%	-16.0%
Professionnels	286.2	297.5	-3.8%	-4.3%
Loisirs	254.1	222.9	14.0%	16.3%
CARS	635.8	633.3	0.4%	0.7%
VANS & TRUCKS	172.4	145.1	18.9%	18.5%
Produits des activités de location de véhicules (dont la Mobilité)	808.2	778.4	3.8%	4.1%
Autres produits associés à la location de véhicules (dont les activités de franchise)	33.7	36.4	-7.3%	-6.7%
Chiffre d'affaires	841.9	814.8	3.3%	3.6%

En millions d'euros	T2 2021	T2 2020	% Variation	% Variation à taux de change constants
Proximité	56.8	39.5	43.7%	42.4%
Professionnels	156.1	109.9	42.1%	40.3%
Loisirs	167.1	34.8	380.7%	400.4%
CARS	380.0	184.2	106.3%	105.8%
VANS & TRUCKS	87.3	66.0	32.3%	31.6%
Produits des activités de location de véhicules (dont la Mobilité)	467.3	250.2	86.8%	86.2%
Autres produits associés à la location de véhicules (dont les activités de franchise)	18.9	7.7	145.8%	145.4%
Chiffre d'affaires	486.2	257.9	88.5%	88.0%

CARS : Le chiffre d'affaires a plus que doublé pour s'établir à 380 millions d'euros au T2 2021 par rapport au T2 2020, grâce à une hausse des volumes (+59%) et une forte augmentation des prix (+30%) due à une demande bien supérieure à l'offre ainsi qu'à une diminution de la durée de location. Parmi les 3 Service Lines, la Service Line Loisirs a enregistré la plus forte croissance (multiplication par 5 du chiffre d'affaires), grâce au segment Low-Cost.

L'analyse ci-dessous détaille la performance de la BU CARS par Service Line :

- **Service Line Loisirs** : concerne principalement l'activité aéroportuaire et les gares, a bénéficié du fort rebond du segment Low-Cost, porté par Goldcar en Espagne et Fox Rent A Car aux États-Unis. Pourtant, le trafic international n'est pas encore revenu à la normale.
- **Service Line Professionnels** : a bénéficié de solutions à long terme (LTS) qui apportent agilité et flexibilité aux entreprises dans un environnement incertain.
- **Service Line Proximité** : La mobilité locale à la demande s'est fortement redressée au deuxième trimestre 2021, grâce aux volumes et aux tarifs favorables dus à la pénurie de véhicules et à l'augmentation du nombre d'heures minimum de location à 4 heures à partir d'avril 2021 dans toutes les villes. Cela confirme l'évolution de la clientèle urbaine vers des alternatives à la possession d'un véhicule, avec une forte proportion de clients fidèles.

VANS & TRUCKS : la BU a réalisé d'excellentes performances, retrouvant ses niveaux de 2019 : le chiffre d'affaires a augmenté de +31% pour s'établir à 87 millions d'euros au T2 2021 par rapport à la même période l'année précédente. La performance est principalement due à la croissance des volumes, stimulée par un appétit croissant pour les Supersites qui correspondent parfaitement à la demande des clients corporate et par le succès du lancement de nouvelles solutions à long terme (LTS). Comme aux trimestres précédents, ces robustes performances ont également bénéficié de la livraison à domicile / du commerce électronique.

MADC (Marge sur Coûts Directs) : de solides performances grâce à une excellente gestion de la flotte et à un modèle de coûts plus flexible

La MADC a été multipliée par 2,7 pour atteindre 241 millions d'euros au S1 2021, contre 90 millions d'euros au S1 2020, traduisant une forte amélioration de la rentabilité MADC à 28,6% (contre 11,1% au S1 2020), proche du niveau de marge enregistré au S1 2019, à 33,3%³.

³ S1 2019 proforma : à périmètre constant

Le Groupe a continué à se focaliser sur l'adaptation des coûts de détention et des coûts variables liés à la flotte grâce à un modèle plus flexible, basé sur des programmes de rachat et des relations à long terme avec les constructeurs automobile (OEMs). L'évolution de la taille de la flotte a été contrastée sur le premier semestre, avec deux temps distincts :

- Une réduction de 36 % vs T1 2020 et de 13% vs T4 2020 en moyenne sur le premier trimestre 2021 amenant la flotte à 187.000 véhicules,
- Pour la première fois depuis le mois d'août 2020, un « in-fleeting » sur le T2 2021 pour prendre en compte une augmentation de la demande sur la période estivale : cela représente une augmentation de 34 % à la fin du mois de juin 2021 et un total de 251.000 véhicules et une augmentation de 12% sur une moyenne de 210.000 véhicules.

Cette capacité à ajuster la flotte à des niveaux adéquats a permis au Groupe d'améliorer très significativement le taux d'utilisation, à 72,4% sur le S1 2021 vs 53,9% sur le S1 2020.

Globalement, le Groupe a réduit ses coûts directs et variables de 16,7 % à 601 millions d'euros vs S1 2020, alors que, dans le même temps, le chiffre d'affaires a progressé de 3,6%. Cette bonne performance a été principalement générée par une baisse bien pilotée des coûts de détention de la flotte (à -29% à 238 millions d'euros) ainsi que par des conditions très favorables de revente des véhicules de la flotte « à risque ».

Les coûts variables, qui sont plus en lien avec le chiffre d'affaires, ont baissé quant à eux de 3,5% sur le premier semestre pour un même C.A. en croissance de 3,6%.

Enfin, les coûts de financement de la flotte ont été réduits de 19% à 47 millions d'euros sur S1 2021.

2 - De la Marge sur Coûts Directs à l'EBITDA Corporate Ajusté au S1 2021 : un corporate EBITDA positif au T2 2021

Comparé à S1 2019 : dans le cadre du plan d'adaptation des coûts initié en 2020, le Groupe a réalisé une performance exceptionnelle en abaissant ses coûts fixes et semi-fixes de 34% par rapport au premier semestre 2019 (pro forma), de manière à les adapter à une demande réduite. Durant la même période, le chiffre d'affaires avait baissé de 42%.

Le Groupe a continué à diminuer ses coûts fixes et semi-fixes au premier semestre 2021 en optimisant les coûts du réseau et des sièges sociaux : mesures de chômage partiel, réduction des dépenses externes, poursuite des renégociations de loyers avec les propriétaires du réseau et de sièges sociaux, fermetures de stations (permanentes et temporaires) à hauteur de 25% du réseau en 2019 ou réduction des horaires d'ouverture.

Comparé à S1 2020 : les coûts fixes et semi-fixes sont en baisse de -11% pour s'établir à 266 millions d'euros au S1 2021. Cette baisse provient principalement de la baisse des coûts du réseau (-17%) et dans une moindre mesure, de celles des sièges (4%) ainsi que des mesures d'accompagnement du chômage partiel en 2020.

Et au final, comparé au premier trimestre 2021, les coûts fixes et semi-fixes n'ont augmenté que de 5%, avec un chiffre d'affaires en progression de 37%.

Cela a permis au Groupe de générer un Corporate EBITDA positif de 20 millions d'euros au T2 2021. Les pertes ont été fortement réduites, à -25 millions d'euros au premier semestre 2021 contre -209 millions d'euros à la même période l'année dernière.

3 - De l'EBITDA Corporate Ajusté au Résultat Net Groupe

Produits et charges financiers non liés à la flotte : les coûts de financement nets non liés à la flotte ont diminué de 26%, pour s'établir à -42,3 millions d'euros au S1 2021 contre -57,3 millions d'euros au S1 2020, en raison de l'impact positif de la transformation en capital des obligations 2024 et 2026, qui a été partiellement compensée par les nouveaux intérêts sur le prêt garanti par l'Etat encourus au S1 2021 et à l'augmentation du coût accru de facilités (TLB et RCF) mises en place à l'issue de la restructuration.

Les charges non récurrentes ont été réduites à -18,5 millions d'euros au S1 2021 (vs -20,4 millions d'euros au S1 2020). S'inscrivant dans la continuité du plan « Reboot », lancé en 2020, elles reflètent principalement les mesures d'adaptation mises en œuvre au sein du siège et dans l'ensemble du réseau pour rapidement aligner la base de coûts à la nouvelle taille de l'entreprise.

Frais financiers de restructuration nets : +22,3 millions d'euros au premier semestre 2021, enregistrés au T1 2021, qui se ventilent en 13,6 millions d'euros de frais de restructuration (comptabilisés dans le compte de résultat) et +35,9 millions d'euros de produits non monétaires (dont 48 millions d'euros comptabilisés selon les normes comptables IFRIC 19, provenant de la différence entre la valeur comptable de la dette convertie en instruments de capitaux propres et la juste valeur de ces instruments à la date de la transaction; et -12 millions d'euros d'annulation de coûts de transaction antérieurs).

Pertes avant Impôts, en raison de ce qui précède, elles ont été considérablement réduites, passant de -364 millions d'euros au premier semestre 2020 à -132 millions d'euros au premier semestre 2021.

Impôts : +9 millions d'euros au S1 2021 contre +77 millions d'euros au S1 2020, reflétant une approche prudente avec une activation moindre des pertes fiscales reportées par rapport à la même période l'année dernière.

Résultat net : le Groupe a enregistré une perte nette de -123 millions d'euros au premier semestre 2021, contre une perte de 286 millions d'euros à la même période l'année dernière.

FREE CASH FLOW ET ENDETTEMENT CORPORATE NET AU S1 2021

Flux de Trésorerie d'Exploitation Corporate au premier semestre 2021

Le Groupe a considérablement amélioré ses flux de trésorerie d'Exploitation Corporate au premier semestre 2021, grâce à un EBITDA positif au deuxième trimestre 2021 et à une forte augmentation de la variation de ses besoins en fonds de roulement, grâce à l'accent mis sur le recouvrement des créances, sur le pré-paiement auprès des brokers et tours opérateurs et grâce à la réduction des dépenses de location liées à la fermeture des stations.

Le cash-flow opérationnel du Groupe est devenu positif à hauteur de 16 millions d'euros au deuxième trimestre 2021, après avoir été négatif de 100 millions d'euros au premier trimestre 2021.

En millions d'euros	T1 2021	T1 2020	T1 2019
Corporate EBITDA ajusté	(24.8)	(208.6)	81.8
Remboursement des dettes de location (dans le cadre de l'IFRS 16)	(43.0)	(53.4)	(50.4)
Autres produits et charges non courantes	(18.3)	(21.2)	(25.6)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, nettes de la valeur nette des actifs cédés	(26.5)	(24.8)	(40.5)
Variations du besoin en fonds de roulement et des provisions	41.1	8.2	86.0
Impôts payés	(12.4)	3.6	(9.5)
Flux de trésorerie corporate disponible	(83.8)	(296.3)	41.9

Hausse limitée de l'Endettement Net Corporate⁴ au 30 juin 2021 par rapport au 31 mars 2021

Le Groupe conserve une situation financière saine avec un Endettement Net Corporate de 266 millions d'euros à fin juin 2021 contre 93 millions d'euros⁵ au 31 décembre 2021, soulignant une réduction d'un tiers: 67 millions d'euros au T2 2021 après 106 millions d'euros au T1 2021.

Le Groupe affiche une liquidité saine de 447 millions d'euros au 30 juin 2021 contre 515 millions d'euros au 31 mars 2021.

⁴Hors passifs liés aux baux

⁵ Proforma de la restructuration financière

CONNECT PLAN : ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION DU GROUPE AU PREMIER SEMESTRE 2021

Au premier semestre 2021, le Groupe s'est particulièrement attaché à mettre en place les premiers jalons de sa feuille de route « Connect » :

- Pour répondre à un besoin croissant de flexibilité, et dans la lignée de la mise en place de nouvelles stratégies « go to market » par Service Lines, Europcar Mobility Group a lancé des offres innovantes pour faciliter le quotidien des professionnels, grâce à des solutions d'abonnement modulables moyen & long terme : « Flex », « Superflex » et « DuoFlex ». Ces offres constituent des solutions de rupture modernes qui remplacent la location ou la détention de véhicules à durée déterminée étant donné qu'elles sont fondées sur la commodité d'un abonnement mensuel, sans qu'il soit nécessaire de s'engager sur une longue durée fixe.
- Dans le cadre de la feuille de route stratégique visant à développer le programme « One Connected Fleet », le Groupe est en phase avec son planning de montée en puissance :
 - 67% de la flotte déjà connectée au Royaume-Uni à ce jour et Europcar Mobility Group prévoit d'atteindre 100% à la fin de 2021.
 - T1 2022 : 100 % de la flotte de Vans & Trucks sera connectée en France, en Italie, en Espagne et au Portugal.
 - Année 2022 : ~2/3% de la flotte du Groupe sera connectée.
 - 2023 : 100% de la flotte du Groupe sera connectée.
- Key'n Go : est une solution d'accès direct au véhicule, gérée par Goldcar, marque Low-Cost d'Europcar Mobility Group, présente dans 35 aéroports de loisirs clés en Europe du Sud. Les offres "Key'n Go" sont parfaitement adaptées aux attentes des voyageurs, notamment suite à la pandémie de Covid-19 : 1/ C'est une solution rapide : nul besoin de longues formalités administratives pour obtenir les clés du véhicule, pas de file d'attente ; 2/ Simple et sans surprise : avec « Key'n Go », couverture d'assurance et assistance routière sont comprises dans le prix de la location ; 3/ Sans contact, offrant ainsi une sécurité supplémentaire à ceux qui souhaitent limiter les interactions humaines et voyager en toute confiance. A l'arrivée, les clients peuvent accéder directement à leur véhicule (soigneusement nettoyé et désinfecté entre chaque location, dans le cadre du « Programme de sécurité » d'Europcar Mobility Group).
- One sustainable fleet : lancé en 2019, ce programme vise à atteindre plus d'1/3 de véhicules « verts » (électriques, hybrides rechargeables et hybrides) au sein de sa flotte d'ici fin 2023. Ils représentent ~6,5% de la flotte totale à ce jour contre 3% en 2020.
- Les étapes de la phase 1 du tout nouveau système informatique du Groupe, unifié et fortement intégré, ont été franchies avec succès, en commençant par le Portugal en juin, avant un déploiement progressif à travers le monde.
Il s'agit d'une étape clé dans le parcours du Groupe vers des opérations et des parcours clients entièrement digitalisés à grande échelle.

PERSPECTIVES 2021

Le Groupe affiche un optimisme raisonnable pour le 3^{ème} trimestre 2021, avec un tableau contrasté dans les différents pays :

- Poursuite de la forte reprise dans le secteur Voyage & Loisirs aux États-Unis (les voyageurs font des réservations plus immédiates, même pour des voyages plus lointains).
- Europe : reprise graduelle mais volatile en raison de la propagation rapide du variant delta, du rythme de déploiement des campagnes de vaccination et du passe sanitaire de l'UE.
- L'impact positif sur les tarifs devrait se poursuivre sous l'effet d'une demande supérieure à l'offre, compte tenu de la pénurie persistante de semi-conducteurs et des réductions importantes des flottes dans le secteur au cours des derniers mois, afin de limiter l'impact de la pandémie en s'alignant sur une demande réduite

Compte tenu du contexte, le Groupe n'est pas, à ce stade, en mesure de donner une prévision détaillée pour l'exercice 2021. Néanmoins, sous réserve d'une potentielle nouvelle détérioration de l'environnement business liée à un durcissement des restrictions de circulation et de voyage ainsi qu'une aggravation de la pénurie de semi-conducteurs :

- Le Groupe est confiant dans sa capacité à réaliser une croissance significative de son chiffre d'affaires 2021 comparé à 2020, grâce à :
 - La résilience de la demande domestique.
 - La résilience de la capacité de génération de chiffre d'affaires par la BU Vans & Trucks et alimentée par les premiers résultats liés au lancement de nouvelles solutions de services pour les entreprises.
 - Un impact positif de la hausse des prix de location sur les bénéfices du Groupe
- Le Groupe prévoit une dette nette corporate située entre 300 et 350 millions d'euros pour l'exercice 2021.

Le Groupe a bien avancé dans le déploiement de sa feuille « Connect » grâce à la mise en œuvre de nouveaux moteurs de croissance (voitures connectées, LTS, flotte durable) ainsi qu'à son système informatique unifié et fortement intégré.

Relations Investisseurs

Caroline Cohen - caroline.cohen@europcar.com

Relations Presse

Valérie Sauteret - valerie.sauteret@europcar.com

Vincent Vevaud - vincent.vevaud@europcar.com

Consultants Publicis

Judith Grandcoing - judith.grandcoing@publicisconsultants.com

Philomène Emptaz - philomene.emptaz@publicisconsultants.com

A propos d 'Europcar Mobility Group

Europcar Mobility Group, société cotée sur Euronext Paris, est l'un des principaux acteurs du secteur de la mobilité ; Il a pour mission de proposer des solutions responsables et durables qui représentent des alternatives attractives à la possession de véhicules. Dans cette optique, le Groupe propose une large gamme de services de location de voitures et d'utilitaires - que ce soit pour quelques heures, quelques jours, une semaine, un mois ou plus - avec une flotte déjà " C02 light ", équipée des dernières motorisations, et qui sera de plus en plus " verte " dans les années à venir (plus d'un tiers de véhicules électriques et hybrides d'ici 2023).

La satisfaction des clients est au cœur de la mission du groupe et de l'ensemble de ses collaborateurs et cet engagement vient nourrir le développement permanent de nouveaux services dans les 3 Service Lines du groupe : Professionnel, Loisir et Proximité, qui répondent chacun à des besoins spécifiques et des cas d'usage pour à la fois les entreprises et les particuliers ; les 4 marques majeures du Groupe étant : Europcar® - le leader Européen de la location de véhicules, Goldcar® - la plus importante société de location de véhicules Low-Cost en Europe, InterRent® – marque « mid-tier » à destination des clients loisirs et Ubeeqo® – leader européen du car-sharing (BtoB, BtoC). Europcar Mobility Group propose des solutions de mobilité dans le monde entier grâce à un réseau étendu dans plus de 140 pays (y compris des filiales détenues à 100 % - 18 en Europe, 1 aux États-Unis, 2 en Australie et en Nouvelle-Zélande - complétées par des franchises et des partenaires).

Pour de plus amples détails, consulter notre site web: www.europcar-mobility-group.com

Déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur des opinions et des hypothèses actuelles relatives à des événements futurs. Ces déclarations prospectives peuvent inclure des prévisions et des estimations et leurs hypothèses sous-jacentes, des déclarations concernant des plans, des objectifs, des intentions et/ou des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations et des services et le développement de produits futurs, ainsi que des déclarations concernant la performance ou des événements. Les déclarations prospectives sont généralement identifiées par les termes « s'attend à », « prévoit », « pense », « a l'intention de », « estime », « planifie », « projette », « peut », « pourrait », « devrait », ou ces mêmes expressions et autres similaires à la forme négative. Les déclarations prospectives ne sont pas la garantie des performances futures et sont soumises à des risques inhérents, des incertitudes et des hypothèses concernant Europcar Mobility Group, ses filiales et investissements, aux tendances de leur secteur, aux dépenses d'investissement et acquisitions futures, à l'évolution des passifs éventuels, à l'évolution de la conjoncture économique mondiale, ou à celle relative aux principaux marchés d'Europcar Mobility Group, aux conditions concurrentielles sur le marché et aux facteurs réglementaires. Ces événements sont incertains et leur issue pourrait se révéler différente des attentes actuelles, ce qui pourrait affecter les objectifs annoncés. Les résultats réels peuvent différer significativement de ceux qui sont projetés ou sous-entendus dans les présentes déclarations prospectives. Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Sous réserve de dispositions légales applicables, Europcar Mobility Group n'assume aucune obligation de réviser ni de mettre à jour les déclarations prospectives à la lumière de nouvelles informations ou d'événements futurs. Les résultats et performances du Groupe peuvent également être affectés par divers risques et incertitudes, y compris de façon non exhaustive, les risques mentionnés dans la rubrique « Facteurs de risques » du document d'enregistrement universel enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 6 mai 2020 et également disponible sur le site Internet du Groupe : www.europcar-mobility-group.com. Le présent communiqué de presse ne contient pas ou ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'achat de valeurs mobilières en France, aux États-Unis ou dans une quelconque juridiction. "

Les informations réglementées relatives à ce communiqué de presse sont disponibles sur le site web:

<https://investors.europcar-group.com/results-center>
www.europcar-mobility-group.com

Annexe 1 – Compte de Résultat (Compte de Gestion) en M€ au T2 2021 et S1 2021 (avec & sans application de la norme IFRS 16)

En millions d'euros	T2 2021	T2 2020	% Variation	% Variation à périmètre et taux de change constants	S1 2021	S1 2020	% Variation	% Variation à périmètre et taux de change constants
Chiffre d'affaires	486.2	257.9	88.5%	88.0%	841.9	814.8	3.3%	3.6%
Coûts de détention de la flotte, hors intérêts estimés inclus dans les locations simples	(123.9)	(149.4)	17.1%	17.3%	(238.2)	(333.6)	28.6%	28.5%
Coûts variables	(177.9)	(110.8)	-60.6%	-60.7%	(309.5)	(322.3)	4.0%	3.5%
Coûts liés aux dépenses marketing	(4.7)	(2.2)	-115.4%	-115.5%	(6.7)	(10.3)	35.7%	35.5%
Charges financières relatives à la flotte	(24.0)	(27.6)	13.2%	12.8%	(46.6)	(58.1)	19.9%	19.3%
Coûts directs et variables	(330.5)	(290.0)	-14.0%	-13.9%	(600.9)	(724.4)	17.0%	16.7%
Marge après coûts directs	155.7	(32.1)			241.0	90.4	166.7%	164.6%
Marge	32.0%				28.6%	11.1%		
Frais généraux du réseau	(65.4)	(51.5)	-27.0%	-27.5%	(125.3)	(152.9)	18.0%	17.4%
Frais généraux du siège	(70.7)	(60.9)	-16.0%	-15.9%	(140.5)	(146.2)	3.9%	3.7%
Coûts fixes et semi-fixes	(136.1)	(112.4)	-21.1%	-21.2%	(265.8)	(299.0)	11.1%	10.7%
Corporate EBITDA Ajusté (IFRS 16)	19.7	(144.5)			(24.8)	(208.7)		
Marge	4.0%							
Impact IFRS 16 des charges liées aux locaux et parking en location simple	(15.7)	(19.5)			(36.7)	(39.8)		
Impact IFRS 16 des coûts liés à l'exploitation	(0.9)	(6.3)			(6.3)	(13.0)		
Corporate EBITDA Ajusté excl. IFRS 16	3.0	(170.3)			(67.7)	(261.4)		
Dotations aux amortissements :	(32.7)	(40.0)	18.2%	18.6%	(68.4)	(77.1)	11.3%	11.8%
Charges et produits non courants	(10.9)	(13.4)			(18.5)	(20.4)		
Résultat financier hors flotte	(25.6)	(30.5)	16.3%	15.7%	(42.3)	(57.3)	26.2%	25.8%
Coûts financiers nets de restructuration	-	-			22.3	-		
Résultat avant impôts	(49.5)	(228.4)			(131.6)	(363.5)		
Impôt sur le résultat	3.4	47.2			8.8	77.2		
Quote-part dans le résultat des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-			-	-		
Résultat net excl. IFRS 16	(41.7)	(180.1)			(119.7)	(283.3)		
Résultat net incl. IFRS 16	(46.1)	(181.2)			(122.8)	(286.2)		

* Les coûts de détention de la flotte ne comprennent pas les intérêts estimés inclus dans les contrats de location simple. Ils sont présentés dans les frais de financement de la flotte dans les Comptes de Gestion.

Annexe 2 – Compte de Résultat en normes IFRS

En millions d'euros	T2 2021	T2 2020	S1 2021	S1 2020
	Après IFRS 16	Après IFRS 16	Après IFRS 16	Après IFRS 16
Produits des activités ordinaires	486.2	257.9	841.9	814.8
Coûts de détention de la flotte de véhicules	(129.5)	(158.0)	(249.6)	(352.7)
Coûts liés à l'exploitation, la location, et aux produits des activités ordinaires de la flotte de véhicules	(177.9)	(110.7)	(309.5)	(322.3)
Charges de personnel	(95.9)	(72.7)	(184.3)	(204.7)
Frais généraux du siège et du réseau	(47.0)	(40.9)	(90.0)	(105.4)
Dotations aux amortissements non-liées à la flotte	(32.6)	(40.0)	(68.3)	(77.1)
Autres produits	2.1	(1.0)	1.9	0.7
Résultat opérationnel courant	5.2	(165.5)	(58.0)	(246.8)
Autres produits et charges non courants	(11.0)	(13.4)	(32.1)	(20.4)
Résultat opérationnel	(5.7)	(178.9)	(90.0)	(267.2)
Coût de l'endettement financier net lié à la flotte de véhicules	(18.3)	(19.0)	(35.2)	(39.0)
Coût de l'endettement financier net lié aux autres emprunts	(11.3)	(18.1)	(26.6)	(36.3)
Autres charges financières nettes	(14.2)	(12.5)	20.2	(21.0)
Résultat financier	(43.8)	(49.6)	(41.5)	(96.3)
Résultat avant impôts	(49.5)	(228.3)	(131.5)	(363.4)
Impôt sur le résultat	3.4	47.1	8.8	77.2
Résultat net	(46.0)	(181.2)	(122.7)	(286.2)

Annexe 3 – Rapprochement des comptes consolidés avec les comptes de gestion (y compris IFRS 16)

En millions d'euros	T2 2021	T2 2020	S1 2021	S1 2020
EBITDA consolidé ajusté	138.8	7.6	206.9	126.4
Dépréciation de la flotte	(52.2)	(88.4)	(107.9)	(189.0)
Dépréciation de la flotte (IFRS16)	(43.0)	(36.1)	(77.2)	(87.9)
Dépréciation de la flotte totale	(95.2)	(124.5)	(185.1)	(277.0)
Charges financières relatives à la flotte, y compris intérêts estimés inclus dans les locations simples	(24.0)	(27.6)	(46.6)	(58.1)
EBITDA Corporate Ajusté	19.7	(144.5)	(24.8)	(208.7)
Dotations aux amortissements	(32.7)	(40.0)	(68.4)	(77.1)
Extourne des charges financières net	18.3	19.0	35.2	39.0
Résultat opérationnel courant	5.3	(165.5)	(58.0)	(246.8)

Annexe 4 : Impact de la norme IFRS 16 sur les comptes Consolidés, l'EBITDA corporate ajusté et le bilan

IFRS 16 est la norme qui s'applique aux baux, avec une première application au 1er janvier 2019. Tous les contrats de location sont comptabilisés au bilan par le biais d'un actif représentant le " droit d'Utilisation " de l'actif loué pendant la durée du contrat, et le passif correspondant, représentant l'obligation de paiement des loyers. Europcar Mobility Group utilise la méthode rétrospective simplifiée, selon laquelle il n'y a pas de retraitement des périodes comparatives. Les principaux impacts sur les états consolidés au 30 juin 2021 sont les suivants :

Compte de résultat (en millions d'euros)	6M 2021 Excl. IFRS 16	Impact IFRS 16	6M 2021 Incl. IFRS 16
Chiffre d'affaires	842	-	842
Coûts de la flotte, coûts liés à l'exploitation et la location	(566)	7	(559)
Charges de personnel	(184)	-	(184)
Frais généraux du siège et du réseau	(127)	37	(90)
Dotations aux amortissements	(28)	(40)	(68)
Autres produits	2	-	2
Résultat opérationnel courant	(61)	3	(58)
Résultat opérationnel	(93)	3	(90)
Résultat financier	(35)	(6)	(42)
Résultat avant impôts	(129)	(3)	(132)
Résultat net	(120)	(3)	(123)

Compte de résultat de gestion (en millions d'euros)

Retraitement du Corporate EBITDA Ajusté	6M 2021 Excl. IFRS 16	Impact IFRS 16	6M 2021 Incl. IFRS 16
Résultat opérationnel courant	(61)	3	(58)
Dotations aux amortissements	28	40	68
Charges financières relatives à la flotte	(35)	(1)	(35)
Corporate EBITDA Ajusté calculé	(68)	43	(25)

Bilan (en millions d'euros)

	Au 30 juin 2021
Actif:	372
- Immobilisations corporelles	267
- Flotte inscrite au bilan	105
Passif:	385
- Dettes de loyers liées aux contrats immobiliers	280
- Dettes de loyers liées à la flotte	105

Annexe 5 – Bilan selon les normes IFRS

En millions d'euros	30-juin-21 Après IFRS 16	31-déc-20 Après IFRS 16
ACTIF		
Goodwill	1 002.9	998.1
Immobilisations incorporelles	1 060.7	1 055.8
Immobilisations corporelles	407.8	413.2
Autres actifs financiers non courants	44.8	54.1
Actifs d'impôt différé	157.8	176.9
Total des actifs non courants	2 674.0	2 698.1
Stocks	21.2	16.1
Flotte inscrite au bilan	2 843.6	2 197.2
Créances et assimilées liées à la flotte de véhicules	815.9	504.0
Clients et autres débiteurs	384.5	382.0
Actifs financiers courants	22.6	23.2
Actifs d'impôt exigibles	55.6	29.0
Trésorerie soumise à restrictions	106.9	82.0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	276.8	364.6
Total des actifs courants	4 526.9	3 598.2
Total de l'actif	7 200.9	6 296.3
Capitaux propres		
Capitaux propres - Part du Groupe	1 420.3	189.7
Participations ne donnant pas le contrôle	0.5	0.5
Total des capitaux propres	1 420.8	190.3
PASSIF		
Passifs financiers	1 380.7	1 890.6
Dettes de loyers et intérêts associés non courants	210.2	214.6
Instruments financiers non courants	47.6	60.1
Passifs liés aux avantages du personnel	156.8	167.2
Provisions non courantes	8.8	10.8
Passif d'impôt différé	217.6	214.8
Autres passifs non courants	0.2	0.1
Total des passifs non courants	2 021.8	2 558.3
Part à moins d'un an des passifs financiers	1 748.1	2 069.7
Dettes de loyers et intérêts associés courants	174.9	139.5
Avantages du personnel	2.6	2.6
Provisions courantes	217.4	214.2
Dettes d'impôts exigibles	32.2	46.1
Dettes et assimilées liées à la flotte de véhicules	1 021.0	555.1
Fournisseurs et autres dettes	562.2	520.5
Total des passifs courants	3 758.4	3 547.8
Total du passif	5 780.2	6 106.0
Total du passif et des capitaux propres	7 200.9	6 296.3

Annexe 6 – Tableau des flux de trésorerie en normes IFRS

En millions d'euros	S1 2021 Après IFRS 16	S1 2020 Après IFRS 16
Résultat avant impôt	(131.5)	(363.4)
Extourne des éléments suivants		
Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles	50.5	61.3
Amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles	17.9	15.9
Dépréciation d'actifs financiers	-	1.6
Variations des provisions et avantages au personnel (1)	(5.2)	(13.6)
Reconnaissance des paiements fondés sur des actions	0.2	(0.6)
Plus et moins-values de cession	0.2	0.0
Application d'IFRIC 19 (2)	(48.4)	-
Autres éléments non monétaires	(2.1)	2.5
<i>Total des charges d'intérêt nettes</i>	<i>70.5</i>	<i>78.7</i>
<i>Amortissement des coûts de financement (3)</i>	<i>15.7</i>	<i>5.2</i>
Coût de l'endettement financier net	86.2	83.9
Résultat opérationnel avant variation du besoin en fonds de roulement	(32.4)	(212.7)
Acquisition de la flotte de véhicules inscrite au bilan (4)	(617.7)	649.2
Variations du besoin en fonds de roulement lié à la flotte de véhicules	152.4	28.4
Variations du besoin en fonds de roulement hors flotte de véhicules	36.3	22.4
Trésorerie provenant des activités opérationnelles	(461.4)	487.4
Impôts recouvrés / payés	(12.4)	3.6
Intérêts nets payés	(59.9)	(71.6)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	(533.8)	419.4
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles (5)	(28.9)	(27.0)
Produits de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	2.5	1.3
Acquisitions de filiales, nette de la trésorerie acquise et autres investissements financiers	9.7	3.2
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(16.7)	(22.5)
Augmentation de capital (net des dépenses engagées) (6)	246.7	-
Achats / ventes des actions propres	0.9	0.9
Variation des autres emprunts (7)	257.7	(445.0)
Variation des dettes de loyers	(15.6)	(99.2)
Paiement de coûts de financement (8)	(7.1)	(1.6)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	482.7	(544.8)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	444.6	628.2
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(67.8)	(147.9)
Variation de périmètre	-	-
Incidence des différences de conversion	2.2	(3.1)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	379.1	477.2

Notes de bas de page concernant le tableau de flux de trésorerie en normes IFRS

- (1) En 2021, la variation s'explique principalement par la variation des provisions pour litiges et restructuration. En 2020, la variation s'explique principalement par la variation de la provision pour assurance pour un montant de 13 millions d'euros et de la provision pour remise en état des véhicules en Rachat pour un montant de 8 millions d'euros.
- (2) (2) Avec l'application d'IFRIC 19, la différence entre la valeur comptable de la dette convertie en instruments de capitaux propres et la juste valeur de ces instruments à la date de la transaction a révélé un gain financier non monétaire de 48 millions d'euros, qui a été comptabilisé au compte de résultat.
- (3) En 2021, comprend le recyclage des coûts de refinancement capitalisés pour un montant de 12 millions d'euros, liés à la restructuration de la dette et convertis en capitaux propres.
- (4) Compte tenu de la durée moyenne de détention de la flotte, le Groupe présente les véhicules comme des actifs courants au début du contrat. Leurs variations d'une période à l'autre sont donc similaires aux flux opérationnels générés par l'activité.
- (5) En 2021, limité aux développements informatiques pour la transformation digitale du Groupe.
- (6) En 2021, augmentation de capital par injection de capital et émission de nouvelles actions ordinaires, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, pour un montant de 250 millions d'euros, injection de trésorerie liée à l'exercice des Bons de Garantie, des Bons de Participation et des Bons de Coordination, distribués principalement aux porteurs d'Obligations pour un montant de 6 millions d'euros. Le montant de l'augmentation de capital est net des frais payés pour 9 millions d'euros.
- (7) En 2021 et 2020, principalement lié aux modifications du SARF.
- (8) En 2021, paiement des Coûts de Transaction dans le cadre de la restructuration de la dette pour un montant de 5 millions d'euros.

Annexe 7 – Endettement Corporate et endettement flotte net

LTV au 30 juin 2021 : 94,9%

en millions d'euros	Maturité	Dec. 31, 2020	Mar. 31, 2021	Jun. 30, 2021
Obligations	2024	600	0	0
Obligations	2026	450	0	0
Prêt garanti par l'Etat		281	280	282
Crédit Suisse Facility		50	0	0
Facilité de crédit renouvelable (500m€) & RCF	2023	624	500	500
Obligations FCT junior, intérêts courus non échus, coûts capitalisés des contrats de financement et autres		(204)	(195)	(198)
Dette brute Corporate enregistrée au bilan		1 801	585	584
Trésorerie détenue par les entités opérationnelles et investissements à court terme		(375)	(386)	(318)
Dette nette Corporate enregistrée au bilan		1 426	199	266

en millions d'euros	Maturité	Dec. 31, 2020	Mar. 31, 2021	Jun. 30, 2021
EC Finance Obligations	2022	500	500	500
Nouveau financement de la flotte €225m	2024	0	0	50
Facilité de crédit destinée au financement de la flotte (SARF 1,7md €)	2022	445	414	770
Obligations FCT junior, coûts capitalisés des contrats de financement et autres		243	228	223
Financement de la flotte au Royaume-Uni, en Australie et autres facilités de financement de la flotte		969	920	997
Dette brute flotte enregistrée au bilan		2 157	2 061	2 540
Trésorerie détenue par les entités détenant la flotte et investissements à court terme de la flotte		(118)	(90)	(98)
Dette nette flotte enregistrée au bilan		2 039	1 971	2 442

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Projet d'offre publique d'achat : Europcar Mobility Group annonce un accord avec un consortium mené par Volkswagen, dans la perspective de créer de la valeur dans l'écosystème de la mobilité

- Le prix d'offre est de 0,50€ par action, augmenté d'un complément de prix potentiel de 0,01€ par action si le seuil de mise en œuvre du retrait obligatoire de 90% est atteint à l'issue de l'offre (dividende compris)
- Le Conseil d'administration d'Europcar Mobility Group a accueilli favorablement l'opération envisagée
- Un comité *ad Hoc*, composé d'une majorité d'administrateurs indépendants, supervise le travail du cabinet Ledouble SAS choisi comme expert indépendant
- L'opération envisagée présente un rationnel stratégique fort pour le Groupe, en ligne avec les ambitions du Consortium, en vue de mieux répondre aux besoins des clients avec des solutions de mobilité attractives et durables

PARIS, France, 28 juillet 2021 - Volkswagen Group (Xetra : VOW), Attestor Capital LLP et Pon Holdings BV (collectivement appelés le « **Consortium** ») et Europcar Mobility Group (EUCAR : EN Paris) ("**Europcar Mobility Group**" ou la "**Société**") ont conclu, le 28 juillet 2021, un accord de soutien à une offre publique d'achat qui définit les termes et conditions de l'acquisition envisagée d'Europcar Mobility Group par le Consortium, par le biais d'une société dédiée (appelée "Green Mobility Holding") au moyen d'une offre publique d'achat en numéraire à 0,50€ par action, augmentée d'un complément de prix potentiel de 0,01€ par action si le seuil de mise en œuvre du retrait obligatoire de 90% est atteint à l'issue de l'offre (dividende compris).

Il est prévu qu'Attestor apporte toutes ses actions de la Société (soit environ 12,8% du capital social de la Société) à Green Mobility Holding et réinvestisse le produit de cet apport ainsi que des liquidités supplémentaires aux côtés de Volkswagen et Pon. Green Mobility Holding sera détenue conjointement par les membres du Consortium (dont 66% pour Volkswagen) à l'issue de l'offre, agissant ensemble de concert vis-à-vis de la Société.

Les autres principaux actionnaires d'Europcar Mobility Group (à savoir, Anchorage, Marathon, Centerbridge, Diameter, Carval et Monarch) représentant ensemble environ 55,3% du capital social (soit environ 68% en y ajoutant Attestor) ont déjà pris des engagements fermes d'apporter leurs actions à l'offre¹.

Le prix de l'offre (à l'exclusion du complément de prix potentiel) représente une prime d'environ 23% par rapport à la moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes sur un mois et d'environ 44% par rapport à la moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes sur trois mois jusqu'au 22 juin 2021, dernier cours de clôture non affecté².

Caroline Parot, Directrice Générale d'Europcar Mobility Group, a déclaré :

« En tant qu'acteur indépendant, Europcar Mobility Group bénéficie de perspectives de croissance attractives, soutenues par sa stratégie 'Connect' et la reprise globale du marché des voyages et loisirs. Grace à ce projet, nous pourrions développer encore davantage notre potentiel de croissance, à travers l'enrichissement de notre offre client, autour de solutions durables et alternatives à la possession de véhicules. »

Pour nos clients comme pour nos salariés, l'union des forces de nos deux sociétés mondiales spécialisées dans les services de mobilité fait beaucoup de sens et a un grand potentiel de création de valeur : ensemble, nous pouvons avoir un impact significatif sur l'écosystème de la mobilité, en contribuant à sa transformation et en l'aidant à s'adapter à ses défis actuels et futurs. »

¹ Ces engagements deviendraient caducs sans indemnité en cas d'offre concurrente à un prix plus élevé, conformément à leurs termes.

² La veille de la publication d'un article par Bloomberg News faisant état de l'intérêt du Consortium pour une acquisition de la société à un prix de 0,44 € par action.

Alexandre de Juniac, Président du Conseil d'administration d'Europcar Mobility Group, a ajouté :

« Le Conseil d'administration accueille favorablement cet accord : Volkswagen, qui dirige le Consortium, est un partenaire commercial de longue date de notre Groupe, Pon est un expert des services internationaux de mobilité et Attestor, fort de ses capacités d'accompagnement des transformations, a été un partenaire clé dans notre restructuration financière. Leurs forces, combinées aux atouts et à la feuille de route stratégique d'Europcar Mobility Group, permettront de tirer le meilleur parti des opportunités de croissance dans les écosystèmes de mobilité. »

Un rationnel stratégique fort

Volkswagen, en tant que partenaire commercial de longue date et ancien actionnaire du Groupe, avec le soutien du gestionnaire d'actifs Attestor Limited, basé à Londres, et du fournisseur néerlandais de services de mobilité Pon Holdings BV, entend poursuivre la transformation d'Europcar Mobility Group, pour élargir son offre dans les domaines des solutions de mobilité en s'appuyant sur ses plateformes physiques et digitales. Ceci permettra de répondre aux attentes des clients dans un marché en pleine mutation, avec une appétence croissante pour des solutions de mobilité nouvelles et innovantes « à la demande », telles que les modèles d'abonnement et de partage.

En termes d'emploi, le Consortium a déclaré que l'offre ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les effectifs et les principes de gestion des ressources humaines actuels d'Europcar Mobility Group et a confirmé son soutien à la gestion actuelle des relations sociales et des ressources humaines de la Société.

Offre accueillie favorablement par le Conseil d'administration d'Europcar Mobility Group

Le Conseil d'administration d'Europcar Mobility Group, qui s'est réuni le 28 Juillet 2021, a accueilli favorablement le principe de l'offre, exprimant un avis positif préliminaire selon lequel l'offre est dans l'intérêt de la Société, de ses actionnaires, salariés et autres parties prenantes. Cet avis préalable sera revu conformément aux devoirs fiduciaires du Conseil d'administration dès réception de l'avis de l'expert indépendant.

Le cabinet Ledouble SAS a été nommé, sur recommandation du comité *ad hoc*, en qualité d'expert indépendant, avec pour mission de remettre un rapport incluant une attestation d'équité sur les conditions financières de l'offre publique, conformément aux dispositions de l'article 261-1, I, 2° et 4° du règlement général de l'AMF.

Ce comité *ad hoc*, constitué par le Conseil d'administration, est majoritairement composé de membres indépendants, incluant le Président du Conseil. Il est chargé de superviser les travaux de l'expert indépendant et d'émettre des recommandations au Conseil d'administration concernant le projet d'offre publique.

Principales conditions et calendrier envisagé de l'offre publique

Il est envisagé que l'offre publique d'achat soit déposée concomitamment à la remise par le Conseil d'administration d'Europcar Mobility Group de son avis motivé sur l'offre.

La transaction sera soumise à l'obtention des autorisations des autorités de concurrence compétentes.

Il est actuellement envisagé que l'offre publique d'achat soit déposée auprès de l'AMF à la fin du troisième trimestre de 2021, et finalisée au cours du quatrième trimestre de 2021 ou lors du premier trimestre de 2022.

En sus du seuil de caducité obligatoire prévu par l'article 231-9, I, 1° du règlement général de l'AMF, l'offre sera soumise à un seuil de renonciation en application de l'article 231-9, II du règlement général de l'AMF permettant à Green Mobility Holding de retirer l'offre si moins de 67% des actions et des droits de vote de la Société sont apportés à l'issue de l'offre (étant rappelé que des actionnaires représentant environ 68% du capital social de la Société se sont déjà engagés à apporter leurs actions à l'offre).

Principaux termes de l'accord de soutien à l'offre publique d'achat

L'accord de soutien à l'offre publique d'achat conclu entre la Société, le Consortium et Green Mobility Holding a été approuvé par le Conseil d'administration de la Société le 28 juillet 2021, selon la procédure des conventions réglementées eu égard au statut d'Attestor en tant qu'actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote.

Les principaux termes de l'accord, décrits plus en détail dans une publication distincte relative aux conventions réglementées, sont les suivants :

- Les termes de l'offre envisagée ;
- L'engagement d'Europcar Mobility Group, de Green Mobility Holding et du Consortium à coopérer en vue d'obtenir toutes les autorisations nécessaires auprès des autorités de concurrence concernées dans le cadre du projet de rapprochement ;
- Un engagement d'exclusivité usuel d'Europcar Mobility Group en faveur de l'initiateur, prévoyant certaines exceptions en cas d'offre concurrente supérieure qualifiée et qui deviendra caduque si l'offre du Consortium n'a pas été déposée avant le 31 décembre 2021 ;
- Des engagements usuels pris par Europcar Mobility Group de gestion dans le cours normal des affaires ;
- Une indemnité de rupture de 50 millions d'euros³ à verser par l'initiateur à la Société si (i) le dépôt de l'offre n'a pas lieu au plus tard le 31 décembre 2021 pour quelque raison que ce soit (y compris l'impossibilité d'obtenir les autorisations des autorités de concurrence compétentes) ou (ii) si l'initiateur n'obtient pas toutes les autorisations des autorités de concurrence compétentes au plus tard le 31 mars 2022 (ou le 30 juin 2022 dans certains cas si la Société choisit de reporter cette date butoir) ; et
- Une indemnité de rupture de 50 millions d'euros³ à verser par la Société à l'offrant dans le cas où le Conseil d'administration donnerait un avis favorable à une offre alternative supérieure qualifiée.

³ Ce montant correspond à environ 2% de la valeur totale des fonds propres au prix d'offre proposé.

A propos d'Europcar Mobility Group

Europcar Mobility Group est l'un des principaux acteurs du secteur de la mobilité et est une société cotée sur Euronext Paris. Europcar Mobility Group a pour raison d'être d'offrir des alternatives attractives à la possession de véhicules, de manière responsable et durable. Dans cette perspective, Europcar Mobility Group offre une large palette de services de location de voitures et utilitaires - que ce soit pour quelques heures, quelques jours, une semaine, un mois ou plus - avec une flotte d'ores et déjà « C02 light » dotée des motorisations les plus récentes et qui sera dans les années à venir de plus en plus « verte » (plus de 1/3 de véhicules électriques et hybrides à l'horizon 2023)

La satisfaction des clients est au cœur de l'ambition du Groupe et de celle de ses collaborateurs. Elle nourrit également le développement permanent de nouvelles offres dans les trois lignes de service du Groupe - Professionnels, Loisirs, Proximité -, répondant ainsi aux besoins spécifiques et cas d'usage des entreprises ainsi que des particuliers. Les 4 marques majeures du Groupe sont : Europcar® - le leader Européen de la location de véhicules, Goldcar® - la plus importante société de location de véhicules lowcost en Europe, InterRent® - marque « mid-tier » à destination des clients loisirs et Ubeeqo® - leader européen du carsharing (BtoB, BtoC).

Europcar Mobility Group propose ses différentes solutions et services de mobilité dans le monde à travers un vaste réseau dans plus de 140 pays (incluant 18 filiales en propre en Europe, 1 aux USA, 2 en Australie et Nouvelle-Zélande, ainsi que des franchisés et des partenaires).

Plus d'informations sur: www.europcar-mobility-group.com

Contacts

Europcar Mobility Group

Relations Investisseurs

Caroline Cohen - caroline.cohen@europcar.com

Relations Médias

Valérie Sauteret – valerie.sauteret@europcar.com

Vincent Vevaud – vincent.vevaud@europcar.com

Publicis Consultants

Judith Grandcoing – judith.grandcoing@publicisconsultants.com

Philomène Emptaz – philomene.emptaz@publicisconsultants.com

Guggenheim Securities, Rothschild & Co.

(Co-conseils financiers d'Europcar Mobility Group)

Darrois Villey Maillot Brochier

(Conseils juridiques d'Europcar Mobility Group et de son Conseil d'administration)

EUROPCAR MOBILITY GROUP

Société anonyme à conseil d'administration au capital social de 50.146.205,32€
Siège social : 13 ter, boulevard Berthier – 75017 Paris, France
489 099 903 RCS Paris

**Publication relative aux conventions réglementées
en application des articles L. 22-10-13 et R. 22-10-17 du code de commerce**

**Conclusion d'un accord de soutien à une offre publique (*tender offer support agreement*)
entre Europcar Mobility Group SA et un consortium composé de Volkswagen AG, Trinity
Investments Designated Activity Company et Pon Holdings BV agissant à travers Green
Mobility Holding SA**

Le conseil d'administration d'Europcar Mobility Group (la « **Société** » ou « **Europcar Mobility Group** ») a autorisé, lors de sa réunion du 28 juillet 2021, en application des articles L. 225-38 et suivants du code de commerce, la signature d'un accord de soutien à une offre publique (*tender offer support agreement*) entre la Société, d'une part, et Volkswagen AG, Trinity Investments Designated Activity Company (« **Attestor** ») et Pon Holdings BV (ensemble, le « **Consortium** »), agissant à travers la société de droit luxembourgeois Green Mobility Holding SA qu'ils détiennent conjointement, directement ou indirectement (l'« **Offrant** ») elle-même partie à l'accord, d'autre part, détaillant les conditions du rapprochement entre la Société et l'Offrant et notamment les conditions de la mise en œuvre d'une offre publique d'achat initiée par le Consortium via l'Offrant (l'« **Offre** ») sur les titres de la Société (l'« **Accord de Soutien** »)¹.

L'Accord de Soutien a été conclu le 28 juillet 2021 préalablement à l'annonce du projet d'Offre, par communiqué de la Société en date du même jour.

Personnes directement ou indirectement intéressées à la conclusion de l'Accord de Soutien

Attestor, actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de la Société, partie à l'Accord de Soutien.

Madame Caroline Parot, administratrice, indirectement intéressée à l'Accord de Soutien en sa qualité de directrice générale de la Société.

Principaux termes et conditions de l'Accord de Soutien

L'Accord de Soutien contient notamment :

- l'engagement de l'Offrant et du Consortium de déposer l'Offre selon des termes et conditions agréés ;

¹ L'annonce de ce projet d'offre publique d'achat a fait l'objet d'un communiqué de presse de la Société en date du 28 juillet 2021, détaillant notamment le prix d'Offre proposé et les principales conditions de l'Offre.

- l’engagement d’Europcar Mobility Group, de l’Offrant et du Consortium à coopérer en vue d’obtenir toutes les autorisations nécessaires auprès des autorités de concurrence concernées dans le cadre du projet de rapprochement ;
- la confirmation par le Consortium et l’Offrant de leurs intentions en matière notamment stratégique, de gestion, de gouvernance et d’emploi s’agissant de la Société ;
- l’engagement d’Europcar Mobility Group de réunir son conseil d’administration, après consultation des instances représentatives du personnel compétentes, afin de rendre un avis motivé sur l’Offre sous réserve de ses devoirs fiduciaires et en considération des conclusions de l’expert indépendant sur le caractère équitable des conditions financières de l’Offre ;
- l’engagement de l’Offrant de proposer des accords de liquidité aux bénéficiaires d’actions gratuites attribuées par la Société et qui ne pourraient pas être apportées à l’Offre à raison d’une indisponibilité ou d’une obligation de conservation, selon des conditions financières cohérentes avec le prix d’Offre ;
- des engagements de l’Offrant concernant la mise en œuvre aux bénéfices de certains salariés et dirigeants du Groupe :
 - (i) d’une part, de deux types rémunérations exceptionnelles, l’une dite « bonus de rétention » (conditionnée à la présence du bénéficiaire dans le Groupe deux années après la réalisation de l’Offre, pour un montant cumulé de 5 millions d’euros), l’autre dite « bonus d’achèvement » (conditionnée à un avis motivé favorable du conseil d’administration de la Société sur l’Offre et à la réussite de celle-ci, et sous réserve de la présence du bénéficiaire à cette date, pour un montant cumulé de 2,4 millions d’euros, dont 1.437.000 euros à verser à la directrice générale sous réserve d’approbation par l’assemblée générale des actionnaires conformément aux articles L. 22-10-8 et L. 22-10-34, II du code de commerce, le cas échéant) ; et
 - (ii) d’autre part, d’un plan d’intéressement sous forme d’attributions gratuites d’actions affectées d’une durée d’acquisition minimum de deux années, pour un montant cumulé maximum de 10 millions d’euros ;
- un engagement d’exclusivité usuel d’Europcar Mobility Group en faveur de l’Offrant, prévoyant certaines exceptions en cas d’offre alternative supérieure qualifiée et qui deviendra caduc si l’Offre n’a pas été déposée auprès de l’AMF avant le 31 décembre 2021 ;
- des engagements usuels de gestion pris par Europcar Mobility Group dans le cours normal des affaires ;
- une indemnité de rupture d’un montant de 50 millions d’euros à verser par l’Offrant à la Société si (i) le dépôt de l’Offre n’a pas lieu au plus tard le 31 décembre 2021 pour quelque raison que ce soit (y compris l’impossibilité d’obtenir toutes les autorisations requises au titre du droit de la concurrence) ou (ii) l’Offrant n’obtient pas toutes les autorisations requises au titre du droit de la concurrence au plus tard le 31 mars 2022 (ou le 30 juin 2022 dans certains cas si la Société choisit de reporter cette date butoir) ; et
- une indemnité de rupture d’un montant de 50 millions d’euros à verser par la Société à l’Offrant dans le cas où le conseil d’administration de la Société donnerait un avis favorable à une offre alternative supérieure qualifiée.

Motifs justifiant de l'intérêt de l'Accord de Soutien pour la Société

Le conseil d'administration d'Europcar Mobility Group a considéré que l'Accord de Soutien est justifié au regard de l'intérêt social de la Société et des intérêts de ses actionnaires et de ses salariés, notamment en ce qu'il prévoit :

- les conditions d'une Offre qui permettrait, si elle aboutit :
 - (i) à Europcar Mobility Group, de stabiliser son actionnariat et de se rapprocher d'un Consortium menée par Volkswagen, partenaire historique du Groupe et un leader mondial de l'automobile qui a fait part de son intention de faire de la Société la base de sa plateforme de mobilité ;
 - (ii) à ses actionnaires, de profiter d'une opportunité de liquidité immédiate pour l'ensemble de leurs actions à un prix garanti ; et
 - (iii) à ses salariés, de s'inscrire dans le projet de croissance et de transformation du Groupe mené par son nouvel actionnaire de contrôle ;
- des engagements à la charge du Consortium et de l'Offrant (notamment de coopération et de paiement d'une indemnité de rupture en lien avec l'obtention des autorisations concurrence, tels que décrits ci-dessus) de nature à sécuriser et accélérer la mise en œuvre de ce rapprochement.

*

* *

K2 - Consortium Agreement

Key terms of the agreement governing the consortium

CONFIDENTIAL
VERTRAULICH

Note: Below is a summary of certain key terms of the agreement governing the consortium composed of Volkswagen AG, Attestor Limited and Pon Holdings BV in connection with their proposed tender offer for Europcar Mobility Group's shares. Its original version is available on Volkswagen AG's website (https://www.volkswagenag.com/en/InvestorRelations/news-and-publications/Other_Legal_Issues.html#).

Ownership & Capital Structure	▪ VW: 66%; Attestor: 27%; Pon: 7% ▪ 3 partite structure and relative size at the request of VW to address critical non-consolidation objective of VW, support in operational restructuring and partner capital constraints ▪ All equity funding of BidCo; Attestor to tender its existing EMG-stake in the takeover offer
BidCo Governance	▪ Two-tier board structure with key decisions being subject to discussion and resolution at Supervisory Board and Consortium Committee, a separate governance body for key managerial and strategic decisions with regards to EMG, consisting of five members – Each of VW and Attestor with the right to nominate two members of Supervisory Board and Consortium Committee, Pon one member
EMG Governance	▪ EMG Board of Directors shall consist of seven members, where five members are nominated by BidCo – VW and Attestor with the right to nominate two members each, Pon one member
Call and Put Rights for Attestor Stake	▪ Mutual lock-up for 5 years after settlement (subject to Attestor put option) ▪ Attestor: American put option right in the first 6 months after settlement – Compensation equal to initial equity investment of Attestor plus interest: 2% p.a. from offer settlement on an amount which is equal to the tender offer proceeds; 9% p.a. from commitment/signing on the additional equity amount required to get to Attestor's target 27% shareholding in BidCo – Zero interest in case of grave compliance / ethical violations or Key Man Event – VW with right to decide within 3 months after put option exercise (Decision Period) whether it wants to acquire the shares from Attestor itself or identify a Third Party buyer; Third Party to be identified within 12 months after the end of the Decision Period ▪ VW: Call option as of end of year 5. Subject to independent expert valuation; floor at 12.5% equity IRR and cap at 25% equity IRR, but 0% floor in case relevant Sales and Corporate EBITDA in Europe are below 2019 levels and no floor in case of grave compliance / ethical violations
Key Man Event	▪ Involvement of Attestor Key Man is a key success factor for the joint undertaking and the envisaged joint restructuring efforts ▪ Call option for VW in case Attestor Key Man ceases being actively involved in Attestor's day-to-day management or ceases being a board member of EMG after having been appointed to the EMG Board of Directors – Valuation subject to independent expert evaluation; floor at 0% equity IRR in case Attestor Key Man deceases, otherwise no floor

EUROPCAR MOBILITY GROUP

Société anonyme à conseil d'administration au capital social de 50.156.400,81 €
Siège social : 13 ter, boulevard Berthier – 75017 Paris, France
489 099 903 RCS Paris

**Publication relative aux conventions réglementées
en application des articles L. 22-10-13 et R. 22-10-17 du code de commerce
(Mise à jour au 17 septembre 2021)**

**Conclusion d'un accord de soutien à une offre publique (*tender offer support agreement*)
entre Europcar Mobility Group SA et un consortium composé de Volkswagen AG, Trinity
Investments Designated Activity Company et Pon Holdings BV agissant à travers Green
Mobility Holding SA et d'un avenant subséquent à cet accord**

Le conseil d'administration d'Europcar Mobility Group (la « **Société** » ou « **Europcar Mobility Group** ») a autorisé, lors de sa réunion du 28 juillet 2021, en application des articles L. 225-38 et suivants du code de commerce, la signature d'un accord de soutien à une offre publique (*tender offer support agreement*) entre la Société, d'une part, et Volkswagen AG, Trinity Investments Designated Activity Company (« **Attestor** ») et Pon Holdings BV (ensemble, le « **Consortium** »), agissant à travers la société de droit luxembourgeois Green Mobility Holding SA qu'ils détiennent conjointement, directement ou indirectement (l'« **Initiateur** ») elle-même partie à l'accord, d'autre part, détaillant les conditions du rapprochement entre la Société et l'Initiateur et notamment les conditions de la mise en œuvre d'une offre publique d'achat initiée par le Consortium via l'Initiateur (l'« **Offre** ») sur les titres de la Société (ci-après désigné, tel que modifié le cas échéant, l'« **Accord de Soutien** »)¹.

L'Accord de Soutien a été conclu le 28 juillet 2021 préalablement à l'annonce du projet d'Offre, par communiqué de la Société en date du même jour.

Lors de sa réunion du 16 septembre 2021, le conseil d'administration de la Société a subséquemment autorisé, en application des articles L. 225-38 et suivants du code de commerce, la signature d'un avenant à l'Accord de Soutien afin de clarifier et d'ajuster certaines de ses stipulations concernant notamment les intentions de l'Initiateur, les contrats de liquidité au profit des bénéficiaires d'actions gratuites et les bonus et le plan d'intéressement des équipes de direction (l'« **Avenant** »).

L'Avenant a été conclu le 17 septembre 2021, préalablement à l'annonce du dépôt du projet d'Offre le 20 septembre 2021².

Personnes directement ou indirectement intéressées à la conclusion de l'Accord de Soutien

Attestor, actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de la Société, partie à l'Accord de Soutien.

¹ L'annonce de ce projet d'offre publique d'achat a fait l'objet d'un communiqué de presse de la Société en date du 28 juillet 2021, détaillant notamment le prix d'Offre proposé et les principales conditions de l'Offre.

² Les documents publiés par la Société en lien avec l'Offre (y compris son projet de note en réponse) sont disponibles sur son site internet (<https://investors.europcar-group.com/fr/contemplated-tender-offer>).

Monsieur Simon Franks, administrateur, indirectement intéressé à l'Accord de Soutien en sa qualité d'administrateur nommé sur proposition d'Attestor.

Madame Caroline Parot, administratrice, indirectement intéressée à l'Accord de Soutien en sa qualité de directrice générale de la Société.

Principaux termes et conditions de l'Accord de Soutien

L'Accord de Soutien contient notamment :

- l'engagement de l'Initiateur et du Consortium de déposer l'Offre selon des termes et conditions agréés ;
- l'engagement d'Europcar Mobility Group, de l'Initiateur et du Consortium à coopérer en vue d'obtenir toutes les autorisations nécessaires auprès des autorités de concurrence concernées dans le cadre du projet de rapprochement ;
- la confirmation par le Consortium et l'Initiateur de leurs intentions en matière notamment stratégique, de gestion, de gouvernance et d'emploi s'agissant de la Société, telles que détaillées dans le projet de note d'information de l'Initiateur ;
- l'engagement d'Europcar Mobility Group de réunir son conseil d'administration, après consultation des instances représentatives du personnel compétentes, afin de rendre un avis motivé sur l'Offre sous réserve de ses devoirs fiduciaires et en considération des conclusions de l'expert indépendant sur le caractère équitable des conditions financières de l'Offre ;
- l'engagement de l'Initiateur d'assurer le refinancement de certaines dettes du Groupe, sous certaines conditions, à l'issue de l'Offre ;
- l'engagement de l'Initiateur de proposer des accords de liquidité aux bénéficiaires d'actions gratuites attribuées par la Société et qui ne pourraient pas être apportées à l'Offre à raison d'une indisponibilité ou d'une obligation de conservation, selon des conditions financières cohérentes avec le prix d'Offre ;
- des engagements de l'Initiateur concernant la mise en œuvre aux bénéfices de certains salariés et dirigeants du Groupe :
 - (i) d'une part, de deux types rémunérations exceptionnelles, l'une dite « bonus de rétention » (conditionnée à la présence du bénéficiaire dans le Groupe six mois après la réalisation de l'Offre, pour un montant cumulé de 5 millions d'euros), l'autre dite « bonus d'achèvement » (conditionnée à un avis motivé favorable du conseil d'administration de la Société sur l'Offre et à la réussite de celle-ci, et sous réserve de la présence du bénéficiaire à cette date, pour un montant cumulé de 2,4 millions d'euros, dont 1.437.000 euros à verser à la directrice générale sous réserve d'approbation par l'assemblée générale des actionnaires conformément aux articles L. 22-10-8 et L. 22-10-34, II du code de commerce, le cas échéant) ; et
 - (ii) d'autre part, d'un plan d'intéressement en numéraire, dont le montant sera payé au terme d'une période de maximum deux années, pour un montant cumulé maximum de 10 millions d'euros, sous réserve de conditions usuelles (pondérées à 20 % pour les critères de performance et 80 % pour la présence) ;
- un engagement d'exclusivité usuel d'Europcar Mobility Group en faveur de l'Initiateur, prévoyant certaines exceptions en cas d'offre alternative supérieure qualifiée et qui deviendra caduc si l'Offre n'a pas été déposée auprès de l'AMF avant le 31 décembre 2021 ;

- des engagements usuels de gestion pris par Europcar Mobility Group dans le cours normal des affaires ;
- une indemnité de rupture d'un montant de 50 millions d'euros à verser par l'Initiateur à la Société si (i) le dépôt de l'Offre n'a pas lieu au plus tard le 31 décembre 2021 pour quelque raison que ce soit (y compris l'impossibilité d'obtenir toutes les autorisations requises au titre du droit de la concurrence) ou (ii) l'Initiateur n'obtient pas toutes les autorisations requises au titre du droit de la concurrence au plus tard le 31 mars 2022 (ou le 30 juin 2022 dans certains cas si la Société choisit de reporter cette date butoir) ; et
- une indemnité de rupture d'un montant de 50 millions d'euros à verser par la Société à l'Initiateur dans le cas où le conseil d'administration de la Société donnerait un avis favorable à une offre alternative supérieure qualifiée.

Motifs justifiant de l'intérêt de l'Accord de Soutien pour la Société

Le conseil d'administration d'Europcar Mobility Group a considéré que l'Accord de Soutien est justifié au regard de l'intérêt social de la Société et des intérêts de ses actionnaires et de ses salariés, notamment en ce qu'il prévoit :

- les conditions d'une Offre qui permettrait, si elle aboutit :
 - (i) à Europcar Mobility Group, de stabiliser son actionnariat et de se rapprocher d'un Consortium menée par Volkswagen, partenaire historique du Groupe et un leader mondial de l'automobile qui a fait part de son intention de faire de la Société la base de sa plateforme de mobilité ;
 - (ii) à ses actionnaires, de profiter d'une opportunité de liquidité immédiate pour l'ensemble de leurs actions à un prix garanti ; et
 - (iii) à ses salariés, de s'inscrire dans le projet de croissance et de transformation du Groupe mené par son nouvel actionnaire de contrôle ;
- des engagements à la charge du Consortium et de l'Initiateur (notamment de coopération et de paiement d'une indemnité de rupture en lien avec l'obtention des autorisations concurrence, tels que décrits ci-dessus) de nature à sécuriser et accélérer la mise en œuvre de ce rapprochement.

*

* *

**POINT SUR L'ACTIVITÉ
PERSPECTIVES 2021 & TRAJECTOIRE 2022-2023**

**CHIFFRE D'AFFAIRES EN FORTE HAUSSE SUR JUILLET ET AOÛT 2021,
GRÂCE À UNE DEMANDE DOMESTIQUE SOUTENUE & À UNE DYNAMIQUE PRIX POSITIVE**

PERSPECTIVES ACTUALISÉES POUR L'EXERCICE 2021 :
CROISSANCE SIGNIFICATIVE DU CHIFFRE D'AFFAIRES
EBITDA CORPORATE ¹ SUPÉRIEUR À 110M€
DETTE NETTE CORPORATE DANS LA FOURCHETTE PUBLIÉE AU S1 2021

POINT SUR L'ACTIVITÉ : SOLIDE PERFORMANCE EN JUILLET & AOÛT 2021

- Activité en fort rebond, avec un chiffre d'affaires en hausse de +45% à 538M€, comparé à la même période en 2020 (mais inférieur de -30% à la même période en 2019)
- Demande soutenue sur les marchés domestiques du Groupe, particulièrement forte aux US et en Europe du Sud
- Performance tirée par des volumes et un RPD élevés

PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2021

- La bonne dynamique enregistrée sur les mois de juillet et d'août 2021 a renforcé la confiance du Groupe en sa capacité à réaliser un bon exercice 2021, en dépit de l'absence de reprise du trafic aérien long-courrier et d'un environnement toujours incertain, lié aux restrictions de circulation et à l'impact des variants « Delta & Mu », ainsi qu'à la pénurie de semi-conducteurs.
- Le Groupe réaffirme son ambition d'avoir sur l'exercice 2021 un chiffre d'affaires en hausse significative par rapport à l'exercice 2020.
- EBITDA¹ Corporate en 2021 supérieur à 110M€ (comparé à -276M€ en 2020 et 278M€ en 2019²).
- Dette nette Corporate dans la fourchette de 300M-350M€, comme communiqué au S1 2021 (le 28 juillet 2021), incluant le capex transformatif, comme communiqué précédemment³.
- Maintien de la politique de contrôle strict des coûts et de préservation du cash.

EXERCICES 2022 ET 2023 : TRAJECTOIRE MOYEN-TERME

- Dans un environnement d'affaires incertain, lié à la pandémie de Covid-19 et à la pénurie de semi-conducteurs, les perspectives pour les exercices 2022 et 2023 sont aujourd'hui globalement en ligne avec celles indiquées par le Groupe dans son communiqué de presse en date du 26 novembre 2020⁴.

¹ Pre-IFRS 16

² 2019 PF (pro-forma) Corp. EBITDA de 0,26Md€ correspondant à l'intégration sur l'intégralité de l'année 2019 de Fox Rent-a-Car et des franchisés Finlandais et Norvégiens

³ En référence aux 75M€ de capex non lié à la flotte, comme indiqué dans le communiqué de presse du Groupe en date du 26 novembre 2020

⁴ Les projections pour certains agrégats financiers de compte de résultats et de flux de trésorerie d'exploitation du Groupe pour les années 2021, 2022 et 2023 communiquées dans le communiqué de presse du Groupe daté du 26 novembre 2020, ont été préparées en septembre 2020 aux fins de l'établissement du plan d'affaires 2023 du Groupe ; ces projections ne doivent pas être considérées comme des prévisions ou des estimations de bénéfices au sens du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019.

Relations Investisseurs

Caroline Cohen - caroline.cohen@europcar.com

Relations Media

Valérie Sauteret - valerie.sauteret@europcar.com

Vincent Vevaud - vincent.vevau@europcar.com

A propos d'Europcar Mobility Group

Europcar Mobility Group est l'un des principaux acteurs du secteur de la mobilité et est une société cotée sur Euronext Paris. Europcar Mobility Group a pour raison d'être d'offrir des alternatives attractives à la possession de véhicules, de manière responsable et durable. Dans cette perspective, Europcar Mobility Group offre une large palette de services de location de voitures et utilitaires – que ce soit pour quelques heures, quelques jours, une semaine, un mois ou plus - avec une flotte d'ores et déjà « C02 light » dotée des motorisations les plus récentes et qui sera dans les années à venir de plus en plus « verte » (plus de 1/3 de véhicules électriques et hybrides à l'horizon 2023). La satisfaction des clients est au cœur de l'ambition du Groupe et de celle de ses collaborateurs. Elle nourrit également le développement permanent de nouvelles offres dans les trois lignes de service du Groupe - Professionnels, Loisirs, Proximité -, répondant ainsi aux besoins spécifiques et cas d'usage des entreprises ainsi que des particuliers. Les 4 marques majeures du Groupe sont : Europcar® - le leader Européen de la location de véhicules, Goldcar® - la plus importante société de location de véhicules lowcost en Europe, InterRent® – marque « mid-tier » à destination des clients loisirs et Ubeeqo® – leader européen du carsharing (BtoB, BtoC). Europcar Mobility Group propose ses différentes solutions et services de mobilité dans le monde à travers un vaste réseau dans plus de 140 pays (incluant 18 filiales en propre en Europe, 1 aux USA, 2 en Australie et Nouvelle-Zélande, ainsi que des franchisés et des partenaires).

Plus d'informations sur www.europcar-mobility-group.com

Déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur des opinions et des hypothèses actuelles relatives à des événements futurs. Ces déclarations prospectives peuvent inclure des prévisions et des estimations et leurs hypothèses sous-jacentes, des déclarations concernant des plans, des objectifs, des intentions et/ou des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations et des services et le développement de produits futurs, ainsi que des déclarations concernant la performance ou des événements. Les déclarations prospectives sont généralement identifiées par les termes « s'attend à », « prévoit », « pense », « a l'intention de », « estime », « planifie », « projette », « peut », « pourrait », « devrait », ou ces mêmes expressions et autres similaires à la forme négative. Les déclarations prospectives ne sont pas la garantie des performances futures et sont soumises à des risques inhérents, des incertitudes et des hypothèses concernant Europcar Mobility Group, ses filiales et investissements, aux tendances de leur secteur, aux dépenses d'investissement et acquisitions futures, à l'évolution des passifs éventuels, à l'évolution de la conjoncture économique mondiale, ou à celle relative aux principaux marchés d'Europcar Mobility Group, aux conditions concurrentielles sur le marché et aux facteurs réglementaires. Ces événements sont incertains et leur issue pourrait se révéler différente des attentes actuelles, ce qui pourrait affecter les objectifs annoncés. Les résultats réels peuvent différer significativement de ceux qui sont projetés ou sous-entendus dans les présentes déclarations prospectives. Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Sous réserve de dispositions légales applicables, Europcar Mobility Group n'assume aucune obligation de réviser ni de mettre à jour les déclarations prospectives à la lumière de nouvelles informations ou d'événements futurs. Les résultats et performances du Groupe peuvent également être affectés par divers risques et incertitudes, y compris de façon non exhaustive, les risques mentionnés dans la rubrique « Facteurs de risques » du document d'enregistrement universel enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 6 mai 2020 et également disponible sur le site Internet du Groupe : www.europcar-mobility-group.com. Le présent communiqué de presse ne contient pas ou ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'achat de valeurs mobilières en France, aux États-Unis ou dans une quelconque juridiction. »

Les informations réglementées liées à ce communiqué de presse sont disponibles sur :

<https://investors.europcar-group.com>
www.europcar-mobility-group.com

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres ni une quelconque forme de démarchage aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. L'offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers.

**COMMUNIQUÉ DU 20 SEPTEMBRE 2021 RELATIF AU DÉPÔT D'UN PROJET DE NOTE
ÉTABLI PAR LA SOCIÉTÉ**



EN RÉPONSE

**À L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ EUROPCAR
MOBILITY GROUP INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ
GREEN MOBILITY HOLDING S.A.**



Le présent communiqué a été établi et est diffusé le 20 septembre 2021 en application des dispositions de l'article 231-26 II du règlement général de l'AMF.

Le projet d'offre et le projet de note en réponse restent soumis à l'examen de l'AMF.

Le projet de note en réponse déposé auprès de l'AMF le 20 septembre 2021 (le « **Projet de Note en Réponse** ») est disponible sur les sites internet d'Europcar Mobility Group (www.europcar-mobility-group.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et mis à la disposition du public sans frais au siège social d'Europcar Mobility Group, 13 ter, boulevard Berthier, 75017 Paris.

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables d'Europcar Mobility Group seront déposées auprès de l'AMF et mises à la disposition du public, selon les mêmes modalités, au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre publique.

Un communiqué sera diffusé, au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre publique, pour informer le public des modalités de mise à disposition de ce document.

1. PRÉSENTATION DE L'OFFRE

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 231-13 et 232-1 du règlement général de l'AMF, Green Mobility Holding S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois au capital de 30.000 euros, dont le siège social est situé 19-21, route d'Arlon, 8009 Strassen, Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B257696 (ci-après l'« **Initiateur** »), propose de manière irrévocable aux actionnaires d'Europcar Mobility Group S.A., société anonyme à conseil d'administration, dont le siège social est situé 13 ter boulevard Berthier à Paris (75017), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 489 099 903 (« **Europcar Mobility Group** » ou la « **Société** » et ensemble avec ses filiales directes et indirectes, le « **Groupe** »), d'acquérir la totalité des actions de la Société (les « **Actions** ») qu'ils détiennent au prix de 0,50 centimes d'euros par Action (le « **Prix de l'Offre** »), sous réserve des ajustements décrits en section 1.2.3 du Projet de Note en Réponse, dans le cadre d'une offre publique d'achat (l'« **Offre** ») dont les termes et conditions sont décrits dans le projet de note d'information préparé par l'Initiateur (le « **Projet de Note d'Information** »).

Selon le Projet de Note d'Information, l'Initiateur est intégralement détenu par Volkswagen Finance Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 19-21, route d'Arlon, 8009 Strassen, Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B166745 (« **VFL** »), une filiale détenue à 100 % par Volkswagen Aktiengesellschaft, une société de droit allemand (*Aktiengesellschaft*), dont le siège social est situé Berliner Ring 2, 38440 Wolfsburg, Allemagne, immatriculée au registre du commerce du tribunal de Braunschweig sous le numéro HRB 100484 (« **Volkswagen** »). L'Initiateur a vocation à devenir, à l'issue de l'Offre, conjointement détenu par :

- VFL, à hauteur de 66 % du capital et des droits de vote de l'Initiateur ;
- Trinity Investments Designated Activity Company, société à responsabilité limitée de droit irlandais (*limited liability company*) dont le siège social est situé Fourth Floor, 3 George's Dock, IFSC, Dublin 1, Ireland et immatriculée au registre des sociétés d'Irlande sous le numéro 535698 (« **Trinity Investments** »), une entité du groupe Attestor Limited (« **Attestor** »), à hauteur de 27 % du capital social et des droits de vote de l'Initiateur ; et
- Pon Holdings B.V., société de droit néerlandais (*Besloten Vennootschap*), dont le siège social est situé Stadionplein 28, 1076CM Amsterdam, Pays-Bas et immatriculée au registre commercial néerlandais sous le numéro 08017970 (« **Pon** »), à hauteur de 7 % du capital social et des droits de vote de l'Initiateur)

(Volkswagen, Attestor et Pon, ensemble le « **Consortium** »).

Les Actions sont admises aux négociations sur le compartiment C du marché réglementé Euronext Paris (« **Euronext Paris** ») sous le code FR0012789949 (ticker : EUCAR).

L'Initiateur indique dans le Projet de Note d'Information qu'à la date du Projet de Note d'Information, Trinity Investments, entité du groupe Attestor qui est membre du Consortium détient 641.514.896 Actions représentant 12,79 % du capital social et des droits de vote de la Société (la « **Participation d'Attestor** ») et s'est engagé à apporter ces Actions à l'Offre comme

indiqué en section 5.3 du Projet de Note en Réponse. Ni l'Initiateur ni les autres membres du Consortium ne détiennent d'action ou de droit de vote de la Société.

L'Offre porte sur la totalité des Actions non détenues par l'Initiateur :

- qui sont émises à la date du Projet de Note d'Information, à l'exclusion toutefois des actions auto-détenues par la Société (qui ne seront pas apportées à l'Offre, conformément à la décision du conseil d'administration de la Société en date du 17 septembre 2021 dans le cadre de son avis motivé relatif à l'Offre) soit un nombre total maximum de 5.007.041.153¹ Actions ;
- qui sont susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre ou de l'Offre Réouverte (le cas échéant et telle que définie à la section 1.3.3 du Projet de Note en Réponse), à raison de l'acquisition définitive et de la remise des Actions au titre du Plan d'AGA 2018 et du Plan d'AGA 2019 (tels que ces termes sont définis à la section 1.2.5 du Projet de Note en Réponse), soit à la date du Projet de Note en Réponse, un nombre maximum de 883.601 actions nouvelles ;

soit un nombre total maximum de 5.007.924.754 Actions.

À la date du Projet de Note en Réponse, il n'existe aucun autre droit, titre de capital ou instrument financier donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société en dehors du Plan d'AGA 2018 et du Plan d'AGA 2019 mis en place par la Société au bénéfice de certains dirigeants et salariés décrites en section 1.2.5 du Projet de Note en Réponse.

L'Offre revêt un caractère volontaire et sera réalisée selon la procédure normale en application des dispositions des articles 232-1 et suivants du règlement général de l'AMF. L'Offre sera ouverte pendant une période de vingt-cinq (25) jours de négociation.

L'Initiateur a l'intention de mettre en œuvre la procédure de retrait obligatoire visant les Actions non apportées à l'Offre, à l'issue de l'Offre, en application des dispositions de l'article L. 433-4 II du code monétaire et financier et des articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, BNP Paribas et Bank of America Europe DAC – Succursale en France ont déposé le 20 septembre 2021, en qualité d'établissements présentateurs de l'Offre, le projet d'Offre et le Projet de Note d'Information auprès de l'AMF. Seule BNP Paribas garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

L'Offre est soumise au seuil de caducité visé à l'article 231-9, I du règlement général de l'AMF, tel que décrit en section 1.2.6 du Projet de Note en Réponse et en section 2.10.1 du Projet de Note d'Information. L'Offre inclut également un seuil de renonciation supérieur au seuil de caducité, conformément à l'article 231-9, II du règlement général de l'AMF, tel que décrit en

¹ Sur la base des nombres totaux d'actions et de droits de vote théoriques de la Société déterminés conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF au 15 septembre 2021, soit 5.015.640.081 Actions correspondant à 5.016.676.628 droits de vote théoriques. Sur cette même base, les Actions auto-détenues sont au nombre de 8.598.928, représentant 0,17 % du capital social et des droits de vote théoriques.

section 1.2.7 du Projet de Note en Réponse et à la section 2.10.2 du Projet de Note d'Information.

Par ailleurs, selon le Projet de Note d'Information, l'Offre est soumise à titre de conditions suspensives à certaines Autorisations Concurrence, telles que définies et décrites en section 1.2.8 du Projet de Note en Réponse (et à la section 2.10.3 du Projet de Note d'Information).

Le calendrier indicatif de l'Offre est présenté en section 1.4 du Projet de Note en Réponse et à la section 2.11 du Projet de Note d'Information.

2. AVIS MOTIVÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

Le conseil d'administration d'Europcar Mobility Group est actuellement composé de :

- M. Alexandre de Juniac (président du conseil d'administration)* ;
- Mme. Caroline Parot ;
- Mme. Sylvie Veilleux* ;
- Mme. Martine Gerow* ;
- M. Carl Leaver ;
- M. Simon Franks ;
- Mme. Carol Sirou* ; et
- Mme. Adèle Mofiro.

** Administrateurs indépendants conformément aux critères d'indépendance du Code Afep-Medef.*

M. Laurent David est censeur au sein du conseil d'administration de la Société.

Le 7 juin 2021, les membres du Consortium ont adressé à la Société une lettre dans laquelle ils exprimaient leur intérêt pour une opération sur le capital de la Société au prix de 0,44 euros par Action.

Compte tenu de la nécessité de mettre en place une procédure de gouvernance appropriée pour l'étude de cette proposition et de tout autre proposition alternative ou concurrente, le conseil d'administration a décidé, dans sa réunion du 8 juin 2021, de constituer le Comité Ad Hoc conformément aux dispositions de l'article 261-1, III du règlement général de l'AMF, composé de :

- M. Alexandre de Juniac (président du Comité Ad Hoc) ;
- Mme. Martine Gerow ; et
- M. Carl Leaver,

étant précisé que Mme. Caroline Parot, en sa qualité de directrice générale de la Société, et M. Laurent David, en sa qualité de censeur (dont la nomination a été ratifiée par l'assemblée générale de la Société en date du 30 juin 2021), ont participé, en tant qu'invités, aux travaux du Comité Ad Hoc.

Le 13 juin 2021, le conseil d'administration de la Société, à l'unanimité (à l'exclusion de M. Simon Franks qui, en sa qualité d'administrateur nommé sur proposition d'Attestor, s'était retiré des travaux du conseil) refusa l'offre initiale du Consortium, en déclarant que le prix proposé

ne reflétait ni la pleine valeur ni le potentiel de création de valeur de la Société, tout en laissant la porte ouverte à d'éventuelles discussions en cas d'augmentation significative du prix.

Le 17 juin 2021, en prévision d'éventuelles discussions avec les membres du Consortium, le conseil d'administration (à l'exclusion de M. Simon Franks qui, en sa qualité d'administrateur nommé sur proposition d'Attestor, s'était retiré des travaux du conseil), sur recommandation du Comité Ad Hoc, nomma l'Expert Indépendant conformément à l'article 261-1, I, 2° et 4° du règlement général de l'AMF avec pour mission d'établir un rapport sur les conditions financières de l'offre, y compris, si tel est l'opinion de l'Expert Indépendant, un avis sur le caractère équitable du prix de l'Offre.

Lors de sa réunion du 28 juillet 2021, le conseil d'administration de la Société a, à l'unanimité (à l'exclusion de M. Simon Franks qui, en sa qualité d'administrateur nommé sur proposition d'Attestor, s'était retiré des travaux du conseil, et de Mme. Caroline Parot, qui n'a participé ni aux délibérations ni au vote) et sur recommandation du Comité Ad Hoc :

- accueilli favorablement l'opération proposée par le Consortium, exprimant un avis positif préliminaire selon lequel l'Offre est dans l'intérêt de la Société, de ses actionnaires, de ses employés et des autres parties prenantes, étant précisé que cet avis positif préliminaire serait revu conformément aux devoirs fiduciaires des administrateurs à la remise du rapport de l'Expert Indépendant ;
- approuvé, conformément à son règlement intérieur et à l'article L. 225-38 du code de commerce, la conclusion du TOA par la Société² ; et
- confirmé la mission de l'Expert Indépendant afin d'obtenir son opinion sur la base de laquelle le conseil d'administration de la Société rendrait son avis motivé.

Le 16 septembre 2021, le conseil d'administration de la Société a, à l'unanimité (à l'exclusion de M. Simon Franks qui, en sa qualité d'administrateur nommé sur proposition d'Attestor, s'était retiré des travaux du conseil, et de Mme. Caroline Parot, qui n'a participé ni aux délibérations ni au vote) et sur recommandation du Comité Ad Hoc, approuvé, conformément à son règlement intérieur et à l'article L. 225-38 du code de commerce, la conclusion par la Société d'un avenant au TOA afin de clarifier et d'ajuster certaines dispositions concernant, notamment, les intentions de l'Initiateur, le Contrat de Liquidité (tel que défini à la section 1.2.5.2 du Projet de Note en Réponse) et les bonus et le plan d'intéressement de l'équipe de direction³.

Conformément aux dispositions de l'article 231-19 du règlement général de l'AMF, le conseil d'administration de la Société s'est réuni le 17 septembre 2021, sous la présidence de M. Alexandre de Juniac, président du conseil d'administration, afin d'étudier l'Offre et de rendre un avis motivé sur l'intérêt et les conséquences de l'Offre pour la Société, ses actionnaires et

² La conclusion du TOA a fait l'objet d'une publicité en tant que convention réglementée en application des articles L. 22-10-13 et R. 22-10-17 du code de commerce le 30 juin 2021 ([Europcar Mobility Group - Communiqués de presse \(europcar-mobility-group.com\)](https://www.europcar-mobility-group.com/fr/communiqués-de-presse)).

³ Cet avenant au TOA a donné lieu à une mise à jour de la publicité relative à une convention réglementée en application des articles L. 22-10-13 et R. 22-10-17 du code de commerce concernant le TOA au 17 septembre 2021, disponible sur le site internet de la Société ([Europcar Mobility Group - Communiqués de presse \(europcar-mobility-group.com\)](https://www.europcar-mobility-group.com/fr/communiqués-de-presse)).

ses employés. Tous les administrateurs de la Société étaient présents ou représentés en personne ou par visioconférence.

En amont de cette réunion, les documents suivants ont été mis à la disposition des administrateurs :

- le Projet de Note d'Information devant être déposé par l'Initiateur auprès de l'AMF le 20 septembre 2021, intégrant le contexte et les raisons de l'Offre, les intentions de l'Initiateur, les termes de l'Offre et les éléments nécessaires à l'appréciation du Prix de l'Offre ;
- le projet d'avis motivé préparé par le Comité Ad Hoc conformément à l'article 261-1, III du RGALF ;
- le rapport du cabinet Ledouble, Expert Indépendant ;
- le Projet de Note en Réponse de la Société préparé conformément à l'article 231-19 du règlement général de l'AMF ; et
- l'avis du comité social et économique d'Europcar sur l'Offre en date du 3 septembre 2021 et le rapport du cabinet d'expertise-comptable (Secafi) désigné par ledit comité conformément aux articles L. 2312-42 et suivants du code du travail.

Le conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 17 septembre 2021, a ainsi rendu l'avis motivé suivant, à l'unanimité de ses membres (à l'exclusion de M. Simon Franks qui, en sa qualité d'administrateur nommé sur proposition d'Attestor, s'était retiré des travaux du conseil, et de Mme. Caroline Parot, qui n'a participé ni aux délibérations ni au vote) :

« [...] *Travaux et conclusions de l'expert indépendant*

Lors de sa réunion du 17 juin 2021, sur recommandation du comité ad hoc, le Conseil d'administration a désigné le cabinet Ledouble, représenté par Mesdames Agnès Piniot et Stéphanie Guillaumin, en qualité d'expert indépendant en application des dispositions de l'article 261-1, I, 2° et 4° du règlement général de l'AMF, avec pour mission de préparer un rapport sur les conditions financières de l'Offre. Le processus et le fondement de la désignation de l'expert indépendant seront rappelés lors de la présentation des travaux du comité ad hoc.

Le Président indique que le comité ad hoc a pu échanger à plusieurs reprises avec l'expert indépendant et a assuré le suivi de ses travaux.

Les représentants du cabinet Ledouble, Mesdames Agnès Piniot et Stéphanie Guillaumin, résument alors au Conseil les conclusions des travaux de l'expert indépendant :

« Synthèse

Conformément au champ de saisine de l'Expert Indépendant (§ 1.1), nous nous sommes attachés à vérifier :

- *le caractère équitable du Prix de l'Offre au regard de la valeur de l'Action issue de l'Evaluation Multicritère*
- *l'existence d'un Complément de Prix et d'un Ajustement de Prix en ligne avec les dispositions des Engagements d'Apport ;*
- *l'absence de dispositions dans les Accords et Opérations Connexes susceptibles de préjudicier aux intérêts des actionnaires dont les titres sont visés par l'Offre. Nous avons porté une attention particulière sur le schéma de sortie possible des fonds Attestor et Pon du capital de Green Mobility Holding au niveau :*

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres ni une quelconque forme de démarchage aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. L'offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers.

- des conditions de rémunération de l'investissement en capital d'Attestor ;
- des rendements annuels minimums garantis de certaines Promesses.

Nous rappelons que nous apprécions le Prix de l'Offre par référence aux conditions financières de l'Offre et à l'évaluation de l'Action dans les circonstances actuelles, lesquelles, par définition, diffèrent des conditions dans lesquelles les actionnaires ont pu, au cas par cas, acquérir leurs titres.

Nous constatons que :

- *le marché de la location de véhicules de courte durée en mutation a été et reste impacté par la Crise Sanitaire ; parallèlement, les acteurs du secteur évoluent en renforçant leur digitalisation, dans la perspective de nouvelles formes de mobilité ;*
- *la valeur fondamentale de l'Action en DCF a été modélisée au travers :*
 - *du Plan d'Affaires de la Société dont nous avons constaté le caractère volontariste au regard des difficultés du Groupe à réaliser historiquement ses prévisions et du contexte de la Crise Sanitaire ;*
 - *du Plan d'Affaires de l'Initiateur qui prévoit une sortie de Crise Sanitaire plus lente que le Plan d'Affaires de la Société, un accroissement de la rentabilité et un renforcement des investissements du Groupe ;*
- *le Prix de l'Offre extériorise une prime par rapport aux conditions des dernières augmentations de capital de la Société intervenues lors de la Restructuration ; depuis lors et jusqu'aux rumeurs de l'Offre, le cours de bourse de l'Action n'a pas dépassé le Prix de l'Offre ;*
- *les actionnaires dont les titres sont visés par l'Offre bénéficient d'une liquidité de ces titres au Prix de l'Offre de 0,50 €, appréciable au regard de l'ensemble des valeurs centrales résultant de l'Évaluation Multicritère et des fourchettes de primes qui en découlent.*

Par ailleurs, nous avons obtenu la confirmation que :

- *comme indiqué dans le Projet de Note d'Information, l'Initiateur n'attendait du rapprochement avec Europcar que des synergies sur les coûts de financement (§ 2.9) ;*
- *la Société n'a reçu aucune proposition à un prix supérieur au Prix de l'Offre.*

Les Accords et Opérations Connexes n'emportent pas de conséquence sur notre appréciation du caractère équitable des termes de l'Offre.

Conclusion

À l'issue de nos travaux d'évaluation de l'Action :

- *nous sommes d'avis que le Prix de l'Offre de 0,50 € est équitable d'un point de vue financier pour les actionnaires d'Europcar apportant leurs titres à l'Offre ;*
- *nous n'avons pas identifié, dans les Accords et Opérations Connexes, de dispositions susceptibles de préjudicier aux intérêts des actionnaires d'Europcar dont les titres sont visés par l'Offre. »*

Travaux et recommandations du comité ad hoc

M. Alexandre de Juniac, en sa qualité de président du comité ad hoc, rend ensuite compte de sa mission et résume ci-après succinctement les travaux accomplis dans ce cadre :

Processus de nomination de l'expert indépendant

Les membres du comité ad hoc ont examiné le profil et l'expérience d'une sélection de cabinet de conseil financier de premier plan, ainsi que les opérations notables que certains d'entre eux ont réalisées avec la Société et qui pourraient affecter leur indépendance.

A l'issue de cette revue, le 17 juin 2021, le cabinet Ledouble a été retenu par le comité ad hoc en raison de son expérience récente dans des opérations comparables et complexes, de sa réputation et de l'absence de tout conflit d'intérêts.

Le cabinet Ledouble a confirmé ne pas être en situation de conflit d'intérêts et disposer des moyens matériels suffisants et de la disponibilité nécessaire pour réaliser sa mission dans le calendrier envisagé.

A la lumière de ce qui précède, le comité ad hoc a décidé de recommander la nomination du cabinet Ledouble au Conseil, qui a ratifié cette proposition le même jour (17 juin 2021).

Travaux du comité ad hoc et interactions avec l'expert indépendant

- A compter de la constitution du comité ad hoc, les membres du comité ad hoc ont participé au total à 27 réunions entre le 9 juin 2021 et le 17 septembre 2021 pour les besoins de leur mission, dont 4 en présence de l'expert indépendant, tel que détaillé ci-après. Compte tenu des contraintes sanitaires liées à la pandémie de Covid-19, l'intégralité des réunions du comité ad hoc et des échanges de ses membres avec les différents intervenants ont eu lieu par voie de conférence téléphonique ou vidéoconférence ;
- Des réunions de suivi périodiques ont été mises en place, à l'occasion desquelles les conseils juridiques et financiers de la Société et du Conseil d'administration et la direction de la Société ont tenu les membres du comité ad hoc informés de l'avancement de l'opération envisagée, et plus particulièrement des évolutions du calendrier envisagé, des discussions avec les membres du Consortium, des projets d'accords entre les différentes parties (y compris le TOA), du processus de consultation des salariés, des notifications réglementaires et des discussions avec l'AMF ;
- Le 9 juin 2021, le comité ad hoc s'est réuni avec les conseils juridiques et financiers de la Société et du Conseil d'administration et l'équipe de direction de la Société pour procéder à un examen préliminaire des termes et caractéristiques de la proposition initiale du Consortium reçue le 7 juin 2021 au prix de 0,44€ par action ;
- Le 11 juin 2021, le comité ad hoc s'est réuni avec les conseils juridiques et financiers de la Société et du Conseil d'administration et l'équipe de direction de la Société afin de recevoir une présentation sur certaines considérations d'évaluation préliminaires et de discuter des prochaines étapes concernant la réponse du Conseil d'administration à la proposition initiale du Consortium ;
- Le 15 juin 2021, le comité ad hoc s'est réuni avec les conseils juridiques et financiers de la Société et du Conseil d'administration et l'équipe de direction de la Société afin d'être informé de la réaction des conseils financiers du Consortium à la lettre de réponse du Conseil d'administration en date du 14 juin 2021 (qui avait transmis le message selon

lequel la proposition initiale du Consortium au prix de 0,44€ ne reflétait pas la pleine valeur de la Société et son potentiel de création de valeur, tout en laissant la porte ouverte à des discussions potentielles en cas d'augmentation significative du prix) et de discuter des prochaines étapes ;

- *Le 17 juin 2021, le comité ad hoc s'est réuni avec les conseils juridiques et financiers de la Société et du Conseil d'administration et l'équipe de direction de la Société pour discuter des prochaines étapes concernant la réponse de la Société à la proposition initiale du Consortium et de la réunion potentielle à organiser entre les équipes dirigeantes, comme suggéré par les représentants de Volkswagen. En outre, les membres du comité ad hoc ont discuté des informations qui pourraient être partagées avec le Consortium. Lors de cette réunion, le comité ad hoc a également décidé de recommander le cabinet Ledouble comme expert indépendant au Conseil d'administration ;*
- *Les 23, 25, 27, 28 et 30 juin et les 1^{er}, 3, 6, 7, 8, 12, 13, 19 et 20 juillet 2021, le comité ad hoc s'est réuni avec les conseils juridiques et financiers de la Société et du Conseil d'administration et l'équipe de direction de la Société pour être informé et discuter (i) des discussions en cours entre la Société et le Consortium concernant l'opération envisagée, y compris un potentiel accord de soutien à l'offre publique d'achat (tender offer support agreement) à conclure entre le Consortium et la Société, (ii) des questions de communication en lien avec ces discussions (y compris la fuite dans la presse concernant la proposition initiale du Consortium qui a conduit au communiqué de presse de la Société du 23 juin 2021), (iii) du processus d'audit y afférant mené par le Consortium dans le cadre d'une base de données (data room) ouverte le 15 juillet 2021, (iv) du travail d'évaluation mené par les conseils financiers de la Société, Rothschild & Co et Guggenheim Partners, (v) de l'organisation et du résultat de diverses réunions entre les équipes dirigeantes de la Société et du Consortium tenues au cours de cette période, (vi) des principaux aspects juridiques concernant l'opération envisagée, tels que les règles de gouvernance appropriées, les autorisations concurrence requises ou la conformité des accords du Consortium envisagés avec la réglementation boursière, (vii) l'ensemble des mesures de rétribution, de rétention et d'intéressement dont pourrait bénéficier l'équipe de direction de la Société dans le cadre de l'opération envisagée, et (viii) des discussions parallèles menées entre le Consortium et certains actionnaires institutionnels de la Société concernant des engagements d'apport éventuels au profit de l'Initiateur ;*
- *Le 22 juillet 2021, le comité ad hoc s'est réuni avec les conseils juridiques et financiers de la Société et du Conseil d'administration, avec la participation de l'expert indépendant qui a présenté (i) le cadre réglementaire de sa mission, (ii) les principales diligences et étapes déjà réalisées et (iii) les prochaines étapes concernant sa mission. Lors de cette réunion, les membres du comité ad hoc ont eu l'opportunité de poser des questions à l'expert indépendant sur son approche d'évaluation et ont également été informés des discussions en cours avec le Consortium ;*
- *Les 25 et 26 juillet 2021, le comité ad hoc s'est réuni avec les conseils juridiques et financiers de la Société et du Conseil d'administration afin d'être informé des discussions*

avec les actionnaires institutionnels de la Société et le Consortium et pour discuter des prochaines étapes ;

- *Le 28 juillet 2021, le comité ad hoc s'est réuni avec les conseils juridiques et financiers de la Société et du Conseil d'administration, l'équipe de direction de la Société et l'expert indépendant afin (i) d'examiner en détail les conditions financières de l'Offre proposée et de discuter de ses conséquences potentielles pour le Groupe, ses actionnaires et ses salariés et (ii) de se prononcer sur la recommandation à faire au Conseil d'administration concernant l'accueil de l'Offre proposée, la recommandation relative à l'autorisation des conventions réglementées en lien avec le TOA en vertu des articles L. 225-38 et suivants du code de commerce et l'examen d'un projet de communiqué de presse. Les membres du comité ad hoc ont ensuite décidé à l'unanimité de proposer au Conseil d'administration d'accueillir favorablement le projet d'Offre proposé par l'Initiateur, en exprimant un avis préalable favorable selon lequel il est dans l'intérêt de la Société, de ses actionnaires, de ses salariés et des autres parties prenantes (cet avis préliminaire devant être revu conformément aux devoirs du Conseil d'administration à la réception de l'avis de l'expert indépendant). Pour rappel, l'Offre proposée a été annoncée le 28 juillet 2021, après la clôture de la bourse ;*
- *Le 2 septembre 2021, le comité ad hoc s'est réuni avec les conseils juridiques et financiers de la Société et du Conseil d'administration, l'équipe de direction de la Société et l'expert indépendant afin d'être informé de l'état du processus (y compris sur le processus de consultation du comité social et économique et les dépôts réglementaires en cours) et de discuter le travail en cours de l'expert indépendant avec ce dernier ;*
- *Le 13 septembre 2021, le comité ad hoc s'est réuni avec les conseils juridiques et financiers de la Société et du Conseil d'administration, l'équipe de direction de la Société et l'expert indépendant afin d'examiner les versions préliminaires du rapport de l'expert indépendant, de l'avis motivé du Conseil d'administration et de la note en réponse de la Société, ainsi que le projet d'avenant au TOA visant à clarifier et ajuster certaines dispositions du TOA concernant, notamment, les intentions de l'initiateur, le contrat de liquidité au bénéfice de bénéficiaires des actions de performance et les bonus et le plan d'intéressement de l'équipe de direction ;*
- *Le 16 septembre 2021, après un point d'information sur le processus la veille, le comité ad hoc s'est réuni avec les conseils juridiques de la Société et du Conseil d'administration, ainsi qu'avec l'équipe de direction de la Société, afin d'examiner la dernière version du projet d'avenant au TOA. Au cours de cette réunion, le comité ad hoc a recommandé au Conseil d'administration d'approuver la conclusion dudit avenant par la Société ;*
- *Le 17 septembre 2021 le comité ad hoc a tenu une réunion avant la réunion du Conseil d'administration chargée d'émettre son avis motivé sur l'Offre avec la participation de l'expert indépendant. Au cours de cette réunion, le comité ad hoc (i) a examiné le rapport final de l'expert indépendant, (ii) a finalisé ses recommandations au Conseil d'administration concernant son avis sur l'Offre, (iii) a examiné les dernières versions du projet de note en réponse de la Société et du projet de note d'information de*

l'initiateur, ainsi que des projets de communiqués de presse devant être publiés par la Société lors du dépôt de ladite note en réponse et (iv) s'est assuré une nouvelle fois que l'expert indépendant avait reçu toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et qu'il a pu réaliser ses travaux dans des conditions satisfaisantes ;

- *Le comité ad hoc s'est également assuré que le plan d'affaires de la Société présenté à l'expert indépendant (i) était le dernier plan d'affaires préparé par la direction de la Société et approuvé par le Conseil d'administration et qu'il reflétait donc, au moment de l'Offre, la meilleure estimation possible des prévisions de la Société et (ii) qu'il n'y avait pas d'autres données prospectives pertinentes. Enfin, le comité ad hoc s'est assuré que la communication financière de la Société (y compris les perspectives pour 2021 communiquées le 28 juillet 2021 et des éléments additionnels dont la communication est prévue concomitamment au dépôt de l'Offre) était cohérente avec les prévisions énoncées dans le plan d'affaires ;*
- *Le comité ad hoc a constaté qu'aucune question ou observations émanant d'actionnaires n'a été adressée au comité ad hoc ou à l'expert indépendant, en ce compris via l'AMF ;*

Conclusions et recommandations du comité ad hoc

- *Le comité ad hoc a pris acte des éléments qui résultent des intentions et objectifs déclarés par l'Initiateur dans son projet de note d'information (qui sont conformes aux intentions énoncées dans le TOA) ; et*
- *Le comité ad hoc a examiné l'intérêt de l'Offre pour la Société, pour les actionnaires et pour les salariés et a considéré que l'Offre était conforme aux intérêts de la Société, de ses salariés et de ses actionnaires. En conséquence, à la suite de sa réunion du 17 septembre 2021, il recommande au Conseil d'administration de se prononcer en ce sens.*

Avis motivé du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration prend acte des travaux du comité ad hoc et des recommandations de ce dernier sur l'Offre ainsi que des conclusions de l'expert indépendant.

- *S'agissant de l'intérêt de l'Offre pour la Société, le Conseil d'administration relève que :*
 - *l'arrivée d'un nouvel actionnaire majoritaire permet de stabiliser l'actionnariat de la Société et constitue un gage de stabilité pour le Groupe ;*
 - *l'opération permettrait à la Société de s'associer à un Consortium mené par Volkswagen AG (qui détiendra 66% du capital social de l'Initiateur à l'issue de l'Offre), partenaire de longue date du Groupe et un leader mondial de l'industrie automobile. Il s'agit donc d'une opportunité exceptionnelle pour le Groupe de devenir un leader de la mobilité en Europe, étant précisé qu'à l'avenir, Volkswagen AG veut s'appuyer sur Europcar Mobility Group « pour construire sa plateforme de mobilité, en combinant les services de mobilité actuellement exploités sous les marques du groupe Volkswagen et la Société » ;*

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres ni une quelconque forme de démarchage aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. L'offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers.

- *compte tenu de l'actionnariat de l'Initiateur, la Société serait également en mesure de tirer parti des fortes capacités de transformation d'Attestor et des services de mobilité et de l'expérience retail et client de Pon ;*
- *en ce qui concerne le financement, l'Initiateur s'attend à des « synergies financières dues au profil financier de Volkswagen, dont devrait bénéficier indirectement la Société », étant également précisé que l'Initiateur s'est engagé dans le TOA à assurer le refinancement de certaines dettes du Groupe après la réussite de l'Offre ;*
- *en termes de risques d'exécution, bien que l'Offre soit soumise à certaines autorisations concurrence comme condition suspensive à sa réalisation, ce qui peut en différer la réalisation, les chances de succès de l'Offre semblent être préservées par plusieurs éléments du TOA, notamment :*
 - *une indemnité de rupture égale à 50 millions d'euros à verser par l'Initiateur à la Société en cas de non-obtention des autorisations concurrence avant le 31 mars 2021 ; et*
 - *un engagement des membres du Consortium et de l'Initiateur de coopérer en vue d'obtenir toutes les autorisations nécessaires des autorités concurrence concernées dans le cadre de l'Offre ;*
- *tout en étant soumises à un seuil de renonciation de 67%, les chances de succès de l'Offre semblent préservées par les engagements d'apport irrévocables conclus par les principaux actionnaires (à savoir Anchorage, Marathon, Diameter, Centerbridge, Carval et Syquant Capital) représentant ensemble environ 55,3% du capital de la Société (et environ 68% avec Attestor), étant précisé que ces engagements deviendraient caducs en cas d'offre supérieure ; et*
- *l'engagement d'exclusivité usuel de la Société au profit de l'Initiateur prévu dans le TOA prévoit certaines exceptions en cas d'offre alternative qualifiée supérieure.*
- *S'agissant de l'intérêt de l'Offre pour les actionnaires, au plan financier, le Conseil d'administration note que :*
 - *le prix d'Offre de 0,50€ par action (hors compléments de prix potentiels) fait ressortir une prime d'environ +23% par rapport au cours moyen pondéré de l'action sur 30 jours et d'environ 44% par rapport au cours moyen pondéré de l'action sur 90 jours à la dernière date de négociation non affectée du 22 juin 2021 ;*
 - *il résulte du rapport de l'expert indépendant (le cabinet Ledouble) que (i) le prix d'Offre fait ressortir une prime par rapport aux conditions des dernières augmentations de capital de la Société qui ont eu lieu lors de la restructuration en 2020 (étant précisé que, depuis lors et jusqu'aux rumeurs sur l'Offre, le cours de bourse de l'Action n'a pas dépassé le prix d'Offre) et (ii) le prix d'Offre de 0,50€ par action s'apprécie au regard de l'ensemble des valeurs centrales issues de l'évaluation multicritère et des fourchettes de primes qui en résultent ;*
 - *l'expert indépendant (le cabinet Ledouble) conclut que (i) le prix d'Offre de 0,50€ par action est juste d'un point de vue financier pour les actionnaires de la Société apportant leurs actions à l'Offre et (ii) qu'ils n'ont pas identifié, dans les accords et opérations connexes relatifs à l'Offre, de dispositions susceptibles de porter atteinte aux intérêts des actionnaires de la Société dont les titres sont visés par l'Offre ;*

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres ni une quelconque forme de démarchage aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. L'offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers.

- *le prix d'Offre pourrait être augmenté (i) d'un complément de prix potentiel de 0,01€ par action si le seuil de 90% du capital et des droits de vote d'Europcar Mobility Group est atteint et (ii) d'un ajustement de prix potentiel en cas d'offre publique subséquente ou de retrait obligatoire à un prix supérieur dans les 12 mois suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, comme décrit dans le projet de note d'information ;*
- *l'Offre permet à chaque actionnaire de la Société de céder immédiatement, s'il le souhaite, sa participation quel que soit le nombre d'actions qu'il détient et de bénéficier ainsi d'une liquidité supérieure à celle offerte par le marché avant l'annonce de l'Offre, le Conseil d'administration attirant l'attention des actionnaires sur le fait qu'une plus faible liquidité pourrait exister sur le marché après l'Offre en l'absence de retrait obligatoire ; et*
- *en ce qui concerne les dividendes, le Consortium se réserve le droit de modifier la politique de dividendes de la Société après l'Offre, en fonction de sa capacité de distribution et de ses besoins financiers, étant précisé que le Consortium peut également cesser de distribuer des dividendes afin de réserver des fonds supplémentaires pour financer le développement de la Société et réduire sa dette.*
- *S'agissant de l'intérêt de l'Offre pour les salariés, le Conseil d'administration relève que :*
 - *l'Initiateur a indiqué qu'il estime qu'un « élément clé du succès de la Société est la préservation et le développement du talent et de l'implication des salariés de la Société » ;*
 - *l'Initiateur a en outre déclaré que :*
 - *l'Offre ne devrait « pas avoir d'impact significatif sur les principes actuels de la Société en matière de gestion des effectifs et des ressources humaines » ;*
 - *l'Initiateur « soutient la politique actuelle de la Société en matière de relations de travail et de ressources humaines et soutiendra ses efforts continus de recrutement et de maintien des effectifs dans le contexte de la reprise post-Covid-19 » ;*
 - *l'Initiateur a l'intention de « maintenir le siège social de la Société et le siège mondial des sociétés du groupe Europcar à Paris et de maintenir le nombre d'employés à temps plein en France en fonction des besoins de l'activité des sociétés françaises pendant une période de 12 mois à compter de la date de réalisation de l'Offre »*
 - *en outre, l'Initiateur a l'intention d'assurer la continuité de la direction d'Europcar Mobility Group après la réalisation de l'Offre. L'Initiateur s'est donc engagé à mettre en œuvre un programme d'intéressement de la direction selon les termes définis dans le TOA ;*
 - *dans le cadre du TOA, l'Initiateur s'engage en outre à proposer à chacun des bénéficiaires des actions de performance qui n'ont pas pu être apportées à l'Offre de conclure un contrat de liquidité incluant une promesse d'achat et de vente à un prix d'exercice cohérent avec le prix d'Offre ; et*

- *le fonds commun de placement d'entreprises (FCPE) « FCPE Europcar Mobility Group Actionnariat » constitué au bénéfice des salariés du Groupe aura la possibilité d'obtenir de la liquidité pour les actions Europcar Mobility Group qu'il détient ; et*
- *le comité social et économique d'Europcar International, qui a été informé et consulté sur l'Offre envisagée dans le cadre des dispositions de l'article L. 2312-47 du code du travail, a émis un avis sur l'Offre le 3 septembre 2021 reconnaissant notamment « l'intérêt positif » que pourrait présenter l'opération, après avoir reçu un rapport du cabinet d'expertise comptable (Secafi) qu'il a désigné pour éclairer son avis.*

Au vu des éléments soumis et notamment (i) des objectifs et intentions exprimés par l'Initiateur, (ii) des éléments de valorisation préparés par les établissements présentateurs BNP Paribas et Bank of America Europe DAC – Succursale en France, (iii) des conclusions du rapport de l'expert indépendant sur les conditions financières de l'Offre, (iv) des conclusions des travaux de revue du comité ad hoc, (v) des projets de communiqués de presse soumis au Conseil d'administration et (vi) des autres éléments figurant ci-dessus, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré au regard de l'intérêt social, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés (à l'exception de M. Simon Franks, en sa qualité d'administrateur nommé sur proposition d'Attestor s'étant retiré des travaux du Conseil, et de Mme. Caroline Parot, qui n'a pas participé à la délibération ni au vote) considère que l'Offre est conforme aux intérêts de la Société, de ses actionnaires et de ses salariés et décide :

- *d'émettre, à la lumière des travaux, conclusions et recommandations du comité ad hoc, un avis favorable sur le projet d'Offre, qui sera le cas échéant suivi d'un retrait obligatoire des actions de la Société si les conditions d'un tel retrait obligatoire sont réunies, tel qu'il lui a été présenté,*
- *de recommander en conséquence aux actionnaires de la Société d'apporter leurs actions à l'Offre,*
- *de décider, le cas échéant, que la Société n'apportera pas les actions auto-détenues à l'Offre (y compris en cas d'extension ou de réouverture de celle-ci, le cas échéant) ; et*
- *d'approuver le projet de note en réponse de la Société pour l'essentiel sous la forme présentée ; [...]* »

3. RAPPORT DE L'EXPERT INDEPENDANT DE L'ARTICLE 261-1 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

En application de l'article 261-1, I, 2° et 4° du règlement général de l'AMF, le cabinet Ledouble, représenté par Mesdames Agnès Piniot et Stéphanie Guillaumin, a été désigné en qualité d'expert indépendant par le conseil d'administration de la Société le 17 juin 2021 afin d'établir un rapport sur les conditions financières de l'Offre et du possible retrait obligatoire.

La conclusion de ce rapport, en date du 17 septembre 2021, est reproduite ci-dessous :

« Synthèse »

Conformément au champ de saisine de l'Expert Indépendant (§ 1.1), nous nous sommes attachés à vérifier :

- le caractère équitable du Prix de l'Offre au regard de la valeur de l'Action issue de l'Évaluation Multicritère
- l'existence d'un Complément de Prix et d'un Ajustement de Prix en ligne avec les dispositions des Engagements d'Apport ;
- l'absence de dispositions dans les Accords et Opérations Connexes susceptibles de préjudicier aux intérêts des actionnaires dont les titres sont visés par l'Offre. Nous avons porté une attention particulière sur le schéma de sortie possible des fonds Attestor et Pon du capital de Green Mobility Holding au niveau :
 - des conditions de rémunération de l'investissement en capital d'Attestor ;
 - des rendements annuels minimums garantis de certaines Promesses.

Nous rappelons que nous apprécions le Prix de l'Offre par référence aux conditions financières de l'Offre et à l'évaluation de l'Action dans les circonstances actuelles, lesquelles, par définition, diffèrent des conditions dans lesquelles les actionnaires ont pu, au cas par cas, acquérir leurs titres.

Nous constatons que :

- le marché de la location de véhicules de courte durée en mutation a été et reste impacté par la Crise Sanitaire ; parallèlement, les acteurs du secteur évoluent en renforçant leur digitalisation, dans la perspective de nouvelles formes de mobilité ;
- la valeur fondamentale de l'Action en DCF a été modélisée au travers :
 - du Plan d'Affaires de la Société dont nous avons constaté le caractère volontariste au regard des difficultés du Groupe à réaliser historiquement ses prévisions et du contexte de la Crise Sanitaire ;
 - du Plan d'Affaires de l'Initiateur qui prévoit une sortie de Crise Sanitaire plus lente que le Plan d'Affaires de la Société, un accroissement de la rentabilité et un renforcement des investissements du Groupe ;
- le Prix de l'Offre extériorise une prime par rapport aux conditions des dernières augmentations de capital de la Société intervenues lors de la Restructuration ; depuis lors et jusqu'aux rumeurs de l'Offre, le cours de bourse de l'Action n'a pas dépassé le Prix de l'Offre ;
- les actionnaires dont les titres sont visés par l'Offre bénéficient d'une liquidité de ces titres au Prix de l'Offre de 0,50 €, appréciable au regard de l'ensemble des valeurs centrales résultant de l'Évaluation Multicritère et des fourchettes de primes qui en découlent.

Par ailleurs, nous avons obtenu la confirmation que :

- comme indiqué dans le Projet de Note d'Information, l'Initiateur n'attendait du rapprochement avec Europcar que des synergies sur les coûts de financement (§ 2.9) ;
- la Société n'a reçu aucune proposition à un prix supérieur au Prix de l'Offre.

Les Accords et Opérations Connexes n'emportent pas de conséquence sur notre appréciation du caractère équitable des termes de l'Offre.

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres ni une quelconque forme de démarchage aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. L'offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers.

Conclusion

À l'issue de nos travaux d'évaluation de l'Action :

- nous sommes d'avis que le Prix de l'Offre de 0,50 € est équitable d'un point de vue financier pour les actionnaires d'Europcar apportant leurs titres à l'Offre ;*
- nous n'avons pas identifié, dans les Accords et Opérations Connexes, de dispositions susceptibles de préjudicier aux intérêts des actionnaires d'Europcar dont les titres sont visés par l'Offre. »*

Ce rapport est reproduit dans son intégralité à la section 8 du Projet de Note en Réponse et fait partie intégrante dudit rapport.

4. MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES AUTRES INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE

Les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société seront déposées auprès de l'AMF au plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre. En application de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, elles seront disponibles sur le site internet de la Société (www.europcar-mobility-group.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) la veille de l'ouverture de l'Offre et pourront être obtenues sans frais au siège social de la Société, 13 ter, boulevard Berthier – 75017 Paris.

Restrictions concernant l'Offre à l'étranger

Comme indiqué dans le Projet de Note d'Information, l'Offre est faite exclusivement en France.

Aucun document relatif à l'Offre n'est destiné à être diffusé dans des pays autres que la France. L'Offre n'est pas ouverte et n'a pas été soumise au contrôle et/ou à l'autorisation d'une quelconque autorité réglementaire et aucune démarche ne sera effectuée en ce sens.

Ni le Projet de Note en Réponse ni tout autre document relatif à l'Offre ne constituent une offre en vue de vendre, d'échanger ou d'acquérir des titres financiers ou une sollicitation en vue d'une telle offre dans un quelconque pays où ce type d'offre ou de sollicitation serait illégale ou à l'adresse de quelqu'un envers qui une telle offre ne pourrait être valablement faite. Les actionnaires de la Société situés ailleurs qu'en France ne peuvent participer à l'Offre que dans la mesure où une telle participation est autorisée par le droit local auquel ils sont soumis.

L'Offre n'est pas faite à des personnes soumises à de telles restrictions, directement ou indirectement, et ne pourra d'aucune façon faire l'objet d'une acceptation depuis un pays dans lequel l'Offre fait l'objet de restrictions. Les personnes venant à entrer en possession du Projet de Note en Réponse ou de tout autre document relatif à l'Offre doivent se tenir informées des restrictions légales ou réglementaires applicables et les respecter. Le non-respect de ces restrictions est susceptible de constituer une violation des lois et règlements applicables en matière boursière dans certains Etats. L'Initiateur décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne des restrictions légales ou réglementaires applicables.

Etats-Unis d'Amérique

Aucun document relatif à l'Offre, y compris le Projet de Note en Réponse, ne constitue une extension de l'Offre aux Etats-Unis et l'Offre n'est pas faite, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, à des personnes ayant résidence aux Etats-Unis ou « US persons » (au sens du Règlement S pris en vertu de l'U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié), par les moyens des services postaux ou par tout moyen de communication ou instrument de commerce (y compris, sans limitation, la transmission par télécopie, télex, téléphone ou courrier électronique) des Etats-Unis ou par l'intermédiaire des services d'une bourse de valeurs des Etats-Unis. En conséquence, aucun exemplaire ou copie du Projet de Note en Réponse, et aucun autre document relatif à l'Offre, ne pourra être envoyé par courrier, ni communiqué et diffusé par un intermédiaire ou toute autre personne aux Etats-Unis de quelque manière que ce soit. Aucun titulaire d'Actions de la Société ne pourra apporter ses Actions à l'Offre s'il n'est pas en mesure de déclarer (i) qu'il n'est pas une « US Person », (ii) qu'il n'a pas reçu aux Etats-Unis de copie du Projet de Note en Réponse ou de tout autre document relatif à l'Offre, et qu'il n'a pas envoyé de tels documents aux Etats-Unis, (iii) qu'il n'a pas utilisé, directement ou indirectement, les services postaux, les moyens de télécommunications ou autres instruments de commerce ou les services d'une bourse de valeurs des Etats-Unis en relation avec l'Offre, (iv) qu'il n'était pas sur le territoire des Etats-Unis lorsqu'il a accepté les termes de l'Offre, ou transmis son ordre d'apport de titres, et (v) qu'il n'est ni agent ni mandataire agissant pour un mandant autre qu'un mandant lui ayant communiqué ses instructions en dehors des Etats-Unis. Les intermédiaires habilités ne pourront pas accepter les ordres d'apport de titres qui n'auront pas été effectués en conformité avec les dispositions ci-dessus à l'exception de toute autorisation ou instruction contraire de ou pour le compte de

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres ni une quelconque forme de démarchage aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. L'offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers.

l'Initiateur, à la discrétion de ce dernier. Toute acceptation de l'Offre dont on pourrait supposer qu'elle résulterait d'une violation de ces restrictions serait réputée nulle.

Le Projet de Note en Réponse ne constitue ni une offre d'achat ou de vente ni une sollicitation d'un ordre d'achat ou de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis et n'a pas été soumis à la Securities and Exchange Commission des Etats-Unis.

Pour les besoins des deux paragraphes précédents, on entend par Etats-Unis, les Etats-Unis d'Amérique, leurs territoires et possessions, ou l'un quelconque de ces Etats et le District de Columbia.

Dépôt du projet d'offre publique d'achat sur le capital de la Société par le consortium mené par Volkswagen

Comme annoncé le 28 juillet 2021, Green Mobility Holding SA, une société dédiée contrôlée par un consortium mené par Volkswagen Group et également composé d'Attestor Capital LLP et Pon Holdings BV, a déposé ce jour une offre publique d'achat en numéraire au prix de 0,50€ par action, augmentée d'un complément de prix potentiel de 0,01€ par action si le seuil de mise en œuvre du retrait obligatoire de 90% est atteint à l'issue de l'offre (dividende compris), visant les titres de la Société (l'« Offre »). Ce dépôt a fait l'objet d'un avis de l'Autorité des marchés financiers (AMF) n°221C2447 en date de ce jour, disponible sur le site internet de l'AMF (<https://www.amf-france.org/fr>). Le projet d'Offre reste soumis à l'examen de l'AMF.

Le 17 septembre 2021, le conseil d'administration de la Société, dans le cadre de son avis motivé sur l'Offre, a, à l'unanimité, déterminé que l'Offre est dans l'intérêt de la Société, de ses actionnaires, de ses employés et de ses autres parties prenantes et a recommandé aux actionnaires de la Société d'apporter leurs actions à l'Offre.

Cet avis a été rendu après examen du rapport de l'expert indépendant mandaté par le conseil d'administration (le cabinet Ledouble), qui a conclu au caractère équitable des conditions financières de l'Offre, et sur recommandation du comité ad hoc composé d'une majorité d'administrateurs indépendants.

Le projet de note d'information de Green Mobility Holding ainsi que le projet de note en réponse à l'Offre de la Société, contenant notamment l'avis motivé du conseil d'administration et le rapport de l'expert indépendant, ont fait l'objet de communiqués de mise à disposition spécifiques et sont disponibles sur le site internet de l'AMF et ceux de Volkswagen Group et de la Société (<https://investors.europcar-group.com/tender-offer>), respectivement.



A propos d'Europcar Mobility Group

Europcar Mobility Group est l'un des principaux acteurs du secteur de la mobilité et est une société cotée sur Euronext Paris. Europcar Mobility Group a pour raison d'être d'offrir des alternatives attractives à la possession de véhicules, de manière responsable et durable. Dans cette perspective, Europcar Mobility Group offre une large palette de services de location de voitures et utilitaires - que ce soit pour quelques heures, quelques jours, une semaine, un mois ou plus - avec une flotte d'ores et déjà « C02 light » dotée des motorisations les plus récentes et qui sera dans les années à venir de plus en plus « verte » (plus de 1/3 de véhicules électriques et hybrides à l'horizon 2023).

La satisfaction des clients est au cœur de l'ambition du Groupe et de celle de ses collaborateurs. Elle nourrit également le développement permanent de nouvelles offres dans les trois lignes de service du Groupe - Professionnels, Loisirs, Proximité -, répondant ainsi aux besoins spécifiques et cas d'usage des entreprises ainsi que des particuliers.

Les 4 marques majeures du Groupe sont : Europcar® - le leader Européen de la location de véhicules, Goldcar® - la plus importante société de location de véhicules lowcost en Europe, InterRent® - marque « mid-tier » à destination des clients loisirs et Ubeeqo® - leader européen du carsharing (BtoB, BtoC). Europcar Mobility Group propose ses différentes solutions et services de mobilité dans le monde à travers un vaste réseau dans plus de 140 pays (incluant 18 filiales en propre en Europe, 1 aux USA, 2 en Australie et Nouvelle-Zélande, ainsi que des franchisés et des partenaires).

Plus d'informations sur : www.europcar-mobility-group.com

Relations Investisseurs

Caroline Cohen - caroline.cohen@europcar.com

Relations Médias

Valérie Sauteret - valerie.sauteret@europcar.com

Vincent Vevaud - vincent.vevaud@europcar.com

Communiqué de Presse

Paris – 21 Septembre 2021

EUROPCAR MOBILITY GROUP ANNONCE LE LANCEMENT D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS SENIOR LIÉE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR UN MONTANT DE 500 MILLION D'EUROS

Europcar Mobility Group S.A. (« **Europcar Mobility Group** » ou la « **Société** »), une société anonyme de droit français, a annoncé aujourd'hui le lancement d'une émission d'obligations senior liée au développement durable (« *Sustainability-Linked Senior Secured Notes* ») (les « **Obligations** ») pour un montant de 500 millions d'euros à échéance 2026 par sa filiale EC Finance plc, sous réserve des conditions de marché et d'autres conditions (l'« **Emission Obligatoire** »).

Dans le cadre de sa première émission obligataire liée à sa stratégie de développement durable, Europcar Mobility Group s'est engagée à mettre en place des objectifs solides et ambitieux de développement durable, à savoir : (1) réduire ses émissions de carbone liées à sa flotte de voitures et de camions pour atteindre en moyenne une émission carbone de 93 g CO₂/km et 144 g CO₂/km respectivement d'ici fin 2024 et (2) agrandir sa proportion de véhicules « verts » (émettant moins de 50 g CO₂/km) à 20% de sa flotte de voitures et de camions d'ici fin 2024.

Le produit brut de cette émission sera affecté, avec la liquidité disponible, au :

- remboursement anticipé en intégralité des obligations senior garanties, émises par EC Finance plc portant intérêt à 2.375% et venant à échéance en 2022 (les « **Obligations 2022** »)
- règlement des frais et dépenses y relatifs.

Le but de cette Emission Obligatoire est d'optimiser la structure financière de la Société et d'étendre la maturité de sa dette tout en bénéficiant des conditions de marché en vigueur.

La documentation liée au financement de développement durable (« *Sustainability-Linked Financing Framework* ») est disponible ici :

<https://investors.europcar-group.com/fr/financial-documentation/debt>

AVERTISSEMENT

La diffusion de ce communiqué de presse peut-être sujette à des restrictions selon le droit en vigueur dans certaines juridictions. Toute personne qui pourrait se trouver en possession de ce document est tenue de se renseigner au sujet de telles restrictions éventuelles et de s'y conformer.

*Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, et abrogeant la directive 2003/71/CE, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** »).*

Ce communiqué de presse n'est pas et ne doit pas être considéré, en toutes circonstances, comme une offre au public des Obligations de la part d'Europcar Mobility Group ni une sollicitation du public dans le cadre d'une quelconque offre. Aucune action n'a été ni ne sera entreprise dans aucun pays ni sous aucune juridiction pour permettre une offre au

Ne pas distribuer au Canada, Japon et Australie

public des Obligations ni la détention ou la distribution de ce communiqué de presse ou de tout autre document d'offre ou de tout autre document promotionnel se rapportant aux obligations dans tout pays et dans toute juridiction où des mesures seraient requises à cette fin. L'offre ou la souscription des Obligations peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Europcar Mobility Group ne saurait accepter aucune responsabilité au titre d'aucune violation par toute personne de ces restrictions.

Les Obligations ne seront proposées qu'à des investisseurs qualifiés au sens de l'article Article 2(1)(e) du Règlement Prospectus.

S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « **États membres** »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. En conséquence, les Obligations ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans les États membres (i) qu'au profit d'investisseurs qualifiés au sens du Règlement Prospectus ou (ii) conformément aux autres dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus. Pour les besoins du présent paragraphe, la notion d'« offre au public » dans chacun des États membres se définit comme toute communication adressée sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit à des personnes et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les valeurs mobilières à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou souscrire ces valeurs mobilières.

Cette restriction de placement s'ajoute aux autres restrictions de placement applicables dans les États membres.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente, ou une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de titres aux États-Unis. Les valeurs mobilières ne peuvent pas être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié ("**U.S. Securities Act**"). Les obligations de la Société n'ont pas fait l'objet et ne feront pas l'objet d'un enregistrement au titre du U.S. Securities Act, et ni Europcar Mobility Group, ses actionnaires ou ses entités liées n'ont l'intention d'enregistrer une quelconque partie de l'offre envisagée aux États-Unis d'Amérique ni de réaliser une offre au public aux États-Unis d'Amérique. Le présent communiqué de presse est publié en vertu de, et conformément à, la règle 135c du U.S. Securities Act.

Le présent communiqué n'est destiné uniquement aux personnes (i) qui sont des professionnels en matière d'investissements (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « **Financial Promotion Order** »), (ii) qui sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) du Financial Promotion Order (« high net worth companies, unincorporated associations etc. »), (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) peut être légalement communiquée ou transmise (toutes les personnes mentionnées étant ensemble dénommées, les « **Personnes Habilitées** »). Le présent communiqué est uniquement accessible aux Personnes Habilitées et ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes qui ne sont pas des Personnes Habilitées. Les Obligations sont offertes uniquement aux « investisseurs qualifiés » (tel que ce terme est défini dans le Règlement Prospectus qui fait partie du droit interne du Royaume-Uni en application du European Union (Withdrawal) Act 2018) (le "**Règlement Prospectus Anglais**")

Le présent communiqué de presse ne peut être publié, transmis ou distribué sur le territoire du Canada, de l'Australie ou du Japon.

MiFID II Gouvernance des Produits

Conformément aux exigences en matière de gouvernance des produits prévues par : (a) la Directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers, telle que modifiée (« **MiFID II** ») ; (b) les articles 9 et 10 de la directive déléguée (UE) 2017/593 de la Commission complétant la directive MiFID II ; et (c) des mesures de transposition locales, l'évaluation du marché cible relatif aux Obligations dans le cadre de l'Offre a conduit à la conclusion suivante: (i) le marché cible des Obligations est constitué de contreparties éligibles et de clients professionnels, tels que définis dans la directive MiFID II ; et (ii) tous les canaux de distribution des Obligations à des contreparties éligibles et à des clients professionnels sont appropriés (l'« **Evaluation du Marché Cible** »). Toute personne qui par la suite propose, commercialise ou recommande les Obligations (un « **distributeur** ») devra tenir compte de l'Evaluation du Marché Cible

Ne pas distribuer au Canada, Japon et Australie

réalisée par le producteur ; toutefois, un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible relatif aux Obligations (en adoptant ou en affinant l'Evaluation du Marché Cible réalisée par le producteur) et de déterminer les canaux de distribution appropriés.

*Uniquement aux fins du processus d'approbation du produit de chaque fabricant, l'évaluation du marché cible à l'égard des Obligations a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Obligations est uniquement composé de contreparties admissibles, telles que définies dans le Financial Conduct Authority (" FCA ") Handbook Conduct of Business Sourcebook (" **COBS** "), et de clients professionnels, tels que définis dans le Règlement (UE) N° 600/2014, tel qu'il fait partie du droit national en vertu de l'EUWA ("**UK MiFIR**") ; et (ii) tous les canaux de distribution des Obligations aux contreparties admissibles et aux clients professionnels sont appropriés (l'"**Evaluation du Marché Cible Anglais**"). Toute personne qui par la suite propose, commercialise ou recommande les valeurs mobilières (un "distributeur") devrait prendre en considération l'évaluation du marché cible des producteurs ; toutefois, un distributeur assujéti au FCA Handbook Product Intervention and Product Governance Sourcebook (les "**Règles MiFIR de Gouvernance des Produits Anglais**") est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible relatif aux Obligations (en adoptant ou en affinant l'évaluation du marché cible réalisée par le producteur) et de déterminer les canaux de distribution appropriés.*

L'Evaluation du Marché Cible est réalisée aux seules fins du processus d'approbation du produit par le producteur et ne constitue ni une évaluation pour un client donné de la pertinence ou de l'adéquation aux fins de MiFID II ni une recommandation d'investir, d'acheter ou de prendre toute autre mesure à l'égard des Obligations.

Nonobstant l'Evaluation du Marché Cible, l'attention des distributeurs est attirée sur le fait que : le prix des Obligations pourrait baisser et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement ; les Obligations n'offrent aucun revenu garanti ni aucune garantie en capital ; et qu'un investissement dans les Obligations n'est adapté que pour des investisseurs qui n'ont pas besoin d'un revenu garanti ou d'une garantie en capital, et sont capables (seuls ou avec l'aide d'un conseiller financier ou autre) d'évaluer les avantages et les risques d'un tel investissement et disposent de ressources suffisantes pour supporter les pertes qui pourraient en résulter.

Le présent communiqué de presse peut comprendre des projections ainsi que des déclarations prospectives au sens des lois sur les valeurs mobilières en vigueur. Toute projection ou déclaration de ce type reflète le point de vue actuel d'Europcar Mobility Group sur des événements et des performances financières futures.

Aucune assurance ne peut être donnée que de tels événements ou de telles performances se réaliseront car les résultats comme les projets peuvent être amenés à différer de manière importante desdites projections.

Investor Relations

Caroline Cohen - caroline.cohen@europcar.com

Press Relations

Valérie Sauteret - valerie.sauteret@europcar.com

Vincent Vevaud - vincent.vevaud@europcar.com

Publicis Consultants

Judith Grandcoing - judith.grandcoing@publicisconsultants.com

About Europcar Mobility Group

Europcar Mobility Group is a major player in mobility markets and listed on Euronext Paris. Europcar Mobility Group's purpose is to offer attractive alternatives to vehicle ownership, in a responsible and sustainable manner. With this in mind, the Group offers a wide range of car and van rental services – be it for a few hours, a few days, a week, a month or more – with a fleet that is already "CO2 light" and equipped with the latest engines, and which will be increasingly "green" in the years to come (more than 1/3 electric and hybrid vehicles by 2023).

Customers' satisfaction is at the heart of the Group's ambition and that of its employees. It also fuels the ongoing development of new offerings in the Group's three service lines - Professional, Leisure and Proximity - which respond to the specific needs and use cases of both businesses and individuals. The Group's 4 major brands are: Europcar® - the European leader of car rental and light commercial vehicle rental, Goldcar® - the low-cost car-rental Leader in Europe, InterRent® – 'mid-tier' car rental and Ubeeqo® – one of the European leaders of round-trip car-sharing (BtoB, BtoC). Europcar Mobility Group delivers its mobility solutions worldwide through an extensive network in over 140 countries (including wholly owned subsidiaries – 18 in Europe, 1 in the USA, 2 in Australia and New Zealand – completed by franchises and partners).

Further details on our website: www.europcar-mobility-group.com

Forward-looking statements

This press release includes forward-looking statements based on current beliefs and expectations about future events. Such forward-looking statements may include projections and estimates and their underlying assumptions, statements regarding plans, objectives, intentions and/or expectations with respect to future financial results, events, operations and services and product development, as well as statements, regarding performance or events. Forward-looking statements are generally identified by the words "expects", "anticipates", "believes", "intends", "estimates", "plans", "projects", "may", "would", "should" or the negative of these terms and similar expressions. Forward looking statements are not guarantees of future performance and are subject to inherent risks, uncertainties and assumptions about Europcar Mobility Group and its subsidiaries and investments, trends in their business, future capital expenditures and acquisitions, developments in respect of contingent liabilities, changes in economic conditions globally or in Europcar Mobility Group's principal markets, competitive conditions in the market and regulatory factors. Those events are uncertain; their outcome may differ from current expectations which may in turn materially affect expected results. Actual results may differ materially from those projected or implied in these forward-looking statements. Any forward-looking statement contained in this press release is made as of the date of this press release. Other than as required by applicable law, Europcar Mobility Group does not undertake to revise or update any forward-looking statements in light of new information or future events. The results and the Group's performance may also be affected by various risks and uncertainties, including without limitation, risks identified in the "Risk factors" of the Universal Registration Document registered by the Autorité des marchés financiers and also available on the Group's website: www.europcar-mobility-group.com. This press release does not contain or constitute an offer or invitation to purchase any securities in France, the United States or any other jurisdiction.

Regulated information related to this press release is available on the website:

<https://investors.europcar-group.com/results-center>

www.europcar-mobility-group.com

Communiqué de Presse

Paris – 23 Septembre 2021

EUROPCAR MOBILITY GROUP PLACE AVEC SUCCES L'EMISSION OBLIGATAIRE SENIOR LIEE AU DEVELOPPEMENT DURABLE POUR UN MONTANT DE 500 MILLIONS D'EUROS

Europcar Mobility Group S.A. ("**Europcar Mobility Group**" ou la "**Société**"), une société anonyme de droit français, a annoncé aujourd'hui la fixation des termes financiers de l'émission obligataire senior liée au développement durable (« Sustainability-Linked Senior Secured Notes » ou les « Obligations ») pour un montant de 500 millions d'euros à échéance 2026 par EC Finance plc.

Les Obligations seront soumises à un taux d'intérêt fixe de 3,0% par an, sous réserve d'ajustements décrits ci-dessous, et payables semestriellement. L'offre obligataire devrait se clôturer le 7 octobre 2021, sous réserve des conditions réglementaires habituelles.

Le produit brut de cette émission sera affecté, avec la liquidité disponible, au :

- remboursement anticipé en intégralité (avec prime de remboursement) des obligations senior garanties, émises par EC Finance plc portant intérêt à 2.375% et venant à échéance en 2022 (les « Obligations 2022 »)
- règlement des frais et dépenses y relatifs.

Dans le cadre de sa première émission obligataire liée à sa stratégie de développement durable, Europcar Mobility Group s'est engagée à mettre en place des objectifs solides et ambitieux de développement durable, à savoir : (1) réduire ses émissions de carbone liées à sa flotte de voitures et de camions pour atteindre en moyenne une émission carbone de 93 g CO₂/km et 144 g CO₂/km respectivement d'ici fin 2024 et (2) agrandir sa proportion de véhicules « verts » (émettant moins de 50 g CO₂/km) à 20% de sa flotte de voitures et de camions d'ici fin 2024.

Ces deux objectifs constituent les Indicateurs de Performance Soutenables (les « Indicateurs ») applicables aux Obligations. Sous les termes définis dans la documentation obligataire, dans le cas où Europcar Mobility Group ne satisfait pas l'une ou les conditions définies par ces Indicateurs avant le 31 Décembre 2024 (la « Date de Test »), le taux d'intérêt applicable aux Obligations augmentera de 0.125% par an à la Date de Test si le premier Indicateur n'est pas atteint, et de 0.125% si le deuxième Indicateur n'est pas atteint.

La documentation liée au financement de développement durable (« Sustainability-Linked Financing Framework ») est disponible ici :

<https://investors.europcar-group.com/fr/financial-documentation/debt>

AVERTISSEMENT

La diffusion de ce communiqué de presse peut-être sujette à des restrictions selon le droit en vigueur dans certaines juridictions. Toute personne qui pourrait se trouver en possession de ce document est tenue de se renseigner au sujet de telles restrictions éventuelles et de s'y conformer.

*Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, et abrogeant la directive 2003/71/CE, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** »).*

Ce communiqué de presse n'est pas et ne doit pas être considéré, en toutes circonstances, comme une offre au public des Obligations de la part d'Europcar Mobility Group ni une sollicitation du public dans le cadre d'une quelconque offre. Aucune action n'a été ni ne sera entreprise dans aucun pays ni sous aucune juridiction pour permettre une offre au public des Obligations ni la détention ou la distribution de ce communiqué de presse ou de tout autre document d'offre ou de tout autre document promotionnel se rapportant aux obligations dans tout pays et dans toute juridiction où des mesures seraient requises à cette fin. L'offre ou la souscription des Obligations peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Europcar Mobility Group ne saurait accepter aucune responsabilité au titre d'aucune violation par toute personne de ces restrictions.

Les Obligations ne seront proposées qu'à des investisseurs qualifiés au sens de l'article Article 2(1)(e) du Règlement Prospectus.

*S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « **États membres** »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. En conséquence, les Obligations ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans les États membres (i) qu'au profit d'investisseurs qualifiés au sens du Règlement Prospectus ou (ii) conformément aux autres dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus. Pour les besoins du présent paragraphe, la notion d'« offre au public » dans chacun des États membres se définit comme toute communication adressée sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit à des personnes et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les valeurs mobilières à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou souscrire ces valeurs mobilières.*

Cette restriction de placement s'ajoute aux autres restrictions de placement applicables dans les États membres.

*Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente, ou une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de titres aux États-Unis. Les valeurs mobilières ne peuvent pas être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié ("**U.S. Securities Act**"). Les obligations de la Société n'ont pas fait l'objet et ne feront pas l'objet d'un enregistrement au titre du U.S. Securities Act, et ni Europcar Mobility Group, ses actionnaires ou ses entités liées n'ont l'intention d'enregistrer une quelconque partie de l'offre envisagée aux États-Unis d'Amérique ni de réaliser une offre au public aux États-Unis d'Amérique. Le présent communiqué de presse est publié en vertu de, et conformément à, la règle 135c du U.S. Securities Act.*

*Le présent communiqué n'est destiné uniquement aux personnes (i) qui sont des professionnels en matière d'investissements (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « **Financial Promotion Order** »), (ii) qui sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) du Financial Promotion Order (« high net worth companies, unincorporated associations etc. »), (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) peut être légalement communiquée ou transmise (toutes les personnes mentionnées étant ensemble dénommées, les « **Personnes Habilitées** »). Le présent communiqué est uniquement accessible aux Personnes Habilitées et ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes qui ne sont pas des Personnes Habilitées. Les Obligations sont offertes uniquement aux*

Not for distribution in Canada, Japan or Australia

« investisseurs qualifiés » (tel que ce terme est défini dans le Règlement Prospectus qui fait partie du droit interne du Royaume-Uni en application du European Union (Withdrawal) Act 2018) (le **“Règlement Prospectus Anglais”**)

Le présent communiqué de presse ne peut être publié, transmis ou distribué sur le territoire du Canada, de l'Australie ou du Japon.

MiFID II Gouvernance des Produits

Conformément aux exigences en matière de gouvernance des produits prévues par : (a) la Directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers, telle que modifiée (« **MiFID II** ») ; (b) les articles 9 et 10 de la directive déléguée (UE) 2017/593 de la Commission complétant la directive MiFID II ; et (c) des mesures de transposition locales, l'évaluation du marché cible relatif aux Obligations dans le cadre de l'Offre a conduit à la conclusion suivante: (i) le marché cible des Obligations est constitué de contreparties éligibles et de clients professionnels, tels que définis dans la directive MiFID II ; et (ii) tous les canaux de distribution des Obligations à des contreparties éligibles et à des clients professionnels sont appropriés (l'« **Evaluation du Marché Cible** »). Toute personne qui par la suite propose, commercialise ou recommande les Obligations (un « **distributeur** ») devra tenir compte de l'Evaluation du Marché Cible réalisée par le producteur ; toutefois, un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible relatif aux Obligations (en adoptant ou en affinant l'Evaluation du Marché Cible réalisée par le producteur) et de déterminer les canaux de distribution appropriés.

Uniquement aux fins du processus d'approbation du produit de chaque fabricant, l'évaluation du marché cible à l'égard des Obligations a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Obligations est uniquement composé de contreparties admissibles, telles que définies dans le Financial Conduct Authority ("FCA") Handbook Conduct of Business Sourcebook ("**COBS**"), et de clients professionnels, tels que définis dans le Règlement (UE) N° 600/2014, tel qu'il fait partie du droit national en vertu de l'EUWA ("**UK MiFIR**") ; et (ii) tous les canaux de distribution des Obligations aux contreparties admissibles et aux clients professionnels sont appropriés (l'« **Evaluation du Marché Cible Anglais** »). Toute personne qui par la suite propose, commercialise ou recommande les valeurs mobilières (un "distributeur") devrait prendre en considération l'évaluation du marché cible des producteurs ; toutefois, un distributeur assujéti au FCA Handbook Product Intervention and Product Governance Sourcebook (les "**Règles MiFIR de Gouvernance des Produits Anglais**") est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible relatif aux Obligations (en adoptant ou en affinant l'évaluation du marché cible réalisée par le producteur) et de déterminer les canaux de distribution appropriés.

L'Evaluation du Marché Cible est réalisée aux seules fins du processus d'approbation du produit par le producteur et ne constitue ni une évaluation pour un client donné de la pertinence ou de l'adéquation aux fins de MiFID II ni une recommandation d'investir, d'acheter ou de prendre toute autre mesure à l'égard des Obligations.

Nonobstant l'Evaluation du Marché Cible, l'attention des distributeurs est attirée sur le fait que : le prix des Obligations pourrait baisser et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement ; les Obligations n'offrent aucun revenu garanti ni aucune garantie en capital ; et qu'un investissement dans les Obligations n'est adapté que pour des investisseurs qui n'ont pas besoin d'un revenu garanti ou d'une garantie en capital, et sont capables (seuls ou avec l'aide d'un conseiller financier ou autre) d'évaluer les avantages et les risques d'un tel investissement et disposent de ressources suffisantes pour supporter les pertes qui pourraient en résulter.

Le présent communiqué de presse peut comprendre des projections ainsi que des déclarations prospectives au sens des lois sur les valeurs mobilières en vigueur. Toute projection ou déclaration de ce type reflète le point de vue actuel d'Europcar Mobility Group sur des événements et des performances financières futures.

Aucune assurance ne peut être donnée que de tels événements ou de telles performances se réaliseront car les résultats comme les projets peuvent être amenés à différer de manière importante desdites projections.

Investor Relations

Caroline Cohen - caroline.cohen@europcar.com

Press Relations

Valérie Sauteret - valerie.sauteret@europcar.com

Vincent Vevaud - vincent.vevaud@europcar.com

Publicis Consultants

Judith Grandcoing - judith.grandcoing@publicisconsultants.com

About Europcar Mobility Group

Europcar Mobility Group is a major player in mobility markets and listed on Euronext Paris. Europcar Mobility Group's purpose is to offer attractive alternatives to vehicle ownership, in a responsible and sustainable manner. With this in mind, the Group offers a wide range of car and van rental services – be it for a few hours, a few days, a week, a month or more – with a fleet that is already "CO2 light" and equipped with the latest engines, and which will be increasingly "green" in the years to come (more than 1/3 electric and hybrid vehicles by 2023).

Customers' satisfaction is at the heart of the Group's ambition and that of its employees. It also fuels the ongoing development of new offerings in the Group's three service lines - Professional, Leisure and Proximity - which respond to the specific needs and use cases of both businesses and individuals. The Group's 4 major brands are: Europcar® - the European leader of car rental and light commercial vehicle rental, Goldcar® - the low-cost car-rental Leader in Europe, InterRent® – 'mid-tier' car rental and Ubeeqo® – one of the European leaders of round-trip car-sharing (BtoB, BtoC). Europcar Mobility Group delivers its mobility solutions worldwide through an extensive network in over 140 countries (including wholly owned subsidiaries – 18 in Europe, 1 in the USA, 2 in Australia and New Zealand – completed by franchises and partners).

Further details on our website: www.europcar-mobility-group.com

Forward-looking statements

This press release includes forward-looking statements based on current beliefs and expectations about future events. Such forward-looking statements may include projections and estimates and their underlying assumptions, statements regarding plans, objectives, intentions and/or expectations with respect to future financial results, events, operations and services and product development, as well as statements, regarding performance or events. Forward-looking statements are generally identified by the words "expects", "anticipates", "believes", "intends", "estimates", "plans", "projects", "may", "would", "should" or the negative of these terms and similar expressions. Forward looking statements are not guarantees of future performance and are subject to inherent risks, uncertainties and assumptions about Europcar Mobility Group and its subsidiaries and investments, trends in their business, future capital expenditures and acquisitions, developments in respect of contingent liabilities, changes in economic conditions globally or in Europcar Mobility Group's principal markets, competitive conditions in the market and regulatory factors. Those events are uncertain; their outcome may differ from current expectations which may in turn materially affect expected results. Actual results may differ materially from those projected or implied in these forward-looking statements. Any forward-looking statement contained in this press release is made as of the date of this press release. Other than as required by applicable law, Europcar Mobility Group does not undertake to revise or update any forward-looking statements in light of new information or future events. The results and the Group's performance may also be affected by various risks and uncertainties, including without limitation, risks identified in the "Risk factors" of the Universal Registration Document registered by the Autorité des marchés financiers and also available on the Group's website: www.europcar-mobility-group.com. This press release does not contain or constitute an offer or invitation to purchase any securities in France, the United States or any other jurisdiction.

Regulated information related to this press release is available on the website:

<https://investors.europcar-group.com/results-center>

www.europcar-mobility-group.com

**Europcar Mobility Group franchit une nouvelle étape clé dans la mise en œuvre
de son plan de réduction des émissions carbone,
avec une émission obligataire « Sustainability-linked »**

Acteur majeur de la mobilité, Europcar Mobility Group est convaincu de sa capacité à contribuer de manière significative à la transition - essentielle - vers un monde « bas carbone », en proposant des alternatives attractives à la possession d'un véhicule et en mettant à la disposition de ses clients un nombre toujours plus important de solutions de mobilité vertes.

En 2005, le Groupe était le premier, dans le secteur de la location de véhicules, à adhérer au Global Compact des Nations Unies en faveur du développement durable. En 2019, Europcar Mobility Group renforçait cette ambition en rejoignant la 'Science-Based Targets Initiative' *, afin d'aligner ses actions sur les objectifs de l'Accord de Paris. C'est dans ce cadre que le programme 'One Sustainable Fleet' voyait le jour, afin d'accroître la part de véhicules verts dans la flotte du Groupe année après année.

L'ambition d'Europcar Mobility Group en matière de mobilité durable est désormais l'objet d'une approche systémique de réduction des émissions carbone, qui englobe chacun des processus clés de l'entreprise permettant d'avoir un impact dans cette direction.

La semaine dernière, en ligne avec cette ambition, le Groupe a lancé une émission obligataire 'Sustainability-linked' de €500M pour refinancer sa flotte sur la base de critères « verts ». Pour Europcar Mobility Group, le recours à des instruments de finance durable est un puissant levier d'engagement de ses parties prenantes internes et externes, ainsi que de transformation de son modèle d'activité.

L'objectif de cette émission obligataire ** est de gérer de manière proactive la dette liée à la flotte, en lien avec le programme de sécurisation de €1,7Mds, refinancé en juin dernier. Elle a été réalisée sur la base de solides objectifs de performance durable ('Sustainable Performance Targets') :

- la réduction progressive des émissions de la flotte de véhicules du Groupe, pour atteindre respectivement une moyenne de 93 g CO2/km pour les voitures et de 144 g CO2/km pour les camions fin 2024,
- 20% de véhicules verts (moyenne d'émissions inférieure à 50 g CO2/km) dans cette même flotte fin 2024.

C'est VE (Vigeo Eiris, filiale de Moody's), 'Second Party Opinion' pour cette opération, qui a évalué la pertinence des indicateurs de performance durable choisis par la Groupe ainsi que le caractère ambitieux des objectifs associés, les notant tous les deux 'Advanced' ***.

Cette émission obligataire - une première du genre pour Europcar Mobility Group et la première dans le secteur de la location de véhicules - a été un succès, avec un taux de souscription supérieur à 4x et un coupon très compétitif.

« Nous avons la conviction que les services de mobilité que nous proposons à nos clients - de la location de voitures à l'autopartage en passant par les véhicules "à la demande", sur abonnement - sont autant d'alternatives à la propriété d'un véhicule et font partie des solutions pour construire un monde bas carbone. Nous sommes en outre déterminés à réduire, année après année, notre empreinte carbone : en s'attaquant tout particulièrement à nos émissions indirectes, qui représentent 98 % de notre bilan carbone et sont essentiellement liées à l'utilisation de notre flotte par nos clients.

L'émission obligataire que nous venons de réaliser reflète un choix qui engage toute notre organisation : le choix d'agir directement sur le profil « CO2 » de notre flotte, là où nous avons une capacité d'impact significative. Nos équipes Finance ont parfaitement intégré cet engagement en le traduisant dans la stratégie de financement de la flotte et à ce titre, nous sommes particulièrement fiers du succès de cette émission.

Nous allons poursuivre notre approche systémique, avec des « initiatives bas carbone » dans toutes les fonctions clés du Groupe, et en embarquant progressivement nos clients » - Caroline Parot, CEO, Europcar Mobility Group.

* Dans le cadre de l'Accord de Paris, en 2015, les États s'engageaient à contenir la trajectoire d'élévation des températures planétaires en dessous de 2°C d'ici à 2100. En 2018, le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat avertissait que cette même trajectoire ne devrait pas être supérieure à 1,5°C pour éviter les impacts catastrophiques du réchauffement. Afin d'y parvenir, il va falloir réduire les émissions de gaz à effet de serre de moitié d'ici à 2030, pour atteindre « zéro-émissions » en 2050. Dans cet horizon de temps limité, le rôle des entreprises sera déterminant, dans un contexte où tous les acteurs, dans tous les secteurs d'activité, devront opérer une profonde transformation. Les entreprises ayant rejoint la 'Science-Based Targets Initiative' sont aujourd'hui déjà engagées à réduire très fortement leurs émissions de gaz à effet de serre.

** L'émission obligataire 'Sustainability-linked' a été réalisée avec :

- BNP Paribas comme banque principale, conseil ESG et coordinateur global,
- CACIB comme coordinateur global et conseil notation,
- HSBC comme coordinateur global.

Le taux d'intérêt de ces obligations sera de 3% par an, payable semestriellement : un excellent résultat au regard de la notation des obligations senior existantes émises par EC Finance plc et échues en 2022 ('**2022 Notes**'), notées CCC+ par S&P et récemment rehaussées de B3 à B2 par Moody's le 21 septembre 2021.

*** Plus d'informations dans la section « Investisseurs » du site du Groupe :

- Documentation ESG du Groupe, liée à l'émission obligataire
 - o <https://investors.europcar-group.com/static-files/5f972620-490e-4bc8-b346-a8efdbdcaf15>
- VE (Vigeo Eiris) 'Second Party Opinion'
 - o <https://investors.europcar-group.com/static-files/1fc9a304-0baf-4823-bd34-b340f0ff3d83>
- Communiqué de presse annonçant le lancement de l'émission obligataire
 - o https://investors.europcar-group.com/system/files/encrypted/nasdaq_kms/news/2021/09/21/7-46-19/PR%20_Issuance%20of%20Senior%20Secured%20Notes_21%20Sept%202021.pdf

Relations investisseurs

Caroline Cohen - caroline.cohen@europcar.com

Relations média

Valérie Sauteret - valerie.sauteret@europcar.com

Vincent Vevaud - vincent.vevaud@europcar.com

Judith Grandcoing – judith.grandcoing@europcar.com

A propos d'Europcar Mobility Group

Europcar Mobility Group est l'un des principaux acteurs du secteur de la mobilité et est une société cotée sur Euronext Paris. Europcar Mobility Group a pour raison d'être d'offrir des alternatives attractives à la possession de véhicules, de manière responsable et durable. Dans cette perspective, Europcar Mobility Group offre une large palette de services de location de voitures et utilitaires – que ce soit pour quelques heures, quelques jours, une semaine, un mois ou plus - avec une flotte d'ores et déjà « C02 light » dotée des motorisations les plus récentes et qui sera dans les années à venir de plus en plus « verte ».

La satisfaction des clients est au cœur de l'ambition du Groupe et de celle de ses collaborateurs. Elle nourrit également le développement permanent de nouvelles offres dans les trois lignes de service du Groupe - Professionnels, Loisirs, Proximité -, répondant ainsi aux besoins spécifiques et cas d'usage des entreprises ainsi que des particuliers. Les 4 marques majeures du Groupe sont : Europcar® - le leader Européen de la location de véhicules, Goldcar® - la plus importante société de location de véhicules lowcost en Europe, InterRent® – marque « mid-tier » à destination des clients loisirs et Ubeeqo® – leader européen du carsharing (BtoB, BtoC). Europcar Mobility Group propose ses différentes solutions et services de mobilité dans le monde à travers un vaste réseau dans plus de 140 pays (incluant 18 filiales en propre en Europe, 1 aux USA, 2 en Australie et Nouvelle-Zélande, ainsi que des franchisés et des partenaires).

Plus d'informations : www.europcar-mobility-group.com

**RÉSULTATS DU TROISIÈME TRIMESTRE 2021 :
PERFORMANCE SUPÉRIEURE AUX ATTENTES, GRÂCE AUX MESURES STRUCTURELLES
PRISES PAR LE GROUPE CES 18 DERNIERS MOIS ET À UN ENVIRONNEMENT CONJONCTUREL FAVORABLE**

TAUX D'EBITDA CORPORATE RECORD, À 27.4 %

OBJECTIFS REVUS À LA HAUSSE POUR 2021

FAITS MARQUANTS DU T3 & DES NEUF PREMIERS MOIS DE 2021

- Chiffre d'affaires sur les 9 premiers mois de 2021 : en hausse de +20%¹ pour s'établir à 1.625 M€, avec un rebond de +45%¹ au T3 2021 sous l'effet d'une solide performance dans le segment Loisirs, particulièrement pour les activités Low-Cost, avec un RPD² élevé.
- Chiffre d'affaires du T3 2021 à 782,6 M€ : proche du niveau du T3 2019, avec un écart se réduisant mois après mois.
- Fort rebond de l'EBITDA corporate³ qui atteint 215 M€ au T3 2021 avec une marge record de 27,4% (21,9%¹ au T3 2019).
- Réduction de la dette nette corporate au 30 sept. 2021 par rapport à juin 2021 : 211 M€ (comparé à 266 M€), grâce à un taux de conversion élevé de free cash-flow corporate (40%) et à un effet de saisonnalité. Baisse des liquidités corporate à 372 M€, contre 447 M€.
- Refinancement réussi de la dette liée la flotte, d'un montant de 2,2 milliards d'euros, avec une émission obligataire et un re-engineering du SARF, tous deux « sustainability-linked ».

PERSPECTIVES 2021 ET TRAJECTOIRE MOYEN-TERME

- Le Groupe revoit à la hausse ses ambitions pour l'exercice 2021, en raison d'un T3 supérieur à ses attentes, particulièrement en septembre, ainsi qu'un environnement business favorable, et ce dans un contexte sanitaire stabilisé :
 - EBITDA corporate pré-IFRS 16 supérieur à 150 M€ comparé à « supérieur à 110 M€ » (contre -276 M€ en 2020 et 278 M€ en 2019⁴).
 - Endettement net corporate prévu dans une fourchette de 250 à 300 M€, contre 300 à 350 M€.
- Le Groupe est confiant quant à l'orientation de l'activité à long-terme, s'appuyant sur les gains structurels de Reboot et la poursuite du plan de transformation Connect, mais s'attend également à rencontrer quelques vents contraires à moyen-terme :
 - Alors que la dynamique des prix devrait rester positive, les volumes seront limités par la pénurie continue de l'offre de flotte
 - Dans ce contexte, le Groupe anticipe une augmentation du coût unitaire de la flotte et de la consommation de trésorerie, compte tenu de la recherche de sources alternatives de véhicules.
 - Augmentation substantielle attendue de la base de coûts dans un environnement inflationniste.

POINT DE SITUATION SUR LE PROJET D'OPA

Sous réserve d'approbation par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), le projet d'OPA (*projet d'offre publique d'acquisition*) du consortium mené par Volkswagen⁵, déposé le 20 septembre 2021, pourrait s'ouvrir durant le T4 2021, avec une réalisation de l'offre (assujettie à certaines autorisations antitrust) au cours du T1 2022⁶).

¹ Base proforma : à taux de change et périmètres constants

² RPD (revenue per transaction day) : correspond au chiffre d'affaires "locations" divisé par le nombre de jours de location sur la période,

³ Post-IFRS 16

⁴ L'EBITDA corporate pré-IFRS 16 2019 PF (pro-forma) de 0,26 milliard d'euros correspond à l'intégration sur l'année pleine de Fox Rent-a-Car et des franchisés Finlandais et Norvégiens

⁵ Via Green Mobility Holding SA, entreprise créée à cet effet, contrôlée par le consortium mené par Volkswagen Group, dans lequel figurent également Attestor Capital LLP et Pon Holdings BV

⁶ Le projet d'offre de Green Mobility Holding, ainsi que le projet de réponse à celui-ci de la Société, comprenant notamment l'avis motivé du Conseil d'administration et le rapport de l'expert indépendant, ont fait l'objet de communiqués de presse dédiés et sont consultables sur le site de l'AMF (<https://www.amf-france.org/>), ainsi que, respectivement, sur les sites de Volkswagen Group et de la Société (<https://investors.europcargroup.com/tender-offer>).

Caroline Parot, PDG d'Europcar Mobility Group a déclaré :

« Malgré un début d'année difficile dû à la pandémie du COVID, le Groupe a réalisé de belles performances à partir du mois de mai, confirmées sur les 3 derniers mois. Cela nous amène à revoir à la hausse nos ambitions en matière d'EBITDA corporate pour l'ensemble de l'exercice.

Ces performances, nous les devons d'abord à nos collaborateurs, qui ont une fois de plus démontré leur résilience et leur engagement : je tiens à les en remercier.

Nous avons également bénéficié de facteurs tant structurels que conjoncturels. Nous recueillons aujourd'hui les fruits de notre programme d'adaptation « Reboot » et de notre restructuration financière. Ceci dans un environnement caractérisé par une forte appétence "post-confinement" pour les voyages et une raréfaction de l'offre, due à la pénurie de semi-conducteurs, qui renforce nos capacités de pricing. Tous ces facteurs font que notre Groupe se trouve aujourd'hui dans les meilleures conditions pour bénéficier pleinement de la reprise du marché du voyage et des loisirs.

A moyen-terme et dans la perspective d'une pénurie durable des semi-conducteurs, nous anticipons une tension persistante entre l'offre et la demande, que nous gérerons en privilégiant la rentabilité aux volumes, dans un contexte de reprise progressive du trafic international.

Cependant, nous anticipons également un environnement commercial légèrement moins favorable qu'au T3 2021, avec une base de coûts qui devrait logiquement augmenter, étant donné que la pénurie de véhicules devrait rendre leur approvisionnement plus consommateur de trésorerie et que nous avançons dans notre transformation « Connect ».

Europcar Mobility Group vous invite à la conférence téléphonique de ses résultats du 3^{ème} trimestre 2021 :
le jeudi, le 28 octobre, à 18 heures (CET)

Numéros de téléphone :

France : +33 (0)1 76 77 25 07
Allemagne : +49 (0)89 2030 35526
UK : +44 (0)330 336 9434
USA : +1 929-477-0324

Code de confirmation : 7299797

Webcast en direct :

Vous pouvez assister à la présentation grâce au lien suivant :

https://globalmeet.webcasts.com/starthere.jsp?ei=1500545&tp_key=b7e08fca6c

Les diapositives relatives aux résultats du troisième trimestre 2021 sont disponibles sur le site web du Groupe à la section intitulée « Information Financière » :

<https://investors.europcar-group.com/results-center>

DONNÉES FINANCIÈRES CLÉS SUR LES PREMIERS 9 MOIS DE 2021

Résultats financiers du T3 2021

En millions d'euros, sauf mention particulière	T3 2021	T3 2020	% Variation à périmètre et taux de change constants
Volumes de jours de location (en millions)	19.3	16.4	18.2%
Flotte moyenne (en milliers)	268.1	248.7	7.8%
Taux d'utilisation financière de la flotte	78.5%	71.6%	
Chiffre d'affaires	782.6	537.2	45.1%
Corporate EBITDA ajusté (IFRS 16)	214.7	54.4	
Marge de corporate EBITDA ajusté	27.4%	10.1%	
Résultat opérationnel	183.0	18.8	
Résultat courant avant impôts	148.4	(30.5)	
Bénéfice/Perte net(te)	141.5	(9.7)	
Flux de trésorerie disponibles corporate	86.2	(46.7)	
Dette nette corporate - fin de période	211.2	1 322.1	

NB : La flotte moyenne et le taux d'utilisation incluent la Mobilité Urbaine. Les données historiques ont été ajustées en conséquence.

Résultats financiers des 9 premiers mois de 2021

En millions d'euros, sauf mention particulière	9M 2021	9M 2020	% Variation à périmètre et taux de change constants
Volumes de jours de location (en millions)	45.3	43.4	4.5%
Flotte moyenne (en milliers)	222.1	266.5	-16.7%
Taux d'utilisation financière de la flotte	74.9%	59.4%	
Chiffre d'affaires	1 625	1 352	20%
Corporate EBITDA ajusté (IFRS 16)	190	(154)	
Marge de corporate EBITDA ajusté	11.7%		
Résultat opérationnel	93.0	(248.4)	
Résultat courant avant impôts	16.8	(393.9)	
Bénéfice/Perte net(te)	18.7	(295.9)	
Flux de trésorerie disponibles corporate	2.4	(342.3)	
Dette nette corporate - fin de période	211.2	1 322.1	

NB : La flotte moyenne et le taux d'utilisation incluent la Mobilité Urbaine. Les données historiques ont été ajustées en conséquence.

Aucun changement de périmètre n'est intervenu entre 2020 et 2021 sur la période de référence. Pour rappel, les 2 dernières acquisitions réalisées par le Groupe ont été Fox Rent-A-Car aux USA, consolidé en novembre 2019, et les franchisés en Norvège et en Finlande, en juillet 2019.

PERTES & PROFITS

Présentation du compte de gestion : Les comptes sont présentés selon la norme IFRS 16, sauf mention explicite.

Le chiffre d'affaires et les pertes et profits s'analysent à périmètre et à taux de change constants. Les changements signalés figurent en Annexe.

En millions d'euros	T3 2021	T3 2020	% Variation à périmètre et taux de change constants	T3 2019
Chiffre d'affaires	782.6	537.2	45.1%	1 069.4
Taille moyenne de la flotte (en milliers)	268.1	248.7	7.8%	418.8
Nombre de jours de location facturés (en million)	19.3	16.4	18.2%	30.6
Taux d'utilisation	78.5%	71.6%		79.6%
Coûts de détention de la flotte, hors intérêts estimés inclus dans les locations simples	(148.4)	(150.4)	2.2%	(253.1)
Coûts variables	(241.2)	(175.5)	-36.7%	(346.9)
Coûts liés aux dépenses marketing	(4.8)	(1.9)	-146.7%	(7.3)
Charges financières relatives à la flotte	(31.2)	(25.7)	-20.9%	(37.5)
Coûts directs et variables	(425.6)	(353.6)	-19.6%	(644.8)
Marge après coûts directs	357.0	183.6	94.4%	424.6
Marge	45.6%	34.2%		39.7%
Frais généraux du réseau	(73.2)	(69.2)	-5.3%	(114.0)
Frais généraux du siège	(69.1)	(59.9)	-13.8%	(76.0)
Coûts fixes et semi-fixes	(142.3)	(129.2)	-9.3%	(190.0)
Corporate EBITDA Ajusté (IFRS 16)	214.7	54.4		234.6
Marge	27.4%	10.1%		21.9%
Impact IFRS 16 des charges liées aux locaux et parking en location simple	(18.5)	(18.2)		(24.3)
Impact IFRS 16 des coûts liés à l'exploitation	(2.4)	(10.0)		(5.5)
Corporate EBITDA Ajusté excl. IFRS 16	193.8	26.2		204.9
Dotations aux amortissements :	(34.2)	(42.4)	19.8%	(40.2)
Charges et produits non courants	(20.2)	(9.6)		(16.0)
Résultat financier hors flotte	(12.0)	(32.8)	63.6%	(22.9)
Coûts financiers nets de restructuration	-	-		-
Résultat avant impôts	148.4	(30.5)		155.5
Impôt sur le résultat	(6.9)	20.7		(42.9)
Quote-part dans le résultat des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-		0.1
Résultat net excl. IFRS 16	143.2	(8.4)		117.3
Résultat net incl. IFRS 16	141.5	(9.7)		112.7

En millions d'euros	9M 2021	9M 2020	% Variation à périmètre et taux de change constants	9M 2019
Chiffre d'affaires	1 624.5	1 352.0	20.1%	2 510.1
Taille moyenne de la flotte (en milliers)	222.1	266.5	-16.7%	356.2
Nombre de jours de location facturés (en million)	45.3	43.4	4.5%	74.3
Taux d'utilisation	74.9%	59.4%		76.6%
Coûts de détention de la flotte, hors intérêts estimés inclus dans les locations simples	(386.6)	(484.0)	20.2%	(633.1)
Coûts variables	(550.7)	(497.9)	-10.7%	(840.8)
Coûts liés aux dépenses marketing	(11.4)	(12.3)	6.8%	(28.3)
Charges financières relatives à la flotte	(77.7)	(83.8)	6.9%	(104.1)
Coûts directs et variables	(1 026.5)	(1 078.0)	4.7%	(1 606.3)
Marge après coûts directs	598.0	274.0	117.7%	903.8
Marge	36.8%	20.3%		36.0%
Frais généraux du réseau	(198.5)	(222.1)	10.2%	(332.0)
Frais généraux du siège	(209.6)	(206.1)	-1.4%	(262.1)
Coûts fixes et semi-fixes	(408.1)	(428.2)	4.6%	(594.0)
Corporate EBITDA Ajusté (IFRS 16)	189.9	(154.2)		309.8
Marge	11.7%			12.3%
Impact IFRS 16 des charges liées aux locaux et parking en location simple	(55.2)	(58.0)		(61.0)
Impact IFRS 16 des coûts liés à l'exploitation	(8.6)	(23.0)		(19.1)
Corporate EBITDA Ajusté excl. IFRS 16	126.1	(235.2)		229.7
Dotations aux amortissements :	(102.5)	(119.5)	14.6%	(115.3)
Charges et produits non courants	(38.6)	(30.0)		(42.0)
Résultat financier hors flotte	(54.2)	(90.1)	39.6%	(99.5)
Coûts financiers nets de restructuration	22.3	-		-
dont l'impact sur les charges et produits non courants	(13.6)	-		-
dont l'impact sur les coûts financiers (IFRIC 19 & Coûts de transaction)	35.9	-		-
Résultat avant impôts	16.8	(393.9)		53.0
Impôt sur le résultat	1.9	98.0		(20.5)
Quote-part dans le résultat des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-		-
Résultat net excl. IFRS 16	23.5	(291.7)		43.6
Résultat net incl. IFRS 16	18.7	(295.9)		32.4

Le périmètre constant inclut Fox, consolidé en novembre 2019 et les franchisés en Finlande et en Norvège en juillet 2019.

Coûts variables : coûts liés au C.A, coûts liés à la location, coûts d'exploitation de la flotte et autres

La flotte moyenne et le taux d'utilisation incluent la Mobilité Urbaine. Les données historiques ont été ajustées en conséquence.

1. Passage du Chiffres d'affaires à la Marge sur Coûts Directs sur les 9 premiers mois de 2021

Comme expliqué dans les publications précédentes et illustré dans le tableau ci-dessous, l'organisation du Groupe est désormais structurée autour de 3 Service Lines afin de mieux répondre à des cas d'utilisation spécifiques de la mobilité et de concevoir des offres appropriées, ainsi que les parcours client associés.

- **Clientèle Loisirs** : ses principales attentes sont : prix compétitifs et rapidité du service - Principaux cas d'usage : Voyage & Loisirs.
- **Clientèle Professionnels** : exploitation planifiée et contractuelle, demande de solutions flexibles, qualité de service indispensable et réseau fiable - Principaux cas d'usage : véhicules de remplacement, voyages d'affaires, gestion du parc automobile, mobilité locale pour les entreprises.
- **Clientèle Proximité** : recherche d'une plus grande accessibilité du service - principaux cas d'usage : remplacement de véhicules pour solutions de location à long terme et sur demande, comme l'auto-partage.

Fort rebond du C.A. au T3 2021

Sur une base proforma (c'est-à-dire à périmètre et taux de change constants), le chiffre d'affaires du Groupe a progressé de +20,1% au cours des 9 premiers mois de 2021 par rapport à la même période l'année précédente, atteignant 1.625 M€, grâce à une solide croissance dans le segment Low-cost, en particulier aux Etats-Unis, avec un fort rebond de +45,1% à 782,6 M€ au troisième trimestre 2021 par rapport au troisième trimestre 2020.

Ce rebond est lié à l'assouplissement des restrictions sur les déplacements, et à un niveau élevé de demande intérieure face à une offre limitée, en raison de l'impact de la pénurie de semi-conducteurs sur les capacités de production des équipementiers. Dans un contexte de forte appétence des clients pour les vacances dans les marchés domestiques, en Europe du Sud en particulier, le Groupe a su mettre en œuvre une politique de « pricing » en temps réel basée sur l'optimisation du taux d'utilisation de sa flotte.

Par rapport au T3 2019, le Groupe a réduit l'écart mois par mois : -27% au T3 2021, soit -34% en juillet, -26% en août et -18% en septembre. Cette bonne performance est principalement liée à la politique de pricing, avec un mix d'activités favorable durant le trimestre.

En millions d'euros	T3 2021	T3 2020	% Variation à taux de change constants	9M 2021	9M 2020	% Variation à taux de change constants
Proximité	107.5	85.9	24.4%	202.9	198.8	1.4%
Professionnels	209.1	167.3	23.5%	495.3	464.8	5.8%
Loisirs	346.9	185.7	87.6%	601.1	408.6	49.0%
CARS	663.5	439.0	50.6%	1 299.3	1 072.3	21.2%
Proximité	23.7	18.3	29.0%	59.6	46.6	27.6%
Professionnels	67.7	61.5	9.1%	204.2	178.3	14.0%
VANS & TRUCKS	91.4	79.9	13.7%	263.8	224.9	16.8%
Produits des activités de location de véhicules (dont la Mobilité)	754.9	518.8	44.9%	1 563.1	1 297.2	20.4%
Autres produits associés à la location de véhicules (dont les activités de franchise)	27.7	18.4	50.3%	61.4	54.7	12.6%
Chiffre d'affaires	782.6	537.2	45.1%	1 624.5	1 352.0	20.1%

CARS : le chiffre d'affaires a augmenté de manière significative, à +51% par rapport au T3 2020, passant à 663,5 M€ au T3 2021, sous l'effet combiné de la hausse des prix (due à une pénurie de véhicules dans la flotte, elle-même liée à la pénurie de semi-conducteurs), d'une demande supérieure à l'offre et, dans une moindre mesure, des volumes. Les États-Unis et l'Europe du Sud ont enregistré d'excellentes performances.

Parmi les 3 Service Lines, le segment Loisirs a enregistré la plus forte croissance (+88%) malgré l'absence de reprise du trafic international.

L'analyse ci-dessous détaille la performance du segment CARS par Service Line :

- **Service Line Loisirs** : concerne principalement l'activité aéroportuaire et les gares, a bénéficié du fort rebond du segment Low-cost, portée par Goldcar en Espagne et Fox-Rent-A-Car aux États-Unis.
- **Service Line Professionnels** : a bénéficié de solutions à long terme (LTS) qui apportent agilité et flexibilité aux entreprises. Ces solutions sont particulièrement bien adaptées à la demande de la clientèle.
- **Service Line Proximité** : La mobilité locale à la demande s'est fortement redressée au troisième trimestre 2021. Cela confirme l'évolution de la clientèle urbaine vers des alternatives à la possession d'un véhicule, avec une forte proportion de clients fidèles.

VANS & TRUCKS : avec un chiffre d'affaires de 91 M€ au T3 2021, en hausse de +13,7% par rapport à la même période l'année dernière, la BU est proche de ses niveaux de 2019 ; cette évolution est principalement due à une solide croissance des volumes, en Espagne et au Royaume-Uni en particulier, et aux solutions à la demande au niveau local. Nos Super-Sites restent également bien orientés, ce qui répond parfaitement à la demande des clients entreprises et correspond au succès des solutions à long terme (LTS).

Marge sur Coûts Directs : gestion exceptionnelle de la flotte

Au T3 2021, le Groupe, bien que bridé par la pénurie de véhicules chez les équipementiers, a remarquablement bien géré sa flotte durant l'été pour répondre à une demande croissante, en déployant des solutions alternatives et en utilisant une période de détention plus longue, ainsi que des véhicules d'occasion. Cela s'est traduit par une augmentation de +28% de la flotte moyenne par rapport au T2 2021, qui est passée à 268 000 véhicules au T3 2021. Le taux d'utilisation a aussi fortement progressé, à 78,5%, qui est le taux le plus élevé depuis le T4 2019, mais qui est légèrement inférieur à celui du T3 2019 (79,6%) en raison du confinement partiel en Australie.

Le Groupe a continué à surveiller de près ses coûts directs et variables, en limitant leur hausse à +19,6% par rapport au T3 2020, à 426 M€ sur le trimestre. Dans le même temps, il a vu son chiffre d'affaires progresser de +45%. Cette bonne performance a été stimulée par les coûts de détention de la flotte, qui n'ont augmenté que de façon limitée (+2,2%), pour s'établir à 148 M€ par rapport à la même période de l'année dernière, alors que la flotte moyenne a augmenté de +7,8% pour passer à 268 000 véhicules. Le Groupe a géré avec beaucoup d'agilité son parc et a bénéficié de conditions favorables s'agissant de la revente de véhicules d'occasion.

En conséquence, la Marge sur Coûts Directs a presque doublé pour s'établir à 357 M€ au T3 2021 par rapport au T3 2020 (2,2x sur les 9 premiers mois de 2021) avec un taux record de 45,6%.

Par rapport au T3 2019, les coûts directs & variables sont en baisse de 34% pour un chiffre d'affaires en baisse de 27%.

2. Passage de la Marge sur Coûts Directs à l'EBITDA Corporate ajusté : un EBITDA corporate record au T3 2021

Au T3 2021, le Groupe a poursuivi l'optimisation des coûts de son réseau et de ses sièges sociaux, mais n'a plus bénéficié des mesures de chômage technique : les coûts fixes et semi-fixes ont augmenté de +9% pour passer à 142 M€ au T3 2021 contre 129 M€ au T3 2020, ce qui est une hausse limitée par rapport à la croissance de +45% du chiffre d'affaires enregistrée sur cette même période.

Au T3 2021, le Groupe a éliminé 25% de ses coûts fixes et semi-fixes, en phase avec la baisse du chiffre d'affaires par rapport à la période d'avant la pandémie du T3 2019. Cela illustre l'impact positif de toutes les mesures d'adaptation prises par le Groupe pour atténuer les conséquences de la crise.

Cela a conduit le Groupe à enregistrer une augmentation de 3,9x de l'EBITDA corporate, qui s'établit à 214,7 M€ au T3 2021 par rapport au T3 2020, ce qui se traduit par un taux de marge record de 27,4% (contre 10,1% au T3 2020 et 21,9% au T3 2019).

Au total, le Groupe a enregistré une baisse limitée de l'EBITDA Corporate de 20 M€ entre T3 2021 et T3 2019 comparée à la baisse du chiffre d'affaires de 287 M€ sur la période, soit un « fall-through » limité de 7%.

3. De l'EBITDA Corporate Ajusté au Résultat Net Groupe

Charges d'amortissement : en baisse du fait de la réduction du nombre de stations au sein du réseau.

Produits et charges financiers non liés à la flotte : en baisse de -40%, passant à -54,2 M€ sur les 9 premiers mois de 2021 contre -90,1 M€ à la même période l'année dernière, principalement en raison de la disparition des obligations corporate dans le cadre de la restructuration financière, partiellement compensée par de nouveaux intérêts sur les prêts garantis par l'État et l'augmentation des coûts des lignes de crédit (TLB et RCF) mises en place après la restructuration.

Les charges non récurrentes se sont élevées à -38,6 M€ sur les 9 premiers mois de 2021 (-30,0 M€ à la même période l'an dernier), dont -20,2 M€ au troisième trimestre de 2021 (-9,6 M€ au troisième trimestre de 2020). Ceci traduit (i) les mesures d'adaptation prises dans les sièges sociaux et au sein du réseau, dans le cadre du plan *Reboot* afin d'obtenir un retour rapide sur investissement en adaptant la base de coûts à la nouvelle taille de l'entreprise ; et (ii) au troisième trimestre 2021, une partie des frais liés au projet d'offre et d'autres éléments non récurrents.

Frais financiers nets de restructuration: en hausse de 22,3 M€ au cours des neuf premiers mois de 2021, enregistrés au premier trimestre de 2021, ventilés en 13,6 M€ de frais de restructuration (comptabilisés dans le compte de résultat) et en 35,9 M€ de revenus non monétaires (dont 48 M€ comptabilisés selon les normes comptables IFRIC 19, provenant de la différence entre la valeur comptable de la dette convertie en instruments de capitaux propres et la juste valeur de ces instruments à la date de la transaction ; et 12 M€ correspondant à une régularisation de coûts de transaction antérieurs).

Impôts : -6,9 M€ au T3 2021 contre + 20,7 M€ au T3 2020, reflétant une approche prudente sur l'activation des déficits fiscalement reportables par rapport à la même période l'année dernière.

Résultat net : le Groupe affiche un résultat positif de 141,5 M€ au T3 2021 contre -9,7 M€ à la même période l'an dernier.

FREE CASH FLOW CORPORATE, DETTE NETTE CORPORATE & DETTE LIÉE À LA FLOTTE

Taux élevé de conversion du cash-flow d'exploitation

Le Groupe a amélioré considérablement son cash-flow d'exploitation au troisième trimestre 2021 par rapport au troisième trimestre 2020 grâce à un EBITDA positif et à un contrôle strict des sorties de trésorerie : les dépenses non récurrentes et les coûts des loyers ont diminué, tandis que les dépenses en CAPEX augmentaient, en raison de la montée en puissance progressive des dépenses informatiques et d'une variation plus faible des BFR en raison d'un remboursement anticipé peu élevé au deuxième trimestre 2021.

Le cash-flow d'exploitation corporate est redevenu positif, à +86 M€ au troisième trimestre 2021, après avoir été à -84 M€ au premier semestre 2021, ce qui se traduit par un taux de conversion élevé à 40 %.

En millions d'euros	T3 2021	T3 2020	T3 2019	9M 2021	9M 2020	9M 2019
Corporate EBITDA ajusté	214.7	54.4	247.4	189.9	(154.2)	329.2
Remboursement des dettes de location (dans le cadre de l'IFRS 16)	(20.9)	(28.2)	(29.7)	(63.9)	(81.0)	(80.1)
Autres produits et charges non courantes	(6.5)	(9.6)	(11.6)	(24.8)	(30.9)	(37.2)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, nettes de la valeur nette des actifs cédés	(14.1)	(8.4)	(19.1)	(40.6)	(33.2)	(58.1)
Variations du besoin en fonds de roulement et des provisions	(81.6)	(41.0)	(100.3)	(40.5)	(32.8)	(14.3)
Impôts payés	(5.3)	(13.9)	(17.9)	(17.7)	(10.2)	(27.3)
Flux de trésorerie corporate disponible	86.2	(46.7)	68.8	2.4	(342.3)	112.2

Dettes Nette⁷ Corporate en baisse au 30 septembre 2021 par rapport au 30 juin 2021

La dette nette corporate a diminué pour s'établir à 211 M€ au 30 septembre 2021, contre 266 M€ au 30 juin 2021, principalement grâce à la performance EBITDA corporate, mais aussi en raison de l'effet de saisonnalité et de la forte proportion de clients Loisirs. Les liquidités ont baissé pour passer à 372 M€ au 30 septembre 2021 contre 447 M€ au 30 juin 2021, ce qui traduit les sorties de trésorerie utilisées pour financer la flotte. Au 30 septembre, le Groupe avait tiré 80 M€ sur les 225 M€ de lignes de financement pour la flotte.

Refinancement réussi de la dette en matière de flotte s'accompagnant d'objectifs liés au développement durable

Europcar Mobility Group a été en mesure, au troisième trimestre 2021, de refinancer avec succès une partie de la dette concernant sa flotte pour un total de 2,2 milliards d'euros, en gérant de manière proactive son profil d'endettement : le refinancement d'une facilité de crédit renouvelable non garantie d'un montant de 1,7 milliards d'euros avec une échéance en juillet 2024 et le refinancement d'obligations senior d'un montant de 500 M€ avec un coupon de 3,0 %, venant à échéance en novembre 2026. Le produit brut du placement de ces obligations ainsi que la trésorerie disponible ont été utilisés pour rembourser par anticipation l'intégralité des obligations garanties à 2,375 % venant à échéance en 2022 et émises par EC Finance Plc (les "Obligations 2022").

Le Groupe est le premier acteur du secteur de la location de véhicules à se financer en affichant des objectifs liés au développement durable. Europcar Mobility Group s'est donné des objectifs de performance rigoureux et ambitieux en la matière, à savoir :

- Réduction des émissions de CO₂ de son parc de voitures et de véhicules utilitaires / camions à une moyenne de 93 g de CO₂/km et de 144 g de CO₂/km respectivement d'ici fin 2024.
- Part de véhicules verts (moins de 50 g de CO₂/km) de sa flotte représentant au moins 20 % d'ici fin 2024.

⁷ Hors passifs liés à des crédit-baux



Ces deux objectifs de performance « sustainability-linked », applicables aux obligations, seront testés pour la première fois en 2024. En matière de SARF, le Groupe a choisi comme objectif la part de véhicules verts (moins de 50 g de CO₂/km) en % de la flotte totale du Groupe, soit un objectif de 20 % de sa flotte d'ici à fin 2024, qui sera testé sur une base annuelle à partir de 2022.

OBJECTIFS 2021 : AMBITIONS REVUES A LA HAUSSE

Le Groupe revoit à la hausse ses ambitions en matière d'EBITDA corporate et de dette nette corporate pour l'exercice 2021, grâce aux performances exceptionnelles réalisées au troisième trimestre 2021, particulièrement en septembre, et à la bonne tendance actuelle, et ce dans un contexte sanitaire stabilisé :

- Le Groupe réitère son ambition de générer une croissance significative de son chiffre d'affaires pour l'exercice 2021 grâce :
 - Au maintien de la bonne dynamique en matière de pricing, dans un contexte d'accélération de la pénurie de véhicules,
 - A la poursuite de la bonne tendance de la demande loisirs et de la demande domestique.
- Objectif d'EBITDA corporate pré-IFRS 16 : supérieur à 150 M€, contre un montant supérieur à 110 M€ communiqué le 20 septembre à l'occasion de la publication des résultats (contre -276 M€ en 2020 et 278 M€ en 2019)
- Objectif de dette nette corporate dans une fourchette de 250-300 M€, contre les 300-350 M€ communiqués précédemment.

TRAJECTOIRE À MOYEN TERME

Le Groupe est confiant quant à l'orientation de l'activité à long-terme, s'appuyant sur les gains structurels de Reboot et la poursuite du plan de transformation Connect, mais s'attend également à rencontrer quelques vents contraires à moyen-terme :

- Profil du chiffre d'affaires : privilégier la rentabilité par rapport aux volumes
 - Alors que la dynamique des prix devrait rester positive, les volumes seront limités par la pénurie continue de l'offre de flotte
 - Fort accent mis sur la rentabilité par rapport aux volumes, avec des stratégies de pricing optimisées
 - Reprise progressive du trafic international
- Flotte : modèle alternatif et coûts plus élevés qu'initialement prévu
 - Les coûts d'acquisition devraient augmenter significativement, en raison des répercussions de la pénurie de semi-conducteurs sur les capacités de production des équipementiers
 - Pour les mêmes raisons, l'équilibre entre la part de " buy-back " et celle " at risk " devrait évoluer.
- Coûts & trésorerie : augmentation substantielle attendue de la base de coûts dans un environnement inflationniste
 - Coûts non liés à la flotte : des augmentations attendues (p. ex. salaires et recrutement de personnel là où cela est nécessaire)
 - Liquidités corporate réduite : l'approvisionnement en véhicules se traduira par une plus grande consommation de liquidités qu'en 2021, malgré la baisse des volumes achetés.
- Transformation : en bonne voie
 - Des efforts soutenus et des investissements accrus pour accélérer la mise en œuvre de « Connect » et la transformation du Groupe en une plateforme de mobilité, en mettant notamment l'accent sur la numérisation des opérations & de l'expérience client, ainsi que sur les solutions d'abonnement.

OFFRE DE RACHAT DES TITRES DE LA SOCIETE

Green Mobility Holding SA, contrôlée par le consortium dirigé par Volkswagen, a déposé le 20 septembre une offre publique d'achat en espèces au prix de 0,50 € par action, plus une revalorisation potentielle de 0,01 € par action si le seuil de 90 % de retrait obligatoire est atteint à la fin de l'offre. Les principaux actionnaires (Anchorage, CarVal, Attestor, Centerbridge, Diameter, Monarch et Marathon) ont déjà pris des engagements fermes d'apporter leurs actions à l'offre, pour environ 68% du capital.

Le Conseil d'administration d'Europcar Mobility Group, qui s'est réuni le 17 septembre 2021, a dans son avis motivé déclaré qu'elle était conforme à l'intérêt de la Société, de ses actionnaires et de ses salariés, et a recommandé que les actionnaires de la société, apportent leurs titres.

Sous réserve d'approbation par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), le projet d'OPA (*projet d'offre publique d'acquisition*) du consortium mené par Volkswagen, déposé le 20 septembre 2021, pourrait s'ouvrir durant le T4 2021, avec une réalisation de l'offre (assujettie à certaines autorisations antitrust) au cours du T1 2022.

NB : le projet d'offre de Green Mobility Holding, ainsi que la projet de réponse à celui-ci de la Société, comprenant notamment l'avis motivé du Conseil d'administration et le rapport de l'expert indépendant, ont fait l'objet de communiqués de presse dédiés et sont consultables sur le site de l'AMF (<https://www.amf-france.org/>), ainsi que, respectivement, sur les sites de Volkswagen Group et de la Société (<https://investors.europcargroup.com/tender-offer>).

Relations Investisseurs

Caroline Cohen - caroline.cohen@europcar.com

Relations Presse

Valérie Sauteret - valerie.sauteret@europcar.com

Vincent Vevaud - vincent.vevaud@europcar.com

A propos d'Europcar Mobility Group

Europcar Mobility Group, société cotée sur Euronext Paris, est l'un des principaux acteurs du secteur de la mobilité ; Il a pour mission de proposer des solutions responsables et durables qui représentent des alternatives attractives à la possession de véhicules. Dans cette optique, le Groupe propose une large gamme de services de location de voitures et d'utilitaires - que ce soit pour quelques heures, quelques jours, une semaine, un mois ou plus - avec une flotte déjà " C02 light ", équipée des dernières motorisations, et qui sera de plus en plus " verte " dans les années à venir.

La satisfaction des clients est au cœur de la mission du groupe et de l'ensemble de ses collaborateurs et cet engagement vient nourrir le développement permanent de nouveaux services dans les 3 Service Lines du groupe : Professionnel, Loisir et Proximité, qui répondent chacun à des besoins spécifiques et des cas d'usage pour à la fois les entreprises et les particuliers ; les 4 marques majeures du Groupe étant : Europcar® - le leader Européen de la location de véhicules, Goldcar® - la plus importante société de location de véhicules Low-Cost en Europe, InterRent® – marque « mid-tier » à destination des clients loisirs et Ubeeqo® – leader européen du car-sharing (BtoB, BtoC). Europcar Mobility Group propose des solutions de mobilité dans le monde entier grâce à un réseau étendu dans plus de 140 pays (y compris des filiales détenues à 100 % - 18 en Europe, 1 aux États-Unis, 2 en Australie et en Nouvelle-Zélande - complétées par des franchises et des partenaires).

Pour de plus amples détails, consulter notre site web: www.europcar-mobility-group.com

Déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur des opinions et des hypothèses actuelles relatives à des événements futurs. Ces déclarations prospectives peuvent inclure des prévisions et des estimations et leurs hypothèses sous-jacentes, des déclarations concernant des plans, des objectifs, des intentions et/ou des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations et des services et le développement de produits futurs, ainsi que des déclarations concernant la performance ou des événements. Les déclarations prospectives sont généralement identifiées par les termes « s'attend à », « prévoit », « pense », « a l'intention de », « estime », « planifie », « projette », « peut », « pourrait », « devrait », ou ces mêmes expressions et autres similaires à la forme négative. Les déclarations prospectives ne sont pas la garantie des performances futures et sont soumises à des risques inhérents, des incertitudes et des hypothèses concernant Europcar Mobility Group, ses filiales et investissements, aux tendances de leur secteur, aux dépenses d'investissement et acquisitions futures, à l'évolution des passifs éventuels, à l'évolution de la conjoncture économique mondiale, ou à celle relative aux principaux marchés d'Europcar Mobility Group, aux conditions concurrentielles sur le marché et aux facteurs réglementaires. Ces événements sont incertains et leur issue pourrait se révéler différente des attentes actuelles, ce qui pourrait affecter les objectifs annoncés. Les résultats réels peuvent différer significativement de ceux qui sont projetés ou sous-entendus dans les présentes déclarations prospectives. Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Sous réserve de dispositions légales applicables, Europcar Mobility Group n'assume aucune obligation de réviser ni de mettre à jour les déclarations prospectives à la lumière de nouvelles informations ou d'événements futurs. Les résultats et performances du Groupe peuvent également être affectés par divers risques et incertitudes, y compris de façon non exhaustive, les risques mentionnés dans la rubrique « Facteurs de risques » du document d'enregistrement universel enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 6 mai 2020 et également disponible sur le site Internet du Groupe: www.europcar-mobility-group.com. Le présent communiqué de presse ne contient pas ou ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'achat de valeurs mobilières en France, aux États-Unis ou dans une quelconque juridiction.

Les informations réglementées relatives à ce communiqué de presse sont disponibles sur le site web :

<https://investors.europcar-group.com/results-center>

www.europcar-mobility-group.com

Annexe 1 – Compte de Résultat (Compte de Gestion) au T3 2021 et sur les 9 premiers mois de 2021 (avec & sans application de la norme IFRS 16)

En millions d'euros	T3 2021	T3 2020	% Variation	% Variation à périmètre et taux de change constants	9M 2021	9M 2020	% Variation	% Variation à périmètre et taux de change constants
Chiffre d'affaires	782.6	537.2	45.7%	45.1%	1 624.5	1 352.0	20.2%	20.1%
Taille moyenne de la flotte (en milliers)	268.1	248.7	7.8%	7.8%	222.1	266.5	-16.7%	-16.7%
Nombre de jours de location facturés (en million)	19.3	16.4	18.2%	18.2%	45.3	43.4	4.5%	4.5%
Taux d'utilisation	78.5%	71.6%			74.9%	59.4%		
Coûts de détention de la flotte, hors intérêts estimés inclus dans les locations simples	(148.4)	(150.4)	1.3%	2.2%	(386.6)	(484.0)	20.1%	20.2%
Coûts variables	(241.2)	(175.5)	-37.4%	-36.7%	(550.7)	(497.9)	-10.6%	-10.7%
Coûts liés aux dépenses marketing	(4.8)	(1.9)	-148.0%	-146.7%	(11.4)	(12.3)	6.9%	6.8%
Charges financières relatives à la flotte	(31.2)	(25.7)	-21.1%	-20.9%	(77.7)	(83.8)	7.3%	6.9%
Coûts directs et variables	(425.6)	(353.6)	-20.4%	-19.6%	(1 026.5)	(1 078.0)	4.8%	4.7%
Marge après coûts directs	357.0	183.6	94.5%	94.4%	598.0	274.0	118.3%	117.7%
Marge	45.6%	34.2%			36.8%	20.3%		
Frais généraux du réseau	(73.2)	(69.2)	-5.7%	-5.3%	(198.5)	(222.1)	10.6%	10.2%
Frais généraux du siège	(69.1)	(59.9)	-15.4%	-13.8%	(209.6)	(206.1)	-1.7%	-1.4%
Coûts fixes et semi-fixes	(142.3)	(129.2)	-10.2%	-9.3%	(408.1)	(428.2)	4.7%	4.6%
Corporate EBITDA Ajusté (IFRS 16)	214.7	54.4			189.9	(154.2)		
Marge	27.4%	10.1%			11.7%			
Impact IFRS 16 des charges liées aux locaux et parking en location simple	(18.5)	(18.2)			(55.2)	(58.0)		
Impact IFRS 16 des coûts liés à l'exploitation	(2.4)	(10.0)			(8.6)	(23.0)		
Corporate EBITDA Ajusté excl. IFRS 16	193.8	26.2			126.1	(235.2)		
Dotations aux amortissements :	(34.2)	(42.4)	19.4%	19.8%	(102.5)	(119.5)	14.2%	14.6%
Charges et produits non courants	(20.2)	(9.6)			(38.6)	(30.0)		
Résultat financier hors flotte	(12.0)	(32.8)	63.5%	63.6%	(54.2)	(90.1)	39.8%	39.6%
Coûts financiers nets de restructuration	-	-			22.3	-		
Résultat avant impôts	148.4	(30.5)			16.8	(393.9)		
Impôt sur le résultat	(6.9)	20.7			1.9	98.0		
Quote-part dans le résultat des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-			-	-		
Résultat net excl. IFRS 16	143.2	(8.4)			23.5	(291.7)		
Résultat net incl. IFRS 16	141.5	(9.7)			18.7	(295.9)		

Les coûts de détention de la flotte ne comprennent pas les intérêts estimés inclus dans les contrats de location simple. Ils sont présentés dans les frais de financement de la flotte dans les Comptes de Gestion

Annexe 2 – Compte de Résultat en normes IFRS

En millions d'euros	T3 2021 Après IFRS 16	T3 2020 Après IFRS 16	9M 2021 Après IFRS 16	9M 2020 Après IFRS 16
Produits des activités ordinaires	782.6	537.2	1 624.5	1 352.0
Coûts de détention de la flotte de véhicules	(156.9)	(159.8)	(406.5)	(512.5)
Coûts liés à l'exploitation, la location, et aux produits des activités ordinaires de la flotte de véhicules	(241.2)	(175.6)	(550.7)	(497.9)
Charges de personnel	(112.5)	(86.3)	(296.8)	(291.0)
Frais généraux du siège et du réseau	(43.4)	(44.9)	(133.4)	(150.3)
Dotations aux amortissements non-liées à la flotte	(34.2)	(42.4)	(102.5)	(119.5)
Autres produits	8.8	0.2	10.7	0.9
Résultat opérationnel courant	203.2	28.5	145.2	(218.3)
Autres produits et charges non courants ⁽¹⁾	(20.1)	(9.6)	(52.2)	(30.0)
Résultat opérationnel	183.0	18.9	93.0	(248.3)
Coût de l'endettement financier net lié à la flotte de véhicules	(22.6)	(16.4)	(57.8)	(55.4)
Coût de l'endettement financier net lié aux autres emprunts	(8.9)	(20.3)	(35.5)	(56.6)
Autres charges financières nettes ⁽²⁾	(3.0)	(12.6)	17.2	(33.6)
Résultat financier	(34.6)	(49.2)	(76.1)	(145.5)
Résultat avant impôts	148.3	(30.5)	16.8	(393.9)
Impôt sur le résultat ⁽³⁾	(6.9)	20.8	1.9	98.0
Résultat net	141.4	(9.7)	18.7	(295.9)

- (1) Composé principalement de coûts supplémentaires de restructuration, de provisions pour risques et litiges et de coûts ponctuels liés au processus de prise de contrôle lancé par le Groupe au cours du troisième trimestre 2021.
- (2) Comprend un produit de 48 millions d'euros en lien avec l'application d'IFRIC 19.
- (3) Calculé au niveau du pays et déterminé sur la base du bénéfice prévisionnel avant impôt en année pleine et dans le respect des règles de comptabilisation des impôts différés dans chaque juridiction. Le taux d'imposition effectif à fin septembre n'est pas représentatif de l'atterrissage de fin d'année en raison de la forte saisonnalité de l'activité et de la diversité des pays.

Annexe 3 – Rapprochement des comptes consolidés avec les comptes de gestion (y compris IFRS 16)

En millions d'euros	T3 2021	T3 2020	9M 2021	9M 2020
EBITDA consolidé ajusté	366.5	201.6	573.4	328.1
Dépréciation de la flotte	(65.7)	(74.3)	(173.6)	(263.4)
Dépréciation de la flotte (IFRS16)	(54.9)	(47.2)	(132.1)	(135.1)
Dépréciation de la flotte totale	(120.6)	(121.5)	(305.7)	(398.5)
Charges financières relatives à la flotte, y compris intérêts estimés inclus dans les locations simples	(31.2)	(25.7)	(77.7)	(83.8)
EBITDA Corporate Ajusté	214.7	54.4	189.9	(154.2)
Dotations aux amortissements	(34.2)	(42.4)	(102.5)	(119.5)
Extourne des charges financières net	22.6	16.4	57.8	55.4
Résultat opérationnel courant	203.2	28.5	145.2	(218.3)

Annexe 4 : Impact de la norme FRS 16 sur les comptes Consolidés, l'EBITDA corporate ajusté et le Bilan

IFRS 16 est la norme qui s'applique aux baux, avec une première application au 1er janvier 2019.

Tous les contrats de location sont comptabilisés au bilan par le biais d'un actif représentant le " droit d'Utilisation " de l'actif loué pendant la durée du contrat, et le passif correspondant, représentant l'obligation de paiement des loyers. Europcar Mobility Group utilise la méthode rétrospective simplifiée, selon laquelle il n'y a pas de retraitement des périodes comparatives. Les principaux impacts sur les états consolidés au 30 septembre 2021 sont les suivants :

Compte de résultat (en millions d'euros)	9M 2021 Excl. IFRS 16	Impact IFRS 16	9M 2021 Incl. IFRS 16
Chiffre d'affaires	1 625	-	1 625
Coûts de la flotte, coûts liés à l'exploitation et la location	(967)	10	(957)
Charges de personnel	(297)	-	(297)
Frais généraux du siège et du réseau	(189)	55	(133)
Dotations aux amortissements	(42)	(60)	(103)
Autres produits	11	-	11
Résultat opérationnel courant	140	5	145
Résultat opérationnel	88	5	93
Résultat financier	(66)	(10)	(76)
Résultat avant impôts	22	(5)	17
Résultat net	23	(5)	19

Compte de résultat de gestion (en millions d'euros)

Retraitement du Corporate EBITDA Ajusté	9M 2021 Excl. IFRS 16	Impact IFRS 16	9M 2021 Incl. IFRS 16
Résultat opérationnel courant	140	5	145
Dotations aux amortissements	42	60	103
Charges financières relatives à la flotte	(57)	(1)	(58)
Corporate EBITDA Ajusté calculé	126	64	190

Bilan (en millions d'euros)

	Au 30 septembre 2021
Actif:	364
- Immobilisations corporelles	263
- Flotte inscrite au bilan	101
Passif:	380
- Dettes de loyers liées aux contrats immobiliers	277
- Dettes de loyers liées à la flotte	103

Annexe 5 – Bilan selon les normes IFRS

En millions d'euros	30-sept-21 Après IFRS 16	31-déc-20 Après IFRS 16
ACTIF		
Goodwill	1 004.4	998.1
Immobilisations incorporelles	1 061.6	1 055.8
Immobilisations corporelles	401.3	413.2
Autres actifs financiers non courants	43.0	54.1
Actifs d'Impôt différé	172.0	176.9
Total des actifs non courants	2 682.2	2 698.1
Stocks	21.8	16.1
Flotte inscrite au bilan	3 053.6	2 197.2
Créances et assimilées liées à la flotte de véhicules	637.5	504.0
Clients et autres débiteurs	463.4	382.0
Actifs financiers courants	20.5	23.2
Actifs d'impôt exigibles	46.6	29.0
Trésorerie soumise à restrictions	120.2	82.0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	264.1	364.6
Total des actifs courants	4 627.8	3 598.2
Total de l'actif	7 310.0	6 296.3
Capitaux propres		
Capitaux propres - Part du Groupe	1 568.3	189.7
Participations ne donnant pas le contrôle	0.4	0.5
Total des capitaux propres	1 568.7	190.3
PASSIF		
Passifs financiers	1 372.6	1 890.6
Dettes de loyers et intérêts associés non courants	207.7	214.6
Instruments financiers non courants	41.5	60.1
Passifs liés aux avantages du personnel	156.3	167.2
Provisions non courantes	11.9	10.8
Passif d'impôt différé	216.0	214.8
Autres passifs non courants	0.1	0.1
Total des passifs non courants	2 006.1	2 558.3
Part à moins d'un an des passifs financiers	2 136.0	2 069.7
Dettes de loyers et intérêts associés courants	171.9	139.5
Avantages du personnel	2.6	2.6
Provisions courantes	236.0	214.2
Dettes d'impôts exigibles	40.6	46.1
Dettes et assimilées liées à la flotte de véhicules	582.6	555.1
Fournisseurs et autres dettes	565.3	520.5
Total des passifs courants	3 735.1	3 547.8
Total du passif	5 741.2	6 106.0
Total du passif et des capitaux propres	7 310.0	6 296.3

Annexe 6 – Tableau des flux de trésorerie en normes IFRS

En millions d'euros	9M 2021 Après IFRS 16	9M 2020 Après IFRS 16
Résultat avant impôt	16.8	(393.9)
Extourne des éléments suivants		
Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles	75.7	92.5
Amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles	26.8	27.0
Dépréciation d'actifs financiers	-	1.5
Variations des provisions et avantages au personnel (1)	10.2	(23.9)
Reconnaissance des paiements fondés sur des actions	0.7	(0.7)
Plus et moins-values de cession	0.2	0.0
Application d'IFRIC 19 (2)	(48.4)	-
Autres éléments non monétaires	2.9	6.7
<i>Total des charges d'intérêt nettes</i>	<i>104.7</i>	<i>117.6</i>
<i>Amortissement des coûts de financement (3)</i>	<i>17.8</i>	<i>7.4</i>
Coût de l'endettement financier net	122.5	125.0
Résultat opérationnel avant variation du besoin en fonds de roulement	207.5	(165.7)
Acquisition de la flotte de véhicules inscrite au bilan (4)	(825.0)	840.2
Variations du besoin en fonds de roulement lié à la flotte de véhicules	(92.6)	108.4
Variations du besoin en fonds de roulement hors flotte de véhicules	(53.2)	(8.1)
Trésorerie provenant des activités opérationnelles	(763.4)	774.8
Impôts recouvrés / payés	(17.7)	(10.2)
Intérêts nets payés	(84.8)	(91.6)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	(866.0)	673.0
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles (5)	(41.7)	(35.3)
Produits de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1.1	1.1
Acquisitions de filiales, nette de la trésorerie acquise et autres investissements financiers	15.4	1.4
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(25.2)	(32.7)
Augmentation de capital (net des dépenses engagées) (6)	246.7	-
Achats / ventes des actions propres	0.9	0.7
Variation des autres emprunts (7)	627.6	(658.3)
Variation des dettes de loyers	(40.3)	(125.9)
Paiement de coûts de financement (8)	(10.7)	(4.9)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	824.2	(788.4)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	444.6	628.2
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de	(67.0)	(148.1)
Variation de périmètre	-	-
Incidence des différences de conversion	2.3	(3.5)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	380.0	476.5

Notes de bas de page concernant le tableau de flux de trésorerie en normes IFRS

- (1) En 2021, la variation s'explique principalement par les variations de la provision assurance et de la provision pour reconditionning de véhicules en Buy-Back.
- (2) Par application d'IFRIC 19, la différence entre la valeur comptable de la dette convertie en instruments de capitaux propres et la juste valeur de ces mêmes instruments à la date de réalisation de l'opération s'élevant à 48 millions d'euros, a constitué un gain financier non monétaire reconnu au compte de résultat.
- (3) En 2021, comprend le recyclage des frais de refinancement capitalisés pour un montant de 12 millions d'euros, liés à la dette restructurée et convertie en capital.
- (4) Compte tenu de la durée de détention moyenne de la flotte, le Groupe comptabilise les véhicules comme des actifs courants au début du contrat. Leur variation d'une période à l'autre est donc assimilée à un flux opérationnel généré par l'activité.
- (5) En 2021, investissements limités aux développements IT liés à la digitalisation du Groupe.
- (6) En 2021, augmentation de capital souscrite en numéraire par voie d'émission d'actions ordinaires nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant de 250 millions d'euros, injection de 6 millions de liquidité liée à l'exercice des BSA de Garantie, les BSA de Participation et les BSA de Coordination, distribués principalement aux détenteurs des Obligations. Le montant est présenté net des frais payés pour 9 millions d'euros.
- (7) En 2021 et en 2020, la variation correspond principalement à la SARF.
- (8) En 2021, principalement paiement des coûts de transaction dans le contexte de la restructuration de la dette pour 5 millions d'euros et de l'extension de la SARF pour 4 millions d'euros.

Annexe 7 – Endettement Net Corporate et Endettement Net en matière de Flotte

LTV au 30 Sept. 2021: 94.9%

en millions d'euros	Maturité	Dec. 31, 2020	Jun. 30, 2021	Sep. 30, 2021
Obligations	2024	600	0	0
Obligations	2026	450	0	0
Prêt garanti par l'Etat		281	282	282
Crédit Suisse Facility		50	0	0
Facilité de crédit renouvelable Term Loan B (500m€) & RCF	2023	624	500	560
Obligations FCT junior, intérêts courus non échus, coûts capitalisés des contrats de financement et autres		(204)	(198)	(328)
Dette brute Corporate enregistrée au bilan		1 801	584	514
Trésorerie détenue par les entités opérationnelles et investissements à court terme		(375)	(318)	(303)
Dette nette Corporate enregistrée au bilan		1 426	266	211

en millions d'euros	Maturité	Dec. 31, 2020	Jun. 30, 2021	Sep. 30, 2021
EC Finance Obligations	2022	500	500	500
Nouveau financement de la flotte €225m	2024	0	50	80
Facilité de crédit destinée au financement de la flotte (SARF 1,7md €)	2022	445	770	1 051
Obligations FCT junior, coûts capitalisés des contrats de financement et autres		243	223	353
Financement de la flotte au Royaume-Uni, en Australie et autres facilités de financement de la flotte		969	997	1 006
Dette brute flotte enregistrée au bilan		2 157	2 540	2 990
Trésorerie détenue par les entités détenant la flotte et investissements à court terme de la flotte		(118)	(98)	(109)
Dette nette flotte enregistrée au bilan		2 039	2 442	2 881

Nomination d'un nouveau Directeur Financier pour Europcar Mobility Group

Après 4 ans au sein d'Europcar Mobility Group, Luc Péligny, Directeur Financier du Groupe, a décidé de quitter ses fonctions afin de poursuivre d'autres opportunités de carrière. Le Groupe tient à le remercier pour sa contribution aux différentes étapes de transformation de l'entreprise et notamment pour sa forte implication dans le récent refinancement durable de la flotte du Groupe.

En conséquence, Malène Korvin est nommée Directrice Financière du Groupe ad interim. Malène Korvin a débuté sa carrière chez KPMG Deal Advisory en 2007 où elle a travaillé en tant que senior manager au sein des Transaction Services. En 2014, elle a rejoint Europcar Mobility Group où elle a occupé différents postes dans des fonctions financières et opérationnelles Groupe, notamment Responsable M&A, Directeur Controlling, Directeur de la Transformation en charge de la réorganisation du HQ.

Depuis 2020, elle était Directrice Financière adjointe du Groupe. Dans ses nouvelles fonctions, elle s'appuiera sur sa connaissance approfondie du métier et accompagnera les nouvelles perspectives business du Groupe. Malène Korvin est diplômée de l'ESCP Europe.

A propos d'Europcar Mobility Group

Europcar Mobility Group est l'un des principaux acteurs du secteur de la mobilité et est une société cotée sur Euronext Paris. Europcar Mobility Group a pour raison d'être d'offrir des alternatives attractives à la possession de véhicules, de manière responsable et durable. Dans cette perspective, Europcar Mobility Group offre une large palette de services de location de voitures et utilitaires - que ce soit pour quelques heures, quelques jours, une semaine, un mois ou plus - avec une flotte d'ores et déjà « CO2 light » dotée des motorisations les plus récentes et qui sera dans les années à venir de plus en plus « verte ».

La satisfaction des clients est au cœur de l'ambition du Groupe et de celle de ses collaborateurs. Elle nourrit également le développement permanent de nouvelles offres dans les trois lignes de service du Groupe - Professionnels, Loisirs, Proximité -, répondant ainsi aux besoins spécifiques et cas d'usage des entreprises ainsi que des particuliers. Les 4 marques majeures du Groupe sont : Europcar® - le leader Européen de la location de véhicules, Goldcar® - la plus importante société de location de véhicules lowcost en Europe, InterRent® - marque « mid-tier » à destination des clients loisirs et Ubeeqo® - leader européen du carsharing (BtoB, BtoC).

Europcar Mobility Group propose ses différentes solutions et services de mobilité dans le monde à travers un vaste réseau dans plus de 140 pays (incluant 18 filiales en propre en Europe, 1 aux USA, 2 en Australie et Nouvelle-Zélande, ainsi que des franchisés et des partenaires).

Plus d'informations sur : www.europcar-mobility-group.com

Contacts

Europcar Mobility Group – Relations médias

Valérie Sauteret – valerie.sauteret@europcar.com

Vincent Vevaud – vincent.vevaud@europcar.com

POINT SUR L'ACTIVITÉ ET LES PERSPECTIVES 2021**PERSPECTIVES POUR 2021**

Comme indiqué lors de la publication de ses résultats du troisième trimestre 2021, le Groupe bénéficie actuellement d'un environnement de pricing positif à court terme, en raison des effets combinés d'un rebond de la demande de ses clients après les confinements et d'un niveau de flotte contraint, lié à la pénurie de semi-conducteurs.

A la lumière des conditions de marché actuelles¹, ayant permis un mois d'Octobre supérieur aux attentes et une tendance d'activité robuste qui devrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'année, le Groupe actualise ses ambitions en terme d'EBITDA corporate pour l'exercice 2021 : un EBITDA corporate pré-IFRS 16 supérieur à 170 M€ (contre "supérieur à 150 M€" dans la précédente communication du 28 octobre 2021, et comparé à -276 M€ en 2020 et 278 M€ en 2019), qui se traduit par une amélioration proportionnelle de la Dette corporate dans une nouvelle fourchette de 230 M€ à 280 M€ (contre précédemment une fourchette de 250 M€ à 300 M€).

TRAJECTOIRE À MOYEN TERME

Alors que la dynamique des prix devrait rester positive, les volumes seront limités par la pénurie continue de l'offre de flotte. Dans le contexte de cette pénurie, le Groupe anticipe une augmentation du coût unitaire de la flotte et de la consommation de trésorerie, compte-tenu de la recherche de sources alternatives de véhicules. Une augmentation substantielle de la base de coûts, dans un environnement inflationniste, est également attendue.

Le Groupe est confiant quant à l'orientation de l'activité à long-terme, s'appuyant sur les gains structurels de son programme Reboot et sur le déploiement de son plan de transformation Connect en cours, mais il s'attend toujours à quelques vents contraires en 2022 par rapport à sa trajectoire de reprise initiale.

Contacts**Relations Investisseurs**

Caroline Cohen – caroline.cohen@europcar.com

Relations Presse

Valérie Sauteret - valerie.sauteret@europcar.com

Vincent Vevaud - vincent.vevaud@europcar.com

¹ En considérant qu'il n'y aura pas de nouvelles vagues de Covid avec des mesures restrictives (par ex : mesures de confinement) avec des impacts connexes sur le niveau d'activité du Groupe.



A propos d'Europcar Mobility Group

Europcar Mobility Group est l'un des principaux acteurs du secteur de la mobilité et est une société cotée sur Euronext Paris. Europcar Mobility Group a pour raison d'être d'offrir des alternatives attractives à la possession de véhicules, de manière responsable et durable. Dans cette perspective, Europcar Mobility Group offre une large palette de services de location de voitures et utilitaires - que ce soit pour quelques heures, quelques jours, une semaine, un mois ou plus - avec une flotte d'ores et déjà « C02 light » dotée des motorisations les plus récentes et qui sera dans les années à venir de plus en plus « verte ».

La satisfaction des clients est au cœur de l'ambition du Groupe et de celle de ses collaborateurs. Elle nourrit également le développement permanent de nouvelles offres dans les trois lignes de service du Groupe - Professionnels, Loisirs, Proximité -, répondant ainsi aux besoins spécifiques et cas d'usage des entreprises ainsi que des particuliers. Les 4 marques majeures du Groupe sont : Europcar® - le leader Européen de la location de véhicules, Goldcar® - la plus importante société de location de véhicules lowcost en Europe, InterRent® – marque « mid-tier » à destination des clients loisirs et Ubeeqo® – leader européen du carsharing (BtoB, BtoC). Europcar Mobility Group propose ses différentes solutions et services de mobilité dans le monde à travers un vaste réseau dans plus de 140 pays (incluant 18 filiales en propre en Europe, 1 aux USA, 2 en Australie et Nouvelle-Zélande, ainsi que des franchisés et des partenaires).

Plus d'informations sur : www.europcar-mobility-group.com